Quatre-vingt-unième année. — N° 139. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 12 Juin 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Francs d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2 500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-765 du 10 juin 1949 portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949 (p. 5790).

Loi n° 49-767 du 10 juin 1949 portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (p. 5792).

Loi n° 49-482 portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949 (rectificatif) (p. 5793).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté du 3 juin 1949 portant remise de débet (p. 5793).

Arrêtés portant nominations, titularisations et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 5793).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations et affectations (éducation surveillée) (p. 5826).

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie (p. 5826).

(2 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret du 11 juin 1949 convoquant en session ordinaire le conseil général du département de la Seine (p. 5823).

Arrêté du 30 avril 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Poitiers (Vienne) des terrains nécessaires à la construction d'habitations à bon marché et portant autorisation d'emprunt (p. 5823).

Arrêté du 1er juin 1949 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 5823).

Arrêté du 3 juin 1949 relatif à l'attribution à titre exceptionnel de l'indemnité de recrutement dans les départements d'outre-mer à des fonctionnaires des bureaux des préfectures (p. 5823).

Arrêté portant détachement (sûreté nationale) (p. 5824).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 10 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5793).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 10 juin 1949 portant affectations, admission dans les cadres, régularisation de situation, annulation d'une nomination, attribution d'un commandement, promotions et acceptation de démission (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 5793).

Décret du 11 juin 1949 conférant le rang et les prérogatives de général d'armée (p. 5794).

Arrêté du 3 juin 1949 portant transfert de crédits du budget du ministère de l'intérieur au budget du ministère de la défense nationale (p. 5794).

Arrêtés portant détachements (armée de terre et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 5795).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 5795).

Décision portant nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve de l'intendance (rectificatif) (p. 5800).

Tableau d'avancement pour le grade de commandant des années 1946, 1947 et 1948 (armée de terre, réserve) (p. 5801).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (armée de terre, réserve) (p. 5814).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1949 (armée de l'air, active) (p. 5820).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 20 mai 1949 instituant une commission consultative nationale de l'équipement de la jeunesse et des sports (p. 5826).

Arrêté du 4 juin 1949 relatif à la rémunération des élèves maîtres des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle (p. 5827).

Arrêté fixant le règlement du concours de recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens (rectificatif) (p. 5827).

Arrêté portant constitution du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial (rectificatif) (p. 5827).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 49-766 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la réintégration ou l'intégration du personnel des bases aériennes dans les différents corps des ponts et chaussées (cadres spéciaux des bases aériennes) (p. 5827).

Arrêté du 8 juin 1949 portant création de comités techniques paritaires au sein du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 5829).

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées et travaux publics de l'Etat) (p. 5830).

Décision du 31 mai 1949 portant extension et aménagement du port de pêche de Dieppe (p. 5830).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant nomination du président du comité mixte Electricité de France, service national—Charbonnages de France (p. 5830).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité de la régie des mines de la Sarre (p. 5830).

Arrêté portant nomination (service des instruments de mesure) (p. 5830).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 8 juin 1949 portant modification du décret du 22 novembre 1948 plaçant dans la position de mission en France un receveur du cadre supérieur indochinois des postes, télégraphes et téléphones (p. 5824).

Décret du 8 juin 1949 portant maintien dans la position de mission en France d'un fonctionnaire de la trésorerie de Madagascar (p. 5824).

Décrets du 8 juin 1949 portant admission à la retraite et modifiant un précédent décret portant nomination (administrateurs des colonies) (p. 5824).

Décret du 10 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5824).

Arrêté du 15 avril 1949 portant remise de débet (p. 5824).

Arrêté du 3 juin 1949 portant fixation et répartition pour l'année 1949 des emplois susceptibles d'être normalement attribués aux ingénieurs du cadre général des travaux publics des colonies ainsi que des effectifs maxima de ce personnel (p. 5824).

Arrêté portant nomination des membres du conseil de perfectionnement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (p. 5825).

Arrêté portant nomination de commissaires aux comptes auprès du bureau minier de la France d'outre-mer (p. 5825).

Arrêtés portant promotions, mises en position de mission et en position de congé, inscriptions et radiation du tableau d'avancement, admission à la retraite, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale des colonies (p. 5825).

Administrateurs des colonies (p. 5825).

Agriculture aux colonies (p. 5825).

Eaux et forêts aux colonies (p. 5825).

Gouverneurs des colonies (p. 5825).

Transmissions coloniales (p. 5825).

Travaux publics des colonies (p. 5826).

Arrêté portant admission d'élèves à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (p. 5826).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés portant désignation de chefs de services départementaux de la main-d'œuvre (p. 5830).

Tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1948 et *arrêté* portant promotion (administration centrale) (p. 5831).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 11 juin 1949 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (p. 5832).

Décret du 11 juin 1949 portant application à la commune de Chaneins des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (p. 5832).

Arrêté du 11 mai 1949 relatif à la revision d'un projet d'aménagement de commune (p. 5832).

Arrêtés du 18 mai 1949 déclarant des communes sinistrées et tenues d'avoir un projet de reconstruction (p. 5832).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Tableau d'avancement pour l'année 1949 (administration centrale) (p. 5831).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 3 juin 1949 relatif à la réglementation de l'emploi du chalut à crevettes dans les eaux du quartier de la Rochelle (p. 5831).

Arrêté du 3 juin 1949 portant relèvement du taux des amendes prud'homales (p. 5831).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 5833).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5843).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5844).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5845).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 5846).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation (p. 5846).

Avis aux importateurs de biens non essentiels en provenance de Grande-Bretagne (p. 5846).

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales d'Allemagne (rectificatif) (p. 5846).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours portant recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1949 (p. 5847).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs et aux exportateurs (p. 5846).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales d'Allemagne (rectificatif) (p. 5846).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (21e semaine) (p. 5848).

Annonces (p. 5849).

LOIS

LOI n° 49-765 du 10 juin 1949 portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949, par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948, et par des textes spéciaux, une somme de 900.947.000 francs est définitivement annulée conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Il est ouvert au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949, en addition aux crédits alloués par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 900.947.000 francs conformément à l'état B annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Personnel.	
100	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale.	1.631.000
103	Centre national d'études des télécommunications	659.000
104	Services d'enseignement	1.859.000
105	Services spéciaux	3.060.000
110	Services d'acheminement des correspondances	635.000
111	Services techniques spécialisés	3.783.000
112	Lignes, installations électriques et transports.	6.332.000
113	Service des locaux	2.881.000
115	Supplément familial de traitement	550.000
116	Indemnités de résidence	3.650.000
121	Centre national d'études des télécommunications	1.000
122	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire et contractuel	168.001.000
123	Frais de remplacement	200.000.000
124	Rajustement de la rémunération des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.	29.900.000
124 2	Reclassement de la fonction publique	16.681.000
125	Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	42.920.000
	Total pour le personnel	482.546.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
301	Indemnités de difficultés administratives dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	40.000.000
304	Travaux d'impression	50.000.000
306	Matériel postal	20.000.000
307	Matériel électrique	100.000.000
308	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	20.000.000
309	Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	1.000
310	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	100.000.000
312	Achat de matériel automobile	10.000.000
313	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	55.000.000
315	Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	5.000.000
	Total pour le matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	400.001.000
	Charges sociales.	
400	Allocations familiales du personnel titulaire	1.600.000
401	Allocations familiales des personnels auxiliaire et contractuel	16.800.000
	Total pour les charges sociales	18.400.000
	RECAPITULATION	
	Personnel	482.546.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	400.001.000
	Charges sociales	18.400.000
	Total pour l'état A	900.947.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Personnel.	
106	Service des directions	1.754.000
107	Service intérieur des bureaux	64.121.000
109	Service de la distribution	2.375.000
117	Indemnités éventuelles et spéciales	422.999.000
	Dépenses diverses.	
612	Financement des travaux d'établissement	375.906.000
614	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	33.792.000
	Total pour l'état B	900.947.000

Vu pour être annexé à la loi n° 49-765 du 10 juin 1949.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

LOI n° 49-767 du 10 juin 1949 portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'abattement global de 352.800.000 F opéré sur les crédits ouverts au budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles) en vue de limiter le total des dépenses ordinaires civiles au chiffre de 750 milliards de francs prévu par la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques, est porté à 352.875.000 F et réparti par chapitre conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des abattements.	MONTANT des crédits accordés.
		francs.	francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.		
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES		
	2e partie. — Dette viagère.		
001	Retraite du combattant	2.000	»
002	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	2.000	»
003	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre	2.000	»
004	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	1.000	»
	4e partie. — Personnel.		
100	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	1.000	»
109	Traitement des personnels titulaires des services extérieurs	»	362.000
110	Rémunération du personnel temporaire et des agents contractuels des services extérieurs	»	454.000
111	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	»	776.000
117	Indemnités de résidence	13.065.000	»
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.		
301	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	1.000	»
304	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	9.592.000	»
306	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	1.000	»
311	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	100.001.000	»
312	Aménagement et entretien des cimetières français en Tunisie	1.000.000	»
315	Remboursements à la Société nationale des chemins de fer français	37.748.000	»
320	Transferts des corps. — Matériel et dépenses diverses	110.849.000	»
	6e partie. — Charges sociales.		
480	Allocations familiales	7.000.000	»
	7e partie. — Subventions.		
500	Office national des anciens combattants et victimes de guerre	75.292.000	»
		354.467.000	1.592.000
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	— 352.875.000	

Vu pour être annexé à la loi n° 49-767 du 10 juin 1949.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Loi n° 49-432 portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1949: page 3651, paragraphe 2, Dépenses effectuées par l'Etat pour la reconstruction, 6e, 2e ligne, lire: « ... et article 26 de la présente loi »; 7e, 3e ligne, lire: « ... article 27 de la présente loi ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TELEPHONES

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) en date du 3 juin 1949, il a été fait remise à Mme Hermann, veuve d'un commis des postes du cadre local d'Alsace-Lorraine, domiciliée 4, place de Fourvière, à Lyon (Rhône), de la somme, en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 11 octobre 1918.

Services extérieurs.

Par arrêtés en date du 2 juin 1949:

A été nommé receveur hors classe à Paris-42 et titularisé dans le grade correspondant: M. Moncade, receveur de 1re classe à Biarritz.

A été nommé receveur hors classe sur place, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le service de l'office postal tunisien: M. Pasquie, receveur de 1re classe à Bizerte.

Ont été nommés sur place et titularisés dans le grade correspondant:

Receveur hors classe.

M. Jacques, receveur de 1re classe à Etampes.

Chefs de centre de 1re classe.

M. Geoffroy, chef de centre de 2e classe à Dijon, centre de comptabilité de caisse nationale d'épargne.

M. Triadou, chef de centre de 2e classe à Châlons-sur-Marne, centre de comptabilité de caisse nationale d'épargne.

A été nommé receveur de 2e classe à Pessac et titularisé dans le grade correspondant: M. Pages, chef de centre de 3e classe à Libourne-télégraphe et téléphone.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant, les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

A Clermont-l'Hérault: M. Plan, de Mèze.
A Montfort-sur-Meu: M. Cadiou, de Paramé.
A Rœn-sur-Lignon: M. Rage, de Andrezieux.
A Carentan: M. Renolleau, de Jeumont.
A Chantilly: M. Gaspari, du Neubourg.
A Hénin-Liétard: M. Fahy, de Lille-Saint-Martin.
A la Ferté-Bernard: M. Samani, de Blère.
A Livry-Gargan: M. Crochart, d'Anzin.
Sur place: M. Volpelière, de Gourdon.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1949: M. Bremond, receveur de 2e classe à Marseille-Corderie.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 10 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juin 1949, rendu sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Cointreau (André), industriel, gérant de la société Cointreau. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1926.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 10 juin 1949 portant affectations d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 10 juin 1949, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

Au commandement de la subdivision d'Alger-Ouest: M. le colonel d'artillerie Dutaret (Jean-Baptiste), commandant précédemment la subdivision d'Alger (réorganisation).

Au commandement de la subdivision d'Alger-Est: M. le colonel de cavalerie de Gonfreville (Henri-Paul-Gustave-Marie), commandant précédemment la subdivision de Médéa (réorganisation).

Au commandement de la subdivision de Tlemcen: M. le colonel d'infanterie Rudloff (Maurice-Joseph-Eugène), en remplacement de M. le colonel d'infanterie Michel (René-Marie-François), atteint par la limite d'âge.

Au commandement de la subdivision de Bône: M. le colonel d'infanterie Marchal (Jules-Gabriel), en remplacement de M. le colonel d'infanterie Graindart (Georges-Ulysse-Eugène), atteint par la limite d'âge.

Décret du 10 juin 1949 portant admission dans les cadres d'active de la légion étrangère.

Par décret en date du 10 juin 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade d'officier de réserve présentée par M. Brezina (Zdeneck), chef de bataillon de réserve d'infanterie à titre étranger.

M. Brezina (Zdeneck) est admis dans les cadres d'active de la légion étrangère en qualité de capitaine à titre étranger.

M. Brezina (Zdeneck) prendra rang dans le grade qui lui est conféré à compter de la date du présent décret.

Décret du 10 juin 1949 portant régularisation de la situation d'un officier de réserve.

Par décret en date du 10 juin 1949, est annulée la nomination au grade de chef de bataillon de réserve prononcée par décret du 12 janvier 1948 à l'égard du commandant en retraite Debarge (Pierre-Joseph-Albin), de la section hors cadres « recrutement-statistique ».

Décret du 10 juin 1949 portant annulation d'une nomination dans les cadres d'officiers de réserve (infanterie).

Par décret en date du 10 juin 1949, les dispositions du décret du 6 janvier 1947 sont annulées en ce qui concerne l'intégration dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre (infanterie), avec le grade de capitaine, de M. Clarac (Henri-Aimé-André).

Décret du 10 juin 1949 portant attribution d'un commandement.

Par décret en date du 10 juin 1949, M. le capitaine de vaisseau Galleret (P.-F.-V.-M.) est nommé au commandement du croiseur *Duguay-Trouin*.

Décret du 10 juin 1949 portant promotion dans la réserve du corps des officiers d'administration de la marine (branche commissariat et santé).

Par décret en date du 10 juin 1949, est promu dans la réserve du corps des officiers d'administration (branche commissariat et santé), pour compter de la date du présent décret:

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

M. l'officier d'administration de 1re classe de réserve Lesaunier (J.-H.); port d'immatriculation: Cherbourg.

Décret du 10 juin 1949 portant promotions dans la réserve du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 10 juin 1949, sont promus dans la réserve du corps du commissariat de la marine, pour compter de la date du présent décret:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe de réserve.

M. le commissaire en chef de 2e classe de réserve Chapuis (C.-G.-A.-C.); port d'immatriculation: Toulon.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe de réserve.

M. le commissaire principal de réserve Pennober (E.-Y.-M.); port d'immatriculation: Lorient.

Au grade de commissaire de 1re classe de réserve.

MM. les commissaires de 1re classe de réserve:

Choussat (R.-M.-G.-L.); port d'immatriculation: Toulon.
Peironet (G.-A.-E.); port d'immatriculation: Toulon.

Au grade de commissaire de 1re classe de réserve.

MM. les commissaires de 2e classe de réserve:

Vincent (M.-J.-A.); port d'immatriculation: Toulon.
Jaffres (G.); port d'immatriculation: Brest.
Rebeyrol (J.); port d'immatriculation: Cherbourg.
Delcroix (J.-P.-J.); port d'immatriculation: Cherbourg.
Chevreuil (R.-C.-A.-D.); port d'immatriculation: Cherbourg.
De Vernisy (G.-J.-A.); port d'immatriculation: Toulon.
Klein (R.-A.); port d'immatriculation: Cherbourg.
Gas (J.-A.-M.); port d'immatriculation: Toulon.
Deroide (P.-L.-S.-J.); port d'immatriculation: Cherbourg.

Mathely (R.-M.-J.) ; port d'immatriculation : Cherbourg.
Chaumont (C.-P.-M.-J.) ; port d'immatriculation : Toulon.
Molas (B.) ; port d'immatriculation : Toulon.
Sohm (A.-R.) ; port d'immatriculation : Toulon.
Rebuffat (M.-P.) ; port d'immatriculation : Toulon.

Décret du 10 juin 1949 portant acceptation de la démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 10 juin 1949, l'offre de démission de son grade de l'armée active présentée par M. le lieutenant du corps des mécaniciens de l'air Lachaud (Jean-Joseph), né le 5 février 1915, est acceptée.

Décret du 11 juin 1949 conférant le rang et les prérogatives de général d'armée (1re section du cadre de l'état-major général de l'armée).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée ;

Vu le décret du 5 août 1943 sur les promotions des officiers généraux ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant publication au *Journal officiel* des nominations et promotions des officiers ;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées ;

Vu le décret n° 48-1429 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le rang et les prérogatives de général d'armée, dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, sont conférés, à compter du 15 mai 1949, à M. le général de corps d'armée Revers (Georges-Marie-Joseph), chef d'état-major général des forces armées (guerre).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Transfert de crédits du budget du ministère de l'intérieur au budget du ministère de la défense nationale.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 31 de la loi n° 48-1317 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 ;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles) ;

Vu la loi n° 48-1995 du 31 décembre 1948 portant ouverture de crédits provisoires et autorisations d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de janvier et de février 1949 ;

Vu la loi n° 49-323 du 10 mars 1949 portant ouverture de crédits provisoires et autorisations d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de mars, avril et mai 1949 ;

Vu le décret n° 49-5 du 4 janvier 1949 portant répartition par service et par chapitre des crédits provisoires applicables aux dépenses militaires des mois de janvier et février 1949 ;

Vu le décret n° 49-316 du 12 mars 1949 portant répartition par service et par chapitre des crédits provisoires applicables aux dépenses militaires des mois de mars, avril et mai 1949 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 1949 portant répartition des crédits ouverts au titre des prestations familiales pour les mois de janvier et février 1949,

Arrêtent :

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur pour l'exercice 1949 par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux une somme totale de cinq milliards de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 515 « Participation du ministère de l'intérieur aux dépenses de fonctionnement de la gendarmerie » du budget de l'intérieur.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale en addition aux crédits accordés par les lois n° 48-1995 du 31 décembre 1948, n° 49-323 du 10 mars 1949 et par des textes spéciaux, répartis par les décrets n° 49-5 et n° 49-316 des 4 janvier et 12 mars 1949, des crédits s'élevant à la somme totale de cinq milliards de francs répartis par chapitre conformément à l'état ci-annexé.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1949.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général du ministère de la défense nationale,
VALLERIE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

ÉTAT ANNEXE

NUMÉRO du chapitre.	LIBELLÉ DU CHAPITRE	CRÉDITS ouverts.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	3e partie. — Personnel.	
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	3.888.441.000
1040	Gendarmerie. — Traitements et indemnités du personnel civil	37.877.000
	Total pour la 3e partie	3.926.318.000
	5e partie. — Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3040	Gendarmerie. — Alimentation	41.834.000
3050	Gendarmerie. — Habillement. — Couchage, ameublement, chauffage et éclairage	399.166.000
3060	Gendarmerie. — Frais de déplacement	79.166.000
3070	Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel	235.041.000
3080	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	146.667.000
	Total pour la 5e partie	901.874.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4070	Gendarmerie. — Allocation logement	1.000.000
4080	Gendarmerie. — Prime d'aménagement et de déménagement	200.000
	Total pour la 6e partie	1.200.000
	Total pour le titre Ier	4.829.392.000
	TITRE II. — RECONSTRUCTION. — ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
8060	Gendarmerie. — Reconstruction	54.975.000
	Equipement.	
9150	Gendarmerie. — Equipement	101.667.000
9152	Gendarmerie. — Matériel lourd	10.000.000
9160	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	3.966.000
	Total pour le titre II	170.608.000
	Total général	5.000.000.000

Armée de terre.

Par arrêté en date du 1er juin 1949:

Le lieutenant d'infanterie Febvre (Maurice), détaché au service des essences des armées, est placé dans la position « hors cadres-missions » à compter du 10 mars 1949.

La solde et les indemnités de cet officier qui supporteront les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres de son arme d'origine, seront imputées, à compter des dates précitées, au budget annexe du service des essences des armées.

Le lieutenant d'infanterie Dejeans (Jean), en position « hors cadres-missions » au service des essences des armées, est remis à la disposition de son arme d'origine, à compter du 1er avril 1949.

La solde et les indemnités de cet officier qui étaient imputées au budget annexe du service des essences des armées et qui supportaient les retenues légales, ne seront plus supportées par le budget à compter de la date précitée.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 8 juin 1949, Mme Vasseur (Jeanne), née Guibet, commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détachée pour une durée indéterminée et un maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1947 dans les services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à Amiens (régularisation).

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 8351 SPAA/4/A. 3 en date du 3 juin 1949, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants aux militaires ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

1° Brevet militaire de pilote de planeur léger.

Type C.

(A compter du 25 avril 1949.)

44 Massot (Jean), soldat de 2e classe, C.E.T. n° 802 (2).

(A compter du 2 mai 1949.)

45 Jourdain (Jean), soldat de 2e classe, C.P. O. M. (2).

2° Brevet militaire de pilote d'avion.

Spécialité « pilote d'avion léger ».

(A compter du 15 mars 1949.)

33521 Bougoin (Paul), capitaine, B. A. n° 707.
33525 Fayard (Henri), capitaine, B. E. n° 706.
33526 Bel (Georges), lieutenant, Air A. E. F.
33527 Cretinon (Edouard), lieutenant, B. E. n° 701.
33528 Cocogne (Henri), lieutenant, C. T. 1/61 « Touraine ».
33529 Coisne (Henri), lieutenant, G. M. M. T. A.

(A compter du 26 mars 1949.)

33530 Chevrier (René), capitaine, B. E. n° 706.
33531 Fillon (Jacques), capitaine, B. A. n° 707.
33532 Argaud (Elie), capitaine, G. T. L. A. n° 2/60.
33533 Bosco (Ferdinand), lieutenant, 62e escadre.
33534 Maumejean (Marcel), lieutenant, G. M. M. T. A.
33535 Pellet (Louis), lieutenant, Air A. E. F.
33536 Le Bihan (Bertrand), lieutenant, G. M. M. T. A.
33537 Joly (Charles), lieutenant, D. T. I. A.
33538 Souleau (Félix), lieutenant, G. M. M. T. A.
33539 Bleisse (Pierre), lieutenant, B. E. n° 706.
33540 Bouchet (Henri), lieutenant, C. T. 2/61 « Maine ».

(A compter du 13 avril 1949.)

33541 Fehner (Georges), lieutenant, G. T. 1/61 « Touraine ».
33542 Poillot (André), lieutenant, G. T. 1/61 « Touraine ».
33543 Jean (Edmond), capitaine, B. E. n° 706.
33544 Gorge (Maurice), lieutenant, G. B. 1/21 « Tunisie ».
33545 Tartas (Robert), lieutenant, B. E. n° 706.
33546 Laty (Roger), capitaine, C. I. E. T.
33547 Fournier (André), capitaine, G. T. 1/61 « Touraine ».
33548 Aumonier (Claude), capitaine, B. E. n° 701.
33549 Michelon (Roger), lieutenant, B. A. n° 707.
33550 Destefanis (Constant), lieutenant, B. E. n° 706.
33551 Chesnais (René), lieutenant, S/G. M. M. T. A.
33552 Locquéneux (Charles), capitaine, B. A. n° 707.
33553 Brit (Jean), lieutenant, G. T. 1/61 « Touraine ».
33554 Lemoine (André), lieutenant, S. A. S. M. n° 99.
33555 Vergne (Raymond), lieutenant, C.I.E.T.
33556 Pardoen (Robert), capitaine, C. S. E. A. et 3e R. A.

3° Brevet militaire de mécanicien volant.

(A compter du 1er janvier 1949.)

929 Vandewalle (Roger), capitaine, C.R.A.P. n° 201.

(A compter du 17 mars 1949.)

930 Neitz (Pierre), capitaine, E. M. G. M. M. T. A.
931 Legros (Robert), capitaine, D. T. I. A.
932 Cottereau (Robert), lieutenant, S. M. A. A.
933 Chavanne (Germain), sous-lieutenant, C. E. I. T.

(A compter du 18 mars 1949.)

934 Le Bars (Yves), lieutenant, G. C. 1/6 « Corse ».

(A compter du 23 mars 1949.)

935 Lanza (Fernand), capitaine, I. T. A. A.
936 Lionnet (Jacques), lieutenant, D. T. I. A.

(A compter du 24 mars 1949.)

937 Bizet (Jean), capitaine, G. T. 1/62 « Algérie ».
938 Debas (Marcel), capitaine, 62e escadre.
939 Raud (Albert), capitaine, 62e escadre.
940 Vallet (Jacques), capitaine, 6e escadre.
941 Le Bars (Noël), sous-lieutenant, S/G. M. M. T. A.

(A compter du 25 mars 1949.)

942 Bernard (Jean), commandant, A. P. E. n° 1/601.

(A compter du 30 mars 1949.)

943 Barbier (Maurice), capitaine, EMG/FA 4e bureau.
944 Coirault (Francis), capitaine, A. P. E. n° 1/609.
945 Desclaire (Jean), capitaine, S. T. A. A.
946 Grasset (Louis), capitaine, C. E. I. T.

(A compter du 6 avril 1949.)

947 Bastide (Georges), lieutenant, G. T. L. A. n° 1/60.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

1° Brevet élémentaire de télémécanicien.

Sous-spécialité « détection électro-magnétique ».

(A compter du 8 avril 1949.)

4374 Moreau (Jean-Maurice), sergent, B. E. n° 723.
4375 Malvaux (Michel), sergent, B. E. n° 723.
4376 Berrue (Jacques), sergent, B. E. n° 723.
4377 Breton (Emile), sergent, B. E. n° 723.
4378 Parodi (René), sergent, B. E. n° 723.
4379 Meyer (Alfred), sergent, B. E. n° 723.
4380 Taelman (Pierre), sergent, B. E. n° 723.
4381 Pouilley (Pierre), sergent, B. E. n° 723.
4382 Lenoir (Albert), sergent, B. E. n° 723.
4383 Adraste (Pierre), sergent, B. E. n° 723.
4384 Bideau (Robert), sergent, B. E. n° 723.
4385 Chaumond (Guy), sergent, B. E. n° 723.
4386 Duchesne (Michel), caporal-chef, B. E. n° 723.
4387 Defontaine (Robert), sergent, B. E. n° 723.
4388 Lhomme (Louis), sergent, B. E. n° 723.
4389 Di-Ruzza (Marius), caporal, B. E. n° 723.
4390 Chauvin (Edmond), sergent, B. E. n° 723.
4391 Bertin (Henri), sergent, B. E. n° 723.
4392 Bluneau (Jacques), sergent, B. E. n° 723.
4393 Petit (Guy), caporal-chef, B. E. n° 723.
4394 Mercier (André), sergent, B. E. n° 723.
4395 Boissonneau (André), sergent, B. E. n° 723.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

1° Brevet supérieur de spécialiste du service général.

a) *Spécialité « contrôleur de piste ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

95 Barraud (Ernest), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
96 Chaunux (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

97 Brunterc'h (André), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 26 mars 1948.)

98 Charpentier (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

b) *Spécialité « moniteur au sol d'entraînement au pilotage sans visibilité ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

43 Heinen (Ernest), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
44 Bec (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
45 Colson (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
46 Roques (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
47 Nicolas (Georges), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

48 Arias (Félix), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
49 Gaulmin (Raymond), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
50 Ribourt (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
51 Bosson (Serge), sergent-chef, 3e R. A. (3).
52 Goeyles (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).

c) *Spécialité « canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

2 Delalande (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
3 Mallet (Jean), sergent, 3e R. A (démobilisé) (3).

d) *Spécialité « fusilier de l'air ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

741 Assie (René), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
742 Barbier (Lucien), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
743 Belin (Elie), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
744 Bouvier (René), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
745 Bruyand (Henri), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
746 Contri (Pierre), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
747 Dagois (René), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
748 De Guyenro (Michaël), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
749 Destaillats (Pierre), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
750 Fourny (Jean), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
751 Garnault (René), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
752 Garnier (André), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
753 Gauthier (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
754 Guedec (Marcel), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
755 Hillien (Roger), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
756 Laporte (Roger), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).

757 Laurent (Georges), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
758 Leaument (Henri), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
759 Le Gulluche (Roger), aspirant de réserve, 3e R. A (3) (démobilisé).
760 Naillon (Aimé), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
761 Neymoz (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
762 Parliot (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
763 Saint-Pierre (Raymond), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
764 Thibault (Georges), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
765 Valains (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
766 Vernet (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
767 Aubin (Arsène), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
768 Bailleul (Gaston), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
769 Benoit (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
770 Berenguer (Michel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
771 Bonnet-Marie (Léon), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
772 Bourdeix (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
773 Bourlet (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
774 Bournique (Eugène), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
775 Brucker (Robert), adjudant-chef, 3e R. A. (3) (démobilisé).
776 Chabardes (Eloi), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
777 Chapacou (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
778 Chauvenet (Ferdinand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
779 Christin (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
780 Clotes (Lucien), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
781 Comte (Robert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
782 Corbière (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
783 Corones (Daniel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
784 Coulaud (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (démobilisé) (3).
785 Courbière (Germain), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
786 D'Albon (Charles), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
787 Dalmon (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
788 David (Albert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
789 David (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
790 Descombes (Louis), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
791 Despoix (François), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
792 Diet (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
793 Esnard (Louis), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
794 Farion (Serge), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
795 Favier (Fernand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
796 Feletou (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
797 Fortier (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
798 Gademne (Gaston), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
799 Giraud (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
800 Gourdin (Patrick), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
801 Gros (Clément), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
802 Guégaden (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
803 Harribey (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
804 Hypolite (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
805 Joly (Gustave), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
806 Kunziger (Léon), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
807 Laborderie (Albert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
808 Lacoste (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
809 Lalanne (Alexis), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
810 Lamarque (Paul), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
811 Lamort (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
812 Lamy (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
813 Lascaux (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
814 Laudouar (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
815 Lavigne (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
816 Leberre (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
817 Lefranc (Robert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
818 Lesage (Eugène), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
819 Melan (Emile), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
820 Montane (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
821 Moulin (Philippe), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
822 Nagel (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
823 Nicod (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
824 Noiseux (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
825 Paillole (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
826 Patedoye (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
827 Perodeau (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
828 Perou (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
829 Plateau (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (démobilisé) (3).
830 Provost (Louis), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
831 Ragot (Gaëtan), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
832 Renault (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
833 Reynaud (Emile), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
834 Ringeonneaud (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
835 Rode (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
836 Roulleau (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (démobilisé) (3).
837 Sarrazin (Gabriel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
838 Schmitt (Raymond), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
839 Seyer (Roger), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
840 Sicault (Rémy), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
841 Thomas (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
842 Tremblais (Raymond), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
843 Vaillant (Donatien), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
844 Varizat (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
845 Veaux (Paul), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
846 Vidalot (Edmond), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
847 Vogel (Amédée), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
848 Bertrand (Jacques), adjudant, 3e R.A. (3).
849 Beurrier (André), adjudant, 3e R. A. (3).
850 Boudart (Roger), adjudant, 3e R. A. (3).
851 Bour (Marcel), adjudant, 3e R. A. (3).
852 Derouineau (René), adjudant, 3e R. A. (3).
853 Fabre (Marcel), adjudant, 3e R. A. (3).
854 Gapin (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
855 Gouguec (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
856 Guillon (Henri), adjudant, 3e R. A. (3).
857 Huot-Marchand (Paul), adjudant, 3e R. A. (3).
858 Passanante (Emile), adjudant, 3e R. A. (3).
859 Pestourie (Charles), adjudant, 3e R. A. (3).
860 Raveraud (Edgard), adjudant, 3e R.A. (3).
861 Richez (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
862 Rovira (Anastase), adjudant, 3e R.A. (3).
863 Scie (Adrien), adjudant, 3e R. A. (3).
864 Argoud (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
865 Jeanpert (Fernand), sergent-chef, 3e R. A. (3).
866 Migonneau (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
867 Sabardu (André), sergent-chef, 3e R A. (3).
868 Agea (Henri), sergent (ex-aspirant de réserve), 3e R. A. (3).
869 Ganneau (Robert), sergent (ex-aspirant de réserve), 3e R. A. (3).
870 Gueugnon (André), sergent (ex-aspirant de réserve), 3e R. A. (3).

(A compter du 1er février 1948.)

871 Soullé (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 février 1948.)

872 Bigou (Léon), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
873 Barbinet (Hubert), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 mars 1948.)

874 Delort (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
875 Bergeaud (Marc), sergent-chef, 3e R. A. (3).
876 Doberva (Joseph), sergent-chef, 3e R. A. (3).
877 Norget (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 avril 1948.)

878 Aviet (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er mai 1948.)

879 Simon (Michel), adjudant, 3e R. A. (3).
880 Faure (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

881 Leclercq (Guy), aspirant de réserve, 3e R. A. (démobilisé) (3).
882 Vincent (Théophile), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 4 juillet 1948.)

883 Voirin (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 16 juillet 1948.)

884 Bardoux (Emile), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 30 juillet 1948.)

885 Angelvy (Roger), aspirant de réserve, 3e .R A. (3).
886 Théron (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
887 Frankhauser (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

888 Callen (Armand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
889 Albin (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 août 1948.)

890 Guesdon (Léon), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
891 Bajou (Raymond), adjudant, 3e R. A. (3).
892 Servanton (André), adjudant, 3e R. A. (3).
893 Merle (Yves), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 23 août 1948.)

894 Mauze (Alcide), adjudant, 3e R. A. (3).
895 Mouchet (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 28 août 1948.)

896 Chartier (Marcel), aspirant d'active, 3e R. A. (3).

(A compter du 2 septembre 1948.)

897 Guillon (Roger), sergent-chef, 3e R. A (3).

(A compter du 1er octobre 1948.)

898 Launay (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 16 octobre 1948.)

899 Giraudon (Emmanuel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 31 décembre 1948.)

900 Fuss (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).

e) *Spécialité « chef comptable ».*

Sous-spécialité « chef comptable administratif ».

(A compter du 1er janvier 1949.)

673 Césari (Bernard), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
674 Dagorne (Robert), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).

675 Excelent (Marcel), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
676 Joly (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
677 Le Bozec (Joseph), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
678 Toullelan (Yves), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).

f) *Spécialité « secrétaire d'état-major ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

313 Poupeau (Jacques), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
314 Balanca (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
315 Beaulac (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
316 Bleize-Pascau (Romain), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
317 Cabanes (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
318 Camdessus (Nicolas), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
319 Denille (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
320 Gaton (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
321 Gauthier (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
322 Guinot (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
323 Léotard (Roger), adjudant-chef, 3e R. A.) (3).
324 Martiniere (Louis), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
325 Nolhier (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
326 Rousse (Emile), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
327 Audie (Yves), adjudant, 3e R. A. (3).
328 Duperrein (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
329 Girerd (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
330 Laurent (Jérôme), adjudant, 3e R. A. (3).
331 Leconte (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
332 Neuilly (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er février 1948.)

333 Laloue (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 27 février 1948.)

334 Henry (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 avril 1948.)

335 Mothès (Jacques), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 mai 1948.)

336 Drillig (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 22 mai 1948.)

337 Daubigne (Gérard), adjudant, 3e R. A. (3).
338 Fratoni (Roch), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 27 juillet 1948.)

339 Henry (Emile), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 2 août 1948.)

340 Calvet (Armand), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

341 Prudhomme (René), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
342 Ruaud (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
343 Saint-Aubin (Noël), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
344 Gerbaud (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
345 Mettefeu (Roger), adjudant, 3e R. A. (3).
346 Gairaud (Yvan), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 août 1948.)

347 Théret (Paul), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 21 septembre 1948.)

348 Blondel (Julien), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

349 Finore (Gilbert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 9 novembre 1948.)

350 Marichal (Gilbert), adjudant, 3e R. A. (3).
351 Grousset (Jean,) sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

352 Guilhem (Gérard), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 3 décembre 1948.)

353 Nebout (Gérard), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 31 décembre 1948.)

354 Contri (Pierre), aspirant d'active, 3e R.A. (3).
355 Coullot (Aimé), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
356 Lebeau (Germain), adjudant-chef, 3e R.A. (3).
357 Martin (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
358 Micheau (Guy), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
359 Ocana (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
360 Servant (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
361 Kusberz (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
362 Lagarrosse (Abel), adjudant, 3e R. A. (3).
363 Laugraud (Guy), adjudant, 3e R. A. (3).
364 Breton (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 janvier 1949.)

365 Devautour (Daniel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
366 Valette (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er mars 1949.)

367 Turrel (Armand), sergent-chef, 3e R. A. (3).

g) *Spécialité « interprète ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

4 Muller (François), adjudant-chef, 1re D. A. (3).
5 Banon (Isidore), adjudant, 2e R. A. (3).
6 Rodier (René), adjudant, 1re D. A. (3).
7 Dor (René), sergent-chef, 1re D. A. (3).
9 Brunner (André), sergent, 1re D. A. (3).

h) *Spécialité « gérant de mess ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

74 Bonneau (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
75 Eclache (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
76 Leroy (Fernand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
77 Nadeau (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
78 Rajalu (Arsène), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
79 Bigou (Léonce), adjudant, 3e R. A. (3).
80 Dutheil (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).
81 Escaffre (Henri), adjudant, 3e R. A. (3).
82 Labat (René), adjudant, 3e R. A. (3).
83 Lhotellier (Noël), adjudant, 3e R. A. (3).
84 Meoule (Lucien), adjudant, 3e R. A. (3).
85 Mombet (Camille), adjudant, 3e R. A. (3).
86 Monset (Christian), adjudant, 3e R. A. (3).
87 Restoul (Paul), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 12 mars 1948.)

88 Valat (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 23 décembre 1948.)

89 Gaubert (Franck), adjudant, 3e R. A. (3).

2° Brevet élémentaire de spécialiste du service général.

a) *Spécialité « moniteur au sol d'entraînement au pilotage sans visibilité ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

17 Thibault (Jacques), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 4 mars 1948.)

18 Doyen (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).

b) *Spécialité « fusilier de l'air ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

616 Le Goff (Ernest), adjudant, 3e R. A. (3) (disparu).

(A compter du 1er janvier 1948.)

817 Lamothe (Abel), aspirant de réserve, 3e R. A. (3) (démobilisé).
818 André (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
819 Anxoine (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
820 Chevreau (Yvon), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
821 Cosquerie (Corentin), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
822 Hervouet (Albert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
823 Joyet (Maurice), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
824 Philipponnet (Henri), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
825 Pouech (Théophile), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
826 Sabatie (Yves), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
827 Calafato (Vincent), adjudant, 3e R. A. (3).
828 Chazottes (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).
829 Dumas (Guy), adjudant, 3e R. A. (3).
830 Garrido (Louis), adjudant, 3e R. A. (3).
831 Gout (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).
832 Humbert (André), adjudant, 3e R. A. (3).
833 Lesgourgues (Auguste), adjudant, 3e R. A. (3).
834 Mouze (Alcide), adjudant, 3e R. A. (3).
835 Peuvrel (René), adjudant, 3e R. A. (3).
836 Quintana (Joseph), adjudant, 3e R. A. (3).
837 Valade (Etienne), adjudant, 3e R. A. (3).
838 Barbe (Antoine), sergent-chef, 3e R. A. (3).
839 Cathala (Louis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
840 Challine (Lucien), sergent-chef, 3e R. A. (3).
841 Connan (Louis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
842 Fournie (Albert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
843 Friart (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
844 Fuss (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
845 Huguet (Roland), sergent-chef, 3e R. A. (3).
846 Lavail (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
847 Mallet (Lucien), sergent-chef, 3e R. A. (3).
848 Poupon (Charles), sergent-chef, 3e R. A. (3).
849 Rechard (Gustave), sergent-chef, 3e R. A. (3).
850 Roux (Louis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
851 Zabalo (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
852 Arlis (Max), sergent, 3e R. A. (3).
853 Ange (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
854 Bergeron (Roger), sergent, 3e R. A. (3).
855 Burnichon (Adrien), sergent, 3e R. A. (3).
856 Colonna (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
857 Estavel (André), sergent, 3e R. A. (3).
858 Gaillard (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
859 Gueidan (Marcel), sergent, 3e R. A. (3).
860 Guerre (André), sergent, 3e R. A. (3).
861 Jouaret (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
862 Lattes (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).
863 Le Bervet (André), sergent, 3e R. A. (3).
864 Maccario (Raymond), sergent, 3e R. A. (3).
865 Michaud (Georges), sergent, 3e R. A. (3).
866 Mousirou (André), sergent, 3e R. A. (3).
867 Rey (Fernand), sergent, 3e R. A. (3).
868 Rouquette (Bernard), sergent, 3e R. A. (3).
869 Segas (Pierre), sergent, 3e R. A. (3).
870 Valmary (Henry), sergent, 3e R. A. (3).
871 Weiss (André), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 mars 1948.)

872 De Saint-Pierre (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
873 Goxe (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
874 Trouillez (Camille), sergent-chef, 3e R. A. (3).
875 Cudel (Roger), sergent, 3e R. A. (3).
876 Recoules (Emilien), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er avril 1948.)

877 Dabe (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 3 mai 1948.)

878 Bonrepaux (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 5 mai 1948.)

879 Deviers (Guy), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 21 mai 1948.)

880 Blanchard (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
881 Briton (Roger), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 mai 1948.)

882 Peycher (Roland), sergent-chef, 3e R. A. (3).
883 Gaston (Emile), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 30 mai 1948.)

884 Bredoire (Robert), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 31 mai 1948.)

885 Bouthet (Rémy), adjudant, 3e R. A. (3).
886 Barcelonne (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 11 juin 1948.)

887 Avezac (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
888 Bosc (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
889 Suzanne (Anselme), sergent-chef, 3e R. A. (3).
890 Ardourel (Henry), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 juin 1948.)

891 Tridor (Guy), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

892 Gutierrez (Fortuné), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 9 juillet 1948.)

893 Cottron (Bertie), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 20 juillet 1948.)

894 Guilhaud (Joseph), sergent-chef, 3e R. A. (3).
895 Manciet (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
896 Moureau (Raymond), sergent-chef, 3e R. A. (3).
897 Trollier (Marcel), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 21 juillet 1948.)

898 Garçonnet (Lucien), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 22 juillet 1948.)

899 Esnard (Francis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
900 Heitzmann (Armand), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 7 août 1948.)

901 Jolles (Elie), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

902 Robert (Raymond), sergent-chef, 3e R. A. (3).
903 Thivet (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
904 Bertrand (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
905 Belluye (Marcel), sergent-chef, 3e R. A. (3).
906 Chapron (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 août 1948.)

907 Dyens (Claude), adjudant, 3e R. A. (3).
908 Boudierie (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
909 Dublineau (Gérard), sergent, 3e R. A. (3).
910 Duveau (Martial), sergent, 3e R. A. (3).
911 Riant (Robert), sergent, 3e R. A. (3).
912 Roche (Guy), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 19 août 1948.)

913 Wieber (Raymond), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 22 août 1948.)

914 Bousquet (Roger), sergent, 3e R. A. (3).
915 Caillebot (Pierre), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

916 Creuzeau (Raoul-Guy), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 3 septembre 1948.)

917 Feuillet (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 4 octobre 1948.)

918 Bourgault (Félix), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 23 décembre 1948.)

919 Cochen (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
920 Jaquet (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
921 Dufrenoy (Denis), sergent, 3e R. A. (3).
922 Ferrenti (François), sergent, 3e R. A. (3).
923 Rousselle (Hubert), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 28 décembre 1948.)

924 Ansel (Léon), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 19 janvier 1949.)

925 Duclos (Georges), adjudant, 3e R. A. (3).
926 Pons (Charles), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 2 février 1949.)

927 Fortuné (Louis), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 3 février 1949.)

928 Gauthier (André), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 février 1949.)

929 Faurie (Alfred), sergent-chef, 3e R. A. (3).
930 Flamment (Daniel), sergent, 3e R. A. (3).
931 Ménage (Norbert), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 février 1949.)

932 Parmentier (Charles), sergent, 3e R. A. (3).
933 Roux (Olivier), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 19 février 1949.)

934 Hot (Jean), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 9 mars 1949.)

935 Faure (Georges), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 16 mars 1949.)

936 Thiemonge (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).

c) *Spécialité « secrétaire dactylo ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

1294 Arbellier (Jean), aspirant de réserve, 3e R. A. (3).
1295 Despax (Maurice), aspirant d'active, 3e R. A. (3).
1296 Aubault (Jules), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1297 Avignon (Paul), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1298 Barnard (Lucien), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1299 Buisson (Fernand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1300 Calland (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1301 Cambilhou (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1302 Clos (Albert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1303 Cormery (Lucien), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1304 Cubertafon (Michel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1305 Dongy (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1306 Dreuille (Charles), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1307 Du Cheyron du Pavillon (Xavier), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1308 Dupuy (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1309 Ferrand (Michel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1310 Fondeville (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1311 Gariteau (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1312 Guichemerre (Robert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1313 Guilhem (Etienne), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1314 Harot (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1315 Huet (Auguste), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1316 Huguet (Désiré), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1317 Imbert (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1318 Kanouche (Charles), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1319 Kohl (Charles), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1320 Lauxire (Armand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1321 Ledoux (Marcel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1322 Le Dren (Eugène), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1323 Lestable (Léopold), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1324 Lestruhaut (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1325 Lévêque (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1326 Lion (Robert), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1327 Mancini (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1328 Manginot (Fernand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1329 Mano (André), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1330 Mathon (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1331 Moliard (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1332 Muller (Auguste), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1333 Noblet (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1334 Pain (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1335 Payre (Théophile), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1336 Pelletier (Rémy), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1337 Poli (François), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1338 Ponsard (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1339 Prest (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1340 Rouillard (Pierre), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1341 Salvetat (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1342 Sautereau (Roger), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1343 Seraine (Gabriel), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1344 Sevoz (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1345 Tessonneau (Wilson), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1346 Thomas (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1347 Tucat (Marie), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1348 Aizes (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
1349 Blanc (Jules), adjudant, 3e R. A. (3).
1350 Cases (Gabriel), adjudant, 3e R. A. (3).
1351 Demant (Charles), adjudant, 3e R. A. (3).
1352 Despoix (Henri), adjudant, 3e R. A. (3).
1353 De Veyrines (Jean), adjudant, 3e R.A. (3).
1354 Février (André), adjudant), 3e R. A. (3).
1355 Guiraud (Joseph), adjudant, 3e R. A. (3).
1356 Guyonnet (Paul), adjudant, 3e R. A. (3).
1357 Lacroix (Pierre), adjudant, 3e R. A. (3).
1358 Latapie (Clément), adjudant, 3e R. A. (3).
1359 Mahout (Gabriel), adjudant, 3e R. A. (3).
1360 Mallet (Denis), adjudant, 3e R. A. (3).
1361 Muzy (Paul), adjudant, 3e R. A. (3).
1362 Pellegrin (Albert), adjudant, 3e R. A. (3).
1363 Pinon (Rémy), adjudant, 3e R. A. (3).
1364 Sachet (Maurice), adjudant, 3e R. A. (3).
1365 Andrieux (Christian), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1366 Angeli (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1367 Bathias (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1368 Beres (Gérard), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1369 Bourreau (Raymond), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1370 Bousquet (Baptiste), sergent-chef, 3e R. A (3).
1371 Broqua (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1372 Calmettes (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1373 Chabanon (Albin), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1374 Charrieras (Francis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1375 Chavaroche (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1376 Claulin (Lucien), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1377 Cochon (Albert), sergent-chef, 3e R. A. (3).

1378 Colas (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1379 Coudrain (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (démobilisé) (3).
1380 Courau (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1381 Delpeuch (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1382 Dibos (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1383 Dubuquoit (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1384 Feller (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1385 Flesch (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1386 Fourgeaud (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1387 Gallsot (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1388 Georgelin (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1389 Hibert (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1390 Lalanne (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1391 Carpentier (Gérard), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1392 Larreur (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1393 Lebreton (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1394 Le Roux (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1395 Maler (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1396 Mancais (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1397 Pétry (Joseph), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1398 Ragues (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1399 Ratte (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1400 Royer (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1401 Routhier (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1402 Schlesser Maurice), sergent-chef, 3e R. A. 3).
1403 Valteau (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1404 Ausset (Henri), sergent, 3e R. A. (3).
1405 Astruc (Robert), sergent, 3e R. A. (démobilisé) (3).
1406 Babenko (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
1407 Banzet (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
1408 Bastiat (Joseph), sergent, 3e R. A. (3).
1409 Bobeau (Noël), sergent, 3e R. A. (3).
1410 Bonguet (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).
1411 Canarelli (Georges), sergent, 3e R. A. (3).
1412 Ghieze (Guy), sergent, 3e R. A. (démobilisé (3).
1413 Cointault (Norbert), sergent, 3e R. A. (3).
1414 Colin (Emile), sergent, 3e R. A. (3).
1415 Cornu (Maurice), sergent, 3e R. A. (3).
1416 Darbo (Alban), sergent, 3e R. A. (3).
1417 David (Marc), sergent, 3e R. A. (3).
1418 Douguet (Marcel), sergent, 3e R. A. (3).
1419 Dourthe (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1420 Ducros (Georges), sergent, 3e R. A. (3).
1421 Espagnol (Georges), sergent, 3e R. A. (démobilisé) (3).
1422 Estaque (Marcel), sergent, 3e R. A. (3).
1423 Estavel (André), sergent, 3e R. A. (3).
1424 Evrard (René), sergent, 3e R. A. (3).
1425 Galy (Claude), sergent, 3e R. A. (3).
1426 Gander (Charles), sergent, 3e R. A. (3).
1427 Generenaz (René), sergent, 3e R. A. (3).
1428 Guillou (Claude), sergent, 3e R. A. (3).
1429 Henry (Maurice), sergent, 3e R. A. (3).
1430 Lafaye (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1431 Lafourcade (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1432 Lannegrand (Robert), sergent, 3e R. A. (3).
1433 Larroque (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1434 Le Mouel (André), sergent, 3e R. A. (3).
1435 Merlaut (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).
1436 Moreau (Albert), sergent, 3e R. A. (3).
1437 Noury (Louis), sergent, 3e R. A. (3).
1438 Pangon (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1439 Passicos (René), sergent, 3e R. A. (3).
1440 Perrin (Yves), sergent, 3e R. A. (3).
1441 Pfister (Georges), sergent, 3e R. A. (3).
1442 Pollier (André), sergent, 3e R. E. (3).
1443 Proust (René), sergent, 3e R. A. (3).
1444 Prunier (Henri), sergent, 3e R. A. (3).
1445 Renard (André), 3e R. A. (3).
1446 René (Lucien), sergent, 3e R. A. (3).
1447 Reverseau (Gaston), sergent, 3e R. A. (3).
1448 Ruel (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1449 Ternet (Jacques), 3e R. A. (3).
1450 Tournier (Michel), sergent, 3e R. A. (3).
1451 Vaisseau (Maximilien), sergent, 3e R. A. (3).
1452 Vernerey (Rémy), sergent, 3e R. A. (3).
1453 Vignault (Aimé), sergent, 3e R. A. (3).
1454 Wall (Pierre), sergent, 3e R. A. (3).
1455 Zurcher (Jean), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 30 janvier 1948.)

1456 Gladel (Jean), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 31 janvier 1948.)

1457 Alliez (Paul), adjudant, 3e R. A. (3).
1458 Bomme (Arsène), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er février 1948.)

1459 Massé (Henri), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 16 février 1948.)

1460 Portes-Narrieu (Marcel), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 12 mars 1948.)

1461 Bossu (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1462 Boursin (Raymond), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1463 Buvry (Robert), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 mars 1948.)

1464 Latrige (Emile), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 22 mars 1948.)

1465 Pistre (Adrien), adjudant, 3e R. A. (3).
1466 Rouge (Emile), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 24 mars 1948.)

1467 Lacoste (Marcel), sergent-chef, 3e R. A (3).

(A compter du 25 mars 1948.)

1468 Escaich (Yves), adjudant, 3e R. A. (3).
1469 Gérard (Robert), adjudant, 3e R. A. (3).
1470 Jambert (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
1471 Vezzali (Georges), adjudant, 3e R. A. (3).
1472 Belin (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1473 Blancan (Gabriel), sergent-chef, 3e R. A (3).
1474 Darde (Camille), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1475 Lugan (André), sergent-chef, 3e R. A. (3)
1476 Dugourg (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1477 Laurent (André), sergent, 3e R. A. (3).
1478 Roy (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er avril 1948.)

1479 Raison (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1480 Mantia (Raymond), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 26 avril 1948.)

1481 Ousset (Henri), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 7 mai 1948.)

1482 Dudicourt (Marcel), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 13 mai 1948.)

1483 Dieuaide (André), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 mai 1948.)

1484 Brami (Gilbert), adjudant, 3e R. A. (3).
1485 Vincent (Clodomir), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1486 Viollain (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1487 Dauteloup (André), sergent, 3e R. A. (3).
1488 Tournebize (Bernard), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

1489 Quetin (Gaston), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1490 Couillet (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
1491 Gevaudan (Georges), adjudant, 3e R. A. (3).
1492 Gourdon (André), adjudant, 3e R. A. (3).
1493 Olivier (Girard), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 11 juin 1948.)

1494 Baron (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1495 Allouch (Wilfrid), adjudant, 3e R. A. (3).
1496 Llamin (Jérémie), adjudant, 3e R. A. (3).
1497 Vincent (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
1498 Bourianne (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1499 Morel (Max), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 juin 1948.)

1500 Estève (Georges), adjudant, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 juin 1948.)

1501 Raffin (Antoine), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1502 Brunel (Louis), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

1503 Dujas (Jean-Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1504 Grasceur (Maurice), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1505 Py (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1506 Gonzalès (Ruffin), sergent, 3e R. A. (3).
1507 Maffeniny (Germain), sergent, 3e R. A. (3).
1508 Mallereau (Emile), sergent, 3e R. A. (3).
1509 Montagne (Guy), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 2 juillet 1948.)

1510 Arleux (René), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 9 juillet 1948.)

1511 Barada (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1512 Krauss (Albert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1513 Bolzer (Daniel), sergent, 3e R. A. (3).
1514 Campo (Xavier), sergent, 3e R. A. (3).
1515 Cathelineau (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 12 juillet 1948.)

1516 Montjaux (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1517 Durivier (Honoré), sergent, 3e R. A. (3).
1518 Salaün (Emile), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 13 juillet 1948.)

1519 Ballou (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1520 Gouzou Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 15 juillet 1948.)

1521 Caumon (Yves), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1522 Falgairolle (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1523 Marquer (Alain), sergent, 3e R. A. 3).

(A compter du 22 juillet 1948.)

1524 Barrias (Jean), adjudant, 3e R. A. (3).
1525 Ruaud (Gérard), sergent, 3e R. A. (3).

A compter du 23 juillet 1948.)

1526 Cloche (Joseph), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1527 Doireau (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 27 juillet 1948.)

1528 Darrot (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1529 Legros (Robert), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 28 juillet 1948.)

1530 Barbolin (Gaston), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 30 juillet 1948.)

1531 Ballaire (René), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er août 1948.)

1532 Bécho (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1533 Eyraud (Emile), sergent, 3e R. A. (3).
1534 Mussatto (Michel), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 2 août 1948.)

1535 Beauche (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

1536 Sturm (Fernand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1537 Fort (Jacques), adjudant, 3e R. A. (3).
1538 Bernard (Paul), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 16 août 1948.)

1539 Recouly (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1540 Clémente (Maurice), sergent, 3e R. A. (3).
1541 Plancher (Marc), sergent, 3e R. A. (3).
1542 Veau (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 août 1948.)

1543 Abonneau (André), adjudant, 3e R. A. (3).
1544 Clere (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1545 Delqueyroux (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1546 Faucoulanche (René), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1547 Gleyo (Louis), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1548 Kervella (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 23 août 1948.)

1549 Bureklen (Désiré), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 28 août 1948.)

1550 Bouvier (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 29 août 1948.)

1551 Gradel (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1552 Perinaud (Jean), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 septembre 1948.)

1553 Duffour (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 29 septembre 1948.)

1554 Lacrampe (Gaston), adjudant, 3e R. A. (3).
1555 Bernard (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1556 Millaret (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 30 septembre 1948.)

1557 Casassus (Luc), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er octobre 1948.)

1558 Crezé (Roger), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

1559 Bertrand (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1560 Delacroix (Albert), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 3 décembre 1948.)

1561 Maestre (Camille), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1562 Morillon (Camille), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 23 décembre 1948.)

1563 Ducourant (Jean), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1564 Laffont (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1565 Metzger (Alphonse), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1566 Migliarico (Maurice), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1567 Milon (Charles), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1568 Denis (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
1569 Marret (Pierre), sergent, 3e R. A. (3).
1570 Pench-Estrade (Paul), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 28 décembre 1948.)

1571 Dulau (Emile), sergent-chef, 3e R. A. (3).

(A compter du 31 décembre 1948.)

1572 Cosnier (Ferdinand), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1573 Costa (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1574 Coq (Jean-Marie), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1575 Cros (Georges), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1576 Sarraze (Irénée), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1577 Senderens (Guillaume), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1578 Sokolnicki (Jean), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1579 Vochambre (René), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1580 Wahart (Désiré), adjudant-chef, 3e R. A. (3).
1581 Baugenez (Edouard), adjudant, 3e R. A. (3).
1582 Bose (Oswald), adjudant, 3e R. A. (3).
1583 Bouillon (Yvon), adjudant, 3e R. A. (3).
1584 Fougères (Charles), adjudant, 3e R. A. (3).
1585 Malignon (Henri), adjudant, 3e R. A. (3).
1586 Scheack (André), adjudant, 3e R. A. (3).
1587 Scie (Adrien), adjudant, 3e R. A. (3).
1588 Tisne (Philippe), adjudant, 3e R. A. (3).
1589 Besnier (Georges), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1590 Birot (Pierre), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1591 Coffin (Claude), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1592 Coulon (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1593 Benègre (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1594 Devos (Paul), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1595 Donze (Pierre), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1596 Ehrmann (Marcel), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1597 Girard (Marcel), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1598 Langlet (Robert), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1599 Narbonne (Maurice), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1600 Noblet (Pierre), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1601 Peyrot (Henri), sergent-chef, 3e R.A. (3).
1602 Riboulet (Roger), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1603 Toujas (Stéphane), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1604 Uforald (André), sergent-chef, 3e R. A. (3).
1605 Arque (Henri), sergent, 3e R. A. (3).
1606 Arrouet (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1607 Bascou (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1608 Bastoul (Claude), sergent, 3e R. A. (3).
1609 Becret (Robert), sergent, 3e R. A. (3).
1610 Burguière (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1611 Cheault (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1612 Casteigts (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1613 Chabot (Pierre), sergent, 3e R. A. (3).
1614 Chapelier (Henri), sergent, 3e R. A. (3).
1615 Correia (Alfred), sergent, 3e R. A. (3).
1616 Couturejuzon-Colomez (Gaston), sergent, 3e R. A. (3).
1617 Delmouly (Camille), sergent, 3e R.A. (3).
1618 Emeriault (Michel), sergent, 3e R. A. (3).
1619 Henry (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
1620 Laberne (Gilbert), sergent, 3e R. A. (3).
1621 Lacaze (André), sergent, 3e R. A. (3).
1622 Laurier (Robert), sergent, 3e R. A. (3).
1623 Le Gludic (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1624 Leprêtre (Jean), sergent, 3e R. A. (3).
1625 Miganne (Georges), sergent, 3e R. A. (3).
1626 Nagel (Raymond), sergent, 3e R. A. (3).
1627 Puchot (Lucien), sergent, 3e R. A. (3).
1628 Rigasse (Robert), sergent, 3e R. A. (3).
1629 Rocard (Raymond), sergent, 3e R. A. (3).
1630 Servières (Paul), sergent, 3e R. A. (3).
1631 Sicaud (Michel), sergent, 3e R. A. (3).
1632 Talazac (Jacques), sergent, 3e R. A. (3).
1633 Valentin (Roger), sergent, 3e R. A. (3).
1634 Vignault (Lionel), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 25 janvier 1949.)

1635 Borel (Louis), adjudant, 3e R. A. (3).
1636 Plée (Yves), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 1er février 1949.)

1637 Etienne (Roger), sergent, 3e R. A. (3).

(A compter du 18 février 1949.)

1638 Moulin (Roger), adjudant, 3e R. A. (3).

d) Spécialité « interprète ».

(A compter du 30 juillet 1947.)

3 Heinrich (Adolphe), sergent-chef, 1er D. A. (3).
4 Lavalette (Robert), sergent, 1er D. A. (3) (démobilisé).

e) Spécialité « moniteur d'éducation physique ».

Sous-spécialité « Prévot d'armes ».

(A compter du 16 juillet 1948.)

37 Obiois (Hugues), sergent, C.R.A.P. n° 203 (1).

3e Brevet de spécialiste du service général.

a) Spécialité « cuisinier de 2e classe ».

(A compter du 24 mars 1949.)

711 Derouillac (Robert), caporal-chef, G.M.M.-T.A.
712 Genot (Gabriel), sergent, C.R.A.P. n° 205.
713 Rault (Jean), sergent, C.R.A.P. n° 205.
714 Regniez (Benoit), sergent, B. A. n° 117.
715 Cardet (Paul), sergent-chef, E.A.A. n° 601.
716 Mertens (Jean), sergent, 61e escadre.
717 Legris (Louis), sergent, C.I.M. n° 233.
718 Jury (Paul), sergent, B.E. n° 740.
719 Van-Vyve (Jacques), sergent, Z. D. A. n° 901.
720 Gallet (Alphonse), sergent, D. M. A. A. n° 622.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce concerne:

1° Le personnel officier, pour lequel un reclassement éventuel sera prononcé par le service du personnel de l'armée de l'air, 1er bureau;

2° Les pilotes de planeurs; ceux-ci restent classés dans le corps de personnel auquel ils appartenaient;

3° Le personnel reclassé en application de l'instruction ministérielle n° 116/EMAA/S.ECS du 29 juin 1948 (repère 3), qui a fait l'objet d'une décision de changement de spécialité (radiation, obtention d'un brevet à la suite d'un stage, ou examen en école, etc...) émanant du commandement.

Les commandants de formation dont dépendent les intéressés voudront bien, chacun en ce qui les concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

(1) Pour régularisation.
(2) Par équivalence.
(3) Reclassement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1949:

Page 3752, 3e colonne, 18e ligne, au lieu de: « A compter du 1er juillet 1948 », lire: « A compter du 1er janvier 1948 ».

Page 3753, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « Sergent-chef Kowalsky (Paul) », lire: « Sergent-chef Kowalski (Paul) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949:

Page 5114, 3e colonne, 33e ligne, au lieu de: « 745 », lire: « 746 »; 73e ligne, au lieu de: « 51 », lire: « 351 ».

Page 5115, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « 860 », lire: « 360 »; 3e colonne, 16e ligne, au lieu de: « Billes », lire: « Gilles »; 75e ligne, au lieu de: « Chincholie », lire: « Chincholle »; 83e ligne, au lieu de: « Gaston », lire: « Gaëtan ».

Page 5116, 3e colonne, 29e ligne, au lieu de: « 173 », lire: « 178 ».

Page 5117, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « D'Andea ». lire: « D'Andrea ».

Page 5118, 1re colonne, 25e ligne, au lieu de: « Maty », lire: « Marty »; 3e colonne, 14e ligne, au lieu de: « Lavaillard », lire: « Lavallard »; 15e ligne, au lieu de: « Maddec », lire: « Naddeo »; 61e ligne, au lieu de: « Villoutriex », lire: « Villoutreix ».

Page 5119, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Lamballe », lire: « Lamballe »; 48e ligne, au lieu de: « Greteu », lire: « Gretau »; 2e colonne, 71e ligne, au lieu de: « Beguin », lire: « Seguin ».

Page 5120, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « 16 avril 1949 », lire: « 16 avril 1948 »; 18e ligne, au lieu de: « 14 juin 1949 », lire: « 14 juin 1948 »; 25e ligne, au lieu de: « 4e juillet 1949 », lire: « 1er juillet 1948 »; 2e colonne, 87e ligne, au lieu de: « Cholliet », lire: « Chollet »; 87e ligne, au lieu de: « Valiet », lire: « Vallet »; 3e colonne, 14e ligne, au lieu de: « Cobroll », lire: « Cabrol ».

Page 5121, 1re colonne, 57e ligne, au lieu de: « Galmon », lire: « Galnon »; 2e colonne, 48e ligne, au lieu de: « Galiet », lire: « Gallet ».

Nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve du service de l'intendance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1949: page 5249, catégorie « Bureaux », au lieu de: « Kesteloot (Roger-Georges-Pierre », lire: « Kesteloot (Roger-Georget-Pierre) »; catégorie « Subsistances », au lieu de: « Losmann (Michel-André-Augustin) », lire: « Lossmann (Michel-André-Augustin) ».

TABLEAU D'AVANCEMENT

RÉSERVE

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des années 1946, 1947 ou 1948:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

Au titre de l'année 1946.

MM. les capitaines:

1 Bousquet (Charles-Emile), subdivision de Paris.
2 André (Pierre-Ernest), 1re région militaire.
3 De Baccioechi (Jean-Baptiste), subdivision d'Oran.
4 Carriol (Robert), division d'Alger.
5 Paul (Félix), subdivision de Nancy.
6 Roustan (Alfred-Paul), subdivision de Nancy.
7 Greissier (René-Alphonse), subdivision d'Arras.
8 Gorceix (Louis-Antoine), subdivision de Limoges.
9 Escure (Adolphe-Eugène), subdivision de Limoges.
10 Boize (Emile), subdivision de Paris.
11 Hernelin (Paul-Gabriel), subdivision de Toulon.
12 Nadaud (Jacques-Antoine), subdivision de Nantes.
13 Wambergue (Jean-Baptiste), subdivision du Mans.
14 Vannier (René-Charles), subdivision de Paris.
15 Gesselin (Robert-Camille), 1re région militaire.
16 De Launay (Jean-Antoine-Alexandre), division de Meknès.
17 Muller (Edouard-Emile), 1re région militaire.
18 Vezet (Lucien-Clément), subdivision de Laon.
19 Siablo (René-François), subdivision de Bizerte.
20 Gandon (Lionnel-Gabriel-Marius), subdivision de Paris.
21 Rontani (Louis-Antoine), subdivision de Toulon.
22 Poulin (Louis-Abel), subdivision d'Orléans.
23 Bouchet (Louis-Jules), subdivision de Clermont-Ferrand.
24 Madeuf (Michel-Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
25 Deschamps (Paul-Henri), subdivision de Poitiers.
26 Cassier (Roland-Marc), subdivision de Versailles.
27 Talmant (Augustin-Achille), subdivision d'Arras.
28 Thirion (Albert), subdivision de Laon.
29 Quenardel (Emile-Léon), subdivision de Paris.
30 Sauvebois (Henri-Emile), 8e région militaire.
31 Megrot (Henri-Ferdinand), subdivision de Nevers.
32 Georges (Emile-Charles), subdivision de Nancy.
33 Lagache (Maurice-Abraham), subdivision d'Amiens.
34 Baume (Alexis), 4e région militaire.
35 Bouzou (Georges-Henri), subdivision de Paris.
36 Charles (Maurice-Frédéric), subdivision de Paris.
37 Riais (André), subdivision de Paris.
38 Ullmann (André), subdivision de Paris.
39 Defransure (Paul-Gabriel), subdivision de Versailles.
40 Remon (Robert-Paul), subdivision de Toulouse.
41 Genin (Henri-Marie), subdivision du Mans.
42 Favrelle (René-Augustin), 2e région militaire.
43 Baugier (Louis-Marie), subdivision de Poitiers.
44 Ogne (Anthelme-Eugène-Irénée), subdivision de Lyon.
45 Manival (Joseph-François), division d'Alger.
46 Jean (Eugène-Barthélémy), subdivision d'Oran.
47 Mayer (Marius-Gabriel), subdivision de Marseille.
48 Gaudy (Jean-Eugène-Georges), Autriche.
49 Schwab (Pierre - Simon), subdivision d'Amiens.
50 Berno (Benjamin-Joseph), subdivision de Dijon.
51 Simon (Louis - Alexandre), subdivision d'Arras.
52 Stock (Louis-Henri), subdivision de Strasbourg.
53 Commarmond (Etienne-Marius), subdivision de Saint-Etienne.
54 Calais (Marcel-Pierre), 7e région militaire.
55 Boury (Gérard-Louis), subdivision de Lille.
56 Seydoux (Alfred-Emile-Roger-René), subdivision de Paris.

Au titre de l'année 1947.

1 Lalo (Justin), subdivision de Paris.
2 Faure (Paul-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
3 Coquelle (Léon-Rémy), 1re région militaire.
4 Carton (Jacques-Emile), subdivision de Paris.
5 Caussade (Charles-Joseph), subdivision de Paris.
6 Palewski (Jean-Paul), subdivision de Versailles.
7 Papillon (Jean - Désiré), subdivision d'Amiens.
8 Dusseau (René-Jean), subdivision de Paris.
9 Bourdon (Auguste-Ange), subdivision de Paris.
10 Milhet (Marcel-Jules), subdivision de Lyon.
11 Bruyère (Henri-François), subdivision de Nevers.
12 Thilliez (Jean-Marie), subdivision de Lille.
13 Masure (Robert), subdivision de Marseille.
14 Marbœuf (Alexandre-Joseph), subdivision de Nantes.
15 Claude (André - Emile), subdivision de Nancy.
16 Le Ho (Auguste-Albert), subdivision de Rennes.
17 Aubertin (Maurice-Joseph), subdivision de Nancy.
18 Blanchard (Raoul-Pierre), 1re région militaire.
19 Le Gac (Roger-Jean), subdivision de Vannes.
20 Sauvageot (Ernest-Durand), subdivision de Limoges.
21 Blondel (Paul-Edouard), subdivision de Limoges.
22 Cresson (Arcole-Léon), subdivision de Paris.
23 Marchand (René-Auguste), subdivision de Paris.
24 Rémy (Daniel-Jean), subdivision de Paris.
25 Dumoulin (Gaston - Laurent), subdivision de Lille.
26 De Begon de Larouzière (Henri-François), subdivision de Clermont-Ferrand.
27 Dubois (Maurice-Lucien), Tunisie.
28 Chéron (André-Paul), subdivision de Paris.
29 Perochon (Roger-Marie), subdivision de la Sarre.
30 Duffaud de Saint-Etienne (Henri-Marie), subdivision de Paris.
31 Renaud (Paul-Joseph), division d'Alger.
32 Torregrossa (Arthur-François), Maroc.
33 Blanc (Louis-Sébastien), subdivision de Perpignan.
34 De Menthon (François - Bernard), subdivision de Chambéry.
35 Lemière (Edouard-Alphonse), subdivision de Caen.
36 Mongredien (Georges-Adolphe), subdivision de Paris.
37 Leber (Joseph), Allemagne.
38 Seneschal (Gabriel-René), subdivision d'Arras.
39 Robillard (Joseph-Louis), subdivision de Chartres.
40 Drablier (Eugène-Louis), subdivision de Versailles.
41 Vasson (Gaston - Henri), subdivision de Laon.
42 Rouaix (Edouard-Jean), Allemagne.
43 Langlois (Maurice-Pierre), subdivision de Tours.
44 Mancini (Alfred), subdivision de Paris.
45 Wolf (Jules-César), 6e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Reflait (Marcel-René), subdivision de Toulon.
2 Le Sourd (André-Pierre), subdivision de Paris.
3 Melia (Paul-Emile), subdivision de Paris.
4 Cuneo (Gratien-Ernest), subdivision de Paris.
5 Mouillon (Eugène-Charles), subdivision de Dijon.
6 Dussarps (Charles-Mathieu), subdivision de Paris.
7 Wallet (Pierre-Désiré-Arthur), subdivision d'Amiens.
8 Houzel (Osmin-Victor-Ulysse), subdivision de Lille.
9 Moulin (Jean-Louis), subdivision de Tours.
10 Bouvier (Xavier-Pierre), subdivision de Versailles.
11 Tristani (Marc-Aurèle), subdivision de la Corse.
12 Villotte (Fernand-Victor), subdivision de Nancy.
13 Rollin (Edmond-Paul), 7e région militaire.
14 Marin (Olivier), subdivision de Paris.
15 Cabordel (Raymond-Georges), subdivision d'Amiens.
16 Reliant (Louis-Marie-Joseph-René), subdivision de Clermont-Ferrand.
17 Corduries (Ernest-Paul), subdivision de Paris.
18 Paulin (Louis - Ernest), subdivision de Paris.
19 Robyn (Jean-Thomas), subdivision de Lille.
20 D'Avout d'Auerstaedt (François-Marie), subdivision de Meknès.
21 Rolland (Jean-Maurice), 4e région militaire.
22 Kefsi (Raymond-Mohamed), Allemagne.
23 Panet (André-Paul-Henri), subdivision de Paris.
24 Deltour (Gabriel-Marcel), subdivision de Montpellier.
25 Porge (Lucien-Albert-Auguste), subdivision de Paris.
26 Ballet (André-Etienne), subdivision de Paris.
27 Sorel (Jean-Louis-Albert), subdivision de Paris.
28 Menet (Jean-Alphonse), subdivision de Colmar.
29 Domenjoud (Léonce - Georges - Stéphane), subdivision de Colmar.
30 Testet (Antoine-Jean), subdivision de Bordeaux.
31 Monnot (François-Marie-Edmond - Pierre), subdivision de Versailles.
32 Pasteur (Louis-Gustave), subdivision de Paris.
33 Tharradin (Lucien-Joseph), subdivision de Besan.
34 Noirot (Jacques-Louis), subdivision de Paris.
35 Donnet (Aimé-Maurice), subdivision de Versailles.
36 Demarquette (Paul-Louis), subdivision de Paris.
37 Lacroix (Maurice-Jean), division de Constantine.
38 Pighetti de Rivasso (Antoine-Adolphe), subdivision de Paris.
39 Vergne (Marie-Antoine-Raymond), subdivision de Clermont-Ferrand.
40 Daguzan (Germain-Marie-Paul), subdivision d'Arras.
41 Normann (Jacques-Pierre), subdivision de Paris.
42 Raze (René-Jean-Louis), subdivision de Nancy.
43 De Poulier (Hugues-Jacques-Marie), subdivision de Pau.
44 D'Andigne (Joseph), subdivision de Lyon.
45 Clappier (Paul-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
46 Roland (Marcel-Eugène), subdivision de Besançon.
47 Lefort (Paul-Edouard-Joseph), division de Meknès.
48 Cavalle (Lucien-Jules-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
49 Rouge (André-Jules), subdivision de Perpignan.
50 Rastouil (Jean-Paul), subdivision de Mostaganem.
51 Bigorre (Pierre-Léon-Auguste), subdivision de Mostaganem.
52 Collomb (Charles-Victor-Jean), Tunisie.
53 Greffier (Gustave), subdivision de Nantes.

54 Javaloyes (Eugène-Lucien), subdivision de Paris.
55 Mas (Amédée-Louis), 3e région militaire.
56 Larcher (Edouard-Marie-Joseph), division de Casablanca.
57 Brialle (Raoul-Nestor-Benjamin), subdivision de Laon.
58 Chérel (Joseph-Marc), subdivision de Saint-Etienne.
59 Damourette (Charles-Auguste), subdivision d'Orléans.
60 Gilot (François), division de Casablanca.
61 Bela (René), subdivision de Laon.
62 Vuillermoz (Charles-Alfred), 8e région militaire.
63 Fabing (Léon-Joseph), subdivision de Metz.
64 Turquet (Xavier-Philippe-Marie-Bernard), subdivision de Paris.
65 Baumel (Jean-Joseph), 9e région militaire.
66 Moessner (Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
67 Soustelle (Jacques-Emile), subdivision de Paris.
68 Zerbini (Auguste-Georges), subdivision de Paris.
69 Desgranges (Paul-Charles), subdivision de Versailles.
70 Pusterle de Cidrac (Rogatien-Arthur), subdivision de Paris.
71 Lagardère (Paul), division de Casablanca.
72 Marguerite (Charles-Léon), subdivision de Paris.
73 De Ferry (Bernard-Louis), subdivision de Paris.
74 Reboul (André-Marie), Allemagne.
75 Stahl (Michel-Maurice), subdivision de Bordeaux.
76 De Voyer d'Argenson (Marc-Pierre), subdivision de Poitiers.
77 Courant (Marcel-Marie), division de Fès.
78 Laurent (Maurice-Edouard), subdivision d'Oran.
79 Pralus (Maurice-Henri), division d'Alger.
80 De Combarieu (Paul-François), division de Meknès.
81 Pruvot (Louis-Jean-Simon), subdivision d'Amiens.
82 Soulie (André-Jean), Allemagne.
83 Stieglitz alias Vineracq (Ernest), Maroc.
84 Pernet (Jacques-Jean), subdivision de Chambéry.
85 Kaiz dit Blamont (Emile-Armand), subdivision de Paris.

Pour le grade de chef de bataillon nord-africain.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1947.

1 Mazouni Saïb ben Rezki, division d'Alger.

Au titre de l'année 1948.

1 Benmati Mohamed, division de Constantine.
2 Benhammadi Mohamed, division d'Alger.
3 Mahdi Saci ben Hocine, division d'Alger.

Chefs de musique.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

Au titre de l'année 1947.

1 Rondeau (Louis-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 De Bruce (Edouard-Louis), subdivision de Paris.
2 Paillart (Pierre-Marie), subdivision d'Amiens.
3 Malartre (François-Florentin), subdivision de Saint-Etienne.
4 Marret (Jean-Marie), subdivision de Paris.
5 De La Quintinie (Paul-Augustin), subdivision d'Angoulême.
6 Martin de La Bastide (Pierre-Marie), subdivision de Limoges.
7 Degallier (Théophile-Henri), subdivision de Saint-Etienne.
8 Borgeaud (Henri-Edouard), division d'Alger.
9 Charlois (Paul-Etienne), subdivision de Lyon.
10 Vialet de Montbel (Emile-Isidore), subdivision de Paris.
11 De Truchis de Lays (Pierre-Marie), subdivision de Lyon.

Au titre de l'année 1947.

1 Milcent (Louis-Joseph), subdivision de Paris.
2 Lallier (Jean-René), subdivision de Châlons-sur-Marne.
3 Chales (Jean-Antoine), subdivision de Bordeaux.
4 Tron-Sarrazin (Maximin-André), subdivision d'Amiens.
5 Bardon (Marie-Jean), subdivision de Toulouse.
6 Lomuller (Marie-Louis), subdivision de Paris.
7 Martin du Puytison (Louis), subdivision de Limoges.
8 Chaudoye (Pierre-Aimé), subdivision de Paris.
9 Vincent de Vaugelas (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
10 Alloy (André-Elie), subdivision de Paris.
11 De Martin de Bellerive (Gérard-Marie), subdivision de Montauban.
12 Chevrier (Camille-Pierre), subdivision de Paris.
13 Féraud (Georges-Pierre), subdivision de Marseille.
14 Jeantet (Albert), subdivision de Versailles.
15 Boehler (Louis-Henry), subdivision de Saint-Etienne.

Au titre de l'année 1948.

1 Vivier (Louis-Alfred), subdivision de Paris.
2 Baggio (Pierre-Ernest-Louis), subdivision de Bordeaux.
3 De Laurens de Saint-Martin (Charles-Marie), subdivision de Caen.
4 De Demandolx Dedons (Marie-Gabriel-Paul), subdivision de Marseille.
5 Loutrel (Jacques-Marie), subdivision de Rouen.
6 Durr (Robert-Guillaume), 6e région militaire.
7 Dauchez (Robert-Antonin), subdivision de Paris.
8 De Bigault de Cazanove (Charles-François), Maroc.
9 Peugeot (Rodolphe-Robert), subdivision de Besançon.
10 Piganeau (Bernard-Michel), subdivision de Paris.
11 Vatron (Louis-Pierre), subdivision de Paris.
12 Perret (Ludovic-Marie), Allemagne.
13 De Vassoigne (Elie-Georges), Allemagne.
14 De La Gorgue de Rosny (Emmanuel-Albert), subdivision d'Arras.
15 De Moucheron (Charles-Jacques), subdivision de Paris.
16 Fruhinsholtz (Charles-Jacques), subdivision de Paris.
17 Aupepin de Lamothe-Dreuzy (René-Etienne), subdivision de Nantes.
18 Du Puy de Goyne (Pierre-Marie), subdivision de Bordeaux.
19 Lévêque (Jean-Louis), subdivision de Paris.
20 Vernes (Adolphe-Edouard), subdivision de Paris.
21 Marlin (Pierre-Alexandre), subdivision de Nantes.
22 De Turckheim (Pierre-Ménard), subdivision de Paris.
23 Delaroière (Bernard-Joseph), subdivision d'Amiens.
24 D'Huriel de Bartillat (Marie-Martin), subdivision de Clermont-Ferrand.
25 Gadala (Max-Paul), subdivision de Paris.
26 Voinot (Jean), subdivision de Toulouse.
27 Le Gall du Tertre (Bernard), subdivision du Mans.
28 Manières (Etienne-Bonaventure), subdivision de Perpignan.
29 Sorensen (Christian-Marcel), division d'Alger.
30 Gromand (Roger-Constant), Allemagne.
31 Rheims (Jean-Jules), subdivision de Paris.
32 Petit (Maxime-Lucien), subdivision de Paris.
33 Frotier de Bagneux (Geoffroy-Marie), Maroc.

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Nicol (Adolphe-Joseph), subdivision de Paris.
2 Loustau (Henri-Paul), subdivision de Paris.
3 Martin (Henri-Edouard), subdivision de Clermont-Ferrand.
4 Le Mehaute (François-Joseph), 1re région militaire.
5 Potez (Marcel-Alfred), Allemagne.
6 Franck (Jean), subdivision de Lyon.
7 Rousseau (Eugène-Jean), subdivision de Metz.
8 Clop (Adrien-Raoul), subdivision de Caen.
9 Delatour (Edmond-Marie), subdivision de Paris.
10 Delaporte (Louis), subdivision de Rouen.
11 Brunotte (René-Gabriel), subdivision de Nancy.
12 Madelin (Jacques), subdivision de Versailles.
13 Betolaud (Jean-André), subdivision de Paris.
14 Houdry (Jean-Marie), subdivision de Paris.
15 Chiquet (Marie-Charles), subdivision de Poitiers.
16 Blanc (Louis), subdivision de Mostaganem.
17 Quennoucile (Michel-Louis), subdivision de Versailles.
18 Bauer (Jacques-Etienne), subdivision de Paris.
19 Pelissier (Philippe), subdivision de Paris.
20 Belliot (René-Charles), 1re région militaire.
21 Kinsmen (John-William), subdivision de Lyon.
22 Troton (Paul-François), subdivision d'Arras.
23 Laze (Pierre-Alexandre), 1re région militaire.
24 Serot-Almeras-Latour (Jean), subdivision de Paris.
25 Olivier (Pierre-Jean), subdivision d'Amiens.
26 Malecot (Jean-Raymond), subdivision de Bordeaux.
27 Mayolle (Emmanuel-Edmond), subdivision de Paris.
28 Lecoq (André-Adolphe), subdivision de Versailles.
29 Lievrel (Marcel-François), subdivision de Paris.
30 Jalenques (René-Elie), 1re région militaire.
31 Lestage (Roger-Géraud), subdivision de Bordeaux.
32 Poirion (Michel), subdivision de Paris.
33 Comte (Edmond), subdivision de Paris.
34 Cardinal (Henri-Edmond), 1re région militaire.
35 Gelis (Germain-Laurent), subdivision de Perpignan.
36 Petit dit Roger Petit (Jean), subdivision de Paris.
37 Debroise (Bernard-Marie), subdivision de Paris.
38 Pincon (André-Jean), subdivision de Paris.
39 Lefebvre (Pierre-Alexis,) subdivision d'Albi.
40 Delahaye (Fernand-Louis), subdivision de Nantes.
41 Seguin (Victor-Marie), subdivision de Marseille.
42 Brignier (Pierre-Jean), subdivision de Versailles.
43 Durand dit Durand-Bossuet (Pierre-Augustin), subdivision de Paris.
44 Salmon (Jean-Edmé), subdivision de Caen.
45 Serra (Paul-Charles), subdivision d'Oran.
46 Schœnfelder (Jean), subdivision de Paris.
47 Pichard (Louis-Robert), subdivision de Limoges.
48 Delpouget (Marcel-Adrien), subdivision de Paris.
49 Morice (Eugène-Joseph), subdivision de Versailles.
50 Charif (Robert-Louis), subdivision de Metz
51 Dubois de Gennes (Pierre-Eugène), subdivision de Paris.
52 Desjeune (René), subdivision de Besançon.
53 Krouck (Roger-Marie), subdivision de Caen.
54 Pradere (Georges-Antonin), subdivision de Versailles.
55 Hacquard (Emile-Edouard), subdivision de Nancy.

56 Gagne (Régis-Eugène), subdivision de Bordeaux.
57 Persegol (Lucien-Fortuné), subdivision de Paris.
58 Miche de Malleray (Alain), subdivision de Tours.
59 Roque (Etienne), subdivision de Bordeaux.
60 Prud'homme (Henri - Emile), subdivision Paris.
61 Pegard (Marcel), subdivision de Versailles.
62 Jacob (Marcel), 1re région militaire.
63 Perrichet (André-Lucien), 1re région militaire.
64 Bruzeau (Auguste-Alexandre), 1re région militaire.
65 Creteux (Alphonse-Victor), subdivision de Lille.
66 Labanowski (Paul-Pierre), subdivision de Paris.
67 Lavant (Pierre-Michel), subdivision d'Alger.
68 Blaise (Jean), subdivision de Grenoble.
69 Rochet (Michel-Sixte), subdivision de Chambéry.
70 Rime (Robert-William), 1re région militaire.
71 Pelletier (Henri-Maurice), subdivision de Tours.
72 Nanin (Léon-Jean), subdivision de Toulouse.
73 de Gaulle (Pierre-Julien), subdivision de Paris.
74 Bourcois (Maurice-Louis), 3e région militaire.
75 Butor (Pierre-Marie), subdivision de Tunis.
76 Bonnet (Gabriel - Georges), subdivision d'Angoulême.
77 Deslandes (Roger-Emile), subdivision de Paris.
78 Fraissignes (Léon-Marie), 8e région militaire.
79 Basin (Daniel), subdivision de Paris.
80 Baraston (Alphonse-François), subdivision de Toulon.
81 Schlagdenhauffen (René - Henri), subdivision de Strasbourg.
82 Quinio (Paul-Eugène), subdivision de Rennes.
83 Toutain (Jean-Michel), subdivision de Rennes.
84 Grillon (Pierre-René), subdivision de Toulon.
85 Vergier (André - Casimir), subdivision de Grenoble.
86 Lafond (Pierre-Roger), subdivision de Poitiers.

Au titre de l'année 1947.

1 Michel ((Frédéric-Joseph), subdivision de Laon.
2 Ducrocq (André-Eugène), subdivision de Montauban.
3 Guerrier (René-Louis), 4e région militaire.
4 Maillard (Pierre-Alexandre), subdivision de Nancy.
5 Blot (Georges - Charles), 1re région militaire.
6 Cordelle (Louis - Auguste), subdivision de Paris.
7 Froumenty (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
8 Walch (Henri), subdivision de Paris.
9 Boisseau (Robert-Marie), subdivision de Paris.
10 Cremel (Charles-Auguste), subdivision de Metz.
11 Hoffarth (Ernest-Urbain), subdivision de la Sarre.
12 Janicot (Etienne-Louis), 1re région militaire.
13 Cambournac (René-Lucien), subdivision de Paris.
14 Margot (Léon-Jean), subdivision de Pau.
15 Laurent (André-Emile), subdivision de Versailles.
16 Devoyod (Jean - Jacques), subdivision de Paris.
17 Masson (Achille-Victor), subdivision de Lille.
18 Laglaine (Raphaël-Léon), 4e région militaire.
19 Astruc (Marcel-Emile), 1re région militaire.
20 Maillait (Henri-Victor), subdivision de Laon.
21 Maitre (André-René), subdivision de Metz
22 Lacaze (Bernard-Henri), 1re région militaire.
23 Clement (André-Claude), subdivision de Marseille.
24 Lafflitte (Paul-Frédéric), subdivision de Paris.
25 Dufourg (Eugène-Antoine), 4e région militaire.
26 Menne (Marcel-Elie), subdivision d'Arras.
27 Carcenat (Jean-Léon), subdivision du Mans.
28 Barraton (Georges-Alfred), Allemagne.
29 Roque (Georges), subdivision de Montpellier.
30 Rondeaux (Henri-Jean), subdivision de Paris.
31 Guerin (Pierre-Paulin), 1re région militaire.
32 Tupinier (Joseph-Marie), subdivision de Paris.
33 Daniel (Roger-Emile), 1re région militaire.
34 Arnaud (Gaston-Jean), subdivision de Paris.
35 Poisson (Edouard-Henri), subdivision de Paris.
36 Delaruelle (Jacques-Joseph), subdivision de Nancy.
37 Oblette (André-Marius), subdivision de Lyon.
38 Merlin d'Esteux de Beaugrenier (Hubert-Alfred), subdivision de Paris.
39 Le Bordais (Bernard-Jules), subdivision d'Orléans.
40 Devaux (Roger-Gabriel), subdivision de Nevers.
41 Laguerre (Edouard-Marcel), subdivision de Toulouse.
42 Chapsal (Jean-Albert-Pierre), subdivision de Paris.
43 Lejeune (Jean-Georges), 1re région militaire.
44 Liégeois (Raphaël), subdivision de Lille.
45 Bessere (Jean-Paul), subdivision de Rouen.
46 Ventenat (Marcel-Ludovic), subdivision de Paris.
47 De Wissocq (René-Alfred), subdivision de Paris.
48 Boisard (Jacques-Georges), subdivision de Versailles.
49 Giraud (René-Henri), 1re région militaire.
50 Borotra (Jean-Laurent), subdivision de Paris.
51 Morel (Raymond-Xavier), subdivision du Mans.
52 Malfuson (Abraham-François), subdivision de Nevers.
53 Couderc (Pierre-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
54 Demimuid-Treuille de Beaulieu (René-Marie), 1re région militaire.
55 Demaris (Louis), 1re région militaire.
56 Dolleans (Paul-Thibaut), subdivision de Paris.
57 Aubry de Maraument (Guy-Maurice), 1re région militaire.
58 Vidal (Eugène-Marius), 5e région militaire.
59 Moriceau (Henri-René), subdivision de Paris.
60 Eteneau (Maurice - Louis), subdivision d'Amiens.
61 Billhouet (Jean-Félix), subdivision d'Angoulême.
62 Maudet (Franck, subdivision de Pau.
63 Mayeux (Raymond-Ambroise), subdivision de Laon.
64 Jeanmaire (Paul-Louis), subdivision de Nancy.
65 Canonne (Jean - Marie), subdivision de Laon.
66 Courtade (Jean-Marie), subdivision de Paris.
67 Bader (René), subdivision de Paris.
68 Lefèvre (Pierre), subdivision de Rennes.
69 Bodson (Michel - Léon), subdivision de Laon.
70 Jacquinot (Maurice-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
71 Tasso (Henri-André), subdivision de Marseille.
72 Moulardier (Roger-Paul), subdivision de Marseille.
73 Quesnot (André - Jean), subdivision d'Amiens.
74 Delzangles (Bernard-Pierre), 5e région militaire.
75 Thiberge (Lucien-Louis), subdivision de Paris.
76 Lannaud (Roger - Jean), subdivision de Vannes.
77 Musseau (Pierre-André), 4e région militaire.
78 Desarmenien (Albert-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
79 Fettu (Raymond-Abel), subdivision de Rennes.
80 David (Joseph-Raymond), subdivision d'Angoulême.
81 Tremaud (Pierre-Claude), subdivision de Paris.
82 Carpentier (Georges-Jean), 1re région militaire.
83 Payrastre (André-Louis), subdivision de Paris.
84 Marie (André - Désiré), subdivision de Rouen.
85 Texier (Paul-Joseph), Allemagne.
86 Jacquignon (Jean), subdivision de Chambéry.
87 Delayen (Jacques-René), subdivision d'Amiens.
88 Goux (Georges-Sébastien), subdivision de Poitiers.
89 Testas (Gaston-Albert), subdivision de Toulon.
90 Tantot (André-Frédéric), subdivision de Paris.
91 Sandillon (Lucien-Félix), subdivision de Limoges.
92 Couderc (Jean-Baptiste), division d'Alger.
93 Grégoire (Pierre-Jules), subdivision d'Amiens.
94 Anthoine (François), subdivision de Paris.
95 Gauthier (Jean-Charles), subdivision de Besançon.
96 Deleuze (Edmond), subdivision de Paris.
97 Delage (Pierre-Georges), subdivision de Paris.
98 Contamine (Henri-Adrien), subdivision de Caen.
99 Chevallier (Jean-Léon), Allemagne.

Au titre de l'année 1948.

1 Colonna de Giovellina (Marcel-Jules), subdivision de Rouen.
2 Broch (André-Edouard), subdivision de Lille.
3 Moreau (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
4 Pigache (André-Louis), subdivision de Paris.
5 Fleureau (Jean-Georges), subdivision de Paris
6 Bermann (Anatole), subdivision de Tours.
7 Paymal (Fernand-Charles), 6e région militaire.
8 Chatoney (Jules-Jacques), subdivision de Paris.
9 Penent (Gustave), 5e région militaire.
10 Babelot (Robert-Jules), subdivision de Metz.
11 Vene (Roger-Georges), subdivision de Grenoble.
12 Leconte (Raymond-Louis), subdivision de Caen.
13 Nerot (Georges - Joseph), subdivision de Paris.
14 Van de Casteele (Charles-Daniel), 1re région militaire.
15 Thibault (Paul-Charles), subdivision de Lille.
16 Gaulard (Jean-Louis), subdivision de Paris.
17 Murez (Pierre-Abel), subdivision de Lille.
18 Sonck (Edmond-Albert), subdivision de Lille.
19 Gloriod (Marc-Léon), 1re région militaire.
20 Ohresser (Jacques-Léon), subdivision de Paris.
21 Morel (Clément-Jules), 1re région militaire.
22 Cohade (François-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
23 Durand (Christian), subdivision de Perpignan.
24 Vassor (Jean-Marie), 4e région militaire.
25 Froideveaux (Jean-Charles), 1re région militaire.
26 Monsarrat (Henri-Louis), subdivision d'Albi.
27 Gabet (Jean-Henri), subdivision de Paris.
28 Renauldon (André-Georges), subdivision de Paris.
29 Barraud (André - Yves), subdivision de Nancy.
30 Dewatre (André-Marie), 8e région militaire.
31 Seveno (Jean-Charles), subdivision de Besançon.
32 Passerat (Maxime-Gontran), subdivision de Paris.
33 Lombard (Paul-Jean), subdivision de Lyon.
34 Contat (Jean-Paul), subdivision de Paris.
35 Flour (Gustave-François), subdivision de Versailles.
36 Jullion (Eugène-Joseph), subdivision de Grenoble.

37 De Lavenne de la Montoise (Jean-Baptiste), subdivision de Versailles.
38 Caillot (Marcel-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
39 Haverland (Edouard-Ernest), subdivision de Lille.
40 Peaucelle (René-Edouard), subdivision de Paris.
41 Gaulier (Charles-Victor), subdivision de Paris.
42 Marty (Augustin-Camille), subdivision d'Albi.
43 Pigeon (Gabriel-Marie), subdivision de Grenoble.
44 Deuber (Jean-Edmond), subdivision de Paris.
45 Lagnier (André-Antoine), subdivision de Strasbourg.
46 Blanzat (Alyre-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
47 Sanson (Dulcide-Louis), subdivision de Bordeaux.
48 Castagnos (Gaston), subdivision de Pau.
49 Loyer (Léon-Clément), subdivision de Nantes.
50 Abonneau (Jean-Célestin), subdivision de Chartres.
51 Batteux (Henri-Clément), 1re région militaire.
52 Savey-Cazard (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
53 Nicolet (Gabriel-Marie), subdivision de Grenoble.
54 Desjardin (Joseph-Georges), subdivision d'Amiens.
55 Bonifacj (Georges), 1re région militaire.
56 Merland (Antoine-Marc), subdivision de Toulouse.
57 Lescalot (Pierre-Adolphe), subdivision de Paris.
58 Fruchart (Jean-Baptiste), subdivision de Nevers.
59 Missenard (Félix-Simon), subdivision de Laon.
60 Pascal (Ernest-Edouard), subdivision de Versailles.
61 Piqueral (Léon), subdivision de Paris.
62 Bourgey (Maurice), subdivision de Rennes.
63 De Gail (Paul-Henri), subdivision de Bordeaux.
64 Noirclerc (André-Georges), subdivision de Versailles.
65 Periers (Marcel-Louis), 7e région militaire.
66 Dupeyrat (Armand-Pierre), subdivision de Paris.
67 Chilaud (Lucien-Charles), subdivision de Paris.
68 Marcoux (Léon-Louis), subdivision de Versailles.
69 Morzelle (Pierre-Charles), subdivision de Toulouse.
70 Vogt (René-Henri), subdivision de Metz.
71 Pelle (Marcel-Alphonse), subdivision d'Orléans.
72 Fustier (Pierre-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
73 Richard (Louis-Albert), subdivision de Rouen.
74 Bouge (René-Jules), subdivision de Besançon.
75 Mignard (Maurice-Jean), subdivision de Paris.
76 Auxemery (François), subdivision de Limoges.
77 Veillon (Pierre-Michel), subdivision de Poitiers.
78 Faivre (André-Arsène), subdivision de Châlons-sur-Marne.
79 Sellier (Pierre-Charles), subdivision de Paris.
80 Coudert (Jean-Gédéon), subdivision de Versailles.
81 Jourdan (Maurice-André), division d'Alger.
82 Delarnelle (Bernard-Louis), subdivision de Paris.
83 Brisac (Paul-Louis), subdivision de Grenoble.
84 Fourton (Albert-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
85 Taillandier (Marcel-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand.
86 Peypaud (Jacques-Raoul), subdivision de Caen.
87 Demange (André-Aventin), subdivision de Perpignan.
88 Delsarte (Jean-Frédéric), subdivision de Nancy.
89 Tyvaert (Pierre), subdivision de Paris.
90 Moreau (Jean-Marie), 6e région militaire.
91 Didier (Jean-André), subdivision de Paris.
92 Normand (Robert-Léon), subdivision de Nantes.
93 Dumas (Raymond), subdivision de Paris.
94 Waymel (François-Lucien), subdivision de Paris.
95 Philippe (Pierre-Germain), subdivision de Metz.
96 Dourlot (Joseph-Raymond), subdivision de Rennes.
97 Chenin (François-Emile), subdivision de Metz.
98 Grimpel (Philippe-Maxime), 1re région militaire.
99 Baudrin (Roger-Marcel), subdivision d'Angoulême.
100 Poitevin (Jean-Charles), 1re région militaire.
101 Bastide (Joseph-André), subdivision de Montpellier.
102 Doncieux (André-Lucien), subdivision de Paris.
103 Bertran (André-Bernard), subdivision de Paris.
104 Laporte (Jean-Joseph), subdivision de Toulouse.
105 Caillat (Lucien), 1re région militaire.
106 Vermeulen (Julien-Hippolyte), subdivision de Lille.
107 Terrier (Léon), subdivision de Nancy.
108 Dupouy (Bernard-Henri), subdivision de Toulouse.
109 Masseron (Jean-Théophile), Tunisie.
110 Marchand (René-Marc), 1re région militaire.
111 Massip (Pierre-Albert), subdivision de Clermont-Ferrand.
112 Pollet (Gaston-Rémy), subdivision de Paris.
113 Henry (Maurice-Victor), 1re région militaire.
114 Amblard (Jean), 2e région militaire.
115 Etienne (Pierre-Léon), subdivision de Nancy.
116 Jung (Pierre-Charles), subdivision de Versailles.
117 Landat (Gabriel-Emile), subdivision du Mans.
118 Mazet (Robert-Jean), subdivision de Paris.
119 Bastide (Etienne-Pierre), 5e région militaire.
120 Hugo (Marcel-Gabriel), subdivision de Nantes.
121 Jean (Léon-Alfred), subdivision de Chambéry.
122 Pons (Paul-Antoine), subdivision de Grenoble.
123 Lartigau (Louis-Marie), subdivision de Pau.
124 Briol (Paul-Louis), 5e région militaire.
125 Stupfler (Marceau-André), subdivision de Paris.
126 Baud (André-Pierre), subdivision de Saint-Etienne.
127 Fanonnel (Pierre-Marcel), subdivision de Rouen.
128 Barbotte (Jean), subdivision de Montpellier.
129 Carpentier (Paul-Marie), division d'Alger.
130 Philip (Daniel-Jules), subdivision de Grenoble.
131 Didillon (Auguste-Marguerite), subdivision de Nancy.
132 Paris (Henri-Victor), Maroc.
133 Baumont (Henri), subdivision de Tunis.
134 Michoud (André-René), subdivision de Grenoble.
135 Nottelet (René-Gustave), subdivision de Laon.
136 Gabiano (Pierre-Marie), subdivision de Nancy.
137 Quenette (Jean-François), subdivision de Nancy.
138 Jardou (Henri-Edmond), 1re région militaire.
139 Boissard (André), 1re région militaire.
140 Jullien (Raymond-Maurice), subdivision de Rouen.
141 Gailly (Pierre), subdivision d'Orléans.
142 Nizery (Jacques-Louis), Tunisie.
143 Maury (Paul-Camille), subdivision de Montpellier.
144 De Rascas de Châteauredon (Honoré-Georges), subdivision de Montpellier.
145 Hivonnait (Charles-Auguste), 2e région militaire.
146 Lannegrace (Antoine-Charles), subdivision de Paris.
147 Blum (Eugène-Robert), subdivision de Paris.
148 Salin (Jacques-Henri), subdivision de Paris.
149 Delaby (Georges-Constant), Maroc.
150 Moynot (Ernest-Albert), subdivision d'Arras.
151 Klein (Marie-Jacques), subdivision de Paris.
152 Forget (André-Albert), subdivision d'Amiens.
153 Rietzler (Albert-Henri), Autriche.
154 Glotin (Yves-Marie), subdivision de Bordeaux.
155 Mourot (Paul-Henri), 6e région militaire.
156 Béchet (Jean-Julien), Maroc.
157 Thiallet (Francis-Ernest), Allemagne.
158 Beuvelot (Jean-Louis), subdivision de Chambéry.
159 Leydon (Raphaël-René), 9e région militaire.
160 Moreau (Claude-Albert), Allemagne.
161 De Chillaz (Charles-Marie), subdivision de Paris.
162 Mortier (Armand-Louis), subdivision de Paris.
163 Paillas (Raymond-Louis), 9e région militaire.
164 Heme de Lacotte (Marie-Joseph), subdivision de Versailles.
165 Schwartz (Charles-Vincent), subdivision de Strasbourg.
166 Ferri (Pierre-Louis), 1re région militaire.
167 Dormay (Jean-André), 1re région militaire.
168 Le Thierry d'Ennequin (Lucien-Marie), subdivision d'Amiens.
169 Voinier (Robert-Marie), subdivision du Mans.
170 Tournier (Firmin-Louis), subdivision de Paris.
171 Trebbia (Louis-François), subdivision de Lyon.
172 Basset (Georges-Jules), subdivision de Marseille.
173 Servagnat (Maurice-Jean), subdivision de Paris.
174 Kalb (Paul-Jacques), 8e région militaire.
175 Naulin (Georges-Justin), 8e région militaire.
176 Fresneau (André-Jules), division d'Alger.
177 Valayer (Pierre-Paul), Maroc.
178 Laurent (Jules-Joseph), subdivision de Vannes.
179 Ennes (Charles-Aristide), Maroc.
180 Pougnand (Maurice), subdivision de Paris.
181 Molinier (Marcel-Raphaël), Allemagne.
182 Lecot (Georges-Lucien), subdivision de Paris.
183 Pellessier-Tanon (Jacques), division d'Alger.
184 Pellarin (Armand-Louis), division de Constantine.
185 Dreyfous (Elie-Daniel), subdivision du Mans.

Train.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Beraudy (Auguste-Gilbert), subdivision de Clermont-Ferrand.
2 Cahen-May (Lucien), subdivision de Paris.
3 Duterne (Henri-Auguste), subdivision de Lille.
4 Besancenot (Henri-Paul), subdivision de Paris.
5 Guyonnet (Maurice), Tunisie.
6 Geny (Georges-Alexandre), subdivision de Paris.
7 Vandelet (Robert-Marie), subdivision de Versailles.
8 Millin de Grandmaison (Robert-Georges), subdivision de Paris.
9 Chauveau (André-Marie), subdivision d'Angoulême.
10 Guierre (René-Jean), subdivision de Marseille.
11 Quivogne (Lucien-Marie), subdivision de Chartres.
12 Weiss (Georges-Auguste), subdivision de Besançon.
13 Mayol (Maurice-Camille), subdivision de Toulon.

Au titre de l'année 1947.

1 Debuiche (Maurice-Léon), subdivision de Versailles.
2 Chedot (Maurice-Lucien), 1re région militaire.
3 Cagnye d'Aunainville (Alex-Emile), subdivision de Paris.
4 Berkovitsch (René-Marcel), subdivision de Versailles.

5 Poulenc (Jean-Emile), subdivision de Paris.
6 Ravet (Pierre-Eugène), subdivision de Paris.
7 Petit (André-Arthur), subdivision d'Albi.
8 Carlu (Pierre), subdivision d'Arras.
9 Riche (Edouard-François), subdivision de Paris.
10 Cayot (René-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
11 Lévy-Levens (Robert), subdivision de Paris.
12 Prades (Robert-Philippe), subdivision d'Albi.
13 Kaiser (Godefroy), subdivision de Strasbourg.
14 Boyer (Fernand-Auguste), subdivision de Paris.
15 Lacroix (Marcel-Claude), subdivision de Lyon.
16 Sère de Rivière (Gaston-Marie), Autriche.
17 Lemoine (Emile-Georges), Allemagne.

Au titre de l'année 1948.

1 Pico (Albert-Gabriel), 1re région militaire.
2 Calon (Michel-André), subdivision de Montauban.
3 Rougier (Joseph-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
4 Porta (Jean-Maurice), Maroc.
5 Pla (Pierre-Fernand), subdivision d'Oran.
6 Damery (Marcel - Jean), subdivision de Laon.
7 Laurence (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
8 Guillot (Maurice-Marcel), subdivision de Paris.
9 Blum (Pierre-Paul), subdivision de Paris.
10 Arnaud (Maurice-Paul), subdivision de Paris.
11 Ripert (Maurice-Gustave), subdivision de Toulon.
12 Piet (Henri-Georges), subdivision de Versailles.
13 Minard (Roger - Etienne), subdivision de Dijon.
14 Bernat (Armand-Emile), subdivision d'Albi.
15 Collet (Pierre - William), subdivision du Mans.
16 Roppe (René-Jules), subdivision de Bordeaux.
17 Sauvage (Robert-Gaston), subdivision de Laon.
18 Leblanc (Alfred-Jean), subdivision d'Orléans.
19 Garros (Louis-Fernand-Pierre), subdivision de Paris.
20 Douley (Maxime - Henri), subdivision de Paris.
21 Pfeiffer (Alfred - Charles), subdivision de Colmar.
22 Virieux (René-Etienne), subdivision de Saint-Etienne.
23 Stempowski-Richepin (Jean-Pierre), subdivision de Rennes.
24 Valentini (Max-Eugène-François), subdivision de Paris.
25 Hauss (Paul - Eugène), subdivision de Nancy.
26 Jardry (Charles-Frédéric), subdivision de Paris.
27 Brisson (Honoré-Joseph), subdivision de Nevers.
28 Destribats (Alfred - Jean), subdivision de Bordeaux.
29 Marchais (Georges - Camille), subdivision de Châlons-sur-Marne.
30 Duhot (Henri-Joseph), subdivision de Paris.
31 Gadeau (Ernest - Albert), subdivision de Paris.
32 Derepas (Henri-Charles), subdivision de Paris.
33 Fumey (René-Victor), subdivision de Lyon.
34 Laplaud (Jean), subdivision de Paris.
35 Baylet (Jean-Anrdé), subdivision de Montauban.
36 Borday (Claude), subdivision de Tunis.
37 Marche (Jacques - Louis), subdivision de Paris.
38 Baubrand (Joanny-Claude), subdivision de Lyon.
39 Rossi (Georges-Léon), subdivision de Lyon.
40 Evrard (Gaston - Marius), subdivision de Rouen.
41 Fourcade (François-Ernest), subdivision de Perpignan.
42 Homberg (Jean-François), subdivision de Rouen.
43 Brissaud (Jean-Henri-Charles), subdivision de Paris.
44 Letour (Robert-Olivier), Maroc.

Transmissions.

ARME

Pour le grade de chef de bataillon.

Au titre de l'année 1946.

MM. les capitaines

1 Mauvais (Fernand-Joseph), subdivision de Paris.
2 Vandewiele (Pierre-Clément), subdivision de Paris.
3 Perrier (Charles-Jean), subdivision de Paris.
4 Paresy (Raoul - Engène), subdivision de Paris.
5 Simon (Jean-Marie), subdivision de Paris.
6 Prache (Marie-Pierre), subdivision de Versailles.
7 Tucoulat (Pierre-Amédée), subdivision de Paris.
8 Suchet (Charles - Louis), subdivision de Paris.
9 Teste (Yvan-Robert), subdivision de Paris.
10 Pascal (Henri-Victor), subdivision de Toulon.

Au titre de l'année 1947.

1 Dauvin (Jean-Charles), subdivision de Paris.
2 Montmaneix (Michel-Gabriel), subdivision de Rouen.
3 Grosmann (Michel-Jean-Baptiste), subdivision de Strasbourg.
4 Brisdoux (René-Henri), subdivision de Paris.
5 Monbeig (Robert-Paul), subdivision de Versailles.
6 Chadouteau (Jean-Adolphe), subdivision de Toulouse.
7 Julia (Roger-Antoine), subdivision de Paris.
8 Stevenin (Jean-Antoine), subdivision de Paris.
9 Morand (Louis-Georges), subdivision de Toulon.
10 Alexandre (Marcel), subdivision de Toulouse.
11 Lejay (Pierre), subdivision de Paris.
12 Pont (Henri-François), subdivision de Perpignan.

Au titre de l'année 1948.

1 Radix (Jean-Félix), subdivision de Paris.
2 Vailland (Marcel-Jacques), subdivision de Paris.
3 Julien (André), subdivision de Paris.
4 Lefevre (Fernand - Marie), subdivision d'Amiens.
5 Lucas (Paul-Edmond), subdivision de Strasbourg.
6 Belus (Raoul-François), subdivision de Paris.
7 Pocholle (Georges-Félix), subdivision de Versailles.
8 Monot (Bernard-Pierre), subdivision de Paris.
9 Duchâteau (Charles-Marie), subdivision de Nevers.
10 Caillez (Henri-Jean), subdivision de Paris.
11 Bruniaux (Charles-Emile), subdivision de Paris.
12 Rouvière (Jean-Raymond), subdivision de Toulouse.
13 Leger (Jean-André), subdivision de Paris.
14 Dezes (Jean-Louis), subdivision de Tunis.
15 Vigneron (Victor-Emile), subdivision de Paris.
16 Boulet (Henri), subdivision de Paris.
17 Pages (Albert-Louis), subdivision de Lyon.
18 Thiebaut (Ferdinand-Gilbert), subdivision de Paris.
19 Sauze (André-Louis), subdivision de Lyon.
20 Priou (Jean-Marie), subdivision de Versailles.
21 Binet (Marcel-Louis), subdivision de Paris.
22 Leprieur (Emile-Auguste), subdivision de Versailles.
23 Thibert (Jean-Luc), subdivision de Paris.
24 Raibaud (Paul-Jacques), subdivision de Paris.
25 Crucis (Désiré-Pierre), subdivision de Versailles.
26 Bonnaire (François-Jean), subdivision de Paris.
27 Chauchat (Jean), subdivision de Paris.
28 Daignan-Fornier de Lachaux (Pierre-Marcel), subdivision de Paris.
29 Massenet (Philippe-Camille), subdivision de Paris.
30 Chauvineau (Robert-Jean), subdivision de Paris.
31 Faugeras (Daniel-Jean), subdivision de Paris.
32 Michaud (Roger-Alfred), subdivision de Versailles.
33 Nampon (René - Gaston), subdivision de Paris.
34 Renault (Marcel-Joseph), subdivision de Tours.
35 Clavier (Joseph - Marie), subdivision de Paris.
36 Chovet (Antoine - Marie), subdivision de Paris.
37 Bouchayer (Maurice), subdivision de Grenoble.
38 David (Charles-Auguste), subdivision de Paris.
39 Briançon (Paul-Marie), subdivision de Versailles.
40 Thomas (François-Emile), subdivision de Rennes.
41 Commanay (Pierre-Louis), 1re région militaire.
42 Narjoux (Paul - Etienne), subdivision de Montpellier.
43 Bergœnd (Gilbert-Charles), subdivision de Colmar.
44 Gaudin (Roger - Louis), subdivision de Strasbourg.
45 David (Charles-Albert), subdivision de Paris.
46 Fuvel (Paul-Benoît), subdivision de Vannes.
47 Roy (Henry-Louis), subdivision de Paris
48 Mosse (Pierre-Paul), subdivision de Lyon.
49 Viel-Cazal (Jean), subdivision de Châlons-sur-Marne.
50 Perlus (Pierre - Marcel), subdivision de Lyon.
51 Roux (Henri - Auguste), subdivision de Metz.
52 Bausch (Charles), subdivision de Dijon.
53 Sarramegna (Charles-Emile), subdivision d'Oran.
54 Faure (Jean-Marie), subdivision de Paris.
55 Duprez (André-Louis), subdivision de Paris.
56 Besseyre (Jean-Etienne), subdivision de Paris.
57 Tourat (Emile), subdivision de Versailles.
58 Argentin (Jean-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
59 Becker (Paul-Nicolas), 1re région militaire.
60 Michotte (Pierre-Jules), 4e région militaire.
61 Karcher (Lucien - Marie), subdivision de Nancy.
62 Lasserre (Joseph-Eloi), division d'Alger.
63 Dehaye (Georges-Marie), subdivision de Paris.
64 Fontaine (Henri-Georges), subdivision de Paris.
65 Gastebois (Jacques-Frédéric), subdivision de Paris.
66 Jambenoire (Marcel), subdivision de Paris.
67 Dumas-Primbault (Jacques), subdivision de Limoges.
68 Berthet (Louis-Jules), subdivision de Versailles.
69 Hugonnet (Léon - Henri), subdivision de Versailles.
70 Brihat (Joseph-Léon), subdivision de Saint-Etienne.
71 Pillon (Jean-Paul), subdivision de Chambéry.
72 Dubois (Raymond-Henri), subdivision de Laon.
73 Imbault (Lucien - Henri), subdivision d'Oran.
74 Gaurrand (Louis-Théodore), subdivision de Rouen.
75 De Védrines (Robert-Gaston), subdivision de Bordeaux.
76 Batiffol (Henri - Charles), subdivision de Paris.
77 Saupe (Georges-Jules), subdivision de Versailles.
78 Voyer (Robert-Marie), subdivision de Versailles.
79 Parmentier (Maurice-Joseph), subdivision de Paris.
80 Lebrun (Jean-Marie), subdivision de Paris.
81 Labrousse (André-Georges), division d'Alger.
82 Rousselet (André-Henri), Allemagne.

83 Hanet (Robert-Raymond), subdivision de Saint-Etienne.
84 Chaussy (André-Régis-René), subdivision de Marseille.
85 Coll (Pierre-Léon-Désiré), Extrême-Orient.
86 Simon (Lucien), subdivision de Paris.

Adjoints du service du matériel des transmissions.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Planaud (Georges-Pierre), 9e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Kohn (Jacques-Raymond), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Gallard (Jean-Henri), Maroc.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Cazal (Jean-Marc), 9e région militaire.
2 Bouget (Auguste-Raymond), 1re région militaire.
3 Treflez (Jean-Auguste), 3e région militaire.
4 Binet (Roger-Edmond), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Lovy (Georges-Paul), 2e région militaire.
2 Lautey (Maurice), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Ximenes (Edouard-Josquin), division d'Alger.
2 Duquesne (Pierre-Edouard), 1re région militaire.
3 Audrain (Henri-Maurice), 1re région militaire.
4 Abarnou (Paul-Joseph), 3e région militaire.
5 Pontoizeau (André-François), 7e région militaire.
6 Theis (Jean-Charles), 1re région militaire.
7 Miroux (Alcide-Robert), 1re région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Girard (Emile-Maurice), 1re région militaire.
2 Labadie (Jean-Gérard), 4e région militaire.
3 Dubois (Pierre), 1re région militaire.
4 Passedat (Joseph-Jean), 10e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Lambert (Claude-Jean), 9e région militaire.
2 Kirchen (Georges), 6e région militaire.
3 Mattei (Ignace), 8e région militaire.
4 Quenaree (Edmond-Guillaume), 3e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Gatanl (Georges), 4e région militaire.
2 Martrette (Sylvain-Laurent), 3e région militaire.

Affaires militaires musulmanes.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Cabannes (Marcel-Camille), 10e région militaire.
2 Pergaud (Georges-Ernest), Tunisie.
3 Ganascia (Samuel-Haïm), 10e région militaire.
4 Auger (Francis-Jean), 10e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Surdon (Georges-Paul), 10e région militaire.
2 Bessis (Salomon-Emile), 1re région militaire.
3 Maitre (Marcel), Maroc.

Au titre de l'année 1948.

1 Laffont (André-Roland), Maroc.
2 Mercier (Henry-Emile), Maroc.
3 Orru (Armand), Maroc.
4 Beck-Ceccaldi (Charles-Jules), Afrique équatoriale française.

Corps des interprètes militaires.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Furby (Charles-Alcide), 1re région militaire.
2 Millo (Pierre-Jean), division d'Alger.
3 Jublin (Lucien-Paul), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Dupuy (Lucien), 6e région militaire.
2 Gspann (Laurent-Lucien), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Quin (Gaston), division d'Alger.
2 Antzemberger (Albert-Ernest), 6e région militaire.
3 Médard (André), 6e région militaire.
4 Bourgeois (Charles-Laurent), 6e région militaire.
5 Biedermann (Albert-Jacques), 6e région militaire.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Le Cour Grandmaison (Jacques-Antoine), 1re région militaire.
2 Lafond (Henri), 1re région militaire.
3 Pigeon (Paul), 1re région militaire.
4 Marin (Pierre-Edmond), 6e région militaire.
5 Cerbelaud (Maurice-Valentin-Adrien), première région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Perdreau (Jean), 1re région militaire.
2 Compin (Henri-Léon), 4e région militaire.
3 Bavoux (Henri), 1re région militaire.
4 Rémond (Victor-Adrien), 6e région militaire.
5 Guillet (Louis-Maurice), 2e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Michel (Jean-Ferdinand), 8e région militaire.
2 Barbe (Victor-Louis), 1re région militaire.
3 Gobin (Maurice-Henri), 6e région militaire.
4 Pourdieu (Louis), 1re région militaire.
5 Rey (Jean-Baptiste-Henri), 9e région militaire.
6 Joliot-Curie (Jean-Frédéric), 1re région militaire.
7 Méchin (Maurice-Pierre), 2e région militaire.
8 Chaux (Roger-Bernard), 1re région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Germano (Marcel-Louis-Alban), 9e région militaire.
2 Weill (Jacques-Burchard), 1re région militaire.
3 Clairin (Marie-Gérard), 4e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Maury (Jean-Valéry-Léopold), 9e région militaire.
2 Chomont (Charles-Henri-Joseph), 1re région militaire.
3 Vagogne (René-Louis-Emile), 6e région militaire.
4 Nicollet (Joseph-Victor-Alexandre-François), 9e région militaire.
5 Cornuau (Alcide-Maurice), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Villet (Jules-Maurice), 6e région militaire.
2 Carpentier (Jean-Baptiste), 2e région militaire.
3 Mouazan (Louis-Charles-Ernoult), 1re région militaire.
4 Martin (Roger), 10e région militaire.
5 Grimaud (Eugène), 1re région militaire.
6 Robert (Frédéric-Edouard-Eugène), 10e région militaire.
7 Anton (Maurice), 10e région militaire.

CADRES DES ADJOINTS TECHNIQUES

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Kieffer (Michel-Auguste), 1re région militaire.
2 Doyen (Jean), 1re région militaire.
3 Trolard (Jean-Paul-Charles), 1re région militaire.
4 Piaux (Léon-Victor), 1re région militaire.
5 Pannier (Jean-Gabriel), 2e région militaire.
6 Grégoire (Louis-André), 6e région militaire.
7 Schwob (Pierre-Albert-Gustave), 1re région militaire.
8 Tourmen (Albert-Marie), 1re région militaire.
9 Vuillemin (Emile-Georges-Edmond), 6e région militaire.
10 Rive (Adrien-Eugène), 8e région militaire.
11 Bonte (Jacques-Raymond), 1re région militaire.
12 Bonnaire (Louis), 6e région militaire.
13 Breton (Georges-Alexis-Charles), 3e région militaire.
14 Escousse (Louis-Edouard-Joseph), 5e région militaire.
15 Sarocchi (Raphaël), 9e région militaire.
16 Berthaud (Pierre), 8e région militaire.
17 Essette (Henri-Léopold-Emile), 1re région militaire.
18 Thomas (Camille-Lucien), 3e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Bourgognon (Roger-Louis-Antoine), 1re région militaire.
2 Mouton (Camille), 4e région militaire.
3 Rogier (Arnould-Henri-Charles), Tunisie.
4 De Cosmi (René-Luc), 1re région militaire.
5 De Loarer (Jean-Baptiste), 8e région militaire.
6 Vuillemin (Henri-Nicolas), 6e région militaire.
7 Vinet (Antoine), 8e région militaire.
8 Gantois (Louis-Marie), 1re région militaire.
9 Toreau (Olivier), Tunisie.
10 Tricard (Jean), 1re région militaire.
11 Roussin (Emile-Hippolyte), 1re région militaire.
12 Mayeur (Félicien-Auguste), T. O. Autriche.

Au titre de l'année 1948.

1 Monchatre (René-Jean-Léopold), 3e région militaire.
2 Jan (Marcel-Georges), 9e région militaire.
3 Commandeur (Paul-Louis), 1re région militaire.
4 Charon (Jean-Alexis), 2e région militaire.
5 Mouly (Henri-Jean), 8e région militaire.
6 Follet (Georges-Aimé-Louis), 4e région militaire.
7 Binoux (Paul-Hippolyte-Marie), 1re région militaire.
8 Bruno (Raymond-Alexandre), 1re région militaire.
9 Jasinski (René), 1re région militaire.
10 Frenot (Rémy-Charles-Denis), 1re région militaire.
11 Maury (Robert), 8e région militaire.
12 Massot (Jean-Marie-Xavier-André), 9e région militaire.
13 Gozard (Lucien-François-René), 7e région militaire.
14 Bourrel (Vincent-Jean-Marie), 1re région militaire.
15 Guillemet (Gabriel-Guillaume-Vital-Léon), 8e région militaire.

16 Renard (Pol-Pierre-Léon), 2e région militaire.
17 Descotte (Marcel-Henri), Maroc.
18 Baron (Marceau-Maxime), 6e région militaire.
19 Jeanperin (Frédéric-Paul-Benjamin), 7e région militaire.
20 Thomas (Henri-Hippolyte-Charles), 1re région militaire.
21 D'Espagne de Venevelles (Georges-Marie), 1re région militaire.
22 Laillet de Montuile (Raymond-Marie), 1re région militaire.
23 Gallot (Pierre-René), 1re région militaire.
24 Loiseau (Emmanuel-Désiré), 1re région militaire.
25 Borne (Auguste-André-Marius), Tunisie.
26 Lantiez (Alexandre-Ernest-Auguste), 1re région militaire.
27 Truchot (Georges-Louis-Auguste), 1re région militaire.

Génie.

ARME

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Lizounat (Robert-Pascal), Maroc.
2 Girard (Georges-Léon), Maroc.
3 Widmer (Jean-Adolphe-Edouard), subdivision de Paris.
4 Burel (Georges-Victor-Louis), 2e région militaire.
5 Fischer (Eugène-Henri), 4e région militaire.
6 Beaudoux (François-Nicolas), subdivision de Saint-Etienne.
7 Etienne (Marcel-Jules-Fernand), subdivision de Lille.
8 Dumas (Paul-Jean-Claudius), subdivision de Clermont-Ferrand.
9 Deymie (Philippe), subdivision de Montpellier.
10 Fourtanier (Bernard-Pierre), 1re région militaire.
11 Villaume (Georges), subdivision de Versailles.
12 Gaymard (Ludovic), 1re région militaire.
13 Dessolies (Pierre), subdivision de Strasbourg.
14 Prempain (Jean - Albert), subdivision de Rouen.
15 Villevieille (Marcel-Eugène), division d'Alger.
16 Bressaud (Aimé), subdivision de Lyon.

Au titre de l'année 1947.

1 Meyer (Louis-Michel), division d'Alger.
2 Godine (Jean-Louis-Henri), subdivision d'Arras.
3 Bigorne (Olivier), A. O. F.
4 Perrot (André-Marie), subdivision de Paris.
5 Champredon (Jean-Pierre-Emile), subdivision de Paris.
6 Cherrier (Paul-Edmond), subdivision de Paris.
7 Schwoerer (Emile-Edouard), 1re région militaire.
8 Pinta (Marc-Paul-Lucien), 1re région militaire.
9 Talobre (Charles-Marcel-Gaston), subdivision de Laon.
10 Saloy (Roger-Victor-Eugène), subdivision de Pau.
11 Montel (Maurice-Aimé-Louis-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
12 Gaydon (Pierre-Ernest), subdivision de Toulon.
13 Lecoanet (Jean-Emile), division d'Alger.
14 Ferran (Pierre-Noël), subdivision de Toulon.
15 Mignon (Jacques), subdivision de Paris.
16 Gallot (Louis-Antoine-Pierre), subdivision de Poitiers.
17 Duthoit (Robert-Joseph), 1re région militaire.
18 Valladon (Maurice-Ernest), 1re région militaire.
19 Pecqueraux (Gabriel-Gustave-Joseph), subdivision du Mans.
20 Morice (André-Emile-Simon), subdivision de Nantes.
21 Larras (Jean-Abel), division d'Alger.
22 Jean-Girard (René-Paul-Robert), subdivision de Nevers.

Au titre de l'année 1948.

1 Barbier Saint-Hilaire (Philippe-Etitenne), Extrême-Orient.
2 Vauthier (Pierre-Marie-Ernest), subdivision de Châlons-sur-Marne.
3 Guénot (Paul-André-Georges), subdivision de Dijon.
4 Piétri (Albert), subdivision de Grenoble.
5 Thévenard (Claudius), subdivision de Lyon.
6 Olagnon (Jean-Antoine-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
7 Bru (Jean-Jacques-Marius), subdivision de Versailles.
8 Demartini (Paul), division de Constantine.
9 Fabing (Serge-Théobald), subdivision de Châlons-sur-Marne.
10 Latrille (Pierre-Gaston), subdivision de Paris.
11 Pitrois (Gaston-Emile), subdivision de Versailles.
12 Dejoux (Lucien-Alexis), subdivision de Paris.
13 Gillot (Marcel), subdivision de Strasbourg.
14 Chevillard (Emile), subdivision de Paris.
15 Martinet (Karl-Georges-André), 1re région militaire.
16 Vieillard (Claude-Louis-Rolland), subdivision de Paris.
17 Cachard (Robert-Antoine), subdivision de Lyon.
18 Cazalet (René-Aimé-Antoine), subdivision de Paris.
19 Drouhaut (Jean-Henri), subdivision de Paris.
20 Meillassoux (Albert-Louis-Edmond), 2e région militaire.
21 Blanchard (Léon-Etienne), subdivision de Paris.
22 Rihouet (Charles-Pierre-René), subdivision de Paris.
23 Salles (Marcel-Louis-Gérard), subdivision de Toulouse.
24 Mermet (Frédéric-Joseph), subdivision de Toulouse.
25 Alfano (Vincent-Philippe), Madagascar.
26 Brucker (Pierre-Ernest), subdivision de Paris.
27 Pascaud (Marcel-Edmond), subdivision de Paris.
28 Ulmo (Jean), subdivision de Paris.
29 Leboulleux (Gaston-Louis), subdivision de Paris.
30 Pessemies (Georges-Eugène), subdivision d'Amiens.
31 Bernard (Maurice), subdivision de Rennes.
32 Cayotte (Pierre), subdivision de Vannes.
33 Robin (Pierre-Louis-Etienne), subdivision de Tours.
34 Wetzel (Jacques-Charles), subdivision de Nancy.
35 Nauche (Joseph-Jean-Antoine), Allemagne.
36 Houssin (Eugène-Edouard), subdivision d'Arras.
37 Laurent-Atthalin (François-Gaston), subdivision de Paris.
38 Wolfender (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
39 Champeyrache (Louis-Alphonse), 9e région militaire.
40 Le Borgne (Olivier-Joseph), subdivision de Toulouse.
41 Granger Joly de Boissel (Henri-Jules-Paul), subdivision de Paris.
42 Paulhac (Pierre), subdivision de Paris.
43 Lassale (Jacques-Robert), subdivision d'Albi.
44 Ruais (Pierre-Adolphe-Emile), subdivision de Paris.
45 Guérin (Jacques-Charles), subdivision de Paris.
46 Aron (Jean-Claude), subdivision de Paris.

Cadre des ingénieurs du service des bâtiments.

Pour le grade de chef de bataillon.

M. le capitaine:

Au titre de l'année 1947.

1 Degardin (Abel-Louis-Célestin), Maroc.

Cadre des adjoints du service des bâtiments.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1947.

1 Montcenix (Eugène - François - Joseph - Alphonse), subdivision de Grenoble.
2 Tissier (Robert-Gabriel), subdivision de Versailles.

Au titre de l'année 1948.

1 Campovecchio (Toussaint - Michel - Noël), subdivision de Toulon.

Intendance.

CADRE AUXILIAIRE

Pour le grade d'intendant militaire de 3e classe.

MM. les intendants militaires adjoints:

Au titre de l'année 1946.

1 Gaudineau (André-Léopold-Adolphe), première région militaire.
2 Moll (Henri-Louis), Indochine.
3 Claeys (Charles-Victor), 2e région militaire.
4 Julia (Victor-Maurice), 9e région militaire.
5 Belfaras (Jean-Léon-Hector), 1re région militaire.
6 Delmon (Ernest-Pierre), 2e région militaire.
7 Boncompain (Maurice-Eugène), 5e région militaire.
8 Dumas (Jean-Henri), 6e région militaire.
9 Maisonobe (Louis-Léon-Jean), 1re région militaire.
10 Velliet (Maurice-Georges-Jean), 2e région militaire.
11 Derbanne (René-Gustave), 1re région militaire.
12 Pelletier (Francis), 6e région militaire.
13 Hilaire (Daniel-Marie-Ernest), 4e région militaire.
14 Der Khatchadourain (Léon), 6e région militaire.
15 Degois (Georges), 1re région militaire.
16 De Chappedelaine (Hubert-François), 9e région militaire.
17 Brissaud (Pierre-Louis-Marie), 9e région militaire.
18 Grosclaude (Pierre-Paul), 1re région militaire.
19 Foviaux (Roger-Charles), 7e région militaire.
20 Lemas-Perrier (René-Gabriel-Claude), 5e région militaire.
21 Tournier (Jacques-Emile), 1re région militaire.
22 Picharles (Léon-Jules), 8e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Gotte (Robert-Louis-Antoine), 1re région militaire.
2 Latomberie (Jérôme-Maurice), 4e région militaire.
3 Vlaux (Gaston-Louis-Victor), 7e région militaire.
4 Gauche (Arthur-Joseph), 1re région militaire.
5 Bernardet (Georges-Pierre-Xavier), 2e région militaire.
6 Ralineau (Jacques-Georges-Henri), 1re région militaire.
7 Delaporte (Jean-Victor-Louis), 1re région militaire.
8 Tarbe de Saint-Hardouin (Guy-Marie), 1re région militaire.
9 Lambert (Edouard-Louis), 1re région militaire.
10 Dumas (Henri-Louis-Marie), 8e région militaire.
11 Surin (Philippe-Marie-François), 1re région militaire.
12 Fargeaud (Jean-Théophile-Philippe), 1re région militaire.
13 Favre (Roger-Antoine-Frédéric), 10e région militaire.
14 Rives (Marcel-Laurent), 1re région militaire.
15 Chapron (Rémy-Charles-Marie), 3e région militaire.
16 Courland (Marcel-Emile-Etienne), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 De Bezombes - Singla (Amédée - Justin), 5e région militaire.
2 Randon de Grolier (Jacques-Edouard), 1re région militaire.
3 Portal (Marcel-Louis), 1re région militaire.
4 Paquette (Pierre-Camille-Arthur), 1re région militaire.
5 Lallemand (Georges-Léon-Eugène), 3e région militaire.
6 Aufloier (Lucien-Henri-Edgard), 1re région militaire.
7 Perier de Feral de Schwarz (Guy-Marc), 1re région militaire.

8 Schaller (Roger-Constant-Pierre), 1re région militaire.
9 Gache (Louis-Pierre-Joseph), 1re région militaire.
10 Pouillange (Léon-Pierre), 1re région militaire.
11 Poupart (Henri-Léon-Jules), 3e région militaire.
12 Lavagne (Philippe-Antoine), 1re région militaire.
13 Collot (Jean-François-Théophile), 7e région militaire.
14 Maspetiol (Roland), 1re région militaire.
15 Verpilles (Jean-Charles-Emile), 3e région militaire.
16 Olivier (Georges), 2e région militaire.
17 Pouzet (Richard-Gaston-Jean), 1re région militaire.
18 Lefas (Aubert-Charles-Alexandre), 1re région militaire.
19 Fleury (Paul-Léon-Marie), Maroc.
20 Fonville (Robert-Jean-François), 1re région militaire.
21 Le Blanc (Maurice), 8e région militaire.
22 Rodes (Paul-Louis-Marie), 1re région militaire.
23 Millot (Robert-Marie-Futeran), 4e région militaire.
24 Gregh (François-Didier-Fernand), 1re région militaire.
25 Cazes (Maurice-Moïse), 10e région militaire.

Pour le grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Au titre de l'année 1946.

1 Darnet (Pierre-Léon-Henri), 5e région militaire.
2 Bulcourt (Amédée-Clément), 9e région militaire.
3 Desnoyers (Léon-Gaston), 1re région militaire.
4 Barthez (Antoine-Emile), Tunisie.
5 Portevin (André-Louis-Léon-Victor), 1re région militaire.
6 Acolas (Pierre-René), 8e région militaire.
7 Deschamps (Joseph-Maurice), 9e région militaire.
8 Baguenault (Adolphe-Victor-Sylvestre), 3e région militaire.
9 Montjotin (Georges-Jean), 2e région militaire.
10 Lesourd (Jules-Clément-Auguste), 4e région militaire.
11 Gary (René-Paul-Marie-Joseph), 8e région militaire.
12 Berstene (Paul), 1re région militaire.
13 Fontaine (Lucien-Jules-Léon-Charles), 8e région militaire.
14 Givord (Antoine-François), 6e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Gauvain (Louis-Charles-Joseph), 1re région militaire.
2 Meville (Maxime), 1re région militaire.
3 Dalem (Julien), 1re région militaire.
4 Baudart (Paul-Jean-Reneid), 2e région militaire.
5 Toulemont (Jean-Louis), 3e région militaire.
6 Kohler (Alfred), 6e région militaire.
7 Cels (René-Marcel), 1re région militaire.
8 Guillon (Roger-Raymond), 6e région militaire.
9 Asselineau (Charles-Michel-Ernest), 1re région militaire.
10 Rochas (Henri-Ferdinand), 1re région militaire.
11 Teillon (Etienne-Louis-Gaston), 1re région militaire.
12 Cumont (Charles-Jules), 7e région militaire.
13 Vacher (Joseph-Henri), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Martial (Jean-Firmin-Emile), 2e région militaire.
2 Godot (Alexis-Vincent-Joseph-Auguste), 6e région militaire.
3 Malgrat (Paul-Pierre), Autriche.
4 Thomas (Achille-Emile-Henri), 4e région militaire.
5 Bonnafoux (Emile-Eugène), 9e région militaire.
6 Feydy (Paul-Henri), 5e région militaire.
7 Pioux (Marcel-Louis-Jean), 7e région militaire.
8 Bergounioux (Edmond-André-Frédéric), 5e région militaire.
9 Codderrons (Marcel-Paul), Allemagne.
10 Charvay (Marcel-Antoine), 8e région militaire.
11 Félix (Antoine), Allemagne.
12 Calmes (René-Antonin-Marius), 1re région militaire.
13 Pinaud (Aimé-Abel-Guy), 4e région militaire.

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Marquet (Georges), 1re région militaire.
2 Giraud (Robert-Gaston), 10e région militaire.
3 Capart (Lucien-Paul), 2e région militaire.
4 Petit (André-Charles), 2e région militaire.
5 Fau (Joseph-Jean), 5e région militaire.
6 Ruppli (Charles-Emmanuel), 6e région militaire.
7 Maury (Louis-Edmond), 9e région militaire.
8 Mourgeon (André-Constant), 1re région militaire.
9 Paris (René-Marie-Joseph), 7e région militaire.
10 Reverdy (Jean-Marie), 1re région militaire
11 Bellanger (Henri), 1re région militaire.
12 Boulin (Raoul-Pierre), 1re région militaire.
13 Didier (Georges-Henri), 2e région militaire.
14 Mathieu (Louis), 6e région militaire.
15 Ollivier (Jean-André-Georges), 1re région militaire.
16 Tassin (Jules-Maurice), 1re région militaire.
17 Lemaître (Léonce-Alfred), 2e région militaire.
18 Monzat de Surel de Saint-Julien (Marie-Antoine), 9e région militaire.
19 Mathieu (Pierre), 1re région militaire
20 Rougon (Louis-Marie), 9e région militaire.
21 Bonnecaze (Jacques-Eugène), 7e région militaire.
22 Fourest (Edmond-Emile-Léon), 9e région militaire.
23 Gignoux (Marie-Joseph), 8e région militaire.
24 Huet (Victor-Auguste), 3e région militaire.
25 Sedallian (Pierre), 6e région militaire.
26 Adnet (Jean-Auguste), 6e région militaire.
27 Amsler (Louis-Roger), 3e région militaire.
28 Arnoux (Maurice-Emile), 6e région militaire.
29 Bariety (Maurice-Jacques), 1re région militaire.
30 Baruck (Henri-Marc), 1re région militaire.
31 Berson (Pierre-Claude), 1re région militaire.
32 Berthet (Albert-Jules), 3e région militaire.
33 Cadenat (Etienne-Valentin), 5e région militaire.
34 Caffort (Emile-Léon), 5e région militaire.
35 Calmette (Louis-Alphonse), 5e région militaire.
36 Celice (Jean), 1re région militaire.
37 Dechaume (Michel-Pierre), 1re région militaire.
38 Decourt (Jacques-Michel), 1re région militaire.
39 Delore (Pierre-Louis-Frédéric), 8e région militaire.
40 De Rougemont (Jean-Frédéric), 8e région militaire.
41 Duval (Jean-François), 2e région militaire.
42 Fouet (Henri-André), 1re région militaire.
43 Gaboriaud (Gustave-René), 2e région militaire.
44 Gueugnon (Emile-Edmond), 8e région militaire.
45 Gueulette (Roger), 1re région militaire.
46 Herve (Frédéric-Jean), 1re région militaire.
47 Kalt (Marcel-Marie), 1re région militaire.
48 Kourilsky (Raoul), 1re région militaire.
49 Kuentz (Pierre-Clément), 8e région militaire.
50 Longjumeau (Alfred), 1re région militaire.
51 Marchand (Joseph-Henri), 1re région militaire.
52 Mathieu (Jean-Julien), 6e région militaire.
53 Mauvoisin (Marie-Hippolyte), 1re région militaire.
54 Oriac (Eugène), 6e région militaire.
55 Parfanry (Jean-Paul), 1re région militaire.
56 Peronnet (Jules-Louis), 8e région militaire.
57 Pieri (Jean-Baptiste), 9e région militaire.
58 Raymond (Jean-Benoît), 8e région militaire.
59 Ravina (Jean-Marie), 1re région militaire.
60 Rebout (Paul-Marie), 8e région militaire.
61 Renard (Julien-Marie), 1re région militaire.
62 Salmon (Marie-Jean), 2e région militaire.
63 Sendrail (Marcel-Sylvain), 5e région militaire.
64 Sicard (Georges-Raoul), 10e région militaire.
65 Suzor (René-Achille), 1re région militaire.
66 Tournier (Georges-Marie), 7e région militaire.
67 Turpin (Raymond), 1re région militaire.
68 Ulrich (Paul), 1re région militaire.
69 Albert (Jean-Marius), 8e région militaire.
70 Chavannaz (Jean-Camille), 4e région militaire.
71 Coste (Florent), 1re région militaire.
72 Despons (Jean-Louis), 4e région militaire.
73 De Girardier (Joseph-Marie), 7e région militaire.
74 Digonnet (Louis-Sylvain), 1re région militaire.
75 Laclavetine (René-Marcel), Tunisie.
76 Le Conte des Floris (Henri), 7e région militaire.
77 Lemoir (André-Camille), 1re région militaire.
78 Marchand (Pierre-Joseph), 1re région militaire.
79 Mollaret (Pierre-Victor), 1re région militaire.
80 Oberling (Charles), 1re région militaire.
81 Sicart (Marcel), Tunisie.
82 Dufour (Antoine-Gaston), 4e région militaire.
83 Ladjimi Mohamed, Maroc.
84 Aubertin (Emile-Joseph), 4e région militaire.
85 Banzet (Paul-Marie), 1re région militaire.
86 Biar Orens (Pierre), 4e région militaire.
87 Boisset (Abel), 2e région militaire.
88 Huguenin (René-Marcel), 1re région militaire.
89 Lachapele (Pierre-Albert), 4e région militaire.
90 Meeus (Emile-Marie), 3e région militaire.
91 Patel (Jean-Edmond), 1re région militaire.
92 Percevault (René), 4e région militaire.
93 Moreau (René-Marie), 2e région militaire.
94 Nicolas (François), 6e région militaire.
95 Sapet (Maurice-Jean), 9e région militaire.
96 Hedon (Louis-Victor), 9e région militaire.
97 Pages (Paul-Simon), 9e région militaire.
98 Pariente (Amour-Auguste), 10e région militaire.
99 Allard (Henri-François), 8e région militaire.
100 Benmussa (Sion-Ben-Elie), Tunisie.
101 Mornas (Pierre-Jacques), Maroc.

Au titre de l'année 1947.

1 Robin (Pierre), 8e région militaire.
2 Iversenc (Roger-Marie), 5e région militaire.
3 Bossard (Albert-Louis), 5e région militaire.
4 Salaun (Antoine-Nicolas), 3e région militaire.
5 Dassonville (René-Charles), 1re région militaire.
6 Huguier (René-Emile), 7e région militaire.
7 Cornu (Pierre-Armand), 7e région militaire.
8 Conte (Paul-Benjamin), 5e région militaire.
9 Prat-Garabin (Paul), Maroc.
10 Comet (André-Rémy), 1re région militaire.
11 Courtin (Albert), 1re région militaire.
12 Bilhaud (Marcel-Marie), 1re région militaire.
13 Darene (Jean-Joseph-Louis), 1re région militaire.
14 Lattes (André-Israël), 1re région militaire.
15 Le Gourierec (Eugène-Jean), 3e région militaire.
16 Raul (Pierre-Marie), 6e région militaire.
17 Paris (Pierre-Georges), 2e région militaire.
18 Auge (Denis-Gabriel-Joseph), 1re région militaire.
19 Ausset (Robert), 1re région militaire.
20 Basset (Henri-Auguste), 2e région militaire.
21 Beau (Antoine-Adrien), 6e région militaire.
22 Boullard (Jean-Charles), 3e région militaire.
23 Cachera (Adolphe-Joseph), 1re région militaire.
24 Dubois (Edmond), 1re région militaire.
25 Lambin (Pierre-Emile), 3e région militaire.

26 Prudhomme (Joseph-Marie), 1re région militaire.
27 Agusse (Prosper), 5e région militaire.
28 Arrivot (Louis-Pierre), 1re région militaire.
29 Bilger (Frédéric), 6e région militaire.
30 Deconinck (Jean-Antoine), 2e région militaire.
31 Durieux (Pierre), 5e région militaire.
32 Ferey (Daniel-Edmond), 3e région militaire.
33 Filachet (René), 2e région militaire.
34 Fredet (Maurice-Georges), 1re région militaire.
35 Gaudier (Edouard-Paul), 2e région militaire.
36 Girod (René-Emile), 1re région militaire.
37 Hainault (Louis-Marie), 6e région militaire.
38 Haye (André-Jacques), 1re région militaire.
39 Husson (Pierre), 3e région militaire.
40 Iselin (Jean-Marie), 1re région militaire.
41 Lambling (André-Paul), 1re région militaire.
42 Montassut (Marcel-André), 1re région militaire.
43 Mougeolle (Joseph), 6e région militaire.
44 Pardoen (Léon-Emile), 2e région militaire.
45 Péron (Jean-Noël), 1re région militaire.
46 Pigot (Marcel-Emile), 1re région militaire.
47 Raiga (André-Charles), 1re région militaire.
48 Vassal (Louis-François), 2e région militaire.
49 Pigeaud (Henri-Alfred), 8e région militaire.
50 Thibaudier (Léon-Pierre), 8e région militaire.
51 Allard (Marcel-Pierre), 1re région militaire.
52 Bancillon (Emile-Marie), 8e région militaire
53 Boltanski (Etienne-Alexandre), 1re région militaire.
54 Bonafoux (Isidore), 5e région militaire.
55 Borrot (Albert-Théophile), 8e région militaire.
56 Boucher (Paul-Marie), 1re région militaire.
57 Chaperon (Robert-Charles), 3e région militaire.
58 Creyssel (Jean-Pierre), 8e région militaire.
59 Enselme (Jean-Simon), 8e région militaire.
60 Fron (Pierre-Jules), 1re région militaire.
61 Gallais (Georges-Marius), 6e région militaire.
62 Gaecin (Marie-Mathieu), 1re région militaire.
63 Gaubert (Georges-Jean), 5e région militaire.
64 Gribet (Fernand-Louis) 8e région militaire.
65 Huet (Pierre-Charles), 1re région militaire
66 Jeannin (Jean-Emile), 7e région militaire.
67 Kaplan (Maurice-Léon) 1re région militaire.
68 Labry (René-Antoine) 8e région militaire.
69 Layani (Fernand-Simon), 1re région militaire.
70 Mallet-Guy (Pierre-Albert), 6e région militaire.
71 Marie (Julien-Jean), 1re région militaire.
72 Meillère (Jean-Louis), 1re région militaire.
73 Poujol (Jules-Amédée), 9e région militaire.
74 Prévot (André-Romain), 1re région militaire.
75 Seille (Guy), 1re région militaire.
76 Sorel (Raymond-Charles), 5e région militaire.
77 Thiébaut (François-Charles), 1re région militaire.
78 Viallefont (Philippe), 9e région militaire.
79 Boinet (Daniel-Albert), 2e région militaire.
80 Delmas-Marsalet (Paul-Valentin), 4e région militaire.
81 Janbon (Marcel-Marie), 9e région militaire.
82 Oury (Pierre), 1re région militaire.
83 Traissac (Bernard), 4e région militaire.
84 Cantorne (Gaston-Jean), 4e région militaire.
85 Deschamps (Félix-Maurice), 8e région militaire.
86 Fontan (André), 4e région militaire.
87 Leplat (Georges-Victor), 2e région militaire.
88 Bouvier (Marcel), 5e région militaire.
89 Bejot (Jules-Marie), 1re région militaire.
90 Blondin (Sylvain-Charles), 1re région militaire.
91 Bru (Joseph-Camille), 4e région militaire.
92 Chatelain (Pierre-Victor), 7e région militaire.
93 Coudrain (André-Georges), 2e région militaire.
94 Couvelair (Roger), 1re région militaire.
95 Dervillée (Pierre-François), 1re région militaire.
96 Garnier (Louis-Charles), 1re région militaire.
97 Guineaudeau (Paul-Jean), Maroc.
98 Josserand (Louis-Nicolas), 8e région militaire.
99 Laffitte (Henri-Alexandre), 4e région militaire.
100 Levy (Pierre-Eugène-Robert), 1re région militaire.
101 Marchlen (Jules), 1re région militaire.
102 Michon (Paul), 6e région militaire.
103 Morel (Louis), 5e région militaire.
104 Pasquet (Raymond), 7e région militaire.
105 Redon (Henri-Jean), 1re région militaire.
106 Richier (Jacques), 1re région militaire.
107 Sicard (André-Octave), 1re région militaire.
108 Vuillecard (Gabriel-François), 1re région militaire.
109 Weill (Adrien-Marc), 1re région militaire.
110 Weiss (Alfred), 6e région militaire.
111 Zuccarelli (Joseph), 9e région militaire.
112 Gibert (Jean-Edouard), 8e région militaire.
113 Comte (Henri-Marie), Maroc.
114 Besançon (Louis-Eugène-Justin), 1re région militaire.
115 Dignat (Marcel-Léopold), Tunisie.
116 Dumazet (Jean-Paul), 4e région militaire.
117 Imbert (Raymond-Charles), 9e région militaire.
118 July (Etienne-Victor), 1re région militaire.
119 Lenegre-Thourin (Jean), 1re région militaire.
120 Meneguux (Georges-Henri), 1re région militaire.
121 Puech (Sébastien), 1re région militaire.
122 Lapeyrie (Maurice-Frédéric), 9e région militaire.
123 Valenco (Yves-Charles-Robert), 10e région militaire.
124 Beroud (Georges), 9e région militaire.
125 Clarac (Jean-Marie), 4e région militaire.
126 Delastre (Jacques-Marie), Tunisie.
127 Despas (René-Alexandre), 3e région militaire.
128 Lereboullet (Jean-Léon), 1re région militaire.
129 Delay (Paul), 1re région militaire.
130 Desoille (Henri-Marie), 1re région militaire.
131 Martin (Pierre-Henri-Etienne), 7e région militaire.
132 Piffault (Camille), 4e région militaire.
133 Cosman (Adrien), 10e région militaire.
134 Harant-Hervé (Antoine), 9e région militaire.
135 Haushalter (Léon-Marie-François), 6e région militaire.
136 Miraillie (Charles), 3e région militaire.
137 Roche (Jean-Casimir), 9e région militaire.
138 Lempereur de Saint-Pierre (Maurice-Eugène), 5e région militaire.
139 Millot (Jacques), 1re région militaire.
140 Salmon (Marie-Charles), 7e région militaire.
141 Cohel Solal (René), 10e région militaire.
142 Jahier (Henri), 10e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Rohmer (Georges), 6e région militaire.
2 Duthu (Paul), Maroc.
3 Goas (Yves-Charles), 3e région militaire.
4 Camoreyt (Georges-Henri), 8e région militaire.
5 Dayries (Edouard-Louis), 4e région militaire.
6 Tourniaire (Paul-Emile), 8e région militaire.
7 Cosset (Maurice), 7e région militaire.
8 Menet (Pierre), 1re région militaire.
9 Rateau (Jean-Maurice), 4e région militaire.
10 Baranger (Jacques), 3e région militaire.
11 Battistelli (Georges), 1re région militaire.
12 Coudere (Félix), 10e région militaire.
13 Boccard (Henri-Emile), 1re région militaire.
14 Boulay (Henri), 1re région militaire.
15 Codet (Jean-Baptiste), 3e région militaire.
16 Dutholt (Albert-Louis), 2e région militaire.
17 Lefebvre (André-Julien), 2e région militaire.
18 Levy (Jean-Joseph), 6e région militaire.
19 Merat (Angel), 6e région militaire.
20 Saron (Raphaël), 1re région militaire.
21 Wolf (Maurice), 4e région militaire.
22 Le Rasle (Henri), 3e région militaire.
23 Beclere (Claude-Jean), 1re région militaire.
24 Bertrand (Alexis-François), 3e région militaire.
25 Chartier (Louis-Paul), 3e région militaire.
26 Couppey (Marcel), 3e région militaire.
27 Fetis (Jean-Antoine-Rémy), 4e région militaire.
28 Fourniat (Pierre-Félix), 1re région militaire.
29 Pradal (Alphonse-Marie-Charles), 9e région militaire.
30 Goldman (Jean), 1re région militaire.
31 Guichard (Maurice), 1re région militaire.
32 Jourdy (Pierre), 1re région militaire.
33 Lermigeaux (Camille), 3e région militaire.
34 Nativelle (Roger-Fernand), 1re région militaire.
35 Petit (Pierre-Roger), 1re région militaire.
36 Peycelon (René-Marie), 8e région militaire.
37 Pichat (Edouard), 3e région militaire.
38 Pierrot (René-Louis), 1re région militaire.
39 Renault (Paul-François), 1re région militaire.
40 Seval (Jean-Marie), 4e région militaire.
41 Carli (Henri-Louis), 8e région militaire.
42 Barbelanne (Ferdinand), 5e région militaire.
43 Baylac (Fredevert-Marie), 4e région militaire.
44 Bourguin (Fernand), 1re région militaire.
45 Brumerye (Fernand), 1re région militaire.
46 Dollfus (Marc-Adrien), 1re région militaire.
47 Ducheix (Martin-Noël), 4e région militaire.
48 Gestat (René-Marie), 1re région militaire.
49 Levy (Robert), 6e région militaire.
50 Plas (Martial-Marie), 4e région militaire.
51 Thomas (Louis-Marie), 5e région militaire.
52 Terver (Pierre-Georges), 1re région militaire.
53 Albertin (Auguste-Alphonse), 8e région militaire.
54 Alibert (André-Jehan), 1re région militaire.
55 Bagot (Pierre-Eugène), 1re région militaire.
56 Bernard (Etienne-Marie), 1re région militaire.
57 Bordas (Paul-Philibert), 1re région militaire.
58 Bosche (Camille-Ernest), 1re région militaire.
59 Cachera (René-Léon), 1re région militaire.
60 Camus (Pierre), 1re région militaire.
61 Crama (Léon-Eugène), 1re région militaire.
62 Dalsace (Robert-Jules), 1re région militaire.
63 Dentan (Raoul), 1re région militaire.
64 Desoubry (Jean-René), 1re région militaire.
65 Dubost (Jean-Henri), 7e région militaire.
66 Durand (Hippolyte), 1re région militaire.
67 Falcoz (André-Pierre), 1re région militaire.
68 Farret (Jean-Joseph), 1re région militaire.
69 Fontaine (René-Louis), 6e région militaire.
70 Garnier (André-Georges), 1re région militaire.
71 Gauchet (Joseph-Octave), 2e région militaire.
72 Goyau (Jean), 1re région militaire.
73 Hoche (Jean-Marie), 6e région militaire.
74 Jayle (Jean-Edouard), 9e région militaire.
75 Kohn (Richard), 1re région militaire.
76 Lelièvre (Jean-Théodore), 1re région militaire.
77 Leroy (Denis-Constant), 3e région militaire.
78 Louvel (Raymond), 1re région militaire.
79 Manhes (André-Antoine), 8e région militaire.
80 Mantelin (Octave-Antoine), 8e région militaire.
81 Melnotte (Victor), Tunisie.
82 Ombredanne (Marcel), 1re région militaire.
83 Pechin (Robert-Louis), 1re région militaire.
84 Pottier (René-Gustave), 3e région militaire.
85 Poursines (Yves-Joseph), 9e région militaire.
86 Spindler (Jean-Paul), 1re région militaire.
87 Stuhl (Louis-Jean), 1re région militaire.
88 Tissier (Paul), 1re région militaire.
89 Vaurs (Jules-Raoul), 8e région militaire.
90 Vuillième (Jean), 1re région militaire.
91 Nougues (Raymond), 4e région militaire.
92 Le Marc-Hadour (Alain), 2e région militaire.
93 Benoist (Fernand), 1re région militaire.
94 Desjacques (Robert), 8e région militaire.
95 Macty (Paul-Marie-Jean), 1re région militaire.
96 Peschaud (Pierre-Antoine), 8e région militaire.

97 Reboul (Eugène-Marie), 8e région militaire.
98 Rousseau (André-René), 3e région militaire.
99 Séguy (Jean-Hippolyte), 1re région militaire.
100 Herzreho (Jean-Noël), 3e région militaire.
101 Bollet-Donat (Pierre), 8e région militaire.
102 Broustet (Pierre), 4e région militaire.
103 Constant (Guy), 6e région militaire.
104 Degos (Gaston-Alfred), 1re région militaire.
105 Dreyfus-Le Foyer (Pierre), 1re région militaire.
106 Gabrat (Jacques-Jean), 5e région militaire.
107 Leclainche (Xavier-Louis), 1re région militaire.
108 Leculier (Pierre), 7e région militaire.
109 Leydet (Pierre), 1re région militaire.
110 Luion (Pierre-Alfred), 8e région militaire.
111 Maduro (Robert), 1re région militaire.
112 Matry (Raymond-Marie), 2e région militaire.
113 Mordret (Jacques-Jules), 3e région militaire.
114 Morlaas (Jean-Pierre), 1re région militaire.
115 Novel (Henri-Paul-Alexis), 8e région militaire.
116 Padovani (Paul), 1re région militaire.
117 Pallez (René-Fernand), 2e région militaire.
118 Peroz (André-Victor), 1re région militaire.
119 Petit (Lucien), 1re région militaire.
120 Pichon (Jean-Charles), 2e région militaire.
121 Pommepuy (Georges), 5e région militaire.
122 Poumailloux (Marcel), 1re région militaire.
123 Taillefer (Emile), 1re région militaire.
124 Vacher (Victor-François), 8e région militaire.
125 Estival (Gaston-Pierre), 5e région militaire.
126 Barreau (René-Jean), 5e région militaire.
127 Delafontaine (Pierre-Charles), 1re région militaire.
128 Léger (Victor), 6e région militaire.
129 Petit (Roger-Marie), 1re région militaire.
130 Villegier (Martial-Anselme), 4e région militaire.
131 Bourgeois (Jean-Baptiste), 1re région militaire.
132 Busy (Jacques-Marie), 1re région militaire.
133 Buzon (René-Marius), Maroc.
134 Delalande (Jean-François), 1re région militaire.
135 Derol (Jean-Lucien), 1re région militaire.
136 Griveaud (Louis-Marie), 8e région militaire.
137 Laigner (Marcel), 1re région militaire.
138 Maurie (Georges-Julien), 1re région militaire.
139 Medioni (Henri), 1re région militaire.
140 Megnin (Joël-François), 10e région militaire.
141 Metzger (Henri), 6e région militaire.
142 Morisot (Jean-Joseph), 1re région militaire.
143 Olmer (Jean), 9e région militaire.
144 Pecker (André-Benjamin), 1re région militaire.
145 Pierron (Henry), 6e région militaire.
146 Pjanques (Jean), 5e région militaire.
147 Robert (Armand-Henri), 1re région militaire.
148 Sicault (Georges), Maroc.
149 Truc (Eugène-Aimé), 9e région militaire.
150 Vidal (Joseph-Ferdinand), 9e région militaire.
151 Von-Der-Horst (Joseph), 1re région militaire.
152 Wahl (Marcel-Robert), 1re région militaire.
153 Winckler (Georges), 6e région militaire.
154 Albot (François-Guillaume), 1re région militaire.
155 Brahic (Jean-Charles), 9e région militaire.
156 Caroli (Jacques), 1re région militaire.
157 Delarue (Alexandre), 1re région militaire.
158 Guillaume (Jean-Marie), 1re région militaire.
159 Hepp (Jacques-Gilbert), 1re région militaire.
160 Mialaret (Jacques-François), 1re région militaire.
161 Moussoir (Jean), 1re région militaire.
162 Perrault (Marcel-Louis), 1re région militaire.
163 Audier (Marius), 9e région militaire.
164 Barrague (Pierre-Jean), 1re région militaire.
165 Bert (Jean), 9e région militaire.
166 Bratigny (Jean-Auguste), 10e région militaire.
167 Carre (Jean-Robert), 2e région militaire.
168 Dhers (Victor-Henri), 8e région militaire.
169 Demacon (Henri), Maroc.
170 Desforges (Meriel-Paul), 5e région militaire.
171 Dognon (André-Henri), 1re région militaire.
172 Ducroquet (Robert-Marius), 1re région militaire.
173 Gardère (Henri-Charles), 8e région militaire.
174 Geraud (Jean), 5e région militaire.
175 Gosset (Jean-Charles), 1re région militaire.
176 Figarella (Jean-Antoine), 9e région militaire.
177 Klein (Marc), 6e région militaire.
178 Lagèze (Paul-Jules), 8e région militaire.
179 Martin (René-Henri-Valéry), 1re région militaire.
180 Mayer (Maurice), 1re région militaire.
181 Recordier (Antoine), 9e région militaire.
182 Virenque (Jacques-Charles), 5e région militaire.
183 Aboulker (Pierre-Joseph), 1re région militaire.
184 Brechet (Irénée-Marie), 10e région militaire.
185 David (Jean-Marcel), 1re région militaire.
186 Dossot (Raymond), 1re région militaire.
187 Dufour (André-Albert), 1re région militaire.
188 Fouquet (Jean-Auguste), 1re région militaire.
189 Lafitte (Abel), 1re région militaire.
190 Lemoyne (Jacques-Jean), 1re région militaire.
191 Charlin (André-Pierre), 7e région militaire.
192 Cassaigneau (Pierre-Jean), 1re région militaire.
193 Derobert (Léon-Eugène), 1re région militaire.
194 Gernez (Louis-Emile), 2e région militaire.
195 Giroire (Henri), 3e région militaire.
196 Grasset (Jacques-Anatole), 1re région militaire.
197 Guilheneuc (Bernhard), 2e région militaire.
198 Menudier (Aimé-Jean), 10e région militaire.
199 Petit (Pierre-Paul-Jean), 1re région militaire.
200 Hun (André-Auguste), 7e région militaire.
201 Alcay (Louis-Henri), 10e région militaire.
202 Fabregoule (Marcel-Félix), 10e région militaire.
203 Maraval (Théophile-Marie), 10e région militaire.
204 Popoff (Alez), Maroc.
205 Vidal-Naquet (Georges), 1re région militaire.

Pour le grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Chabay (Jean-Armand), 3e région militaire.
2 Gridel (Jean-Marie), 1re région militaire.
3 Bolla (Marie-Eugène-Maurice), 6e région militaire.
4 Lambert (Jean), 3e région militaire.
5 Thirode (Roger-Edmond), 7e région militaire.
6 Audibert (Marcel-Francis-Benoît), 5e région militaire.
7 Bremond (Louis-Marius), 9e région militaire.
8 Lestra (Henri-Barthelemy), 8e région militaire.
9 Cheymol (Jean-Henri), 1re région militaire.
10 Lagente (Marie-Pierre), 2e région militaire.
11 Pacon (Henri-Jules-Joseph), 4e région militaire.
12 Daclin (Louis-Léon), 8e région militaire.
13 Meyer (Jacques), 6e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Martinez (Paul-Marie-Justin), 7e région militaire.
2 Aubry (Pierre), 1re région militaire.
3 Jalabert (Alexandre-Baptiste), 5e région militaire.
4 Sartory (René), 6e région militaire.
5 Tabernier (Paul-Théophile), 1re région militaire.
6 Cesarini (Gustave-Emile-Marie), 10e région militaire.
7 Grelier (Félix-Pierre-Aimé), 8e région militaire.
8 Bouchaud (Firmin-Alexandre), 4e région militaire.
9 Malgat (Henri-Auguste), 1re région militaire.
10 Puthod (Pierre-Joseph-Marie), 8e région militaire.
11 Dagonnot (Claude-Charles), 9e région militaire.
12 Guillot (Marcel-Henri), 1re région militaire.
13 Coudray (Georges), 5e région militaire.
14 Dehay (Charles-Louis), 2e région militaire.
15 Pihouée (Eugène-Marie), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Poste (Albert-Eugène), 3e région militaire.
2 Couty (Aimé-Jules), 3e région militaire.
3 Patenostre (Louis), 1re région militaire.
4 Leprestre (Lucien-Victor), 1re région militaire.
5 Richard (Louis-Alexandre), 10e région militaire.
6 Tavernier (Eugène-François), Tunisie.
7 Chambon (Marie-Antoine), 8e région militaire.
8 Braise (Louis-Frédéric), 1re région militaire.
9 Caillault (André-Auguste), 1re région militaire.
10 Delclaux (Lucien-Marie), 5e région militaire.
11 Guillerot (Marie-René-Joseph), 7e région militaire.
12 Jeannin (Paul-Emile-Gabriel), 7e région militaire.
13 Lespagnol (Albert-Henri), 2e région militaire.
14 Loyaute (André-Charles), 1re région militaire.
15 Siméon (Paul-Thimoléon), 9e région militaire.
16 Cordier (Paul-Victor), 6e région militaire.
17 Veaux (Gaston-Emile), 4e région militaire.
18 Revol (Louis-Aimé-Stéphane), 8e région militaire.
19 Cote (Robert-Lucien), Maroc.
20 Gautier (Jean-Albert), 1re région militaire.
21 Meunier (André), 6e région militaire.
22 Mousseron (Max-Jean), 9e région militaire.

Pour le grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Au titre de l'année 1946.

1 Laulie (Maurice-Eugène-Lucien), 9e région militaire.
2 Rambault (François-Pierre), 1re région militaire.
3 Dreux (Louis-Julien), 3e région militaire.
4 Chauvet (Paul), 1re région militaire.
5 Chatry (Henri-Louis), 1re région militaire.
6 Petit (Pierre-Marie), 8e région militaire.
7 Minot (Edmond), 6e région militaire.
8 Combescure (Victor-Félix), 5e région militaire.
9 Aguillera (Arthur), 10e région militaire.
10 Maux (Albert-Jean), 8e région militaire.
11 Blanchard (Pierre), 4e région militaire.
12 Lussigny (Henri-Marie), 2e région militaire.
13 Matherat (Georges-Jules), 2e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Boudeau (Gustave-Charles), 4e région militaire.
2 Bailly (Jean-Marie), 7e région militaire.
3 Guerre (Etienne-Placide), 5e région militaire.
4 Marmeisse (Auguste-Marie), 1re région militaire.
5 De Saint-Olive (Jean-Gabriel), 1re région militaire.
6 Lechat (Robert-Louis), 3e région militaire.
7 Roux (Jean-Félicien), 9e région militaire.
8 Gérard (Gaston), 6e région militaire.
9 Bonnot (Marcel-Raymond), 8e région militaire.
10 Dereumaux (Elie-Léon), 1re région militaire.
11 Neveu (Georges-Maurice), 1re région militaire.
12 Nathan (Jean), 1re région militaire.
13 Aubry (Maurice-Marie), 1re région militaire.
14 Milloi (Alfred-Jean), 10e région militaire.
15 Vendome (Emile-André), 2e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Rosecchi (Ange-Toussaint), 10e région militaire.
2 Gasque (Gabriel-Jean), 9e région militaire.
3 Delessard (Léon-François), 7e région militaire.
4 Samoison (Marcel-Emil), 2e région militaire.
5 Marlier (Fernand), 1re région militaire.
6 Lenchantin de Gubernatis (Eugène), 9e région militaire.
7 Guillier (Marc-Raoul), 3e région militaire.
8 Bureau (Marcel), 3e région militaire.
9 Clusier (Albert-François), 8e région militaire.
10 Demoux (Louis), 1re région militaire.
11 Glaume (Lucien-Ferdinand), 1re région militaire.
12 Pélissier (Gilbert-Jean), 8e région militaire.
13 Tettelin (Gaston), 2e région militaire.
14 Fontan (Philibert-André), 5e région militaire.
15 Brunet (Amédée-Paul), Tuniste.
16 Ripoche (Albert), 1re région militaire.
17 Schmitt (Charles), 6e région militaire.
18 Durand (Léon-Eugène), 4e région militaire.
19 Jarlon (Jean), 1re région militaire.
20 Picard (Laurent-Fernand), 4e région militaire.
21 Sagnard (Maurice), 1re région militaire.
22 Faure (Jean-Fernand), 1re région militaire.

Pour le grade de vétérinaire commandant.

MM. les vétérinaires capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Bourdin (Albert-Charles), 1re région militaire.
2 Lebeau (Georges-Léon), 2e région militaire.
3 Rampon (Laurent-André), 10e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Marteau (Paul-Edouard), 2e région militaire.
2 Placidi (Louis-Régis), Maroc.
3 Vaysse (Jean-Gabriel), Maroc.
4 Bayard (Pierre-Emile), Tunisie.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur militaire principal.

MM. les ingénieurs militaires de 1re classe:

Au titre de l'année 1946

1 Varenne (Louis).
2 De Junca (Pierre-Maurice).
3 Tastevin (Georges-Anselme-Théodore).
4 Gagnaire (Jean-François).
5 Germain (Adolphe-Marie-Pierre).
6 Huet (André-Philippe).
7 Tavernier (René-Marius-Camille).

Au titre de l'année 1947.

1 Pierret (Henry-Léon).
2 Bonnet (Maurice-Paul-Joseph).
3 Lasfargue (David-Mathieu-Alphonse-Pierre).
4 Bordelet (Robert-Charles).
5 Buisson (Roger-Camille-Etienne).
6 Nenert (Jacques-Michel-Joseph-Louis).

Au titre de l'année 1948.

1 Le Grand de Mercey (Robert-Jean-Charles).
2 Roux (Albert-Ferdinand-Eugène-Antoine).
3 Roisse (Robert-Paul).
4 Cabaret (Jean-Marie-Auguste-Léon).

Corps des ingénieurs des travaux d'armement.

Pour le grade d'ingénieur en chef des travaux d'armement.

MM. les ingénieurs principaux de travaux d'armement:

Au titre de l'année 1946

1 Neveu (Jacques-Marie-Maurice).

Au titre de l'année 1947.

1 Allibert (Léon-Antoine-Joseph).

Au titre de l'année 1948.

1 Flajollet (Paul-Henri-Joseph).

Pour le grade d'ingénieur principal de travaux d'armement.

MM. les ingénieurs de 1re classe de travaux d'armement:

Au titre de l'année 1948.

1 Peyrard (Adrien-Rambert).
2 Claudot (Paul-Camille-André).
3 Aucouturier (Antoine).
4 Journoud (Claude-Louis-Henri).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Jacquemart (André-Rémy), Indochine.
2 Ancelin (Pierre-Auguste-Marcelin), 4e région militaire.
3 Bon (André-Pierre), Indochine.
4 Beal (Gustave-Pierre-Théodore), 8e région militaire.
5 Goujon (Jean), Afrique occidentale française.
6 De Gouberville (Hubert-Thomas-Marie), Indochine.
7 Pierre (Jacques-René-Léon), 1re région militaire.
8 Fourteau (Camille), 4e région militaire.
9 Perreau (Robert-Marc-Victor), 1re région militaire.
10 Rouyer (Pierre-Louis-François), Afrique occidentale française.
11 Doher (Marcel-François-Marie), 3e région militaire.
12 Marine (Robert-Marie-Pascal), 6e région militaire.
13 Leroy (André-Jules-Albert), 1re région militaire.
14 Tardieu (Jean-Marie-Joseph), 9e région militaire.
15 André (Auguste-Antoine-René-Joseph), 9e région militaire.
16 Fauconnet (Jean-Baptiste), 8e région militaire.
17 De Souffron (Pierre-Eugène), Maroc.
18 Reynaud (René-Paul-Lucien), 9e région militaire.
19 Catti (Raymond-Paul), 1re région militaire.
20 Le Gall (René), 3e région militaire.
21 Roth (Louis-Alphonse), 6e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Battestini (Bernard), 9e région militaire.
2 Clouet (André-Joseph-Marie-Auguste), 8e région militaire.
3 Curnillon (Marie-Edmond), 4e région militaire.
4 Berger (Jacques), 1re région militaire.
5 Parisot (Jean-Paul), Indochine.
6 Granger (Maurice-Etienne-Ernest), Tunisie.
7 Haussaire (Charles), 1re région militaire.
8 Noel (Jacques-Georges), 2e région militaire.
9 Mantoy (Jacques), 5e région militaire.
10 Voisin (Jean-Etienne), 6e région militaire.
11 Braun (Roger-Fernand-Clément), 3e région militaire.
12 Laurenti (Pierre-Antoine-François-Eugène), 2e région militaire.
13 Grimald (Aimé-Marius-Louis), 1re région militaire.
14 Labrousse (Louis-Henri), Madagascar.
15 Chatelard (Joseph-Yves-Robert), 4e région militaire.
16 Sirou (Pierre-Charles-Eugène), Afrique occidentale française.
17 Durrieu (Louis-Marie), 10e région militaire.
18 Bruniquel (Adolphe-Charles-Clément), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Tual (Yves-Amédée-Marie), Madagascar.
2 Monnot (Raymond-Adrien-Jean), 1e région militaire.
3 Augendre (Lucien-Louis-Eugène), 1re région militaire.
4 Laigret (Christian-Robert-Roger), 9e région militaire.
5 Defosse (Raymond-Jean-André), Afrique équatoriale française.
6 Durand (Jean-Louis-Alphonse), Afrique équatoriale française.
7 Geollot (André-Ernest), 4e région militaire.
8 Ibos (Jean), 1re région militaire.
9 Delpy (René-Joseph), 5e région militaire.
10 Kieffer (Charles-Aloys), Afrique équatoriale française.
11 Colonna d'Istria (Charles), Afrique équatoriale française.
12 Garnier (Pierre-François), 4e région militaire.
13 Bruzzone (Sébastien-Eugène-Marius), 9e région militaire.
14 Luciani (Jean-Baptiste), Afrique équatoriale française.
15 Alizart (Maurice), Indochine.
16 Morin (Jean-Marie-Joseph), Afrique équatoriale française.
17 Troadec (René), 1re région militaire.
18 Scalier (Henri-Marie-Louis), Maroc.
19 Charbonneau (René-Jean-Marie), 1re région militaire.
20 Donze (Georges-Joseph), 1re région militaire.
21 Casset (Maurice-Marc-Léon), 10e région militaire.
22 Fabre (Edmond-Louis), 10e région militaire.

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 De Larminat (Robert-Marie-Edouard), 1re région militaire.
2 Goevaers (Jean-François-Henri), Madagascar.
3 Leroux (Cyr-Joseph), Côte française des Somalis.
4 Levy (Alfred-Roger), 1re région militaire.
5 Frappier (Jean-Marie-Joseph), Madagascar.
6 Raynaud (Henri), 4e région militaire.
7 Cazalot (Marcel-Antoine), 5e région militaire.
8 Picard (Paul-Firmin), 8e région militaire.
9 Collin (Pierre-Aubert-Charles), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Naud (Louis-Robert), 4e région militaire.
2 Daudrumez (Maurice), 2e région militaire.
3 Micanel (Edgard-Jules-Eugène), 8e région militaire.
4 Hipolite (Pierre-Paul), 6e région militaire.
5 Dupré (Henri-Georges), 1re région militaire.
6 Binaud (Henri-Marie-Joseph), 1e région militaire.
7 Adrien (Paul-Eugène-Joseph), 2e région militaire.
8 Hache (Maurice), 9e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Bernard (Marcel-Henri-Jean), 9e région militaire.
2 Renoux (Charles), Maroc.
3 Richard (Pierre-Marcel), Indochine.
4 Dubus (Gérard-Eugène), 1re région militaire.
5 Massip (Marcel-Gilbert), 1re région militaire.
6 Chève (Eugène-Edouard-Pierre-René), 3e région militaire.
7 Perrachon (Henri-Marie-André-Jean), 8e région militaire.
8 Ardant (Marcel-Alphonse), Antilles.
9 Martin (Louis), 8e région militaire.
10 Vaills (Louis-Benjamin), Maroc.
11 Bloch (Pierre), 1re région militaire.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1946.

1 Guibert (Georges-Marcel), 8e région militaire.
2 De Lignières (Marie-Joseph-Cyr-Emile), 1re région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Guinard (René-Jean), 9e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Croize (Georges-Pierre-Albert), Maroc.
2 Le Pape (Jean-Marie), 3e région militaire.

Adjoints administratifs des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

Au titre de l'année 1946.

1 Lajous (André-Jean), 5e région militaire.

Adjoints techniques des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour le grade de commandant conducteur de travaux.

M. le capitaine :

Au titre de l'année 1947.

1 Gervais de Lafond (Robert-Joseph), 2e région militaire.

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Faucher (Pierre-Marie-Abel), 4e région militaire.
2 Adam (Georges-Charles), 5e région militaire.
3 Robini (Auguste-Victor), 9e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Teitgen (Ferdinand), 10e région militaire.
2 Lemasson (Denys-Marie-Joseph), 4e région militaire.
3 Bourdin (Robert), 5e région militaire.
4 Lavielle (Robert-Jules-Louis), 5e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Riorteau (Alfred-Marie-Adolphe), 4e région militaire.
2 Milliau (Marcel-Jean), 1re région militaire.
3 Lagarrère (Jacques-Paul), 4e région militaire.

Pour le grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Cornec (Georges-Eugène), 4e région militaire.

Au titre de l'année 1947.

1 Lavice (Jean-Louis-François), 3e région militaire.

Officiers d'administration du service de santé.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Au titre de l'année 1946.

1 Lavaud (Jean-François), 4e région militaire.

Au titre de l'année 1948.

1 Sirougnet (Pierre-Maurice-Jean), 4e région militaire.

Fait à Paris, le 25 mai 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

RÉSERVE

(Reliquat du contingent fixé par la loi du 3 août 1936.)

TROUPES METROPOLITAINES

POUR OFFICIER

Gendarmerie.

Fontaine (Paul-Louis-Eugène), lieutenant colonel.
Eloy (Armand-Robert-Henri), colonel.
Rosel (Henri-Marius), chef d'escadron.

Justice militaire.

1° OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

De Touchet (Raoul-Albert), commandant de justice militaire.
Martin (Gustave-Gabriel-Jean-Marcel), lieutenant-colonel de justice militaire.

2° OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

Durand (Auguste-Eugène-Frédéric), commandant assimilé de justice militaire.
Besnard (René), commandant assimilé de justice militaire.
Frigara (Antoine), commandant assimilé de justice militaire.
Aussy (Charles-Joseph-Léon), commandant assimilé de justice militaire.
Matre (Gabriel), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire.

Direction centrale des services de santé des armées.

1° MÉDECINS

Cordier (Paul-René-Marie), médecin commandant.
Brousse (Aimé), médecin commandant.
Audouard (Gabriel), médecin lieutenant colonel.
Sedan-Miegemolle (Jean-Adelson-François), médecin commandant.
Courty (Louis-Alphonse-Marie-Joseph), médecin lieutenant-colonel.
Pruvot (Paul-François-Henri), médecin commandant.
Marcade (Pierre-Roger), médecin lieutenant-colonel.
Chopinet (Jean-Marie-Louis), médecin commandant.
Laby (Lucien-Emile-Vincent), médecin capitaine.
Soret (Louis-Georges), médecin capitaine.
Blanquis (Pierre), médecin capitaine.
Jobelin (Georges-Clovis), médecin commandant.
Porcheron (Edgard-Jean-Ernest), médecin capitaine.
Bergeret (Antonin), médecin capitaine.
Audebert (Jean-Henri-Alexis), médecin commandant.
Auroire (Victorin-William), médecin lieutenant.
Rival (Charles-Alphonse-Georges), médecin lieutenant.
Lefebvre (Charles-Henri-Marie-Joseph), médecin commandant.
Papillon (Fernand-Emile), médecin lieutenant.
Panis (Germain-Gustave-Henri), médecin commandant.
Roux (Georges-Louis-Antoine), médecin lieutenant-colonel.
Potiron (Maurice), médecin commandant.
Lamy (Maurice-Emile-Joseph), médecin commandant.
Massip (Marc-Alcide-Louis-Joseph), médecin commandant.
Berson (Pierre-Claude), médecin capitaine.

2° PHARMACIENS

Berlault (Adrien-Raymond-Henri), pharmacien capitaine.

3° DENTISTE

Papillon (Emile-Gabriel), dentiste capitaine.

4° OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Delaplanche (Jean-Marie-Joseph), capitaine d'administration.
Chevalier (Lucien-Charles-Gustave), commandant d'administration.
Bellenger (Louis-Edmond), commandant d'administration.
Faucher (François), commandant d'administration.
Thomas (Ludovic-Edouard-Clément), commandant d'administration.

Service vétérinaire.

Lasserre (Robert), vétérinaire commandant.

Direction des poudres.

Billardon (Jean-Louis), ingénieur en chef militaire de 1re classe.

Direction des essences.

Liepmann (Paul), ingénieur principal.

POUR CHEVALIER

Gendarmerie.

Aveni (Simon), lieutenant.
Klein (Maurice-Michel-Valentin), capitaine
Verniolle (Désiré-Gabriel), adjudant.
Perratte (Georges-Maurice), gendarme.
Furiani (René-Victor-François), maréchal des logis chef.
Castel (Yves), gendarme.
Gander (Georges-Jean), adjudant.

Justice militaire.

A. — OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

Teboul (Nessim-Georges), commandant assimilé de justice militaire.
Lévy (Albert), commandant assimilé de justice militaire.
Duport (Jean), commandant assimilé de justice militaire.
Carel (Charles), capitaine assimilé de justice militaire
Aspar (Pierre), commandant assimilé de justice militaire.
Jammes (Lucien), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire.
Decori (Charles), commandant assimilé de justice militaire.
Bel (Raymond), capitaine assimilé de justice militaire.
Nunes (Jean), commandant assimilé de justice militaire.
Bonhoure (Jean-Ernest), capitaine assimilé de justice militaire.

B. — OFFICIERS GREFFIERS

Millot (Pierre), capitaine greffier.

Direction générale des services de santé des armées.

A. — MÉDECINS

Jacquemaire (Paul-Marie-Joseph), médecin capitaine.
Breuille (Gabriel-Charles), médecin commandant.
Albrand (Marius-Jules-Henri-Emmanuel), médecin capitaine.
Prudhomme (Joseph-Marie-Octave-Victor), médecin capitaine.

Bouisset (Léon-Octave-André), médecin capitaine.
Chevrel (Maurice-Henri), médecin commandant.
Capiaux (Auguste-Pierre), médecin capitaine.
Simon (Louis-Alphonse), médecin commandant.
Chevallier (René-Marie), médecin capitaine.
Poussin (Auguste-Julien), médecin capitaine.
Morel (Henri-Charles-Marie), médecin capitaine.
Meeus (Emile), médecin capitaine.
Blanche (Marcel), médecin capitaine.
Sarazin (Auguste), médecin capitaine.
Bonnin (Joseph-Eugène-Jules), médecin capitaine.
Bertrand (Marcel-Paul-Noël), médecin capitaine.
Merville (René-Louis), médecin capitaine.
Poretti (Antoine-Toussaint), médecin capitaine.
Castanier (Auguste-Roger-Philippe), médecin capitaine.
Pechin (Robert-Louis), médecin capitaine.
Lambin (Pierre), médecin capitaine.
Potez (Gustave-François), médecin capitaine.
Lemière (Maurice), médecin capitaine.
Cazenave (Marie-Joseph-Jérôme), médecin capitaine.
Colomb (Pierre-Armand-Henri), médecin capitaine.
Baron (Raymond-Franck-Marie), médecin capitaine.
Coulaudon (Jean-Léon-Julien-Gaston), médecin capitaine.
Lazare (Charles), médecin capitaine.
Goirand (Raoul-Théophile), médecin capitaine.
De Brun du Bois Noir (Roger-Henri-François), médecin commandant.
Poulain (Pierre-André), médecin capitaine.
Despons (Jean-Louis), médecin capitaine.
Nouviale (Lucien-Germain), médecin capitaine.
Delore (Pierre-Louis-Frédéric), médecin capitaine.
Foucault (Marcel-Gabriel), médecin capitaine.
Fouache (Clément), médecin capitaine.
Fraenkel (Théodore), médecin commandant.
Girard (Jean-Alfred), médecin capitaine.
Casteran (Robert-Paul), médecin capitaine.
Pollosson (Eugène-Camille-Marc), médecin commandant.
Vernant (Paul), médecin capitaine.
Rochet (Philippe-Marie-Auguste-Victor), médecin commandant.
Marcel (Georges-Paul), médecin capitaine.
Chabannes (Jean-Raymond-Antoine-Justin), médecin commandant.
Durin (Georges-Lucien-Victor), médecin commandant.
Leuffien (Albert-Adolphe), médecin capitaine.
Marchal (Georges-Alfred), médecin commandant.
Belot (Charles-Auguste-Georges-Armand), médecin capitaine.
Savage (Maurice-Victor), médecin capitaine.
Lauriol (Camille-Ernest), médecin capitaine.
Richard (Armand-Pierre-Louis-Joseph), médecin commandant.
Winnaert (Etienne-Marie), médecin lieutenant.
Touzard (Robert), médecin capitaine.
Rochard (Paul-Louis-André), médecin capitaine.
Griveaud (Louis-Marius-Eugène), médecin capitaine.
Leduc (Pierre-Jean-Marie), médecin capitaine.
Chapon (Roger-Joseph), médecin lieutenant.
Calmettes (Louis-Alphonse), médecin capitaine
Azerad (Elie), médecin commandant
Picard (Henri-Marie-Ernest), médecin capitaine.
Guérin (Emmanuel-Léon), médecin sous-lieutenant.
Boury (Jacques-Achille), médecin capitaine.
Koehren (Paul-Marie-Alfred), médecin commandant.
Bérard (Joseph-Pierre-Roger), médecin lieutenant.
Périgord (Pierre-Jérémie-Eloi), médecin lieutenant.
Bauge (René-Ernest), médecin capitaine.
Fanjoux (Louis-François), médecin lieutenant.
Reynes (Maurice-Pierre-Léon), médecin capitaine.
Gaboriaud (Gustave-René-Calixte), médecin capitaine.
Cain (Simon), médecin commandant.
Dufresnoy (Maurice), médecin lieutenant.
Lanel (Jules-Charles), médecin capitaine.
Lesbroc (Albert-Augustin), médecin capitaine.
Colas-Pelletier (Marcel-Achille), médecin capitaine.
Philip (Raymond-Fernand), médecin capitaine.
Drago (Jean), médecin commandant.
Mathieu (René-Marie-Simon), médecin capitaine.
Scherrer (Pierre-Louis-Charles), médecin capitaine.
Doumer (Edmond-Emmanuel), médecin commandant.
Toffin (Marie-Joseph-Albert), médecin commandant.
Murel (Eugène-Edouard), médecin capitaine.
Bataille (Robert-Fabien), médecin capitaine.
Lacroix (Louis-Etienne), médecin capitaine.
Deconinck (Jean-Antoine-Joseph), médecin capitaine.
Chapuis (Pierre-Léon-Marie), médecin capitaine.
Philippeau (Marc-Gustave-Henri), médecin capitaine.
Rinieri (Jean-Baptiste), médecin capitaine.
Guidon (Lucien-Valentin), médecin commandant.
Péraire (Nathan-Joseph-Mardochée), médecin capitaine.
Bardy (Emile-Gabriel-Alfred), médecin lieutenant.
Marcel (Stéphane-Jean), médecin lieutenant.
Avierinos (Georges-Denis), médecin capitaine.
Boinet (Daniel-Albert-Denis), médecin capitaine.
Rachet (Marcel), médecin lieutenant.
Revel (Fernand-Emile-Pierre), médecin lieutenant.
Solignac (Pierre-Louis-Gaston), médecin lieutenant.
Brun (Louis-Gabriel), médecin lieutenant.
Castan (André), médecin commandant.
Natal (Roger), médecin capitaine.
Safar (André-Mimoun), médecin commandant.
Busser (Charles-Henri), médecin lieutenant.
Périès (Emile-Louis-Désiré), médecin commandant.
Bonnefous (Louis-Marie-Antoine), médecin lieutenant.
Eylaud (Jean-Etienne), médecin capitaine.

B. — Pharmaciens

Henry (Jean-Louis-Ernest), pharmacien capitaine.
Gur (Jean-Albert-Paul), pharmacien capitaine.
Bedène (Louis-Rémy-Jean), pharmacien capitaine.
Bloch (Idon), pharmacien capitaine.
Audibert (Marcel-François-Benoît), pharmacien capitaine.
Simeon (Paul-Timoléon-Marcel), pharmacien capitaine.
Rondot (Henri-Albert-Paul-Jules), pharmacien capitaine.
Dufour (Henri-Marie-Léopold), pharmacien capitaine.
Bled (Louis-Emile-Marie), pharmacien capitaine.
Malgat (Henri-Auguste), pharmacien capitaine.
Morel (Paul-François), pharmacien capitaine.
Delaunay (Marc-Henri), pharmacien capitaine.
Repiton (Georges-Robert), pharmacien capitaine.
Le Page (Henri-Joseph), pharmacien capitaine.
Lassis (Hector-Cyrille), pharmacien capitaine.
Joveniaux (Paul-Jean-Baptiste), pharmacien lieutenant.

C. — Dentistes

Metrot (René-Lucien), dentiste lieutenant.
Guiraudon (Auguste-Lucien), dentiste sous-lieutenant.
Raynal (Georges-Jean), dentiste lieutenant.
Rebouillet (Rémi-Mar-Henri), dentiste lieutenant.
Baranez (Roger), dentiste lieutenant.
Dupré (Léon-Antoine), dentiste sous-lieutenant.
Chatelier (Georges-Célestin-Jean), dentiste lieutenant.
Puthod (Jean-François), dentiste lieutenant.

D. — Officiers d'administration

Beaujeux (Pierre-Jules), sous-lieutenant d'administration.
Chaix (Maurice-Jean-Baptiste), lieutenant d'administration.
Roger (Anatole-Paul-Romain), lieutenant d'administration.
Carpentier (Léopold-Charles), lieutenant d'administration.
Kunle (Georges), sous-lieutenant d'administration.
Cottard (Georges-Pierre), capitaine d'administration.
Albouy ((Augustin-Marius), lieutenant d'administration.
Martin (Marcel-Lucien), capitaine d'administration.
Saint-Martin (Pierre), lieutenant d'administration.
Billard (Etienne-Marius), capitaine d'administration.
Levaillant du Douet (Gabriel), lieutenant d'administration.
Bruno (Louis-Victor-Armand), lieutenant d'administration.
Izar (Michel-Antonin-Frédéric), lieutenant d'administration.
Albertini (Jean-Baptiste), lieutenant d'administration.
Thiery (André-Georges), lieutenant d'administration.
Montigny (Marcel-Charles), commandant d'administration.
Fargues (Jean-Paul-Eugène), lieutenant d'administration.
Brunswig (Marcel-Vidal), capitaine d'administration.
Gemin (Constant-Yves-Robert), lieutenant d'administration.
Nathan (Jean), capitaine d'administration.
Briant (François-Auguste-Louis), capitaine d'administration.
Maury (Georges), lieutenant d'administration.
Dereumaux (Elie-Léon-François), capitaine d'administration.
Allais (Jean-Marie), lieutenant d'administration.
Mombazet (Fernand-Adolphe), sous-lieutenant d'administration.
Eminet (Emile-Albert), capitaine d'administration.
Brunet (Amédée-Paul-Marius), capitaine d'administration.
Dingeon (Albert-Jean-Maurice), capitaine d'administration.
Rostaing (Constant-Etienne-Napoléon), capitaine d'administration.

Bramme (Léon-Victor), capitaine d'administration.
Larbion (Jean-Baptiste), sous-lieutenant d'administration.
Mistrick (Daniel-Marie), capitaine d'administration.
Raison (Julien-Maximilien), lieutenant d'administration.
Deconinck (Albert), capitaine d'administration.
Greland (Jean-Gaston), sous-lieutenant d'administration.
Dubois (René-Amédée), capitaine d'administration.
Niogret (Célestin-Eugène-Marcel), lieutenant d'administration.
Laffitte (François), lieutenant d'administration.

Service vétérinaire.

Valls (Claude-François-Joseph), vétérinaire capitaine.
Guillot (Lucien-Paul-Gabriel), vétérinaire capitaine.
Marteau (Paul-Edouard), vétérinaire capitaine.
Lebeau (Georges-Léon), vétérinaire capitaine.
Nouvel (Eugène-Désiré), vétérinaire capitaine.
Bernard (Pierre-Simon-Charles-Antoine), vétérinaire capitaine.
Chaffal (Jean-Louis), vétérinaire capitaine.
Audu (Jean-Bertrand), vétérinaire lieutenant.
Placidi (Louis-Régis), vétérinaire capitaine.

Service des poudres.

Ghabert (François-Benoit-Louis), ingénieur principal des travaux de poudrerie.
Milleret (Pierre), ingénieur militaire de 1re classe.
Le Guillou (Jean-François), adjoint administratif de 1re classe.
Breton (Robert-Jean-Auguste), adjoint administratif de 1re classe.
Brillat (Henri-Edmond), adjoint administratif de 2e classe.
Guérillot (Marie-Félix-Jean-Albert), ingénieur militaire de 1re classe.
Castets (Alban-Marie-Joseph), ingénieur militaire principal.
Michel (Emile-Vincent-Marie), ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie.
Malzac (Albert-Casimir), ingénieur principal des travaux de poudrerie.
Geniest (Louis-Joseph), adjoint administratif de 1re classe.
Maréchal (Joseph-Simon-Pierre), ingénieur militaire de 2e classe.
Vernerey (Jean-Marie-Charles), ingénieur principal militaire.
Grimaud (Georges-Marie-Louis), ingénieur militaire de 2e classe.
Ramond (Pierre-Emile), adjoint administratif de 1re classe.

Service des essences.

Alzas (Maurice), ingénieur des travaux de 1re classe.

NOTA. — Un tableau plus important, au titre du contingent de 1948, sera publié ultérieurement.

Paris, le 7 juin 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

RÉSERVE

(Reliquat du contingent fixé par la loi du 3 août 1936.)

POUR OFFICIER

TROUPES MÉTROPOLITAINES

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

(Service des chemins de fer.)

Degardin (Ernest-Emile), capitaine.

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE

Infanterie.

Soudan (Maurice), lieutenant-colonel.
Barrau (Edouard), chef de bataillon.
Brière (François-Eugène), chef de bataillon.
Coursier (Louis-Auguste), chef de bataillon.
Farret (René-Marie-Eloi), chef de bataillon.
Noël (Marie-Georges-Léon), chef de bataillon
Marfaing-Gasinie (Jean-Marcel), chef de bataillon.
Devaux (Jules), chef de bataillon.
Favot (Pierre-Louis), chef de bataillon.
Raydelet (Louis-Paul-Roger), lieutenant-colonel.
Baluze (Michel-Louis-Antoine), lieutenant-colonel.
Léonetti (Antoine-François), chef de bataillon.
Deconinck (Ernest-Félix), chef de bataillon.
Labussière (Delphin), chef de bataillon.
Kemps (Charles-Constant-Anatole), chef de bataillon.
Leroux (Bienaimé-Jules-Auguste), chef de bataillon.
Bonnis (Germain-Henri), chef de bataillon.
Lhérault (Jean-Baptiste-François), chef de bataillon.
Favier (François-Pierre), chef de bataillon.
Branchet (Jean), chef de bataillon.
Bureau (Edouard-François-André), chef de bataillon.
Saudo (Jean-Marie), chef de bataillon.
Paltard (Jean-Marie-André-René), chef de bataillon.
Girodon (Jean), chef de bataillon.
Otten (André-Charles), chef de bataillon.
Charmet (Claude-Marie-Eugène), chef de bataillon.
Segonne (Léon), chef de bataillon.
Pfister (Gabriel-Théodore), chef de bataillon.
Bourdier (Charles-Edmond-Georges), chef de bataillon.
Jouandet (Lucien-Auguste), chef de bataillon.
Capliez (Paul-Maurice-Emile), chef de bataillon.
Baligand (Edmond-Auguste-Henri), chef de bataillon.
Fabius (Henri-Raymond), chef de bataillon.
Bressac (Emile-Antoine-Henri), chef de bataillon.
Trepo (Clément-Pierre-Emile), chef de bataillon.
Tabard (Etienne-Nicolas-Georges), chef de bataillon.
Bignebat (Marcel-Jean), chef de bataillon.
Pellegrini (Emmanuel-Henri), chef de bataillon.
Simiand (Georges-Joseph-Jules), chef de bataillon.
Regnier (Hubert-Charles), chef de bataillon.
Viche (Octave-Léon-Charles), chef de bataillon.
Castelbajac (de) (Marie-Joseph-Henri), chef de bataillon.
Claverie (Louis-Anselme-Armand), chef de bataillon.
Racine (Maurice-Ernest), chef de bataillon.
Nivous (Roger-Jean-Irénée), lieutenant-colonel.
Barthe (Marcel-Jacques-Victor), chef de bataillon.
Santini (Jean), chef de bataillon.
Podechard (Edmond), chef de bataillon.
Verdon (Daniel), lieutenant-colonel.
André (Raymond-Adolphe), colonel.
Billes (Jules), chef de bataillon.
Averty (Gérald-Henri-Marie), lieutenant-colonel.
Bulteau (Léon-Paul-Jean), chef de bataillon.
Bonfils (Claude-Victor-Marcel), chef de bataillon.
Selbe (Marcel-Lucien-Henri), chef de bataillon.
Poire (Henri-Jules), chef de bataillon.
Rouet (Octave), chef de bataillon.
Giraud (Georges-Auguste-Alexandre), capitaine.
Cardineau (Stanislas-Alenne-Gaston), chef de bataillon.
Mareuge (Antoine-Bernard), capitaine.
Joly (Jean-Charles), chef de bataillon.
Broussin (Roger-Sanson), lieutenant-colonel.
Bel (Léon-Ernest), capitaine.
Leblay (Raphaël-Pierre-Marie), capitaine.
Tillien (Louis-Lucien), capitaine.
Cherrier (Henri), capitaine.
Tesson (Jules-Albert), chef de bataillon.
Joliet (Henri), capitaine.
Mouton (Albert-Augustin-Pierre-Joseph), lieutenant.
Robert (Claude-Auguste), capitaine.
Guérin (Georges-Henri), capitaine.
Issler (Joseph-Alphonse), capitaine.
Ledan (Pierre-Charles-Marie), chef de bataillon.
Perot (Jacques-Firmin), capitaine.
Debu (Jean-Louis), capitaine.
Dumont (Pierre-Joseph), capitaine.
Haverlan (Paul-Louis-Abraham-Victor Joseph), chef de bataillon.
Gane (François), lieutenant-colonel.
Noiret (Robert-Jean-Eugène), capitaine.
Thibaudeau (Gaston), chef de bataillon.
Blanche (Fernand-Aimé-Ernest-Auguste), chef de bataillon.
Bellus (Léon-Etienne-Alphonse), lieutenant-colonel.
Sarron (Adolphe-Joseph-Théodore), capitaine.
Banzet (Pierre-Louis), lieutenant.
Lavoye (Auguste-Emile-Jules), capitaine.
Gagnère (Edmond-Alfred), chef de bataillon.
Groc (Joseph), capitaine.
Vitte (Edouard), capitaine).
Martin (Maurice-Noël-Joseph), chef de bataillon.
Philippon (Pierre-Antoine), capitaine.
Jacquemin (Lucien-Emile-Alfred), capitaine
Pithon (Marc-Louis-Henri), capitaine.
Poullin (Louis-Abel-Henri), capitaine.
Frances (Henri-Alexandre), chef de bataillon.
Dulongrais (Gabriel), capitaine.
Sturel (Jean), chef de bataillon.
Crevoisier (Henri-Marcel), capitaine.
Souillac (Simon), capitaine.
Larivière (René-Julien), lieutenant.
Vallin (Achille-Louis-Paul-Marie), chef de bataillon.
Reymond (Félix-Jean), capitaine.
Augendre (Robert-René), capitaine.
Orsoni (Sébastien), capitaine.
Bernard (Louis-Alexandre), capitaine.
Calmon (Achille-Eugène-Pierre), capitaine.
Hamel (Pierre-Henri-Marie-Paul), chef de bataillon.
Litalien (Georges), capitaine.
Albucher (Gaston-Jean), lieutenant.
Champneuf (Alphonse-Pierre-Elie), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

Raufast (Jean-Pierre-Emilien), sergent-chef.

Arme blindée et cavalerie.

Crochard (Georges Gabriel-André), chef d'escadrons.
Bontemps (Alfred-Paul), chef d'escadrons.
Guillemelle (André-Louis-Léon), chef d'escadrons.
Lux (Robert-Emile-Dosithée), chef d'escadrons.
Lamelay (Raoul), lieutenant-colonel.
Ambard (Félix-Georges), chef d'escadrons.
Boulard (Léopold-Ernest-Auguste-Joseph), chef d'escadrons.
Jollan de Clerville (Louis-Marie-Adolphe), lieutenant-colonel.
De Castelbajac (Léon-Marie Raymond), chef d'escadrons.
Massias (René-Jules-Victor), chef d'escadrons.
Malezieux-Dehon (Henri-Louis), chef d'escadrons.
Darbou (Joseph-Marie-Raymond-René), lieutenant-colonel.
Jourde (GeorgesAuguste-François), capitaine.
Brethiot (Robert-Charles-Albert), chef d'escadrons.
Du Plessis de Grenedan (Pierre-Jules Marie), chef d'escadrons.
Borgeaud (Henri-Edouard), capitaine.

Artillerie.

De Colbert (Edouard-Alphonse-Louis), chef d'escadron.
Sohm (Henri-Edouard), chef d'escadron.
Bouxin (Maurice-Jules), chef d'escadron.
Picart (Jean-Baptiste), chef d'escadron.
Pinat (Hilaire-Léon-Jean), chef d'escadron.
Dubois (Louis-Jules-Georges), lieutenant-colonel.
Lamouche (Henri-Gustave-Edouard), chef d'escadron.
Longuet de La Giraudière (Pierre-Maurice-Marie), chef d'escadron.
Rossier (Jean-Jacques-Louis), chef d'escadron.
Paoletti (Jean-Félix-François), chef d'escadron.
Dormoy (Pierre-Jacques), chef d'escadron.
Gelbert (Emile-Marie-Joseph), chef d'escadron.
Perken (Lucien-Auguste), colonel.
Bonnard (Maurice-Jean-Emile), colonel.
Bertrand (Jean-Roger), colonel.
Deal (Paul-Antoine-Charles), chef d'escadron.
Proust (Maxime-Lucien-Emile), lieutenant colonel.
Burot de Carcouet (Léon-Pierre-Marie-Laurent), chef d'escadron.
Lab (Alexandre-Charles-Arsène), chef d'escadron.
Loeb (Paul-Jacob), chef d'escadron.
Chaleyer (Joseph-Marie-Jean), capitaine.
Giacometti (Jérôme-Dominique), capitaine.
Pecastaing (Jean-Joseph-Charles), capitaine.
Borde (Marie-Joseph-William-Gustave-Raoul), chef d'escadron.
Lucas (Joseph-Alexandre-Jean-Marie-Félix), colonel.
Le Ver (Jean-Alphonse-Marie), chef d'escadron.
Alric (Gustave-Charles-Auguste), chef d'escadron.
Biraben (Maurice), chef d'escadron.
Jacques (Raymond-Alexandre), chef d'escadron.
Roux (Léon-Alfred-Alexandre), capitaine.

Train.

Louis (Edmond-Désiré), chef d'escadron.
Laurent (Marcel-Joseph), chef d'escadron.
Favard (Louis-Joseph), colonel.
Mainier (Louis), chef d'escadron.
Malet (Pierre-Jacques), chef d'escadron.

Transmissions.

Baissac (Scipion-Hilaire-Maurice), colonel.
Muller (Georges-Henri), colonel.
Dumas (Pierre-Edmond), chef de bataillon.

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS

Maury (André-Marcel), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Roux (Georges-Edmond), commandant.
Rancher (Albert), commandant.
Guérin (Esther-Marcel-Henri), commandant.

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Ragaru (François-Xavier-Paul), commandant.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Bloch (Louis-Jules), lieutenant.
Furby (Charles-Alice), capitaine.

RECRUTEMENT ET STATISTIQUE

Lamblin (Roger), commandant.
Cuttoli (Joseph-Marie), capitaine.

Direction centrale de l'intendance.

FONCTIONNAIRES

Malderet (Jean-François), intendant militaire de 3e classe.
Bernhard (Marie-Louis-Robert), intendant militaire de 1re classe.
Geissmann (Marc-Roger), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Gotanegre (Antoine-Jean), lieutenant-colonel d'administration.
Rabe (Jules-Edouard-Théodore), lieutenant-colonel d'administration.
Aubry (Jean-Pierre-Louis-Edouard), lieutenant-colonel d'administration.
Mothes (Pierre-Jules-Marie), commandant d'administration.
Flot (Francis-Charles), lieutenant-colonel d'administration
Roussel (Charles-Henri-Maurice), capitaine d'administration.
Vedel (Henri-Marie-Alfred), lieutenant-colonel d'administration.

Direction centrale du matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Pasquier (Pascal-Louis), commandant
Coulon (Robert), commandant.
Le Gallais (François-Louis), commandant.
Braconnier (Gabriel), commandant.
Daubard (Jean), lieutenant-colonel.
Benard (Philippe-Georges), sous-lieutenant

Génie.

Nanquette (Florent-François-Charles), chef de bataillon.
Gardet (Jean-Marie-Claude), chef de bataillon.
Reviron (Jacques-Henri-Charles), chef de bataillon.
Gouin (Maurice-Joseph-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
Gaubens (Georges-Ferdinand), chef de bataillon.
De Tastes (Marcel-Marie-Lionel), chef de bataillon.
Baumann (Joseph-Marie-Charles), chef de bataillon.
Lassus (Louis), lieutenant-colonel.
Ballet (Pierre), lieutenant-colonel.
Félix (Robert-Jean-Vincent), chef de bataillon.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Berson (Paul-Marie-René), ingénieur militaire en chef de 1re classe.
Gomes (Isaac-Maurice), ingénieur militaire principal.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Monteil (Pierre), ingénieur en chef des travaux d'armement.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Froideur (Augustin-Marius), lieutenant-colonel.
Guyon (Marcel-Jules), chef de bataillon.
Cypres (Joseph-Adalbert), chef de bataillon.
Siméoni (Jules-François-Auguste), chef de bataillon.
Audibert (Jean-Guillaume), chef de bataillon.
Gourq (Joseph-Georges), capitaine.
Olmi (Philippe-Achille-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
Mocquais (Maurice-Henri-Léopold), capitaine.
Lefèvre (Marcel-Emile), chef de bataillon.

Artillerie.

Gautier (Julien-Jacques-Marie), lieutenant-colonel.
Rechenmann (Fernand-Marcel), lieutenant-colonel.
Dabadie (Max-Paul), lieutenant-colonel.
Claude (Julien-André-François), chef d'escadron.

Service de santé.

MÉDECINS

Pradal (Paul-Joseph-Marie), médecin commandant.

Services généraux et particuliers de l'armée.

ADJOINT ADMINISTRATIF DES TROUPES COLONIALES

Migayrou (Julien-Louis-Justin), commandant.

POUR CHEVALIER

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

Affectés spéciaux.

SERVICE DES CHEMINS DE FER

Charton (Louis-Camille-Hippolyte), commandant de section adjoint.
Bomart (Henri-Joseph-César), sous-inspecteur.
Dubrulle (Albert), chef de service.
Leroy (Henri-Marie), chef de service.
André (Albert-Paul-Marie), chef de service.
Saurat (Frédéric-Paul), inspecteur C. F. C.

TRÉSORERIE AUX ARMÉES

Rougy (Camille-Jean), payeur particulier de 1re classe.
Moncla (Jean-Albert), payeur particulier de 1re classe.
Maillefaud (Jean-Joseph), payeur particulier de 1re classe.
Ceccaldi (Mathieu), payeur adjoint de 2e classe.

SERVICE DE LA POSTE MILITAIRE

Rousselot (Louis-Marie), chef de section de 2e classe.

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE

Infanterie.

Villa (Ange-Joseph), lieutenant.
Azalbert (Paul-Jean-Ernest), lieutenant.
Estèbe (André-Albert), sous-lieutenant.
Clasen (Pierre), sous-lieutenant.
Savard (René), sous-lieutenant.
Bodet (Joseph-Philippe), lieutenant.
Graziani (Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
Vial (Louis-Hippolyte), lieutenant.
Baudet (François), lieutenant.
Viard (Emile-Auguste), sous-lieutenant.
Filippini (Emile), lieutenant.
Soules (Paul-Maximin), sous-lieutenant.
Bouchet (Emile-Clément-Irénée), capitaine.
Schemin (Henri-Richard-Guillaume), sous-lieutenant.
Viaud (Ferdinand-Gustave), lieutenant.
Goulet (Albert-Charles), lieutenant.
Philippe (Joseph), sous-lieutenant.
Rolleau (Pierre), lieutenant.
Oliviéri (Jean-Etienne), lieutenant.
Bourret (Fulcrand-Julien), capitaine.
Fernando (Marcel-Jean), lieutenant.
Vernadet (Claude), lieutenant.
Brouquières (Henri-Etienne), lieutenant.
Binder (Jean), sous-lieutenant.
Rollin (Raymond-Valentin), lieutenant.
Lapasset (Elie-Jean-Marius), lieutenant.
Febvay (Léon), capitaine.
Goldstein (André-Clara), sous-lieutenant.
Funkl (Frédéric), lieutenant.
Renaudin (Eugène), capitaine.
Bize (Alexis-François), sous-lieutenant.
Le Fur (Charles-Louis-Marie), capitaine.
Compagnon (Henri-Robert), sous-lieutenant.
Stock (Louis), capitaine.
Bourgoin (Etienne-Théodore), lieutenant.
Bondy (Marc-Clément-Adolphe), lieutenant.
Bouvat-Curt (René-Alexandre), capitaine.
Chiroux (Julien-Claude), lieutenant.
Engasser (Emile), sous-lieutenant.
Mainetti (Luc-Simon), lieutenant.
Viarme (Jean-Louis), capitaine.
Boulet (René-Jules), Leutenant.
Bejean (Paulin), lieutenant.
Dumas (Louis-Maurice-Albert), chef de bataillon.
Joubert (Pierre-Charles), capitaine.
Nivard (Louis), capitaine.
Boeschlin (Robert-Charles), capitaine.
Pierron (Richard), capitaine.
Goulouzelle (Alexis-Henri), lieutenant.
Simon (Alfred), capitaine.
Bonnefoi (Henri-Albert-François), capitaine.
Moevus (Henri), chef de bataillon.
Reynard (Henri-Gabriel), lieutenant.
Fuselier (Henri), sous-lieutenant.
Figon (Adrien-Etienne), capitaine.
Charles (Maurice-Frédéric), capitaine.
Mengel (Henri-Francis), chef de bataillon.
Rey (Robert-François), lieutenant.
Amstatz (Marcel-Edmond), capitaine.
Cousin (Yves), lieutenant.
Duflos (Jean-Henri-Elie), capitaine.
Bouchet (Paul-Georges), capitaine.
Goust (Henri-René), lieutenant.
Pleygnac (Emile-Léonard), capitaine.
Barbière (Charles-Léon-René), chef de bataillon.
Raze (René-Jean-Louis), capitaine.
Lebecque (Jules-Fernand-Raymond), capitaine.
Nazaroff (Boris), capitaine.
Coudouy (Louis-Paul-Marie), capitaine.
Lehu (Daniel-Pierre), capitaine.
Chapeyrout (Eugène-Henri-Gabriel), capitaine.
Cocho (Francis), capitaine.
Ducroix (Clément-Maurice), capitaine.
Ferré (Jean-Baptiste), capitaine.
Koch (Georges-Robert), capitaine.
Deschamps (Julien-Eugène), capitaine.
Moutier (Timothée), capitaine.
Desmet (André-Louis-Germain), capitaine.
Bardot (Hilaire-François), capitaine.
Demulder (Roger-Julien), capitaine.
Jacques (Joseph), capitaine.
Girard de Vasson (Jacques-Armand-Georges), chef de bataillon.
Dutay (Marcel-Jean-Léon), sous-lieutenant.
Soubiran (Pierre-Prosper-André), capitaine.
Forget (Robert-Louis-René), capitaine.
Noyer dit de Melque (Dieudonné-Marie-Gaston), chef de bataillon.
Sozio (Eugène-Fernand), capitaine.
De Robin de Barbentane (Louis-Marie), chef de bataillon.
Rousse (Fernand), capitaine.
Schwab (Pierre-Simon), capitaine.
Rafael (René-Laurent), lieutenant.
Auby (André-Marius), capitaine.
Carrière (Médéric-Jean-Marie), capitaine.
Wache (Etienne-Alfred-Edmond), capitaine.
Curti (Louis-Gaston-Albert), capitaine.
Hautecœur (Yvan-Roger), capitaine.
Astruc (Marcel-André-Vincent), lieutenant.
Labordette (Romain-Jean-Charles), chef de bataillon.
Vandenbroucke (Fernand), lieutenant.
Séverac (Frédéric-Lucien), chef de bataillon.
Vernay (Jacques-Marius), chef de bataillon.
Bertrand (Jean-Marie-Henri), capitaine.
Dugied (Eugène-Albert), capitaine.
Cuny (Georges-Alfred-Eugène), capitaine.
Daveau (René-Edmond), capitaine.
Vicaire (Paul-Jean), capitaine.
Bony (Georges-Philippe), sous-lieutenant.
Paul (Roger-Henri-Louis), capitaine.
Mercier (Maurice-Henri), capitaine.
Le Barbier (Paul-Marie-Joseph), capitaine.
Babey (Ferréol-Jean), capitaine.
Rossignol (Jean-Gabriel), capitaine.
Marie (René), lieutenant.
Becet (Louis), capitaine.
Roux (Denis), capitaine.
Rodrigue (Gustave), capitaine.
Ignesti (Pierre), capitaine.
Folea (Maurice-Charles), capitaine.
Baluteau (Henri), capitaine.
Bouvier (Jacques-Alfred), capitaine.
Sarcy (Robert-Henri-Louis), sous-lieutenant.
Talmant (Augustin-Achille), capitaine.
Glenat (Edmond-Louis-Joseph), capitaine.
Villeneuve (Louis-Joseph-Mathurin), capitaine.
Houdayer (André-Raoul-Louis), lieutenant.
Bletry (Paul-Jean), capitaine.
Becquenot (Paul-Jean-Marcel), capitaine.
Geffroy (Henri), sous-lieutenant.
Labbe (Joseph-Jean-Marie), capitaine.
Halle (Guy-Marcel-Marie), capitaine.
Douret (Prim-François), chef de bataillon.
Barbaut (Ulysse), capitaine.
Lefebvre (Félix-Roman), capitaine.
Gerbel (Germain), sous-lieutenant.
Musset (Paul-Henri), chef de bataillon.
Caillat (Amédée), capitaine.
Hollin (Pierre-Adonis), capitaine.
Million (Paul-Edouard), capitaine.
Hardy (Marcel-Edmond), capitaine.
Marlière (Michel), capitaine.
Hugel (Marcel), sous-lieutenant.
Tabouret (Raymond-Bernard), capitaine.
Fournier (Robert), capitaine.
Torregrosa (Arthur-François), capitaine.
Labarsouque (Pierre-Léon), sous-lieutenant.
Guidoni (Laurent), sous-lieutenant.
Beaumont (Jean-Fernand), capitaine.
Lecourt (Maurice-Henri), capitaine.
Suchet (Marcel-Edouard), capitaine.
Yvon (Henri-Clovis), capitaine.
Legrand (Albert), sous-lieutenant.
Adam (François-Gustave), lieutenant.
Guidet (Gaston-Gustave), sous-lieutenant.
Brice (Jean), chef de bataillon.
Pommier (Adrien-Emile), capitaine.
Fanjaud (Roger-Georges), capitaine.
Yvon (Pierre-François-Edgard), capitaine.
Thomas (Joseph-Marie), capitaine.
Charpentier (Louis-Marie), capitaine.
Vilbert (Georges-Victor), capitaine.
Lefebvre du Prey (Jean-Joseph), chef de bataillon.
Marteau (Marcel-Louis), capitaine.
Poveda (Cyprien-Hélia), sous-lieutenant.
Vergne (Michel-Antonin), capitaine.
Rafin (Jean-Baptiste-Marie), capitaine.
Chambon (Louis), chef de bataillon.
Beney (Abel-Gabriel), capitaine.
Tavernier (René-Julien), capitaine.
Arbousset (Roger-Adrien), capitaine.
Sabathier (Jean-François-Marius), capitaine.
Tambon (Maurice-Eugène-Joseph), capitaine.
Thilliez (Jean), capitaine.
Leber (Joseph), capitaine.
Rollet (Félix-Clément), chef de bataillon.
Veret (Lucien-Pierre), capitaine.
Naboulet (Martial-Fernand), capitaine.
Martin (Maurice-Gaston-Adrien), capitaine
Kuntz (Gabriel-Etienne), capitaine.
Gallas (Gaston), capitaine.
Boury (Roger-Louis), capitaine.
Dabout (Marcel-Léon), capitaine.
Totzauer (Charles), lieutenant.
Sagnard (François-Louis-Désiré), capitaine
Jehle (Nicolas), capitaine.
Lequesne (Pierre-Alexandre), capitaine.
Pouchonaud (André-Pierre), lieutenant.
Valentin (Léon-Lucien), sous-lieutenant.
Cassou (Romaain-Urbain), capitaine.
Savigny (Pierre-Henri), capitaine.
Vaugouin (Roger-Norbert), capitaine.
Gontreau (Adolphe), sous-lieutenant.
Dreux (Robert-Jean), lieutenant.
Delfour (Gabriel-Marcel-Camille), capitaine.
Larcher (Edouard-Marie), capitaine.
Ansart (Achille), capitaine.
Antoine (Léon-Justin), capitaine.
Moigne (Pierre-Alain), capitaine.
Stievenard (Pierre), lieutenant.
Caraës (Yves-Marie), capitaine.
Mias (Fernand-Barthélémy), lieutenant.
Jacquillot (Raymond), capitaine.
Sponville (Gabriel), capitaine.
Ballet (André-Etienne), capitaine.
Grimaud (André), lieutenant.
Ryckewaerde (Jules-Julien-Félicien), lieutenant.
Cosme (André-Auguste), lieutenant.
Roussel (René-Joseph), sous-lieutenant.
Duperray (Louis-Etienne), lieutenant.
Massiani (Marius-Dominique), lieutenant.
Dupuis (Paul-André), lieutenant.
Allaire (Charles-Alexandre), capitaine.
Thévenin (Marius-Antonin), lieutenant.
Brices (Marcel), lieutenant.
Gourry (Léon-François-Maurice), lieutenant
Gleize (Auguste-Amans), lieutenant.
Pinot (Léon-Maurice), lieutenant.
Morel (Adolphe-Lucien), lieutenant.
Charbonnier (Georges-René), lieutenant.
Pellet (Marie-Joseph-Pierre-Louis), lieutenant.
Lassaigne (Camille-René), lieutenant.
Boes (Lucien), capitaine.
Mougin (Robert-Paul-Marie-Joseph), lieutenant.
Dumoulin (Fernand-Louis-Frédéric), lieutenant
Villevieille (Joseph-Marius), lieutenant.
Perino (Hospice), lieutenant.
Bourne (Albert-Désiré), lieutenant.
Frappa (Claude), capitaine.
Visiatte (Claudius), lieutenant.
Bouche (Lucien-Gabriel), lieutenant.
Cotte (Antoine-Emile), lieutenant.
Duche (Jean-Marie-Louis), lieutenant.
Delavaquerie (René-Louis-Alphonse), lieutenant.
Gaignard (Pierre-Marie), lieutenant.
Dufaut (Raoul-Barthélémy), lieutenant.
Camberou (Louis), lieutenant.
Tete (Henri-André), lieutenant.
Lottiaux (Jean-Maurice-Louis), lieutenant.
Travers (Gaëtan), lieutenant.
Baron (Sulpice-Alfred-Emile-René), lieutenant.
Foralier (André-Henri), capitaine.
Romon (Fernand-Jean-Arnold), capitaine.
Wannebroucq (Louis-Lucien-André), capitaine,

Mozer (Camille-Louis-François), lieutenant.
Fabre (Jean-Alphonse), lieutenant.
Galibert (Jean-Elie-Marie), lieutenant.
Bonnet (Marius-Joseph), lieutenant.
Médoc (André-Louis), lieutenant.
Grulois (Anatole), lieutenant.
Lacroix (Lucien-Louis), sous-lieutenant.
Le Chartier de Sedouy (Marie-Joseph-Jean-Ernest-Alain), lieutenant.
Revel (Auguste-Léon), lieutenant.
Chauveau (Marcel-Emile-Jean), lieutenant.
Commune (Laurent-Pierre-Mathurin), lieutenant.
Gouttes (Maurice-Baptiste), lieutenant.
Iba-Zizen (Belgacem), lieutenant.
Seuves (Adrien-François), lieutenant.
Matz (Georges-Raymond), lieutenant.
Izenic (Henri-Paul-Gaston), lieutenant.
Le Bateur (Raoul-Charles-Auguste), lieutenant.
Illy (Joseph-Alphonse), lieutenant.
Robert (Marcel-Marie), sous-lieutenant.
Philippe (Fernand-Léon-Almyre), lieutenant.
Casanova (Jean-Baptiste-Fernand), lieutenant.
Chamard (Léon-Paul-Firmin), lieutenant.
Buisson (Aimé-Jean), lieutenant.
Blaise (Paul-Marie-Edmond), lieutenant.
Guillou (Yves-Joseph), lieutenant.
Goustille (Louis), lieutenant.
Beurey (Paul-Alix), lieutenant
De Tchaguine (Gleb), lieutenant.
Saint-Amans (Ernest-Louis-Ephrem), lieutenant.
Verpoort (Etienne-Gabriel-Raphaël), capitaine.
Campana (Antoine), lieutenant.
Lefrançois (René-Charles), lieutenant.
Lecerf (Jean-Louis-François), lieutenant.
Blin (Léon-Paul), lieutenant.
Bourdet (Charles-André), sous-lieutenant.
Lenoir (Georges-Auguste-Joseph), capitaine.
Berges (Laurent-Louis), lieutenant.
Janodet (Marc), capitaine.
Chastel (Léon-Eugène), lieutenant.
Vermeille (Marcel-Charles), lieutenant.
Gasc (Louis), lieutenant.
Reynes (Théophile-Pierre), lieutenant.

NORD-AFRICAINS

Mokaddem Abderrahmane, sous-lieutenant.
Abdallah ben Mohamed, lieutenant.
Abed Bey Mohamed, lieutenant.
Tazghat Abdelkader, lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

Battistini (Attilio), adjudant.
Comparetti (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
Gavois (Henri-Joseph-Amédée), sergent.
Abbes ben Haman, adjudant.
Mohamed ben Larbi ben Tahar, adjudant.
Durand (Emile-Marius), adjudant-chef.
Henric (Vincent), adjudant-chef.
Tamagna (Antoine-Dominique), adjudant.
Pellegrini (Léon-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
Grimaldi (Jean-Marie), adjudant.
Semelier (Albert), adjudant-chef.
Maier (Jean-Evangéliste), adjudant.
Perrin (Mathias-Paul), adjudant.
Lacruche (Louis-Jean), soldat.
Samuzeau (Georges-Octave-Emile), adjudant.
Jacquet (Eugène-Armand), adjudant-chef.
Goujon (Jean-Antoine), sergent.
Larrouy (Jean-René), sergent-major.
Durand (Léon), adjudant-chef.
Demeaux (François-Jules), adjudant-chef.

Armo blindée et cavalerie.

Marchal (Roger-Léon-Victor), lieutenant.
Gros (Léon-Stéphane), lieutenant.
Lambert (Léon-Paul), lieutenant.
Courtiade (Jean-Victor), lieutenant.
Alfonsi (Mathieu), sous-lieutenant.
Reclus (Edmond-Eugène), capitaine.
Ameil (Marie-Louis-Paul), capitaine.
Dupuy (Marie-Joseph-Charles), sous-lieutenant.
Forest (René-Jean), lieutenant.
Mangin (Pierre-Marie-Joseph), capitaine.
Capponi (Paul-Louis-Joseph), capitaine.
Salkin (Jean-Antoine), chef d'escadrons.
Greco (François), sous-lieutenant.
Pineau (Emile), chef d'escadrons.
Choppin (Albert-René), capitaine.
Langlois (Xavier-Henri-Marie), capitaine.
De Brou de Laurière (Joseph), chef d'escadrons.
Laurain (Marcel-Achille), capitaine.
D'Ayguesvives de Malaret (Serge), capitaine.
Vincent (Marie-Eugène), capitaine.
De Vandière de Vitrac d'Abzac (Antoine), capitaine.
De Passorio Peyssard (Yves-Louis), capitaine.
Blais (Sylvain-Théophile-Paul), capitaine.
Salliard Bouthet du Rivault (Jean), capitaine
Godemel (Joseph-Marie-Marcel), capitaine.
De Buyer (Marie-Charles-Christian), chef d'escadrons.
Cazenave (Gaston), lieutenant.
Larivière (Louis-Etienne), capitaine.
Surun (Jacques-Marie-Philippe), capitaine.
De Dreuille (Marc-Gaëtan-Marie), capitaine.
Rivière (Marcel-Gustave), capitaine.
Larrieu (Henri-Oscar-Gabriel), capitaine.
Loutrel (Jacques-Marie-Robert), capitaine.
Peuportier (Jean-Jules-Marie), lieutenant.
Dollois (Pierre-Jean), capitaine.
Suares d'Almeyra (Jean-Henri-Gabriel), lieutenant.
De Fournoux La Chaze (Hubert-René-Maurice-Marie), capitaine.
Fourrat (Auguste-Joseph-Anne-René), lieutenant.
Larquier (Bernard-Gabriel-Auguste), capitaine
Boizard (Pierre-Elie-Marie), capitaine.
Thurneyssen (Ferdinand-Robert), lieutenant.
Bourgogne (Jean-Auguste-Alexandre), lieutenant.
Sarrot (Henri-Jean-Marie-Pierre), lieutenant.
Chaleroux (Maurice), lieutenant.
De La Vaissière de Lavergne (Roger-Marie), lieutenant.
Gascard (Paul-Alexis-Marcel), lieutenant.
Dillange (Jean), chef d'escadrons.
Roussel (René-Frédéric-Joseph), capitaine.
Lévy (Jean-Mathias), lieutenant.
Dalisson (René-Georges), lieutenant
Kaiser (Paul-Hubert), capitaine.
Larue (Marcel-Martial-Théodore), lieutenant.
Posteaux (Pierre-Emile), capitaine.
Seguy (Jean-Jules), capitaine.
Poustis (Robert-Pierre-Yves), capitaine.
Latournerie (Jean-Pierre-Gabriel), lieutenant.
Barre (Pierre), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

Faure (Charles-François-Joseph), maréchal des logis chef.

Artillerie.

Scharbok (Emile-Albert), chef d'escadron.
Bouhin (Henri-Léon-Elysée), capitaine.
Bergeret (Paul-Adrien), lieutenant.
Cohn (Lucien-Emmanuel), chef d'escadron.
Merlin d'Esteux de Beaugrenier (Hubert-Alfred), capitaine.
Lafferrère (Jean), sous-lieutenant.
Balthazard (Gaston-François), capitaine.
Latorre (Jean-Louis-Maurice), capitaine.
Boisseau (Pierre-François-Emile), capitaine.
Saglier (Jean-Victor-Eugène), capitaine.
De Lavenne de La Montoise (Jean-Baptiste), capitaine.
More-Chevalier (Jacques), sous-lieutenant.
Moinet (Ernest-Raoul), capitaine.
Michel (Emile-Louis-Joseph), capitaine.
Bernheim (Georges-Roger), chef d'escadron.
Kinsmen (John-William), capitaine.
Soulé (Alfred-Pierre-François), lieutenant.
Gougis (Jean-Eugène-Joseph), capitaine.
Rodet (Louis-Jean-Pierre), lieutenant.
Parotte (Marcel-Nicolas), capitaine.
Butor (Pierre-Marie-Joseph), capitaine.
Créteux (Alphonse-Victor), capitaine.
Dreyfus (Robert-Félix-Léopold), capitaine.
Lengereau (Henri-Jacques), capitaine
Granier dit de Boisson (Louis), capitaine.
Dumont (Maurice-Victor), capitaine.
Dumont (Robert-Charles), chef d'escadron.
Heloir (André-Camille-Eugène), capitaine.
Piales (Paul-Aimable-Joseph), capitaine.
Neyret (Gabriel-Marie-Joseph), capitaine.
Lagain (Henri-Félix), chef d'escadron.
Mathiot (Georges), capitaine.
Sanoillon (Lucien-Félix-Marie), capitaine.
Massimi (Alphonse-Antoine), capitaine.
Michaut (Pierre-Georges-Marie), capitaine.
Carbonel (Célestin-Léo-Paul), capitaine.
Lhombreaud (Jean-Louis-Georges), sous-lieutenant.
Thiry (Lucien-Auguste), lieutenant.
Grillon (Pierre-René-Auguste), capitaine.
Magot (Gilbert-Nicolas-Marie), capitaine.
Trolet (Henri-René), chef d'escadron.
Du Caurroy (Robert-François), capitaine.
Haëgel (Georges-Lucien), capitaine.
Laloire (Victor), capitaine.
Orsani (Léon-Emile), chef d'escadron.
Bécasse (Henri-Charles-Léon), chef d'escadron.
Du Boys (Philippe-Jean-Martial), chef d'escadron.
Forrat (Louis-Marie-Henri), capitaine.
Bruneton (Raoul-Ernest), capitaine.
Bibole (Maurice), capitaine.
Allaix (Jean-Claude-Auguste), capitaine.
Prioux (Théophile), capitaine.
Béraud (Henri-Eugène-Julien), chef d'escadron.
Paget (Henri), capitaine.
Fauvarque (Paul-Alphonse-Léon), capitaine.
De Lavenne de Le Montoise (Jean), capitaine.
Dreyfuss (Marcel-Aron), capitaine.
Amsler (Pierre), capitaine.
Duhamel (André-Théophile-Louis), capitaine.
Alberge (Maurice-Charles), capitaine.
Lioud (Raymond-Gaston), chef d'escadron.
Chodorowicz (Marcel-Jean), lieutenant.
Pommies (Jean-Isidore-Léonce), capitaine.
Jouanny (Raymond-Georges-Claire), capitaine.
Delaine (Georges-Albert-Marie), capitaine.
Amblard (Pierre-Marie-Emile), capitaine.
Rey (Jean-Baptiste-Fleury), capitaine.
Mathou (Romain), capitaine.
Mairey (Julien-Marie-Gabriel), chef d'escadron.
Soulas (Louis-Joseph-Marie), capitaine.
Landron (Marie-Jean-Maxime), capitaine.
Thierry (Jean-Charles-Jules), capitaine.
Durand (Pierre-Augustin-Marc), capitaine.
Levy (Marcel), capitaine.
Leblay (Maurice-Léon), lieutenant.
Leenhardt (Gilbert-Jules), capitaine.
Benoit (André-Jules-Jacques), capitaine.
Amphoux (Jean-Louis), capitaine.
Coulhon (André), capitaine.
Jaubert (Jean-Marie), capitaine.
Parant (Robert-François), capitaine.
De Pourtalès (Edmond-Elie-Paul), capitaine.
Puel (Pierre-Victor), capitaine.
Eme de Marcieu (Henri-Paul-Marie), capitaine.
De Gasquet (Bertrand-Marie-Michel), capitaine.
Salomon (René-Henri), capitaine.
Simonet (Jean-François-Joseph), capitaine.
Angely (Pierre-Henri), chef d'escadron.
Durand (Joseph-François), capitaine.
Pugnet (Henri-Maurice-Louis), capitaine.
Vallois (Paul-André-Robert), capitaine.
Debroise (Lucien-Eugène), capitaine.
Jullien (Louis-Lucien-Joseph), capitaine.
Le Vaillant du Douet (Gaston), capitaine.
Antonini (Jean-François-Paul), capitaine.
Laze (Pierre-Alexandre), capitaine.
Maitre (André-René), capitaine.
Marin (Jean-Henri), capitaine
Jacquet (Fernand-Lucien), chef d'escadron.
Babulle (Marcel-Henri-Eugène), capitaine.
Perruchon (Pierre-Léon), capitaine.
Auzias (Pierre-Antoine), chef d'escadron.
Poisson (Edouard), capitaine.
Boisard (Jacques-Georges), capitaine.

Kanengieser (Frédéric-Marie-Georges), capitaine.
Nicolas (Etienne), capitaine.
Paymal (Fernand-Charles), capitaine.
Bigot (Marcel-Léopold), capitaine.
Koebel (Roger-Emile), capitaine.
Masson (Charles-Marie-Lucien), capitaine.
Mathieu (Henri-Marie-François), chef d'escadron.
Darrieus (Louis-Jean-Eugène), capitaine.
Loiseau (René-Théophile), capitaine.
Garrigue (Bernard-Emilien), capitaine.
Sicre (Pierre-André-Antoine), capitaine.
Decugis (André-Ferdinand), lieutenant.
Longueteau (Pierre-Philippe-Gaston), capitaine.
Phelippeau (Daniel-Charles), chef d'escadron.
Vincent (Marcel-Louis), capitaine.
Lampre (Jean-Joseph-Marie), capitaine.
Mortamet (Marie-Louis-Joseph), chef d'escadron.
Barthe (Henri-François-Jean), capitaine.
Damare (Gilbert-Jean), lieutenant.
Belhomme (Félix-Octave-Henri), capitaine.
Renault (Jean-Baptiste), capitaine.
Stora (Joseph-Moussant), chef d'escadron.
Beau (Louis-Marcel), capitaine.
Escot (Guillaume-Antoine), capitaine.
Crémieux (Ezechiel-René), capitaine.
Boutemps (Pierre-Jean-Léon), capitaine.
Mistraud (Charles-Marius), capitaine.
Delpon-Devaux (Ludovic-Roch-Henri), chef d'escadron.
Pinçon (André-Jean), capitaine.
Legrand (André-Jean), capitaine.
Guillère (Antoine-Jean-Marie), chef d'escadron.
Carteron (Robert), lieutenant.
Pichoff (Alfred-Célestin), lieutenant.
Delayen (Jacques-René-Maurice), capitaine.
Rondeaux (Henri-Jean-Marin), capitaine.
Reussner (Louis-Henri), capitaine.
Gaullier (Maurice-Marie-Paul), capitaine.
Perrieux (Jacques-René), capitaine.
Le Cannelier (Paul-Nicolas), chef d'escadron.
Fées (Charles), capitaine.
Couly (Pierre), lieutenant.
Aubrun (Marcel), capitaine.
Guillet de La Brosse (Michel), capitaine.
Farregoul (Marcel-Jean-Auguste), capitaine.
Pous (Antoine-Joseph), capitaine.
Michel (Frédéric-Joseph), capitaine.
Marnet (Fernand), lieutenant-colonel.
Mirabel (Gaston-Henri), capitaine.
Kahn (André-Jean David), chef d'escadron.
Morice (Philippe-Joseph), lieutenant.
Gaches (Paul-Jacques-Pierre), capitaine.
Caën (Robert-Uric), lieutenant.
Du Parc (Louis-Maurice-Atali), capitaine.
Deligny (Louis-Charles-Léon), lieutenant.
Sinal (Jacques-Lucien), capitaine.
Bonnaud (Camille-Antoine-Henri), capitaine.
Houix (Joseph-Marie-Ange), sous-lieutenant.
De Merle de Bellefon (Hugues), lieutenant.
Chabrier (Jean-Léonce-René), lieutenant.
Bouville de Franssu (Michel), capitaine.
Ladroit (Ferdinand-Valentin-Georges), lieutenant.
Percheron (Paul-Georges), lieutenant.
Busquet (Louis-Germain), lieutenant.
Le Dû (Ange-Marcel-Marie), lieutenant.
De Missolz (François-Régis-Barthélémy-Jean), lieutenant.
Recaque (René-Abel Jean), lieutenant.
Le Gall (Francis-Claude), Lieutenant.
Lachelier (Barthélémy-Gabriel-Guillaume-Jules), lieutenant.
Durand (Robert-Justin), lieutenant.
Besnard (Rémy-Henry), lieutenant.
Varin (Roger-Jules), lieutenant.
Destouches (Jean), lieutenant.
De la Barre de Nanteuil (Yvan-Marie-Joseph-Emile-Xavier), lieutenant.
Clément (Aimé-Louis-Joseph-Xavier), lieutenant.
Lovery (René-Joseph-Louis), lieutenant.
Blain (Henri-Paul-Edouard-Joseph), lieutenant.
Raphoz (Fernand-Lucien-François), lieutenant.
Sellier (Abel-Charles-Louis), lieutenant.
Macé (Robert-Marcel-François), lieutenant.
Perrin (Pierre-Nicolas), Lieutenant.
Torchebeuf (Pierre), lieutenant.
Schloesing (Gaston-Emile), capitaine.
Gervais (Charles-Louis-Etienne), capitaine.
Maupied (André-Gaston), lieutenant.
Mary (André-Julien), lieutenant.
Augeard (Fernand-Emile), capitaine.
Papin (René-Marcel), capitaine.
Cortequisse (Henri-René-Charles), capitaine.
Deveney (Paul-Prosper), capitaine.
Febvrel (Marie-Melchior-Gaspard-Paul), capitaine.
Bonijol (Louis-Henri-François), capitaine.
Hatle (Maurice), capitaine.
Bernard (Marius-Auguste-Jean), capitaine.
Boulet (Lucien), lieutenant.
Bastide (Antoine-Nicolas), lieutenant.
Ollivier (Charles-Marc-Marie-Maurice), lieutenant.
Chatelet (Raymond-Pierre-Edouard), lieutenant.
Bosquet (Raymond-Louis-Jules), lieutenant.
Fructus (Robert-Emile-Paul), lieutenant.
Brice (Robert-Antoine), lieutenant.
Sabrousset (Jules-Baptiste), Lieutenant.
Galau (Henri-Joseph), lieutenant.
Grimilliot (Paul-Louis-Marcel), lieutenant.
Guilhem (Charles-Marie-Jacques), lieutenant.
Tremege (Marcel-Jules-René), sous-lieutenant.
Nathan (Robert-Victor), Lieutenant.
Cassou (Joseph-Camille), lieutenant.
Robichon (Georges-Bernard), lieutenant.
Chevaux (Georges), lieutenant.
Thomas (Jean-Jacques-Ambroise), lieutenant.
Boistard (Antonin-Marius), lieutenant.
Cahen (Roger), lieutenant.
Raffin (Cyprien), lieutenant.
Hernandez (Eugène-Joseph), lieutenant.
Berche (Maurice-Georges), lieutenant.
Blottière (Jean-Ernest), lieutenant.
Chansou (Marcel-Marie-Joseph), capitaine.
Peres (Pierre-Marie), capitaine.
Thomas (Robert-Antoine-Maurice), capitaine.
Brisac (Marc-Baruch), capitaine.
Roux (Marcel), sous-lieutenant.
Cornu (Victor-Jules-Vital), lieutenant.
Trimoulet (Jean-Edmond-Mathieu), capitaine.
Walch (Henri), capitaine.
Contamine (Henry-Adrien), capitaine.
Boisson de Chazournes (Marie-Jean-Ollivier), lieutenant.
Fraissignes (Léon), capitaine.
Jaouen (René-Marie), lieutenant.
Gary (Roger-Adolphe-Pierre), lieutenant.
Guillot (René-Auguste-Georges), lieutenant.
Jeux (Henri-René), lieutenant.
Micoud (Henri-Joseph-Léon), capitaine.
Le Dervouet (Alain-Jean), capitaine.
Giard (Jacques-Edouard), capitaine.
Duteil (Gustave-Séraphin), lieutenant.
Charbonniaux (Gilbert), capitaine.
Delaux (Louis-Joseph-Paul), chef d'escadron.
Millot (Louis), lieutenant.
Cousin (Paul-Louis-Abel), capitaine.
Desfossez (Benjamin-René), capitaine.
Godefroy (Georges-Edouard-Marin), capitaine.
Bader (René), capitaine.
Decottignies (Louis), capitaine.
Pretet (Jean-Marie-Louis-Henri), lieutenant.
Poirion (Michel), capitaine.
Carrie (Paul-Juste), capitaine.
Rinaudo (Eugène-Jean), lieutenant.
Serrier (Pierre-Jean-Georges), lieutenant.
Nicolas (Henri-Paul), lieutenant.
Ledoux (Georges), lieutenant.
Pegard (Marcel), capitaine.
Bloch (Henry-Léon), lieutenant.
Proniez (André-Léon-Hector), capitaine.
Ricquer (Fernand-Paul-Jean), lieutenant.
Reymond (Jacques-Lucien-Eugène), lieutenant.
Poux (Roger-Edouard), capitaine.
Delmas (Emile-Jean-Louis), lieutenant.
Gougeon (François-Alexis), lieutenant.
Le Goff (René-Joseph-Alphonse), capitaine.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

Thomas (Armel-Gabriel-Jean), adjudant.
Lucas (Achille-Paul-Jean-Georges), adjudant chef.
Dubois (Albert-Charles-André), brigadier.
Legrand (André-Eugène), maréchal des logis.

Train.

Allene (Albert), lieutenant.
Artopœus (Georges-Louis-André), capitaine.
Paolini (Ange-Hyacinthe), sous-lieutenant.
De La Monneraye de La Bourdonnaye de Monthie (Charles), capitaine.
Peter (Jacques-Edouard-Maurice), chef d'escadron.
Lavergne (Jean-Eugène), chef d'escadron.
Pousset (Charles), capitaine.
Desbois (Yves-Marie-François), capitaine.
Duclou (Robert-Clément-Pierre), capitaine.
Fordy (Pierre-François-Eugène), capitaine.
Cambrelin (Etienne-Joseph-Louis), capitaine.
Hecquet (Roland-Jules-Ernest), capitaine.
Bezard (Robert-Georges-Albert), capitaine.
Dalmaze (Lucien), chef d'escadron.
Delbruck (Jean-Jacques-Charles), capitaine.
Soucanye de Landevoisin (Guy), lieutenant.
Guyonnet (Maurice), capitaine.
Verdier (Emile-Jean-Marie), capitaine
Romon (Louis-Alfred), capitaine.
Moretton (Marcel), capitaine.
Retourne (André-Jean), capitaine.
Petitfils (Charles-Guillaume-Emile), capitaine.
Jourdain (Pierre-Maurice-Dieudonné), chef d'escadron.
Mourgue (René-Louis), capitaine.
Sauvage (Henri-Nicolas-Emile), capitaine.
Grosse (Eugène-Robert), capitaine.
Philippe (Raphaël), capitaine.
Chauveau (André-Marie-Alfred), capitaine.
Viaud (Charles-Marius), capitaine.
Didier (René-Léon), lieutenant.
Mauduy (Pierre-Jacques-Joseph), capitaine.
Carlu (Pierre), capitaine.
Lepouze (Georges-Albert-Paul), chef d'escadron.
Lambert (Jean-Albert), capitaine.
Poulenc (Jean-Emile), capitaine.
Aman (Raymond), capitaine.
Avelot (André-Antoine), capitaine.
Leblanc (Alfred-Jean-Baptiste), capitaine.
Thiebaut (Lucien-Jean), lieutenant.
De Moncuit de Boiscuille (Pierre-Frédéric-Léon), capitaine.
Bertrand (Louis-Romain-Valentin), capitaine.
Chapel (Germain), lieutenant.
Fourre (René-Georges-Jean), lieutenant.
Hardy (Julien), sous-lieutenant.
Tadeoni (César-André), chef d'escadron.

Transmissions.

A. — ARME

Bretey (Henri-Georges), lieutenant.
Hainaut (Paul-Jean-Maurice), capitaine.
Barouin (Maurice-Henri), sous-lieutenant.
Billaux (Jules-Edmond), capitaine.
Saint-Guilhem (André-Lucien), capitaine.
Guinand (Paul-Jean), capitaine.
Vigneron (Maurice-Pierre), capitaine.
Augé (Pierre), capitaine.
Seux (Roger), capitaine.
Grelbin (André-Henri), capitaine.
Legat (Marcel-Henri-Léon), capitaine.
Bernadet (Pierre-Roger), chef de bataillon.
Guieysse (Louis-Auguste-Amédée), capitaine.
Maillet (Jules-Raymond), chef de bataillon.
Tenet (André), chef de bataillon.

Bourgoin (René-Eugène), lieutenant-colonel.
Lemoine (Maurice-Fernand-Georges), capitaine.
Bailly (Louis), chef de bataillon.
Bernard (Marcel), capitaine.
Hus (Amédée-Louis-Gustave), capitaine.
Chappuis (Claude-René), chef de bataillon.
Latrille (Raymond-Bernard-Robert), capitaine.
Pontonnier (Georges-Emile-Marie), capitaine.
Pouzon (Jean-Charles-Robert), chef de bataillon.
Guinet (René-Paul), chef de bataillon.
Garnier (Robert-Julien-Zéphirin), lieutenant.
Lalau-Keraly (Jacques-Joseph-André-Marie), capitaine.
Maurissan (Robert-Alexandre-Jean), capitaine.
Quatremain (Robert-Léon-Clément), capitaine.
Roussel (Camille-Auguste), capitaine.
Brisdoux (René-Henri), capitaine.
Radix (Jean-Félix-Antoine), capitaine.
Deschamps (Georges-Paul-Robert), chef de bataillon.

E. — Cadre des adjoints du service du matériel

Gaie (Lucien-Georges), capitaine.

Chancellerie.

A. — Cadre des adjoints

Foiche (Paul-Louis-Eugène), capitaine.
Bat (Henri-Gustave), sous-lieutenant.
Didiet (Maurice), capitaine.

B. — Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe

Motis (Vincent-Emile), sous-lieutenant.

C. — Corps des officiers des affaires militaires musulmanes

Laize (Gustave-Alphonse), commandant.
Ganascia (Samuel-Haïm), capitaine.

D. — Corps des interprètes militaires

Spiegel (Ferdinand), lieutenant.
Baucher (Jean), lieutenant.
Liander (Pierre), Capitaine.
Escande (Georges-Joseph), capitaine.
Rauch (Jean-Jacques), capitaine.
Barlemont (Georges), sous-lieutenant.
Mensch (Louis-Charles), lieutenant.
Vanard (Robert-Victor), capitaine.
Mareschal (Maurice-Pierre), commandant.
Reinhardt (Charles), commandant.
Lange (Etienne-Frédéric), lieutenant.
Polzat (Pierre-Antoine), lieutenant.

Recrutement et statistique.

Villanove (Pierre), lieutenant.
Charnu (René-Paul-Eugène), lieutenant.
Belissard (Jean-Théodore-Léon), lieutenant.

Direction centrale de l'intendance.

A. — Fonctionnaires

Baudot (Camille-Marie-Jacques), intendant militaire adjoint.
Legrand (René-Gaston-Jules), intendant militaire de 3e classe.
Artières (Jean-Emile), intendant militaire adjoint.
Senamaud (Pierre-Henri), intendant militaire adjoint.
Flach (Henri), intendant militaire de 3e classe.
Bourgeas (Marc-François-Basile), intendant militaire adjoint.
Maurel (Alexandre-Auguste-Serge), intendant militaire adjoint.
Monginoux (Alfred-Odilon-Marie), intendant militaire adjoint.
Mace (Etienne-Marie-Julien), attaché de 1re classe à l'intendance.
Fanier (Sylvain-Charles), intendant militaire de 3e classe.
Nigault de Prailaune (Hervé-Jean-Marie), intendant militaire adjoint.
Lepée (Antoine-Marcel), intendant militaire adjoint
Baron Larcanger (Henri), attaché de 1re classe de l'intendance.

B. — Officiers d'administration

Thoby (Albert-Jules-Marie), lieutenant d'administration.
Peyret (Gustave-Jules), commandant d'administration.
Nicolaï (Antoine), sous-lieutenant d'administration.
Cadoret (Paul-Jules-Joachim-Marie), lieutenant d'administration.
Richard (Emile-Joseph), lieutenant d'administration.
Schindler (Walter-Alexandre), sous-lieutenant d'administration.
Fradet (Henri-Lucien), lieutenant d'administration.
Soyeux (Lucien-Robert), lieutenant d'administration.
Faure (Marcel-Jules), lieutenant d'administration.
Delarue (Henri-Auguste), capitaine d'administration.
Vis (Germain-Joseph-Achille), capitaine d'administration.
Harpaille (Emile-Célestin), capitaine d'administration.
Lauret (Gaston-Marie-Auguste), capitaine d'administration.
Penchenot (Henri-Auguste), lieutenant d'administration.
Berger (Jean-Ernest-Ferdinand), capitaine d'administration.
Berr (Jean-Charles), capitaine d'administration.
Berthelot (Fernand-Marc-Aimé), capitaine d'administration.
Delahaye (Léon-Louis-Marie), capitaine d'administration.
Pichon-Vigneul (René-Désiré-Dominique), commandant d'administration.
Ardenne (Félicien-Jules-Gabriel), capitaine d'administration.
Clarlan (Paul-Baptistin-Barthélémy), capitaine d'administration.
Viger (Louis-Robert), lieutenant d'administration.
Bira (Jacques-Edouard), sous-lieutenant d'administration.
Ardurat (Jean-Marcel), capitaine d'administration.
Robert (Louis-Elie-Marcel), capitaine d'administration.
Ledoux (Charles-Daniel), capitaine d'administration.
Courtin (Louis-Bénoni-Célestin), capitaine d'administration.
Maret (Georges-Victor-Zacharie), capitaine d'administration.
Abt (Alfred-Henri-Nicolas), lieutenant d'administration.
Fanic (Louis-Marius), commandant d'administration.
Joly (Paul-Antoine-Alexis), capitaine d'administration.
Martel (Maurice-René), lieutenant d'administration.
Dhedin (Adrien-Léon), capitaine d'administration.
Vincent (Georges-Abel-Ferdinand), capitaine d'administration.
Daguin (Georges-Antoine), sous-lieutenant d'administration.
Vallée (Louis-Joseph-Adolphe), capitaine d'administration.
Cuvillier (Armand-Louis-René), lieutenant d'administration.
Culioli (Joseph), lieutenant d'administration.
Brémond (Ernest-Louis), capitaine d'administration.
Rochard (Antoine), lieutenant d'administration.
Blanchin (Claude-Marie-François), capitaine d'administration.
Fanton (Jean-Louis), lieutenant d'administration.
Goetz (Auguste-Adolphe), capitaine d'administration.
Lebar (Roger), capitaine d'administration.
Baillely (Emile-Jean-Joseph-Louis), lieutenant d'administration.
Ladeuille (Henri-Albert), capitaine d'administration.
Fenetrier (Henri-Emile), capitaine d'administration.
Mathieu (Félix-Joseph), lieutenant d'administration.
Guillot (Marcel-Marius), lieutenant d'administration.
Bontoux (Paul), lieutenant d'administration.
Joram (Paul-Jules-Joseph), lieutenant d'administration.
Michelot (Ernest), capitaine d'administration.

Direction centrale du matériel.

A. — Cadre des ingénieurs

Lasnier (Joseph), commandant.
Ruban (Georges-Adrien-Lucien), capitaine.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Mabire (Alexandre-Henri-Joseph), lieutenant.
Turpin (Léon-Marie), capitaine.
Robreau (Emile-Edmond), lieutenant.

C. — Cadre des adjoints techniques

Gozard (Lucien-François-René), capitaine.
Mongheal (Louis-Abel-Antoine), lieutenant.
Dessaint (Jean), sous-lieutenant.
Rognon (Gaston-Auguslin-André), commandant.
Monchaire (René-Jean-Léopold), capitaine.
Sipra (Paul), lieutenant.
Timsit (Abraham-Gilbert), capitaine.
Prunier (Georges), sous-lieutenant.
Sailler (Emile-René), commandant.
Ramolino de Coll'Alto (Félix-Eudoxe-Napoléon), capitaine.
Jan (Georges-Marie-Joseph), lieutenant.
Itasse (Lucien-Célestin), capitaine.
Pige (André), lieutenant.
Janvier (Paul-Marie-Frédéric), capitaine.

Direction centrale du génie.

Senegats (Georges-Louis-Pierre), lieutenant.
Gelormini (François-Louis), lieutenant.
Guillemin (Albert-François-Frédéric), lieutenant.
Wolff (Charles-Adolphe), chef de bataillon.
Lupold (Robert-Henri), lieutenant.
Auche (Maurice-Marie-Charles), lieutenant-colonel.
Carot (Paul-Adrien-Jean), capitaine.
Gorel (Raymond), capitaine.
Chapellet (Charles-Jules), capitaine.
Milon (Paul-Louis), capitaine.
Poutas (Nicolas-Eugène-Charles), chef de bataillon.
Chierpe (Maurice-Paul-Antoine), capitaine.
Galabru (Paul-Marius), chef de bataillon.
Cachard (Robert-Antoine-Claudius), capitaine.
Belot (René-Henri-Jules), capitaine.
Groche (Lucien-François-Louis), capitaine.
Gravelle (Jules-Alexandre), capitaine.
Janson de Couet (Augustin-Georges), chef de bataillon.

Coulon (Pierre-Jacques), chef de bataillon.
Dupuy de Grandpré (Jean-Marie-Joseph), capitaine.
Carlier (Marcel), capitaine.
Maurial (Louis), capitaine.
Leblond (Léon-Omer-Rémy), chef de bataillon.
Levi (Robert-Lazare), capitaine.
Clouvel (Henri-Denis-Félix), lieutenant.
Girault (Maxime-Théodore), capitaine.
Schumacher (Adolphe), lieutenant.
Vize (Antoine), capitaine.
Hittos (Jean-Gaston), capitaine.
Rolland (Julien-Albert), capitaine.
Lafontaine (Etienne-René), lieutenant.
Kaziz (Georges-Abraham), capitaine.
Morel (Aimé-Jean), capitaine
Frougier (Roger-Jean-Léo), capitaine.
Rivet (Gabriel-Auguste), chef de bataillon.
Victor (Henri-Auguste), sous-lieutenant.
Girard (Jean-César-Daniel), sous-lieutenant.
Gombert (André-Cyrille), capitaine.
Lenoir (Marc), capitaine.
Clément (Roger-Maurice-Jean), lieutenant.
Lardans (Jean), lieutenant.
Duranson (Joseph-Louis-Maurice), capitaine.
Kourilsky (Raymond), capitaine.
Cheymol (Louis-François-Roger), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

Grosperrin (Charles-Honoré), adjudant-chef.

Direction des études et fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Larcher (Lucien-Robert), ingénieur militaire principal.
Reynier (Elie-Constant-Hilaire), ingénieur militaire de 2e classe.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Le Goffic (Louis-Achille), ingénieur de travaux d'armement de 2e classe.
Plain (René-Charles-Henri), ingénieur de travaux d'armement principal.
Meunier (Henri-Louis), ingénieur de travaux d'armement de 1re classe.

C. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Dubois (Henri-René), adjoint administratif de 1re classe.
Ruf (Louis-François-Paul), adjoint administratif de 1re classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Combaz (Francis-Joseph), lieutenant.
Lastel (Mathurin-Marc-Gabriel), lieutenant.
Aubert (Baptiste), sous-lieutenant.
Gillmann (René-Marcel), sous-lieutenant.
Peillard (Paul), sous-lieutenant.
Colcanap (François-Louis), lieutenant.
Monnier (Alfred-Joseph-Pierre-Marie), lieutenant.
Tolza (Michelet), lieutenant.
Leca (Gabriel), sous-lieutenant.
Tanneau (Alphonse), sous-lieutenant.
Foulard (Albert-Pierre-Marie), lieutenant.
Boutet (Lucien), capitaine.
Gouge (Gabriel-Henri), sous-lieutenant.
Legrand (Edouard-Pierre-Gaëtan-Joseph), sous-lieutenant.
Lerou (Maurice-Bernard-Gustave), capitaine.
Carlotti (Jean-Laurent), sous-lieutenant.
Lesven (Pierre-François-Marie), sous-lieutenant.
Madegard (Louis), chef de bataillon.
Icard (Alfred-Henri), sous-lieutenant.
Lassus-Lacaze (Pierre-Laurent), capitaine.
Grisoni (Quilicus), sous-lieutenant.
Charles (Claude-Joanny), sous-lieutenant.
Jarasson (Georges-Louis-Eugène), lieutenant
Marchioni (François-Marie), lieutenant.
Conrardy (Louis), lieutenant.
Segot-Pourtau (Vincent), lieutenant
Doucet (Aimé), sous-lieutenant.
Tardiveau (Léon), lieutenant.
Douto, sous-lieutenant.
Sirach (Vincent-Sébastien-Sylvain), capitaine
Payet (Marie-Paul-Hervé), sous-lieutenant.
Laine (Auguste), lieutenant.
Pieuchot (René-Louis), sous-lieutenant.
Mothe (Jean-Henri-Théodore), sous-lieutenant.
Monti (Fiori-Eval), sous-lieutenant.
Paugoy (Maurice-Eugène), lieutenant.
Fiocconi (Dominique), lieutenant.
Adler (Jacques), lieutenant.
Puccio (François-Joseph-Pierre), capitaine.

OFFICIERS AUTOCHTONES

Nguyen Van Yen, lieutenant.
Mamadou (Baldé), sous-lieutenant.
Gomtibo (Zagré), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

Hoareau (Athanase), adjudant.
Rudloff (Charles-Jean-Louis), adjudant-chef.
Massa (Pierre), adjudant-chef.
Dumond-Fillon (Jean-Robert), adjudant-chef.
Ceccaldi (Martial), adjudant-chef.
Périquoi (Emile-Fernand-Louis), sergent-major.

Artillerie.

Versini (Dominique), sous-lieutenant.
Lecomte (René-Henri-Marie-Stéphane), chef d'escadron.
Villard (Marceau), sous-lieutenant.
Trémoulet (Pierre-Jules-Eugène), lieutenant.
Austruit (Léon-Jean-Vincent-Paul), chef d'escadron.
Didemann (Xavier-Marie-Anne), lieutenant.
Velard (René-Henri), lieutenant.
Truchot (Jacques-Etienne), capitaine.
Poujade (Emile-Jules-Casimir), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

Blavec-Orio (Julien-Paul), adjudant-chef.
Ravard (Emile-Jules), adjudant-chef.
Ribemont (Edouard-Auguste), adjudant-chef.
Luciani (Pierre-Toussaint), maréchal des logis chef.

Service de santé.

MÉDECINS

Fournier (Henri-Auguste), médecin lieutenant-colonel.

Services généraux et particuliers de l'armée.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

Roy (Jules-Henri), lieutenant.
Calendini (Charles-André), lieutenant.

NOTA. — Un tableau plus important au titre du contingent de 1948 sera publié ultérieurement.

Paris, le 7 juin 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

ANNÉE 1949

ARMEE DE L'AIR

ACTIVE

Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décident:

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1949 (armée de l'air):

POUR CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

I. — Corps des officiers de l'air.

A. — CONTINGENT NORMAL

1° Armée active.

Barreaux (Paul-Ignace), lieutenant.
Lefrançois (Charles-Victor), lieutenant.
Daniel (Victor-Emile), lieutenant.
Tasserit (Victor-Jean), sous-lieutenant.
Armengol (Jacques), lieutenant.
Barthelemy (Raymond), lieutenant-colonel.
Martin (Georges-Augustin-Léon), capitaine.
Vanier (Paul-Louis), capitaine.
Bridenne (Jean-Joseph-Justin), capitaine.
Joublin (Marcel-Auguste), capitaine.
Pouligny (Henri-Roland), capitaine.
Glajean (Joseph-Joachim-Marie), lieutenant.
Rieux (Maurice-Fernand), commandant.
Richer (Jacques-Jean-Paul), commandant.
Zoppini (Jean), lieutenant.
Ponthier (Jean-Emile-Pierre-Guillaume), capitaine.
Constant (Albert-Léon-Henry), capitaine.
Bernoux (Georges-Antonin), capitaine.
Chagot (Charles-François), capitaine.
Pages (Emile-Antoine-Marie), commandant
Yung (Pierre-Ernest), capitaine.
Marsollet (André-Albert), commandant.
Barthelemy (Désiré-Adrien), capitaine.
Tauriac (Maurice-Albert), capitaine.
Rio (Pierre-Victor), lieutenant.
Bonhomme (Joseph-Marie), commandant.
Thomas (Emile-Emmanuel), capitaine.
Vallet (Gilbert-Lucien-Séraphin-Joseph), capitaine.
Pras (Pierre-Eugène), capitaine.
Divignau (Pierre-Jean-Paul), capitaine.
Meny (Louis), capitaine.
Michel (Pierre-Henri), capitaine.
Guillaume (Charles-André-Lucien), capitaine.
Thévenin (Léon), commandant.
Vuaroqueaux (Lucien-Porphyre), commandant.
Loizillon (Hubert), lieutenant-colonel.
Eugène (Georges-Eugène), commandant.
Montagne (Georges-Charles), capitaine.
Guibert (André-Pierre-François), capitaine.
Monnier (Léon-Jean-Joseph-Marie), lieutenant.
Demenet (Jean-Pierre-Henri), capitaine.
Beuillard (Louis), capitaine.
Delporte (Emile-Marcel-Henri), capitaine.

(Supplément.)

2° *Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.*

Loi du 5 avril 1946.

Warnier de Wailly (Michel-Pascal), commandant.
Lepers (Jacques-Charles), commandant.
Bastien (Alain-Louis-André), capitaine.
Lyon (Jean-Baptiste-Marie), commandant.

3° *Officier dégagé des cadres concourant avec l'armée active.*

Loi du 5 avril 1946.

Allègre (Félix-Joseph-Ernest), capitaine.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° *Armée active.*

(Reliquat du tableau de 1947.)

Bonvallet (Lucien), capitaine.

(Tableau de 1949.)

Guyot (Emile-Marcel-François), lieutenant.
Schreiner (Alfred-Nicolas), lieutenant.
Wetzel (Marie-Georges-Maurice), lieutenant.
Fèvre (Jean-Louis-Henri-Alfred), lieutenant.
Vasseur (Georges-Pierre), lieutenant.
Gay (Yvan), lieutenant.
Vannereau (Marcel-Gaston), lieutenant.
Michel (Roger-Joseph-Maurice), capitaine.
Sabourault (Marius-Paul-Roland), lieutenant.
Poivre (Alfred-Jules), lieutenant.
Dauriat (Jean-René), lieutenant.
Witzgall (Pierre-François-Xavier), lieutenant.
Bourdin (Jean-Elie), lieutenant.
Alun (Marcel), lieutenant.
Grosjean (Marcel-Jean), lieutenant.
Chevalier (Louis-Emile-Ernest), lieutenant.
Cousse (Gaston), lieutenant.
Labaty (Alexis-Jean-Antoine), capitaine.
Fourniol (Francis-Joseph), lieutenant.
Dezellis (André-Jean-Joseph), lieutenant.
Cavelius (Roger-Jean), lieutenant.
Audibert (Fernand-Ernest), lieutenant.
Moriat (Pierre-César-Edmond), capitaine.
Malard (Auguste-Charles-Jean-Baptiste), lieutenant.
Bugard (André-Emile-Géraud), lieutenant.
Favre-Bulle (Jean-Albert), lieutenant.
Renard (Jean-Marie-Pierre), lieutenant.
Orliac (Roger-Jean), lieutenant.
Gruss (Eugène-Joseph), lieutenant.
Valentini (Laurent-Jean-Maurice), lieutenant.
Mallia (René-Eugène), lieutenant.
Castillon (Jean-Théophile), lieutenant.
Fricard (Armand), lieutenant.
Gindre (Charles), lieutenant.
Chabert (Jean-Joseph-Marius), lieutenant.
Blot (Camille-Joseph-Marius), lieutenant.
Péron (Robert-Paul), lieutenant.
Sotty (Henri-Emmanuel), lieutenant.
Frechin (Roger-Emile), lieutenant.
San-Juan (Etienne), lieutenant.
Beauvais (Gabriel), lieutenant.
Couzon (Auguste), lieutenant.
Zech (Camille-Eugène), lieutenant.
Martin (Henri-Maxime), lieutenant.
Galland (Raymond), lieutenant.
Caillibotte (Jean-Marie-Benoit), lieutenant.
Malbrel (Elie-Marcel), lieutenant.
Orieulx de la Porte (Jehan-Henri-Marie-Joseph), lieutenant.
Vidal (Jean-Roger), lieutenant.
Deprez (Georges-Aristide), lieutenant.
Fondeville (Georges-Baptiste-Louis), commandant.
Mauri (René-Pierre-Emile), lieutenant.
Benedetti (Nicolas), commandant.
Abgrall (Charles-Jules), lieutenant.
Willemin (Paul), capitaine.
Journet (René-Jean), lieutenant.
Goalard (Raymond-Adolphe-Michel), lieutenant.
Beuvin (Pierre-Robert-Oscar), lieutenant.
Frezet (Charles-Albert-Auguste), lieutenant.
Philippe (Albert-Félix-Marie), lieutenant.
Malard (André-Edmond-Joseph-Henri), lieutenant.
Beauchamp (René-Edouard), lieutenant.
Fricout (Robert-Louis-Daniel), lieutenant.
Heulin (Fernand-Eusèbe-Albert), capitaine.
Ghestem (Jean-Marie-Louis-Joseph), capitaine.
Cadiou (Félix-André), lieutenant.
De Grandpré (André-Henri), lieutenant.
De Roufignac (Daniel), capitaine.
Argot (André), capitaine.
Bes (Moïse-Raoul), lieutenant.
Gateau (Louis-Jean), lieutenant.
Himmelspach (René-Clovis-Léon), lieutenant.
Gabelotaud (Marcel-Léon-Félix), capitaine.
Guy (Raymond-Irénée), capitaine.
Galano (François), lieutenant.
Marquier (François-Jean-Elie), lieutenant.
Malleau (Victor-Jean), lieutenant.
Merceur (Jean-Marie), lieutenant.
De Monts de Savasse (Christian-Louis-Joseph-Clément), capitaine.
Flament (Victor), lieutenant.
Fontaine (Georges-Emile-Henri), capitaine.
Xima (André-Charles), lieutenant.
Chaussin (Marcel-Henri), capitaine.
Dupuy (Amédée-Marie-Edmond), capitaine.
Justin (Bernard-Jean-Henri), lieutenant.
Cornu (Constant), lieutenant.
Grison (Francis-Jean), commandant.
Saunois (Robert-Jean-Marcel), lieutenant.
Riss (Edwin), commandant.
Trontin (Paul-Louis-Philippe), capitaine.
Fabre (Louis-Sébastien), lieutenant.
Azama (François-Augustin), commandant.
Lixi (Maurice-Joseph), capitaine.
Dixte (Jean-Pierre-Joseph), capitaine.
Saigne (Jean-Lucien), lieutenant.
Garnaud (Joanny-Marius-René), lieutenant.
Zicliara (Robert-Louis), lieutenant.
Voyer (Pierre-André), capitaine.
Dubourdieu (Henri-Albert-Louis), lieutenant.
Chatelet (René), commandant.
Grivel (Nicol-Christian-Charles), lieutenant.
Benoit (Louis-Marius-Raoul), capitaine.
Reynaud (Jean-Marie), lieutenant.
Girou (Jean-Gabriel-Marie), lieutenant.
Liebenguth (Jean-Baptiste), lieutenant.
Garrivet (Marcel-Jacques-Benoit), lieutenant.
Lancery (Maurice), capitaine.
Melville-Lynch (Francis), lieutenant.
De Feligonde (Louis-Marie-Joseph), lieutenant.
Souleau (Félix-Marie-Joseph), lieutenant.
Guellec (Lucien-Laurent), lieutenant.

TITRES EXCEPTIONNELS

Debrot (Roger-Marcel), lieutenant. Officier pilote de chasse de premier ordre, après une évasion de France mouvementée, a repris la lutte pour la libération du territoire. Modeste, courageux et plein de cran. 10 ans 1 mois de services, 3 ans de campagnes, 921 heures de vol, 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 134 missions de guerre, 3 citations.

Schaffner (Léon-Antoine), capitaine. Officier observateur de grande valeur, remarquable par son allant, son calme et son ardeur au combat. Abattu au cours de sa dernière mission de guerre, a été capturé après avoir sauvé son pilote grièvement blessé et détruit son avion. Organisateur d'une véritable filière d'évasion, a ainsi réussi à sauver un grand nombre de prisonniers. 12 ans 2 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, médaille de la Résistance, 464 heures de vol, 7 missions de guerre.

2° *Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.*

Ordonnance du 19 juillet 1943.

Nedelec (Jean), lieutenant.
Mottier (Basile-Emile-François), capitaine.
Nicolaud (Léon-Yves), lieutenant.
Sainte-Marie (Marcel), lieutenant.
Rivière (Maurice-Marcel), sous-lieutenant.
Bonvive (Roger-Ferdinand), lieutenant.
Chevassus (Raoul-Léon), capitaine.
Buisson (Robert-Georges), lieutenant.
Kulling (Joseph-Eugène), lieutenant.
Bellet (François-Jules-Louis), sous-lieutenant.
Jouquant (Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
Thiery (René-Marie-Victor), lieutenant.
Rochon (Georges-Claude-Louis-Noël), lieutenant.
Boulin (Lucien-Emile-Ernest), lieutenant.
Mariotte (Jean-Emile-Ferdinand), lieutenant.
Gaudin (Paul), lieutenant.
Renault (Jean-Baptiste-Pierre-Etienne), lieutenant.
Chaudenson (Louis-Emile), lieutenant.
Boyer (Léo-Alban-Jean), lieutenant.
Bechtel (Pierre), lieutenant.

Loi du 11 octobre 1943.

Ribaut (Hubert-Gabriel), capitaine.

Loi du 5 avril 1946.

De Labbey de La Besnardière (Christian-Albert-Marie), lieutenant.
Gouyet (Jean-Auguste-Paul), lieutenant.
Revel (Guy-Antoine), commandant.
Genest (Pierre-Charles), sous-lieutenant.
Castel (Henri-Jean), lieutenant.
Faute (Aimé-Daniel), commandant.
Mirat (René-Albert-Emile), lieutenant.
Lasvignes (Bernard-Louis-Armand), commandant.
Gorse (Georges-André), sous-lieutenant.
Carpentier (Georges Alfred-Emile), capitaine.
Bertucci (Michel-Pierre-Louis), lieutenant.
Gravel (Jean-Paul), capitaine.
Couillaud (François-Léon), lieutenant.

3° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

Loi du 5 avril 1946.

D'Hulst (Jules-Alphonse), lieutenant.
Perrot (Bertrand), lieutenant.
Aubry (Yves-Marie), lieutenant.
Arie (Maxime-Jules), lieutenant.
De Chambaudoin d'Erceville (René-Marie-Jean), commandant.
Grosjean (Roger-Augustin-Eugène), lieutenant.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

C. — CONTINGENT NORMAL

1° *Armée active.*

Estève (Henri-Louis-Joseph), capitaine.
Sicard (Robert), lieutenant.
Idrac (Laurent-Jean), lieutenant.
Cesarini (Sébastien-André), lieutenant.
Salaun (Jean-Yves), capitaine.
Nicolas (Gaston-Armand), lieutenant.
Minotte (Henri), capitaine.
Sales (Fernand-Gustave), lieutenant.
Savoye (Paul-François-Mathieu), capitaine.
Monnier (René-Léopold-Alexandre), capitaine.
Jager (Antoine-Gaston), commandant.
Margueritte (Julien-Alexandre-René), capitaine.
Cleroux (Roger-Arsène), lieutenant-colonel.
Vieille-Carré (Paul), commandant.
Breuil (Gaston), capitaine.
Grillet (Marcel Léon), commandant.
Burger (Marcel-Charles-Pierre), lieutenant.
Collet (Antoine-Marius), lieutenant.
Deplanque (Alexandre-Auguste), lieutenant.
Poujade (Camille), lieutenant.
Beauté (Marcel), capitaine.
Julien (Pierre-Louis-Marcel), lieutenant.
Bodènès (Louis), capitaine.
Couraud (René-Joseph), capitaine.
Boizeau (Robert-Henri), lieutenant-colonel.
Grebot (Pierre-Louis), capitaine.
Yzon (Lucien-Gustave-Léon), lieutenant.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Rey (Auguste-Martin-Eugène), capitaine.
Doumerg (Marcel-Eugène), capitaine.
Mourey (Charles-Joseph), commandant.
Auziech (Jean-Justin), capitaine.
Blanchard (Georges), capitaine.
Dricot (Pierre-Georges, capitaine.
Garnier (Raoul Maurice-Frédéric), capitaine.
Chevallier (Honoré-Pierre-Raymond), capitaine.
Martinez (Félicien), capitaine.
Samperez (Emile-Adam-Antoine), lieutenant-colonel.
Drauge (Pierre-César), capitaine.
Misse (Charles-Louis), lieutenant.
Henriot (Roger-Albert), capitaine.
Tourin (André-Marcel), commandant.
Barroyer (Gaston-Adrien), lieutenant.
Marlière (Pacifique-Arthur), capitaine.
Guiot (Jean-Marie), commandant.
Prono (Paul-Joseph), lieutenant.
Rochon (Christian-Charles-Auguste), capitaine.
Blanc (Charles-Henri-Félix), capitaine.
Amiot (Jean-Basile-Gustave), commandant.
Caperan (André-Antoine-Victor), commandant.
Paul (Robert-Eugène), commandant.
Wolff (Lucien-Edmond), capitaine.
Delien (Lucien-Louis), capitaine.
Guibert (Marcel-Louis-Clément), commandant
Monti (Jean-Raymond-Louis), capitaine.

2° Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

Loi du 5 avril 1946.

Trinquier (Armand), lieutenant.
Caboche (Gaston-Jules-Joseph), capitaine.
Sauve (Mathieu-Marius), lieutenant.
Delétang (Louis), capitaine.

D. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° Armée active.

Raffaitin (Hugues-Georges-Paul), lieutenant.
Laurent (Marcel-Edouard), lieutenant.
Dorison (Prosper-Albert), lieutenant.
Capron (André-Léon), lieutenant.
Portet (Camille-Edmond), capitaine.
Debort (Octave-Jean-Marie), lieutenant.
Belloeq-Poulonis (Auguste-Valentin), lieutenant.
Segond (André-Henri-Louis), lieutenant.
Serres (Georges-Jean), lieutenant.
Mairesse (Gaston), lieutenant.
Bougon (Louis-Noël), capitaine.
Pellat (César-Charles), capitaine.
Mousseau (Emile-Roger), lieutenant.
Orange (André-Henri-Augustin), capitaine.
Gérard (Léon-Eugène-Paul), lieutenant.
Gamet (Jean), lieutenant.
Jourdon (Charles), lieutenant.
Aude (André-Jean), lieutenant.
Hyron (Raymond-Marie), lieutenant.
Coudere (René-Henri-Jean), lieutenant.
Flatres (Guy-Lucien-Marcel), capitaine,
Lepers (Maurice), lieutenant.
Dhelemme (Marcel-Camile), lieutenant.
Brangier (Gaston), capitaine.
Cauvin-Vassal (François-Henri), lieutenant.
Dumont (Alfred-Alphonse), lieutenant.
Montalent (Louis-Jules), lieutenant.
Reig (Marcel-Barthélemy), lieutenant.
Deloye (Alfred-Jules-Aimé), lieutenant.
Bonnefoy (Auguste-Jules-Gabriel), capitaine.
Barthe (Louis-Armand-Jean), lieutenant.
Buigues (Félix), lieutenant.
Chavanieu (Roger-Louis), lieutenant.
Pascual (Paul-Albert), lieutenant.
Ladarre (Paul-Lucien), lieutenant.
Plumail (Henri-Gaston-Jean-Baptiste), lieutenant.
Gaudiau (Charles), lieutenant.
Marthe (Raymond), capitaine.
Simon (Paul), lieutenant.
Krucker (Eugène-Alfred), capitaine.
Michaud (Albert-Joseph), lieutenant.
Duchêne (Marcel-René), lieutenant.
Payen (Lucien-Roger), lieutenant.
Rebillard (Emile-Alfred), capitaine.
Couiombel (Gontran), commandant.
Badet (Jean), capitaine.
Rouxel (Joseph-Pierre-Marie), capitaine.
Defrance (Armand), capitaine.
Antonini (Jean-Noël), lieutenant.
Pellegrini (Charles-Pierre), capitaine.
Gross (Georges-Eugène), commandant.
Bouis (Pierre), lieutenant.
Duhart (Charles), lieutenant.
Pichot (Roger), lieutenant.
Ondet (André-Victor-Jean), lieutenant.
Durand (Paul-Jean-Louis), lieutenant.
Larrère (Jules-André), lieutenant.
Patanchon (Henri-Joseph-Jean), lieutenant.
Cardeillat (Louis), capitaine.
Cardiec (Charles-Louis), lieutenant.
Jacqui (Robert-Louis-Jean), capitaine.
Bedos (Romain-Ernest), lieutenant.
Vauchelet (Marcel), capitaine.
Alsina (Sébastien-Joseph), capitaine.
Verut (Albert-Nicolas-Jean), lieutenant.
Brunnet (Maxime-Gérard-Alfred), commandant.
Thévenon (Marius-Pierre-Antoine), lieutenant.
Fournier (Clément-Alphonse), capitaine.
Node (Marcel-Théophile-Désiré), lieutenant.
Laurent (Jean-Etienne), capitaine.
Gunet (Maurice-Jules-Albert), lieutenant.
Delorme (Henri), lieutenant.
Humbert (Maurice-André-Eugène), lieutenant.
Lhuillier (Fernand-Marcel), capitaine.
Buffat (Gilbert-Louis), commandant.
Pascal (Léon), lieutenant.
Leclercq (René-Robert), lieutenant.
Dennielou (André-Emile), commandant.
Rossignol (Germain-Etienne), lieutenant.
Sarre (Georges-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel.
Pinault (Marcel-Lucien-René), commandant.
Coué (André-Fernand-Marcelin), lieutenant.
Lantheaume (René-Georges), capitaine.
Cunibil (Robert), lieutenant.

2° Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée d'active.

Loi du 5 avril 1946.

Auriol (Aimé-Antoine-Maurice), lieutenant.
Bernadoy (René), lieutenant.

III. — **Corps des officiers des services administratifs de l'air.**

E. — CONTINGENT NORMAL

1° Armée active.

Cataldo (Laurent), lieutenant.
Cabarroques (Fernand-Jules-Albert), lieutenant.
Battaglini (Dominique-François), lieutenant.
Chevalier (André-Julien), lieutenant.
Michaud (Paul-Charles-Anatole), lieutenant.
Scoffoni (Henri-Dominique), lieutenant.
Gleizes (Pierre-Louis-Roger), lieutenant.
Verges (Charles-Marius), lieutenant.
Verdelet (Jules-Carmel), lieutenant.
Peronne (Marcel-Robert), lieutenant.
Guerriot (Francis-Ernest), capitaine.
Belvaut (Gabriel-René), lieutenant.
Fin (Roland-Alphonse-Emile), lieutenant.
Sauvage (Léon), lieutenant.
Henneton (Moïse-Edmond), capitaine.
Adam (Aimé-Séraphin), lieutenant.
Populu (Maurice-M.-G.-A.), lieutenant.
Petit (Emile-Louis), commandant.
Keller (Baptistin-Emile), capitaine.
Moulinier (Emmanuel-Louis-Marie Joseph), commandant.
Coutant (André-Georges), lieutenant.
Rivier (Jean), capitaine.
Thépot (Louis-Alexis-Marie), commandant.
Vaissière (Jean), capitaine.
Herichard (Désiré-Aurélien), capitaine.
Sessa (Armand-Gérard), lieutenant.
Boyard (Lucien-René-Claude), capitaine.
Fèvre (Ludi-Lucien-Rémy), lieutenant.
Labat (Jean-Louis-Joseph), capitaine.
Karotsch (Jean), lieutenant.
Ferao (Edouard-Pierre), lieutenant.
Tardy (Louis-Lazare-Edouard), capitaine.
Haran (Gabriel), capitaine.
Joly (Louis-Joseph), capitaine.
Maingoutaud (Roger-Auguste), commandant.
Baudoin (Paul-Octave-Léon), commandant.
Tarraud (Jean-Alexandre), capitaine.
Bachot (René), capitaine.
Marbaix (Raoul-Albert-Lucien), lieutenant.
Berker (Georges-Pierre), capitaine.
Theuret (Louis-Jean-Baptiste), capitaine.
Vergondy (Hippolyte-Marie), capitaine.
Martel (Raymond-Joseph-Hubert), capitaine.
Groc (Antonin-Jean-Marie), capitaine.
Auger (Georges-Auguste-C.), capitaine.
Clément (Pierre-Charles-Louis), capitaine.
Minet (René-Marius), lieutenant.
Mazet (Paul-Henri), commandant.
Sanfourche (Gérard-Paulin), capitaine.
Rouchout (Abel), capitaine.
Vedel (René-Jean), capitaine.
Goudinoux (André-Louis-Charles), commandant.
Dupressy (Georges-Ernest), commandant.
Cady (Emile-Baptiste), lieutenant.
Le Gars (Louis-René-Jean), capitaine.

2° Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

Loi du 5 août 1940.

Marcel (Honoré), capitaine.

Loi du 5 avril 1946.

Guenée (Gilbert-Lucien), lieutenant-colonel.
Benquey (François-Albert), lieutenant.
Nicolas (Albert-Emile), lieutenant.
Lutard (Clovis-Gabriel), capitaine.

F. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° Armée active.

Pourpier (Raoul), lieutenant.
Vassieux (Marcel-Auguste), lieutenant.
Ranc (André-Gabriel), capitaine.

IV. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

G. — CONTINGENT NORMAL

1° Armée active.

Vaillant (Maurice Alfred-Victor), commissaire ordonnateur adjoint.
Déat (André-Philippe), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Monpays (Guy), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Bessieux (Aimé-Joseph), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Escoula (Charles-Laurent), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Faulque (André-Marie), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Fournier (Yves-Robert), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Lafuente (Pierre-Marie-Robert), commissaire ordonnateur de 2e classe.

H. — CONTINGENT SPÉCIAL

Armée active.

De Finance (Jacques-Marie-François), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Lenoir (Lucien-Victor), commissaire ordonnateur adjoint.

Paut (Louis-Jean), commissaire ordonnateur de 3e classe.
Cognault (Daniel Henri), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Talidec (Joseph-René), commissaire ordonnateur de 2e classe.
Tanguy (Jean), commissaire ordonnateur de 1re classe.

V. — **Corps des officiers du service de santé de l'air.**

I. — CONTINGENT NORMAL

1° *Armée active.*

a) Médecins.

(Reliquat du tableau de 1947.)

Peyronel (Jacques-Emilien), médecin commandant.

(Tableau de 1949.)

Montagard (François), médecin lieutenant-colonel.
Cunin (Gaston), médecin commandant.
Lafargue (Jean-Louis-Jacques), médecin commandant.
Rolland (Achille-Jean-Paul), médecin commandant.
Robion (Jean-Benoit), médecin commandant.
Monjauze (Fernand-Lucien-Alphonse-Marcel), médecin commandant.
Bonini (Paul-Pasquin), médecin commandant.
Ducros (Elie-René-Marie), médecin commandant.
Tricaud (Martial-Louis), médecin commandant.
Boisbourdin (Charles-Marie-Lucien), médecin commandant.
Moulierac (Louis-Marie-Justin), médecin commandant.
Sénégas (René-Philippe-Antoine), médecin lieutenant-colonel.
Chemin (Albert-Paul-Joseph), médecin lieutenant-colonel.

b) Pharmacien.

Lambert (Paul-François-Marie), pharmacien commandant.

2° *Officier dégagé des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

Vidal (René-Pierre), médecin commandant.

VI. — **Corps des officiers de la musique de l'air.**

J. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

Mimran (Joseph), capitaine.

VII. — **Corps des ingénieurs militaires et des ingénieurs militaires des travaux de l'air.**

K. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

Duhaut (Jacques-André-Joseph), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air.
Delluc (Jean-Marcel-Marie-Antoine), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air.
Jeufroy (André-Victor), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
Audouin (Pierre-Robert), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air.
Pellet (Marcel-Ernest-Félix-Maurice), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air.
Lecardonnel (Robert-Désiré), ingénieur militaire principal des travaux de l'air.
Truelle (Jean-Georges), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
Joly (Jacques-Marie-François-Georges), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.
Borrel (Oscar-Victor), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air.

VIII. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.**

L. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

Germa (Auguste-François), adjudant-chef.
Riu (Richelieu), adjudant-chef.
Medan (Augustin-Pierre), adjudant-chef.
Picaud (Marc-Elie-Félicien), adjudant-chef.
Chenais (Pierre-Ange-Paul), adjudant-chef.
Andrault (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
Février (Ludovic-Désiré), adjudant-chef.
Olive (Jacques-Elie-Raymond), adjudant-chef.
Habasque (Auguste-Charles), adjudant-chef.
Prat (Louis-Etienne), adjudant-chef.

M. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° *Armée active.*

Seroy (Henri-Marius-Edmond), adjudant-chef.
Lods (Marcel-Emile), adjudant-chef.
Giorgi (Georges), adjudant-chef.
Weyland (Michel), adjudant-chef.
Poirel (Marius-Armand), adjudant-chef.
Estan (Paul-Marcel-René), adjudant-chef.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

Loi du 25 janvier 1913.

Frainier (René), adjudant-chef.

Loi du 5 avril 1946.

Trevet (Charles-Alfred), adjudant-chef.

IX. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.**

N. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

Poirier (André-Raoul), adjudant-chef.
Ledez (Jean-Julien-Emile), adjudant-chef.
Tellier (Alexandre-Jean), adjudant-chef.
Bor (Fernand), adjudant-chef.
Caumon (André-Raoul-Joseph), adjudant-chef.

O. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° *Armée active.*

Lebrun (Jules-François-Joseph), adjudant-chef.
Chantron (Léopold-Henri), adjudant-chef.
Vagile (Jean-André), adjudant-chef.
Huon de Kermadec (Ronan-Edouard-François-Marie), adjudant-chef.
Guecaden (Jean-Louis), adjudant-chef.
Vogel (Amédée-Eugène), adjudant-chef.
Nicole (Maurice-Marceau), adjudant-chef.
Le Calloch (Henri-Clément-Charles), adjudant-chef.
Scourzic (Georges-Laurent), adjudant-chef.
Gacon (René-Lucien-Hubert), adjudant-chef.
Poilane (François-Pierre-Jean-Marie), adjudant-chef.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

Loi du 5 avril 1946.

Linden (Georges-André), adjudant-chef.
Tivollier (Adolphe-Jean), adjudant-chef.
Morlin (Francis), adjudant-chef.
Chable (Alphonse-André), adjudant-chef.

Fait à Paris, le 7 juin 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN MOREAU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 11 juin 1949 convoquant en session ordinaire le conseil général du département de la Seine.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 22 juin 1833, 10 août et 12 mai 1932;

Vu les décrets des 21 avril et 13 juin 1939;

Vu l'ordonnance n° 45-677 du 13 avril 1945 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil général du département de la Seine est convoqué en session ordinaire le mercredi 22 juin 1949.

Cette session sera close le vendredi 1er juillet 1949.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition par la ville de Poitiers (Vienne) des terrains nécessaires à la construction d'habitations à bon marché et autorisation d'emprunt.

Par arrêté en date du 30 avril 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la ville de Poitiers des terrains nécessaires à la construction d'habitations à bon marché.

Par ce texte, le maire de Poitiers, agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir à l'amiable les terrains sis sur le territoire de la commune, lieudit « Les Cosses de la Chauvinerie », figurant au cadastre sous le n° 656p de la section H, tels qu'ils sont représentés diversement teintés sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition à l'aide d'un emprunt de 20 millions de francs amortissable en trente ans au maximum, que la ville de Poitiers a été autorisée à contracter à un taux ne dépassant pas celui pratiqué par la caisse des dépôts et consignations.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 1er juin 1949, il a été ouvert sur le budget de l'intérieur, pour l'exercice 1949, un crédit de fonds de concours de 127.500 F au titre du chapitre 302: « Administration centrale. — Conseils, comités et commissions (Art. 1er. — Conseil national des services publics départementaux et communaux) ».

Attribution à titre exceptionnel de l'indemnité de recrutement dans les départements d'outre-mer à des fonctionnaires des bureaux des préfectures.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1585 du 8 octobre 1948, relatif à l'attribution de l'indemnité de recrutement dans les départements d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — La nomenclature et le nombre de fonctionnaires des bureaux des préfectures envoyés de la métropole et susceptibles de bénéficier simultanément de l'indemnité de

recrutement dans les départements d'outre-mer, dans les conditions prévues par l'article 1er du décret n° 48-1585 du 8 octobre 1948, sont fixés ainsi qu'il suit:

Vingt-deux rédacteurs et rédacteurs principaux.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1949.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

RAYMOND HAAS-PICARD.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 9 juin 1949, M. Helleringer (Jean), inspecteur archiviste, agent spécial de 3e classe, 2e échelon, à la brigade de police judiciaire à Marseille, est placé en la même qualité, pour une période de cinq ans, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (haut-commissariat de la République française en Sarre).

Le présent arrêté aura effet à compter du 16 décembre 1948.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 8 juin 1949 portant modification du décret du 22 novembre 1948 plaçant dans la position de mission en France un receveur du cadre supérieur indochinois des postes, télégraphes et téléphones.

Par décret en date du 8 juin 1949, l'article 2 du décret du 22 novembre 1948 plaçant dans la position de mission en France M. Pham Van Dac, receveur de 1re classe du cadre supérieur indochinois des postes, télégraphes et téléphones, est modifié de la manière suivante:

« M. Pham Van Dac aura droit, pendant la durée de sa mission:

« 1° Aux émoluments qu'il percevrait dans la position de service en Indochine et à l'indemnité d'expatriation de sept dixièmes ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 8 juin 1949 maintenant dans la position de mission en France un fonctionnaire de la trésorerie de Madagascar.

Par décret en date du 8 juin 1949, est prorogée, pour une dernière période de trois mois, à compter du 23 décembre 1948, la position de mission en France de M. Dijoux (Léonel), commis principal de 2e classe de la trésorerie de Madagascar, membre de la commission chargée d'étudier le reclassement des rémunérations accordées aux personnels coloniaux.

Décret du 8 juin 1949 admettant un administrateur des colonies à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 8 juin 1949, M. Delouis (Pierre-André-Georges), administrateur de 3e classe des colonies, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 1er juin 1949.

Décret du 8 juin 1949 modifiant le décret du 26 juillet 1947 portant nomination dans le cadre des administrateurs des colonies.

Par décret en date du 8 juin 1949:

Sont rapportées, en ce qui concerne M. Gauthier (Edouard), chef de bureau de 2e classe d'administration générale des colonies, les dispositions de l'article 1er du décret du 26 juillet 1947 portant nomination dans le cadre des administrateurs des colonies.

Par dérogation aux dispositions de l'article 6 du décret du 10 juillet 1920, modifié par l'article 1er du décret du 22 octobre 1946, M. Gauthier (Edouard) est nommé administrateur adjoint de 3e classe des colonies, pour compter de la date du présent décret.

Décret du 10 juin 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel.

Par décret en date du 10 juin 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministre et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 26 avril 1949, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel:

Au grade de commandeur.

M. Vincent (Adolphe), avocat à la cour d'appel, conseiller général, secrétaire général de l'association La Haute Volta. Officier de la Légion d'honneur du 11 mai 1946. Titres exceptionnels.

Remise de débet.

Par arrêté du 15 avril 1947, il est fait remise gracieuse à M. Ali Tur, architecte, domicilié 81, rue des Saints-Pères, d'une somme de 36.000 F sur celle de 72.666 F dont il est redevable envers le Trésor à titre de trop-perçu sur dommages-intérêts.

Fixation et répartition pour l'année 1949 des emplois susceptibles d'être normalement attribués aux ingénieurs du cadre général des travaux publics des colonies ainsi que des effectifs maxima de ce personnel.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 juin 1949, les emplois susceptibles d'être normalement attribués aux ingénieurs du cadre général des travaux publics des colonies ainsi que les effectifs maxima de ce personnel ont été fixés et répartis comme suit pour l'année 1949:

TABLEAU A. — *Désignation des emplois susceptibles d'être normalement attribués aux ingénieurs du cadre général des travaux publics des colonies.*

TERRITOIRES	INGÉNIEURS généraux.	INGÉNIEURS en chef.	INGÉNIEURS principaux.	INGÉNIEURS et ingénieurs adjoints.	TOTAUX
Indochine	1	10	31	160	202
Afrique occidentale française	1	12	24	145	182
Togo	»	1	»	4	5
Madagascar	1	3	13	49	66
Afrique équatoriale française	1	4	9	44	58
Cameroun	»	1	7	25	33
Côte des Somalis	»	»	1	7	8
Nouvelle-Calédonie	»	»	1	3	9
Indes	»	»	1	3	4
Océanie	»	»	»	2	2
Saint-Pierre et Miquelon	»	»	»	3	3
Comores	»	»	»	1	1
Totaux	4	31	87	451	573

Observations. — Emplois permanents non compris ceux pour la mise en œuvre du plan.

TABLEAU B. — *Effectifs maxima du cadre général des travaux publics des colonies.*

TERRITOIRES	INGÉNIEURS généraux.	INGÉNIEURS en chef.	INGÉNIEURS principaux.	INGÉNIEURS et ingénieurs adjoints.	TOTAUX
Indochine	1	11	38	222	272
Afrique occidentale française	1	14	38	230	283
Togo	»	1	1	6	8
Madagascar	1	8	16	56	76
Afrique équatoriale française	1	5	14	88	»
Cameroun	»	1	10	35	108
Côte des Somalis	»	»	2	10	12
Nouvelle-Calédonie	»	»	2	10	12
Indes	»	»	1	5	6
Océanie	»	»	»	6	6
Saint-Pierre et Miquelon	»	»	»	5	5
Comores	»	»	1	1	2
Totaux	4	35	123	670	832

Observations. — Ces effectifs tiennent compte, d'une part, de la relève pour congés et, d'autre part, des nécessités du plan.

Conseil de perfectionnement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du 4 juin 1949, sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour une nouvelle période de trois ans à compter du 20 juin 1949 les personnalités dont les noms suivent:

MM. Auguste Chevalier et Roger Heim, membres de l'Institut et professeur au muséum national d'histoire naturelle.

MM. Grasse et Mangenot, de la faculté des sciences de Paris.

M. Noachovitch, professeur à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Nomination de commissaires aux comptes auprès du bureau minier de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 8 juin 1949, sont nommés commissaires aux comptes auprès du bureau minier de la France d'outre-mer:

M. Julliot de La Morandière, expert comptable.

M. Rongieras, expert comptable.

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 mai 1949, est rapporté l'arrêté du 31 décembre 1948 intégrant dans le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine M. Pillet (Emile-Aristide-Cyprien), chef de groupe hors classe, ancien sous-chef de bureau de 2e classe des services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949, est acceptée, pour compter du 1er septembre 1949, la démission de son emploi offerte par M. Lenormand (Pierre-Alexandre-Eugène), chef de bureau de 2e classe d'administration générale des colonies autres que l'Indochine.

Administrateurs des colonies.

Par arrêté en date du 31 mai 1949, M. Revest (Jean-Marie), administrateur adjoint de 3e classe des colonies, à titre précaire, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de trois mois, à compter du jour de son arrivée dans la métropole.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 3 juin 1949, M. du Pasquier (Robert), directeur de 1re classe des laboratoires de l'agriculture aux colonies, a été promu au grade d'inspecteur général de 2e classe des mêmes services, pour compter du 1er janvier 1949 (rappel pour services militaires conservés: néant).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 juin 1949, M. Drogue (Aimé), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, chef du service de l'agriculture de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en France pour la période du 16 janvier 1949 au 24 février inclus, en vue de mettre au point avec les services du département certaines questions de son ressort et recruter du personnel en vue de l'exécution du plan décennal.

Eaux et forêts aux colonies.

INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT DU PREMIER SEMESTRE

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 2 juin 1949, ont été inscrits au tableau d'avancement du premier semestre 1949 les fonctionnaires du cadre général des eaux et forêts aux colonies dont les noms suivent:

Pour la classe exceptionnelle du grade de conservateur.

MM. Duval (Georges), Grand'Clément (Gaston).

Pour le grade de conservateur.

MM. Rabourdin (Etienne), Coudreau (Jean), Merklem (Etienne), Perraudin (René).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

M. Bergeroo-Campagne (Bernard).

Pour le grade d'inspecteur principal de 2e classe

MM. Leray (Jean), Bonnotte (Marcel).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

M. Huguet (Louis).

Pour la titularisation au grade d'inspecteur de 3e classe et l'inscription à la 2e classe du grade d'inspecteur.

M. Maheut (Jacques), pour compter du 3 juillet 1947.

MM. Capuron (René), Guillevic (André), Cochin (Philippe), Monnier (François), Juvin (Pierre), pour compter du 1er août 1948.

PROMOTIONS

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949:

Ont été promus au 1er janvier 1949, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires du cadre général des eaux et forêts aux colonies dont les noms suivent:

A la classe exceptionnelle du grade de conservateur.

M. Duval (Georges). Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: néant.

M. Grand'Clément (Gaston). Bonification conservée à titre civil: 1 an 6 mois; rappel pour services militaires conservés: néant.

Au grade de conservateur.

M. Rabourdin (Etienne). Bonification conservée à titre civil: 3 ans; rappel pour services militaires conservés: 2 mois 16 jours.

M. Coudreau (Jean). Bonification conservée à titre civil: 4 ans; rappel pour services militaires conservés: 4 mois 20 jours.

M. Merklen (Etienne). Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: 1 an.

M. Perraudin (René). Bonification conservée à titre civil: 3 ans; rappel pour services militaires conservés: 23 jours.

A la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

M. Bergeroo-Campagne. Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: 3 jours.

Au grade d'inspecteur principal de 2e classe.

M. Leray (Jean). Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: 8 mois 8 jours.

M. Bonnotte (Marcel). Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: 9 mois 10 jours.

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

M. Huguet (Louis). Bonification conservée à titre civil: néant; rappel pour services militaires conservés: 2 mois 12 jours.

A la 2e classe du grade d'inspecteur.

Ont été titularisés, aux dates précisées ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, au grade d'inspecteur de 3e classe, les inspecteurs stagiaires dont les noms suivent:

M. Maheut (Jacques), pour compter du 3 juillet 1946.

M. Cabane (Paul), pour compter du 1er août 1948.

M. Capuron (René), pour compter du 1er août 1947.

M. Guillevic (André), pour compter du 1er août 1947.

M. Cochin (Philippe), pour compter du 1er août 1947.

M. Monnier (François), pour compter du 1er août 1947.

M. Bernard (François), pour compter du 1er août 1948.

M. Juvin (Pierre), pour compter du 1er août 1947.

Ont été promus à la 2e classe de leur grade, aux dates précisées ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les inspecteurs de 3e classe nouvellement titularisés dont les noms suivent:

M. Maheut (Jacques), pour compter du 3 juillet 1947; rappel pour services militaires conservés: néant.

M. Capuron (René), pour compter du 1er août 1948; rappel pour services militaires conservés: néant.

M. Guillevic (André), pour compter du 1er août 1948; rappel pour services militaires conservés: 2 ans.

M. Cochin (Philippe), pour compter du 1er août 1948; rappel pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Monnier (François), pour compter du 1er août 1948; rappel pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 6 jours.

M. Juvin (Pierre), pour compter du 1er août 1948; rappel pour services militaires conservés: néant.

Gouverneurs des colonies.

Par arrêté du 23 mai 1949, M. Chambon (Jean-Georges), gouverneur de 3e classe des colonies, inspecteur des affaires administratives de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission en France du 1er mars 1949, date de son arrivée dans la métropole au 8 avril 1949, date de son retour en Afrique occidentale française.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949, M. Dreyfus (Robert), ingénieur en chef de 2e classe des transmissions coloniales en service au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission pour se rendre à Madagascar afin d'y procéder à une étude en vue de la mise au point du plan général décennal, en matière de postes et télécommunications de ce territoire.

La durée de cette mission est fixée à trois mois au maximum à compter de la date de mise en route de l'intéressé.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949, M. Prat (Henri), chef de section des installations radioélectriques de 1re classe après trois ans du cadre général des transmissions coloniales, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 juin 1949, M. Wassner (Pierre), ingénieur adjoint de 1re classe des transmissions coloniales, placé en position de congé hors cadres pour servir auprès du ministère des travaux publics et des transports par arrêté du 22 juillet 1947, est, sur sa demande, maintenu dans ladite position pour une nouvelle et dernière période de trois ans, à compter du 27 avril 1949.

La retenue réglementaire de 6 p. 100 sur le traitement statutaire et le complément de solde de M. Wassner ainsi que la contribution budgétaire de 14 p. 100 prévue par le décret du 1er novembre 1928 seront à la charge de l'intéressé.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 juin 1949, a été infligée à M. Corric (Eugène), inspecteur de 2e classe des transmissions coloniales la peine de radiation du tableau d'avancement pour la 1re classe de son grade, jusqu'au tableau d'avancement du 1er janvier 1949 inclus.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949, M. Babouard (Camille), ingénieur principal de 2e classe des travaux publics des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour servir à l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer pour une période d'un an, à compter du 1er mai 1949.

Les retenues auxquelles est astreint M. Babouard au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenu envers ladite caisse l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juin 1949, M. Thenault (Jean), ingénieur en chef hors classe des travaux publics des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour servir à l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, pour compter du 18 février 1949 et jusqu'à la veille de son embarquement pour rejoindre Madagascar.

Les retenues auxquelles est astreint M. Thenault au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenu envers ladite caisse l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Admission d'élèves à l'école spérieure d'application d'agriculture tropicale (année scolaire 1948-1949).

Par arrêté du 1er juin 1949, ont été admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale en qualité d'élèves titulaires pour l'année scolaire 1948-1949:

MM. Mougot (Roger) et Duflo (Daniel), ingénieurs de 5e classe des services agricoles métropolitains, en instance d'affectation dans les départements d'outre-mer.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Education surveillée.

Par arrêté en date du 8 juin 1949, est nommé éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau, à compter du 1er mai 1949: M. Ricaud (Louis), demeurant à Saint-Pé-d'Ardet (Haute-Garonne).

Par arrêté en date du 8 juin 1949, est nommé éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer, à compter du 2 mai 1949: M. Giraud (Pierre), demeurant à Benet (Vendée).

Par arrêté en date du 8 juin 1949:

Est affecté, sur sa demande, à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane, par permutation avec M. Montech (Elie), éducateur adjoint à cet établissement: M. Sijas (Robert), éducateur adjoint (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Est affecté, sur sa demande, à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer, par permutation avec M. Sijas (Robert), éducateur adjoint à cet établissement: M. Montech (Elie), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie.

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert le 6 mai 1949 pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie:

MM.

1 Hallouche Ahmed.
2 Bouzar Abdelkader.
3 Debagha Slimane.
4 Bouzar Abdellatif.
5 Siada-Halmi Abbès
6 Lechani Idir.
7 El Baz Abraham.
8 Pons (Christian).
9 Giacomoni (Fernand).
9 Bendjelida Ali.
11 Dib Abderrezak.
12 Carltg (François).
13 Dendane Mohamed.
13 Karoubi (Lucien).
15 Benhamza Mohamed.
15 Benkhebbeb Mohamed Larbi.
17 Belfares Mohamed.
18 Bouziani Aomar.
19 Ould Ali Arezki.
20 Bouderghouma Mohamed.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Institution d'une commission consultative nationale de l'équipement de la jeunesse et des sports.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 7 juillet 1939 portant création d'une commission consultative chargée d'examiner les demandes de subventions intéressant l'éducation physique, les sports et les loisirs;

Vu l'acte dit loi du 16 décembre 1941 relative à l'approbation des projets d'équipement sportif et à l'octroi par des collectivités publiques de subventions relatives auxdites projets;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret no 48-1441 du 13 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports une commission consultative chargée de donner son avis en ce qui concerne l'acquisition des terrains nécessaires à l'équipement sportif, la construction, la reconstruction, la transformation et l'aménagement des stades, terrains d'éducation physique, gymnases, piscines, auberges de la jeunesse, maisons de jeunes, l'équipement sportif de la montagne et, plus généralement, toutes autres installations intéressant l'éducation physique, les sports, les activités de plein air et celles des mouvements de jeunesse.

Art. 2. — Cette commission est consultée sur l'opportunité et l'urgence des projets présentés par les départements, les communes, les établissements d'enseignement, les associations agréées par le Gouvernement ou tous autres organismes particuliers qui désirent construire des installations non réservées à l'usage familial. Elle formule également des observations sur la conception des projets et peut demander que soient apportées à ces derniers les modifications qu'elle juge nécessaires.

Le cas échéant, elle détermine le montant maximum des dépenses susceptibles d'être subventionnées par l'Etat et donne son avis sur le taux de la subvention.

Art. 3. — La commission est présidée par le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, par le directeur de la jeunesse et des sports ou par le chef de service de l'équipement sportif.

Elle comprend:

Un représentant du ministère de l'intérieur;
Un représentant du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;
Le contrôleur des dépenses engagées auprès du ministère de l'éducation nationale;
Le directeur de l'architecture au ministère de l'éducation nationale ou son représentant;
Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant;
Le sous-directeur de l'éducation physique et des sports;
Un inspecteur général de la jeunesse et des sports;
Un inspecteur principal de la jeunesse et des sports;
L'inspecteur général de l'équipement sportif;
Un ingénieur en chef du service de l'équipement sportif;
Les chefs des 1er, 2e, 3e et 4e bureaux de la direction générale;
Le président du comité national des sports;
Un représentant de l'association des maires de France;
Un représentant de l'association des présidents de conseils généraux.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'administrateur civil chargé du bureau administratif de l'équipement sportif, avec voix délibérative.

Art. 4. — Pour l'examen des dossiers, projets et demandes diverses intéressant le département de la Seine, la commission fait fonction de commission départementale.

Dans ce cas, elle comprend, en outre, des membres désignés par l'article 3 qui précède:

Trois représentants du préfet de la Seine,
Le chef du service académique de la jeunesse et des sports assisté de l'ingénieur régional de l'équipement sportif.

Ces membres ont voix délibérative.

Le secrétariat de la commission fonctionnant en tant que commission départementale est assuré par les soins du service académique de la jeunesse et des sports.

Art. 5. — Les affaires sont présentées à la commission par des rapporteurs choisis soit parmi ses membres, soit en dehors par le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports. Les rapporteurs ont voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent.

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Art. 7. — Le directeur général de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mai 1949.

ANDRÉ MORICE.

Rémunération des élèves maîtres des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 47-2338 du 17 décembre 1947, relatif à la rémunération des élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices en stage de formation professionnelle;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 17 décembre 1947 sont modifiés comme suit:

« *Art.* 2. — Sur ces émoluments, l'économe, après avoir prélevé le montant de l'impôt et de la cotisation prévue au titre de la sécurité sociale, remettra, à chaque élève, à la fin du mois, une somme de 4.000 F destinée à lui permettre de faire face à ses dépenses personnelles.

« *Art.* 3. — L'économe prélèvera, en outre, au profit de l'école, le montant de la pension de chaque élève pour le mois écoulé.

« Le montant de cette pension est égal à une somme représentée par les quatre-vingt-cinq centièmes de l'indemnité d'entretien des élèves maîtres en cours de préparation au baccalauréat et majorée d'un versement forfaitaire à titre de participation aux frais généraux, dont le montant est égal au tiers du versement mensuel pour frais généraux exigé des commensaux ordinaires de la table commune en exécution des dispositions du paragraphe 5 de l'article 39 du décret n° 48-773 du 24 avril 1948 ».

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1949.

Fait à Paris, le 4 juin 1949.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Règlement du concours de recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1949: page 4438, 3e colonne, 33e ligne, au lieu de: « réglage ou dépannage de mécaniques », lire: « réglage ou dépannage de mécanismes ».

Constitution du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 mai 1949, page 5005, 1re colonne, 5e alinéa, lire: « M. Peyssard, inspecteur général de la santé publique et de la population en service détaché, directeur général de l'administration générale de l'assistance publique, à Marseille », au lieu de: « M. Pleyssard ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 49-786 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la réintégration ou l'intégration du personnel des bases aériennes dans les différents corps des ponts et chaussées (cadres spéciaux des bases aériennes).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 19 de la loi du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier aux termes duquel les conditions dans lesquelles les personnels en fonction au service des bases aériennes à la date de ladite loi pourront être intégrés dans les cadres des ponts et chaussées doivent être fixées par un règlement d'administration publique;

Vu le décret du 25 mai 1926 portant règlement en ce qui concerne l'avancement et la discipline applicable aux ingénieurs des ponts et chaussées;

Vu le décret du 16 juin 1923 fixant les attributions, les conditions de recrutement, de nomination et d'avancement des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées), ainsi que les règles de discipline qui leur sont applicables;

Vu le décret du 16 juin 1923 fixant les attributions, les conditions de recrutement, de nomination et d'avancement des adjoints techniques des ponts et chaussées, ainsi que les règles de discipline qui leur sont applicables;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les personnels en fonction dans les services des bases aériennes à la date du 9 août 1947 seront réintégrés ou intégrés dans les corps des ponts et chaussées suivant les modalités prévues aux articles ci-dessous.

Il sera procédé à ces opérations compte tenu de la situation des personnels intéressés à la date du 1er janvier 1948; elles porteront effet à dater de ce même jour.

TITRE Ier

Réintégration des fonctionnaires des ponts et chaussées dans leurs corps d'origine.

Art. 2. — Les inspecteurs généraux, ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires des bases et routes aériennes, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux immobiliers de l'aéronautique qui appartiennent, en qualité de fonctionnaires détachés, à un corps des ponts et chaussées sont réintégrés dans les cadres de leur corps d'origine avec le grade qu'ils possèdent dans ce corps, mais en conservant la classe et l'ancienneté dans cette classe qu'ils ont dans le service des bases aériennes.

Toutefois, les ingénieurs qui ont dans le service des bases aériennes un grade supérieur à celui qu'ils possèdent dans les ponts et chaussées sont réintégrés dans leur corps d'origine avec le grade qu'ils ont dans ce corps, mais à la classe la plus élevée de ce grade. Ils conservent, à titre personnel, et malgré cette réintégration, leurs fonctions antérieures dans le service des bases aériennes, et occupent l'emploi correspondant à ces fonctions, avec le titre, les émoluments et les possibilités d'avancement qui y sont attachées. Il peut être mis fin à cette situation, soit à la demande de l'intéressé, soit dans l'intérêt du service mais, dans ce cas, sous réserve des garanties statutaires prévues en matière de déplacement d'office.

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat (service de ponts et chaussées) pourront bénéficier, le cas échéant, des dispositions de l'article 10 ci-après. Ils seront alors intégrés dans le cadre permanent à une classe et à un échelon tels que l'indice de traitement correspondant soit égal, ou à défaut immédiatement supérieur, à celui qui correspondait à leur ancienne position. Ce reclassement sera effectué sur avis d'une commission spéciale dont la composition sera fixée par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

TITRE II

Constitution de cadres spéciaux des bases aériennes.

Art. 3. — Il est constitué, à titre transitoire, dans les personnels des ingénieurs des ponts et chaussées, des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et des adjoints techniques des ponts et chaussées, des « cadres spéciaux des bases aériennes » dans lesquels pourront être intégrés, dans les conditions définies ci-après, et sous réserve qu'ils aient été en fonction dans le service des bases aériennes à la date du 9 août 1947, les personnels titulaires autres que ceux visés au titre Ier du présent décret et les agents contractuels.

Les ingénieurs des bases et routes aériennes et les ingénieurs des travaux immobiliers de l'aéronautique seront intégrés de plein droit dans le cadre spécial des bases aériennes correspondant, dans les conditions fixées au titre IV ci-après.

Les agents contractuels pourront y être intégrés, sur leur demande, dans les conditions fixées au titre V ci-après.

Art. 4. — L'intégration prévue à l'article 3 sera prononcée par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sur le vu de tableaux de classement des candidats susceptibles d'être nommés, établis par des commissions spéciales dont la composition, l'organisation et le fonctionnement seront fixés par des arrêtés du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Les commissions comprendront des représentants des personnels intéressés désignés, dans chaque catégorie, par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Les avis des chefs de service auxquels appartiennent les agents à intégrer devront être obligatoirement joints aux dossiers soumis par l'administration aux commissions susvisées.

TITRE III

Règles applicables aux cadres spéciaux des bases aériennes.

Art. 5. — Les fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes concourent avec les fonctionnaires des cadres permanents à l'exécution des tâches dévolues aux services des bases aériennes.

Ils prennent respectivement les titres de:

Inspecteurs généraux des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes,

Ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes.

Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) du cadre spécial des bases aériennes.

Adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes.

Ils bénéficient des mêmes échelles de traitement, ainsi que des mêmes primes et indemnités que les fonctionnaires correspondants des cadres permanents des ponts et chaussées.

Art. 6. — Les fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes sont régis par les mêmes règles statutaires que les fonctionnaires des ponts et chaussées des cadres permanents.

Art. 7. — Les fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes concourent avec les fonctionnaires des cadres permanents aux examens professionnels qui ont lieu pour le recrutement, d'une part, d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat provenant des adjoints techniques, d'autre part, d'ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées à partir d'ingénieurs ou ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat, dans les conditions respectivement fixées par les décrets des 16 juin 1923 et 2 avril 1922 modifiés. Les candidats qui auront satisfait à ces examens seront promus dans le cadres permanents. Un arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme déterminera les conditions dans lesquelles les services accomplis antérieurement à l'intégration pourront être pris en compte pour déterminer l'ancienneté des candidats.

Art. 8. — Le nombre maximum des emplois susceptibles d'être attribués aux fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes est fixé ainsi qu'il suit :

Trois emplois d'inspecteurs généraux.

Dix-huit emplois d'ingénieurs en chef.

Trente-huit emplois d'ingénieurs ordinaires.

Trois cents quatre-vingt-deux emplois d'ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.

Cent quatre-vingts emplois d'adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées.

Les vacances qui se produiront dans les emplois de ces cadres, et auxquelles il ne serait pas pourvu par l'affectation ou la promotion de fonctionnaires des cadres spéciaux, seront comblées par l'affectation de fonctionnaires des cadres permanents.

TITRE IV

Conditions d'intégration des fonctionnaires des bases aériennes autres que ceux visés au titre Ier.

Art. 9. — Les ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires des bases et routes aériennes, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux immobiliers de l'aéronautique, qui n'appartiennent pas à un corps de fonctionnaires des ponts et chaussées, sont intégrés, avec le grade correspondant, dans les cadres spéciaux des bases aériennes sous réserve des dispositions des articles 10, 11 et 12 ci-après.

Art. 10. — Les ingénieurs des travaux immobiliers de l'aéronautique, ainsi que les ingénieurs divisionnaires des services techniques de la ville de Paris appartenant au service des bases aériennes, âgés d'au moins quarante-cinq ans, pourront, après examen de leurs titres, de leurs aptitudes spéciales et des services rendus par eux, être nommés ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes.

L'âge de quarante-cinq ans sera ramené à quarante-deux ans pour les candidats qui auront été antérieurement déclarés admissibles à l'examen professionnel pour l'accession directe des ingénieurs divisionnaires des services techniques de la ville de Paris, au grade d'ingénieur en chef des services techniques de la ville de Paris.

L'âge de quarante-cinq ans sera réduit pour les ingénieurs des travaux immobiliers de l'aéronautique et les ingénieurs des services techniques de la ville de Paris ayant été chargés de l'intérim des fonctions d'ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées ou d'ingénieurs des bases et routes aériennes ou d'ingénieurs en chef des services techniques de la ville de Paris, d'une durée égale ou double de cet intérim, sans pouvoir descendre au-dessous de quarante ans.

Art. 11. — Les fonctionnaires intégrés dans les cadres spéciaux des bases aériennes, en application des articles 9 et 10 ci-dessus, seront rangés à une classe et à un échelon tels que l'indice de traitement correspondant soit égal, ou à défaut immédiatement supérieur, à celui qui correspondait à leur ancienne position. Les fonctionnaires nommés en application de l'article 9 conservent, dans cette classe, l'ancienneté qu'ils avaient dans leur classe d'origine. Toutefois, en vue d'assurer une péréquation des carrières des fonctionnaires issus de recrutements différents, la commission d'intégration prévue à l'article 4 pourra leur accorder également le bénéfice de tout, ou partie, du temps éventuellement passé au service des bases aériennes à quelque titre que ce soit, antérieurement à leur nomination dans les anciens corps des bases aériennes.

Art. 12. — Les fonctionnaires et agents visés aux articles 9 et 10 ci-dessus pourront, sur leur demande, être admis au bénéfice des dispositions du titre V ci-dessous, au lieu et place de celles du présent titre.

TITRE V

Conditions d'intégration des agents contractuels.

Art. 13. — Pourront être nommés ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, des emplois occupés et des services rendus, les agents contractuels du service des bases aériennes, ingénieurs diplômés des écoles suivantes :

Ecole polytechnique;
Ecole nationale des ponts et chaussées;
Ecoles nationale supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne;
Ecole centrale des arts et manufactures;
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique;
Ecole supérieure d'électricité.

Parmi les candidats remplissant les conditions ci-dessus, pourront être nommés ingénieurs en chef des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes, les agents ayant rempli pendant deux années au moins des fonctions équivalentes à celles d'ingénieur en chef du service des bases.

Art. 14. — A titre exceptionnel, pourront être nommés ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, des emplois occupés et des services rendus, les agents contractuels du service des bases aériennes :

a) Docteurs ès sciences et licenciés ès sciences, à la condition qu'ils soient titulaires des certificats suivants : mathématiques générales, calcul différentiel et intégral, mécanique rationnelle ou appliquée;

b) Architectes diplômés du Gouvernement comptant au moins cinq ans de pratique professionnelle en qualité d'architectes dans les services des bases aériennes;

c) Qui ont tenu depuis douze ans, dans les services d'infrastructure, des emplois analogues à ceux qu'occupent les ingénieurs des ponts et chaussées et ayant donné satisfaction.

Les ingénieurs nommés en application du présent article peuvent être astreints à un stage de perfectionnement.

Art. 15. — Sous réserve des dispositions de l'article 22 ci-après, les candidats susceptibles d'être classés ingénieurs ordinaires doivent être âgés, à la date de leur intégration, de trente-cinq ans au plus.

Pour le grade d'ingénieur en chef, cette limite est portée à quarante-cinq ans.

Art. 16. — Pourront être nommés ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, les agents contractuels du service des bases aériennes, ingénieurs diplômés des écoles suivantes :

Ecole polytechnique;
Ecole nationale des ponts et chaussées;
Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne;
Ecole centrale des arts et manufactures;
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique;
Ecole supérieure d'électricité;
Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie;
Ecoles nationales des arts et métiers;
Ecole nationale technique de Strasbourg (section bâtiments et travaux publics);
Ecole centrale lyonnaise (spécialité : travaux publics);
Institut industriel du Nord de la France;
Institut polytechnique de l'Ouest;
Institut des ingénieurs de Marseille;
Instituts polytechniques de Grenoble et Toulouse;
Ecoles libres d'arts et métiers de Lille et de Reims;
Ecole spéciale de mécanique et d'électricité.

Art. 17. — A titre exceptionnel, pourront être nommés ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, les agents contractuels du service des bases aériennes :

a) Architectes diplômés par le Gouvernement;

b) Architectes diplômés par l'école spéciale d'architecture de Paris;

c) Licenciés ès sciences;

d) Justifiant d'au moins cinq ans de pratique professionnelle, dont deux ans dans les services des bases aériennes et qui ont tenu dans ces services des fonctions équivalentes à celles exercées par les ingénieurs ou ingénieurs adjoints des

travaux publics de l'Etat, en qualité d'ingénieurs, d'architectes ou spécialistes de questions domaniales ou de contentieux des travaux publics et qui ont donné satisfaction.

Art. 18. — Sous réserve des dispositions de l'article 22 ci-après, les candidats susceptibles d'être nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat du cadre spécial des bases aériennes devront être âgés, à la date de leur intégration, de trente-cinq ans au plus.

Pour les ingénieurs des travaux publics de l'Etat, cette limite est portée à quarante-cinq ans.

Art. 19. — Pourront être nommés adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, les agents contractuels du service des bases aériennes:

a) Titulaires d'un diplôme d'ingénieur, de conducteur de travaux ou de géomètre, reconnu par l'Etat;

b) Architectes inscrits à l'ordre.

Art. 20. — A titre exceptionnel, pourront être nommés adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, les agents contractuels du service des bases aériennes:

a) Capacitaires en droit ou titulaires soit de la première partie du baccalauréat, soit du brevet d'études primaires supérieures et présentant, par ailleurs, des connaissances techniques et administratives suffisantes;

b) Ayant cinq ans de pratique professionnelle dont deux ans dans les services des bases aériennes et qui ont tenu dans ces services des fonctions équivalentes à celles exercées par les adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées, en qualité d'agents techniques, dessinateurs, géomètres, chefs comptables, et qui ont donné satisfaction.

Art. 21. — Sous réserve des dispositions de l'article 22 ci-après, les candidats susceptibles d'être nommés adjoints techniques devront être âgés, à la date de leur intégration, de quarante ans au plus.

Pour les adjoints techniques principaux, cette limite est portée à quarante-cinq ans.

Art. 22. — Les limites d'âge supérieures fixées aux articles 15, 18 et 21 ci-dessus peuvent être reculées d'un temps égal à la durée des services militaires et des services antérieurs civils de même nature que ceux que seraient appelés à accomplir les intéressés dans leur nouvelle situation, valables ou validables pour la retraite, sans que ce temps supplémentaire puisse excéder quinze années.

Art. 23. — Les agents intégrés, en application du présent titre, seront classés dans les cadres spéciaux des bases aériennes, dans les conditions prévues à l'article 4, compte tenu notamment de leur âge, de la durée de leurs services antérieurs et de leur manière de servir.

Art. 24. — Les fonctionnaires des ponts et chaussées en disponibilité par rapport à leur corps d'origine et employés comme contractuels dans les services des bases aériennes qui auraient demandé à bénéficier des dispositions du présent titre seront, en cas d'intégration dans un des cadres spéciaux des bases aériennes, considérés comme démissionnaires de leur corps d'origine.

Art. 25. — Les agents désireux de bénéficier du présent titre devront, sous peine de forclusion, faire acte de candidature par la voie hiérarchique, dans un délai d'un mois après la publication au *Journal officiel* du présent règlement.

TITRE VI

Dispositions diverses.

Art. 26. — Les fonctionnaires réintégrés ou intégrés en application du présent décret, en service aux bases aériennes à la date du 20 octobre 1945, continuent à pouvoir prétendre, à titre personnel, au bénéfice de la loi du 30 mars 1928 sur le statut du personnel navigant de l'aéronautique, et font partie de ce personnel lorsqu'ils pratiquent normalement et effectivement la navigation aérienne.

Les dispositions relatives aux brevets qui pourront être accordés à ce personnel, et les conditions à remplir pour être promu, classé et maintenu dans le personnel navigant sont celles qui sont fixées pour les membres des corps techniques de l'aéronautique (ingénieurs de l'air et ingénieurs des travaux de l'air).

Art. 27. — Il sera procédé, dans les départements où l'activité aéronautique le justifiera, à l'organisation de services spéciaux des bases aériennes dans le cadre des effectifs budgétaires et dans les conditions fixées à l'article 2 du décret du 13 octobre 1851 portant règlement sur le service des ponts et chaussées.

Art. 28. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Création de comités techniques paritaires au sein du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu la lettre circulaire J.T./OF. n° 48 en date du 1er octobre 1947 du vice-président du conseil chargé de la fonction publique.

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) six comités techniques paritaires, savoir:

Auprès du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale, un comité technique paritaire central.

Auprès du chef du service de l'administration générale, un comité technique paritaire de l'administration générale et du personnel.

Après du directeur de la navigation et des transports aériens, un comité technique paritaire de la navigation et des transports aériens.

Auprès du directeur du service de la météorologie nationale, un comité technique paritaire de la météorologie

Après du directeur des bases aériennes, un comité technique paritaire des bases aériennes.

Auprès du chef du service de l'aviation légère et sportive, un comité technique paritaire de l'aviation légère et sportive.

Art. 2. — La composition des comités ainsi créés est fixée comme suit:

Comité technique paritaire central.

Président : le secrétaire général; 20 membres titulaires, 12 membres suppléants.

Représentants de l'administration: 10 membres titulaires, 6 membres suppléants.

Représentants du personnel : 10 titulaires, 6 suppléants.

Comité technique paritaire de l'administration générale et du personnel.

Président: le chef du service de l'administration générale; 16 membres titulaires, 8 membres suppléants.

Représentants de l'administration: 8 titulaires, 4 suppléants.

Représentants du personnel: 8 titulaires, 4 suppléants.

Comité technique paritaire de la navigation et des transports aériens.

Président: le directeur de la navigation et des transports aériens; 16 membres titulaires, 8 membres suppléants.

Représentants de l'administration: 8 titulaires, 4 suppléants.

Représentants du personnel: 8 titulaires, 4 suppléants.

Ces représentants sont répartis comme suit:

Direction de la navigation et des transports aériens: 8 membres titulaires, 4 membres suppléants.

Service des télécommunications et de la signalisation: 4 membres titulaires, 2 membres suppléants.

Service des ports aériens et de la circulation aérienne: 4 membres titulaires, 2 membres suppléants.

Comité technique paritaire de la météorologie.

Président: le directeur du service de la météorologie nationale; 10 membres titulaires, 6 membre suppléants.

Représentants de l'administration: 5 titulaires, 3 suppléants.

Représentants du personnel: 5 titulaires, 3 suppléants.

Comité technique paritaire des base aériennes.

Président: Le directeur des bases aériennes; 10 membres titulaires, 6 membres suppléants.

Représentants de l'administration: 5 titulaires, 3 suppléants.

Représentants du personnel: 5 titulaires, 3 suppléants.

Comité technique paritaire de l'aviation légère et sportive.

Président: Le chef du service de l'aviation légère et sportive; 6 membres titulaires, 6 membres suppléants.

Représentants de l'administration: 3 titulaires, 2 suppléants.

Représentants du personnel: 3 titulaires, 2 suppléants.

Art. 3. — Les membres titulaires et suppléants des comités seront désignés par arrêté ministériel, pris sur la proposition:

Des directeurs, en ce qui concerne les représentants de l'administration;

Des organisations syndicales les plus représentatives, en ce qui concerne les représentants du personnel.

La liste des organisations aptes à désigner des représentants et le nombre des sièges de titulaires et de suppléants, attribués à chacune d'elles, seront fixés par un arrêté spécial.

Les membres suppléants qui ne remplacent pas un titulaire n'assistent pas aux séances, sauf application, le cas échéant, de l'article 5 ci-après.

Art. 4. — La compétence des comités techniques est fixée comme suit:

Comité technique central: Toutes les questions intéressant l'ensemble des services du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Autres comités techniques: Toutes les questions relevant de la compétence du directeur ou du chef de service auprès duquel ces comités sont institués.

Art. 5. — Le président de chaque comité peut appeler à siéger au comité qu'il préside tout fonctionnaire de l'administration centrale ou des services extérieurs qu'il juge nécessaire d'entendre, en raison de sa compétence, quant aux questions à l'ordre du jour. Les fonctionnaires ainsi admis aux séances des comités ont voix consultative.

Art. 6. — La liaison entre les comités techniques, d'une part, les services ayant compétence pour traiter les questions énumérées à l'article 11 du décret du 24 juillet 1947, d'autre part, est assurée à la diligence du président de chaque comité après délibération de ce dernier.

Art. 7. — Un arrêté fixera ultérieurement les conditions dans lesquelles seront créés les comités techniques locaux.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 juin 1949, M. Delattre (Pierre), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès de la Compagnie nationale du Rhône en qualité de directeur général, est maintenu dans cette position pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 1949.

Par arrêté du 8 juin 1949, Mme Gimois, née Le Du (Marguerite), agent de bureau des ponts et chaussées de 5e classe, en disponibilité sans traitement, est remise en activité et mise à la disposition du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'occuper un poste de commis, 4e échelon, à la délégation départementale du Finistère de cette administration.

L'intéressée sera placée dans la situation de service détaché pour une période de cinq ans à compter du 1er février 1949.

Travaux publics de l'Etat.

Par arrêté en date du 8 juin 1949, M. Philip (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (cadre latéral), en service détaché auprès de la ville de Grenoble, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er janvier 1945.

Port de Dieppe.

Par une décision du 31 mai 1949, ont été déclarés d'utilité publique les travaux d'extension et d'aménagement du port de pêche de Dieppe, dans l'île du Pollet.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination du président du comité mixte Electricité de France, service national — Charbonnages de France.

Par arrêté en date du 2 juin 1949, M. Georges Bouly a été nommé président du comité mixte Electricité de France, service national-Charbonnages de France, à compter du 1er décembre 1948, en remplacement de M. Robert Morizot.

Nomination d'un membre du comité de la régie des mines de la Sarre.

Par arrêté du 7 juin 1949, M. Bret, directeur adjoint du Trésor, est désigné en qualité de membre du comité de la régie des mines de la Sarre, en remplacement de M. Villadier.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 3 juin 1949, M. Naty (Henri), inspecteur des instruments de mesure de 2e classe à Amiens, a été nommé inspecteur divisionnaire des instruments de mesure 2e classe et affecté, en cette qualité, comme chef du bureau divisionnaire des instruments de mesure à Laon, à compter du 1er juillet 1949.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Désignation de chefs de services départementaux de la main-d'œuvre.

Par arrêtés en date des 16 février 1949, 10 mai 1949 et 25 mai 1949 ont été désignés pour exercer les fonctions de chef de service départemental de la main-d'œuvre:

A Bourg: M. Radix, contrôleur. — Bourg.

A Laon: M. Bastien, contrôleur principal hors classe. — Laon (1).

A Moulins: M. Retivat, contrôleur. — Moulins.

A Gap: M. Renck, secrétaire rédacteur. — Nantes.

A Nice: M. Escarrat, contrôleur principal. — Nice.

A Charleville: M. Drossard, contrôleur. — Lille.

A Troyes: M. Ponchant, secrétaire rédacteur. — Dijon.

A Carcassonne: M. Aribaud, contrôleur principal hors classe. — Carcassonne.

A Marseille: M. Charvin, contrôleur principal hors classe. — Marseille.

A Aurillac: M. Raynaud, contrôleur adjoint. — Aurillac.

A Angoulême: M. Moreau, contrôleur. — Cognac.

A la Rochelle: M. Deleau, contrôleur principal hors classe. — La Rochelle.

A Dijon: M. Felder, contrôleur principal hors classe. — Dijon.

A Saint-Brieuc: M. Genzel, contrôleur. — Paris.

A Besançon: M. Jeanin, contrôleur principal hors classe. — Besançon.

A Valence: M. Astier, contrôleur principal. — Valence.

A Evreux: M. Bediou, contrôleur principal. — Evreux.

A Chartres: M. Thiasma, secrétaire rédacteur. — Fourmies.

A Quimper: M. Keraudy, contrôleur principal hors classe. — Brest.

A Toulouse: M. Glavany, contrôleur principal hors classe. — Toulouse.

A Bordeaux: M. Sala, contrôleur principal. — Bordeaux.

A Montpellier: M. Perrier, contrôleur principal. — Montpellier.

A Rennes: M. Chehpeliades, contrôleur principal hors classe. — Rennes.

A Châteauroux: M. Vial, contrôleur adjoint. — Châteauroux.

A Tours: M. Ballot, contrôleur principal hors classe. — Tours.

A Grenoble: M. Guérini, contrôleur principal. — Marseille.

A Lons-le-Saunier: M. Perrin, contrôleur. — Lons-le-Saunier.

A Nantes: M. Robic, contrôleur principal hors classe. — Nantes.

A Orléans: M. Thomas, contrôleur principal hors classe. — Orléans.

A Agen: M. Frère, contrôleur principal. — Paris.

A Angers: M. Cottin, contrôleur principal. — Angers.

A Cherbourg: M. Lecompte, contrôleur adjoint. — Cherbourg.

A Châlons-sur-Marne: M. Boitel, contrôleur principal. — Châlons-sur-Marne.

A Chaumont: M. Guillemin, contrôleur. — Saint-Dizier.

A Nancy: M. Royer, contrôleur principal. — Nancy.

A Vannes: M. Maheo, contrôleur. — Vannes.

A Metz: M. Barbot, contrôleur principal. — Metz.

A Nevers: M. Thaveau, contrôleur principal hors classe. — Nevers.

A Lille: M. Dedieu, inspecteur du travail. — Lille.

A Beauvais: M. Leblond, contrôleur principal hors classe. — Beauvais.

A Alençon: M. Boucher, contrôleur. — Alençon.

A Arras: M. Goethals, contrôleur principal. — Lille.

A Pau: M. Verchère, contrôleur. — Pau.

A Tarbes: M. Mathieu, contrôleur principal hors classe. — Tarbes (1).

A Perpignan: M. Descoux, contrôleur principal hors classe. — Perpignan.

A Strasbourg: M. Obrecht, contrôleur principal. — Strasbourg.

A Colmar: M. Sorne, contrôleur principal. — Colmar.

(1) A titre provisoire.

(1) A titre provisoire.

A Belfort: M. Perrin, contrôleur. — Vesoul.

A Macon: M. Vialette, contrôleur. — Macon.

A Chambéry: M. Berthe, contrôleur principal. — Laon.

A Annecy: M. Vernex, contrôleur. — Annecy.

A Paris: M. Thierry, inspecteur du travail. — Paris.

A Rouen: M. Vieuxbled, contrôleur principal hors classe. — Rouen.

A Melun: M. Haubourdin, contrôleur principal. — Paris.

A Niort: M. Pierrot, contrôleur. — Niort.

A Amiens: M. Descamps, contrôleur principal hors classe. — Amiens (1).

A Albi: M. Alahert, contrôleur. — Albi.

A Montauban: M. Dael, contrôleur principal. — Cahors.

A Toulon: M. Naud, contrôleur principal. — Toulon.

A Poitiers: M. Cestre, contrôleur principal hors classe. — Poitiers.

A Limoges: M. Filhoulaud, contrôleur principal hors classe. — Limoges.

A Epinal: M. Foschweiler, contrôleur. — Saint-Dié.

A Clermont-Ferrand: M. Merle, contrôleur. — Bourges.

A Caen: M. Lepoivre, contrôleur. — Lille.

A Bourges: M. Canivenq, contrôleur. — Bourges.

A Périgueux: M. Michonneau, contrôleur. — Melun.

A Nimes: M. Charre, contrôleur. — Nimes.

Au Mans: M. Le Breton, contrôleur. — Laval.

A Versailles: M. Sanguin, contrôleur. — Mantes.

A Avignon: M. Artigues, contrôleur. — Avignon.

A Saint-Etienne: M. Viaud, inspecteur du travail. — Poitiers.

A Lyon: M. Chanfrau, inspecteur du travail. — Lyon.

(1) A titre provisoire.

Administration centrale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES ADMINISTRATEURS CIVILS POUR L'ANNÉE 1948

2e classe, 2e échelon.

Mlle Lamère, 1er janvier 1948.

PROMOTION

Par arrêté du 9 juin 1949, Mlle Lamère, administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale a été promue au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Réglementation de l'emploi du chalut à crevettes dans les eaux du quartier de la Rochelle.

Le ministre de la marine marchande,

Vu la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière;

Vu le décret du 4 juillet 1853 portant réglementation de la pêche maritime côtière dans le 4e arrondissement maritime;

Vu le décret du 10 mai 1862 sur la pêche maritime côtière et notamment son article 4;

Vu le décret du 11 avril 1934 réglementant l'emploi du chalut à crevettes dans le quartier de la Rochelle;

Vu le décret du 1er septembre 1926, relatif à la pêche côtière en mer du Nord, Manche et océan Atlantique et notamment son article 5 prévoyant que les restrictions touchant à l'exercice des pêches dites spéciales feront dorénavant l'objet d'arrêtés;

Vu l'avis de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Sur la proposition du directeur de l'inscription maritime à Bordeaux,

Arrête:

Art. 1er. — L'emploi du chalut à crevettes est interdit du 1er avril au 1er octobre de chaque année dans les eaux du quartier de la Rochelle à moins de trois milles de la laisse de basse-mer, à l'exception des trois zones suivantes:

1° En deça d'une ligne allant de la pointe de Loix à la tour des Illiates et à la Tournille;

2° A l'embouchure du Lay, de la balise du Prudent à la bouée noire (surface de 500 mètres de long sur 150 mètres de large) et dans un triangle dont la base est constituée par une ligne transversale, perpendiculaire au lit de la rivière, passant par la bouée noire et le sommet par la bouée à cloche (surface de 1.100 mètres de base et de 1.500 mètres de hauteur).

3° Entre le Pointeau et le chenal Vieux sur 800 mètres de longueur et 200 mètres de largeur.

Art. 2. — L'autorisation de pêche au chalut à crevettes accordée dans les trois zones susvisées pendant la période allant du 1er avril au 1er octobre n'est valable que pour les bâtiments de moins de 5 tonneaux, pêchant au chalut à perche (4 mètres de perche, 6 mètres de chalut au maximum).

Art. 3. — Pendant toute l'année la pêche à la crevette est interdite à l'intérieur des bouchots. Elle ne peut également être pratiquée à moins de 100 mètres de ceux-ci.

Art. 4. — Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur de l'inscription maritime à Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 3 juin 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL-JEAN MAFART.

Relèvement du taux des amendes prud'homales.

Le ministre de la marine marchande,

Vu la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière;

Vu le décret du 19 novembre 1859 portant règlement sur la pêche côtière dans le 5e arrondissement maritime;

Vu le décret du 21 juin 1933 modifiant, notamment, l'article 47 du décret susvisé en ce qui concerne le taux des amendes prud'homales;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant réorganisation des pêches maritimes, et notamment son article 4;

Vu les arrêtés des 28 avril 1945, 10 novembre 1947 et 12 mai 1948 pris en application de la susdite ordonnance, relevant le taux des amendes prud'homales,

Arrête:

Art. 1er — En application de l'ordonnance susvisée du 3 juin 1944, les taux minima et maxima des amendes prononcées par les prud'hommes pêcheurs, actuellement fixés par l'arrêté du 12 mai 1948 à 20 F et à 5.000 F, sont portés respectivement à 40 F et à 10.000 F.

Art. 2. — Le directeur de l'inscription maritime à Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1949.

Le ministre de la marine marchande,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-MICHEL MAFART.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Tableau d'avancement pour l'année 1949 (administration centrale).

Par arrêté en date du 16 mai 1949, le tableau général d'avancement pour l'année 1949 des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre intégrés dans le corps des secrétaires d'administration est fixé ainsi qu'il suit:

A. — AVANCEMENT DE CLASSE

a) *Pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle.*

M. Lugol, secrétaire d'administration principal (1er échelon) (inscrit au tableau de 1948).

M. Poirey, secrétaire d'administration principal (1er échelon) (inscrit au tableau de 1948).

M. Bonnichon, secrétaire d'administration principal (1er échelon) (inscrit au tableau de 1948).

M. Coutellier, secrétaire d'administration principal (1er échelon) (inscrit au tableau de 1948).

b) *Pour le grade de secrétaire d'administration principal.*

Mme Veillard, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon).

Mme Mathieu, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon) (inscrite aux tableaux de 1947 et 1948);

Mme Gabon, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon) (inscrite aux tableaux de 1947 et 1948).

M. Rackelboom, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon) (inscrit aux tableaux de 1947 et 1948).

M. Sommier, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon).

Mme Rigault, secrétaire d'administration de 1re classe (3e échelon).

c) *Pour le grade de secrétaire d'administration de 1re classe.*

M. Hugon, secrétaire d'administration de 2e classe (3e échelon).

B. — AVANCEMENTS D'ÉCHELON

Secrétaires d'administration principaux.

M. Fargier, secrétaire d'administration principal (1er échelon).

M. Vercruysse, secrétaire d'administration principal (1er échelon).

M. Coutellier, secrétaire d'administration principal (1er échelon).

Secrétaires d'administration de 1re classe.

M. Endress, secrétaire d'administration de 1re classe (1er échelon).

M. Faroux, secrétaire d'administration de 1re classe (2e échelon).

Secrétaires d'administration de 2e classe.

Mme Morin (Marie-Louise), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Ternat (Marie-Louise), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Charra, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Gueguen, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mme Meriot, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mme Champiot, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

M. Lefebvre, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mme Marcelot, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

M. Millie, secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 11 juin 1949 portant extension aux communes de Culoz, Fernay-Voltaire, Gex, Nantua, Saint-Maurice-de-Beynost et Villars, de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement;

Vu la proposition du conseil municipal de Fernay-Voltaire en date du 25 octobre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Nantua en date du 9 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Gex en date du 14 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Culoz en date du 6 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Villars en date du 6 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Saint-Maurice-de-Beynost en date du 7 janvier 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général de l'Ain en date du 18 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Culoz, Fernay-Voltaire, Gex, Nantua, Saint-Maurice-de-Beynost et Villars (Ain).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Décret du 11 juin 1949 portant extension aux communes de Condat-en-Feniers, Marcenat, Pléaux et Riom-ès-Montagnes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1560 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée par la loi n° 45-245 du 24 février 1949, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Condat-en-Feniers en date du 26 septembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Pléaux en date du 11 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Marcenat en date du 16 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Riom-ès-Montagnes en date du 22 décembre 1948;

Vu l'avis conforme du conseil général du Cantal en date du 28 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 modifiée, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Condat-en-Feniers, Marcenat, Pléaux et Riom-ès-Montagnes (Cantal).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Décret du 11 juin 1949 portant application à la commune de Chaneins des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement;

Vu la proposition du conseil municipal de Chaneins en date du 22 décembre 1948;

Vu l'avis conforme du conseil général de l'Ain en date du 18 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, applicables aux communes visées à l'article 1er de ce texte, cessent d'être en vigueur en ce qui concerne la commune de Chaneins.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Revision d'un projet d'aménagement de commune.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 11 mai 1949 pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de la Courneuve (Seine) et la remise en vigueur, sur le territoire de ladite commune, des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

Communes sinistrées tenues d'avoir un projet de reconstruction.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 18 mai 1949 pris en application de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, les communes dont les noms suivent ont été déclarées communes sinistrées:

Saint-Aubin-sur-Mer (Seine-Inférieure),
Tourlaville et Villedieu-les-Poêles (Manche).

Des projets de reconstruction seront établis dans ces communes, dans les conditions fixées par la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre, et par le décret du 21 juin 1945, modifié le 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées.

Le projet de reconstruction de Saint-Aubin-sur-Mer sera limité aux parties sinistrées du territoire de cette commune.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 3 juin 1949 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABELLO (Jacques), Stroppo (Italie), 15-08-98. — 9451×48—75.

ACQUISTAPACE (Giuseppe), Schignano (Italie), 06-11-07. — 20174×43—52.

ACTIS (Eugenio), Peseux (Suisse), 10-06-08. — 20148×48—38.

ADAMCZYK (Pierre), Luciny Kaleje (Pologne), 24-06-97. — 8001×49—30.

ADAMCZYK, née OWCZARZAK, Zwolno (Pologne), 23-09-93. — 8004×49—30.

ADJAMOR (Azouz), Zaghouan (Tunisie), 00-00-98. — 6972×49—75.

ADRAGNA (Jacques), Tunis, 28-01-23. — 7013×49—96.

ADRAGNA, née TEDESCO, Tunis, 30-09-19. — 7013×49—96.

ALAZRAKI, née ROZENCWAJG, Staszow (Pologne), 05-05-11. — 7825×48—69.

ALFARO (Miguel), Ramonete Lorca (Espagne), 15-02-05. — 8005×49—38.

ALFARO, née MENDEZ, Ramonete Lorca (Espagne), 05-01-14. — 8005×49—38.

AMBROGIO (Jean), Roccaforte (Italie), 07-02-01. — 15549×48—06.

AMBROGIO, née GAVOTTO, Roccaforte (Italie), 09-11-00. — 15549×48—06.

AMOROS (Stanislas), Suterrana (Espagne), 16-06-05. — 10058×48—06.

AMRAM (Gaston), Constantinople (Turquie), 22-08-05. — 3445×39—91.

ANGELLA (Primo), Pontremoli (Italie), 22-04-98. — 85×48—13.

ANGELLA, née RETTA, Pontremoli (Italie), 29-11-03. — 85×48—13.

ANGELLA (Emma), Pontremoli (Italie), 17-02-27. — 603×49—13.

APIKIAN, née JAMGOTCHIAN, Brousse (Turquie), 00-00-06. — 12362×48—75.

ARABIAN (Boghos), Brousse (Turquie), 13-02-97. — 7459×49—38.

ARABIAN, née AGOPIAN, Akissar (Turquie), 17-04-02. — 7459×49—38.

ARIAGNO (Eugène), Moncrivello (Italie), 20-02-79. — 2756×49—69.

ARNALDI (Jean), Clavesana (Italie), 15-08-22. — 7748×49—83.

ARONEANU (Marcel), Bacau (Roumanie), 21-01-18. — 30506×47—75.

ARRIETA (Epifanio), Vergara (Espagne), 18-01-90. — 20337×34—64.

ARRIETA, née TARDIO, Saint-Sébastien (Espagne), 07-12-92. — 20337×34—64.

ARROYO (Miguel), Burgos (Espagne), 08-06-24. — 7444×49—64.

ASCHER, née YESSULA, Alexandrie (Egypte), 04-12-21. — 12440×37—75.

ASCHER (Henri), Smyrne (Turquie), 11-12-17. — 12440×37—75.

ATEBA (Tobie), Mvengue (Cameroun), 00-00-12. — 37953×45—98.

ATEBA, née MBANG, Mvengue (Cameroun), 00-00-16. — 37953×45—98.

AVEDIKIAN (Krikor), Ankara (Turquie), 17-07-12. — 1134×42—78.

AVEDIKIAN, née FRENGULIAN, Césarée (Turquie), 20-05-14. — 1134×42—78.

AWAD (Maroun), Aïn Halakin (Syrie), 00-00-20. — 7135×49—94.

AWAD, née YOUSSEF, Aïn Halakin (Syrie), 13-04-25. — 7135×49—98.

AYATS (Luis), San Jaime (Espagne), 29-03-26. — 11685×48—66.

AYITEY-AYIVI (Joseph), Anecho (Togo), 03-05-24. — 2600×49—98.

AYUSO (Paula), Gallegos (Espagne), 19-02-09. — 20199×48—13

AZZINI (Elie), Castiglione (Italie), 05-01-21. — 7990×49—32.

AZZOLIN (Jean), Fara Vicentino (Italie), 26-09-88. — 7181×49—18.

AZZOLIN (Italo), Chions (Italie), 24-02-25. — 7182×49—18.

AZZOLIN, née VALERIO, Fara Vicentino (Italie), 28-05-89. — 7181×49—18.

BALIAN (Avedis), Alexandrie (Egypte), 25-03-25. — 6998×49—94.

BALINOVIC (Stephan), Sid (Yougoslavie), 25-01-21. — 7732×49—75.

BALLI (Marcel), Brozzi (Italie), 17-08-21. — 7708×49—20.

BALLIANO (José), Monaco (Principauté), 29-05-32. — 2280×49—06.

BALOSETTI (Tomaso), Sovère (Italie), 05-11-01. — 25382×47—25.

BALOSETTI (Bortolo), Sovère (Italie), 05-11-25. — 22446×48—25.

BARBARESI (Fullio), Montelabbate (Italie), 14-07-10. — 5520×49—28.

BARBIERI (Marie), Pontremoli (Italie), 05-09-87. — 7440×49—20.

BARDELLETTI (Bernard), San Giustino (Italie), 14-04-24. — 12363×48—06.

BARDZINSKI (Valery), Storozynetz (Roumanie), 11-12-21. — 7645×49—31.

BARILLA (Giuseppe), Rizziconi (Italie), 18-01-02. — 41088×45—83.

BARILLA, née NAPOLI, Riberao (Brésil), 15-01-09. — 41088×45—83.

BARRA (Chiaffredo), Melle (Italie), 07-11-04. — 25012×48—13.

BATTAGLIA (Gaspare), Partanna (Italie), 26-08-13. — 5681×49—91.

BATTIPAGLIA, née CARNEGLIA, Torre Annunziata (Italie), 16-01-01. — 7381×49—13.

BATTIPAGLIA (Louis), Torre Annunziata (Italie), 20-01-99. — 7381×49—13.

BATTISTELLA (Joseph), Sernaglia (Italie), 17-09-05. — 39935×34—38

BATTISTON, née MERCIER, Anvers (Belgique), 14-08-04. — 11335×48—62.

BAZZAN (Angelo), Granze (Italie), 11-02-19. — 20962×47—47.

BEGNIS (Baptiste), Molo de Calvi (Italie), 03-10-82. — 13968×48—04.

BELLUCCI (Arthur), Urbino (Italie), 13-04-18. — 11590×48— 06.

BENAGLIA (Alceste), Palačina (Italie), 11-04-23. — 7966×49—74.

BENSINGER, née SPIER, Francfort (Allemagne), 12-09-96. — 40499×36—38.

BERAL, née MOLINER, Gandesa (Espagne), 13-04-16. — 7923×49- 45.

BERG, née FILECCIA (Tunis), 06-07-02. — 7159×49—96.

BERDYGA (Joseph), Borkowice (Pologne), 08-03-95. — 7716×49—75.

BERGIER (Joseph), Kielce (Pologne), 26-02-04. — 20839×48—75.

BERGIER, née KOLENBERG, Sachedniow (Pologne), 01-01-09. — 20839×48—75.

BERNASCONI (Silvio), Niggiu (Italie), 05-11-05. — 20170×36—28.

BERROCOSO (Teodoro), Jarandilla (Espagne), 07-01-85. — 2149×48—75.

BERROCOSO, née BURCIO, Jarandilla (Espagne), 28-01-90. — 2149×48—75.

BERSADSCHI (Moïse), Belgrad (Roumanie), 27-01-10. — 7885×49—75.

BERTOLAMI (Carmelo), Novara (Italie), 05-08-09. — 7845×49—69.

BERTOLAMI, née TRIFFILETTI, Lorain U.S.A., 19-06-09. — 7845×49—69.

BERTONA (Claudio), Novare (Italie), 27-06-25. — 6641×49—75.

BERTULETTI (Angè), Pontida (Italie), 22-09-20. — 11825×48—48.

BIANCHI (Carlo), San Giorgio (Italie), 04-04-07. — 11075×48—75.

BIEDER, née SIEGFRIED, Brzostek (Pologne), 28-08-94. — 21585×34—75.

BIEDER (Moïse), Brzostek (Pologne), 18-09-93. — 21585×37—75.

BIETTI (Carlo), Pontremoli (Italie), 04-06-91. — 18864×40—83.

BLASUTTO (Nelli), Platischis (Italie), 14-10-15. — 3931×39—54.

BLAUM (Alfred), Strasbourg (Bas-Rhin), 16-08-04. — 7706×49—06.

BLOCH, née FRAJNKINO, Garwolin (Pologne), 12-04-13. — 6628×49—75.

BLOCH (Chaim), Zolkiew (Pologne), 13-12-15. — 6628×49—75.

BLUMA (Thomas), Osterfeld (Pologne), 22-09-10. — 7613×49—59

BLUMA, née KEMPA, Recklinghausen (Allemagne), 06-06-13. — 7613×49—59.

BLUMENFELD (Wilhem), Barlad (Roumanie), 07-04-92. — 7191×49—92.

BOCCHIO (Mario), Scopa (Italie), 28-11-10. — 8002×49—17.

BODONIAN (Vahram), Ada Bazar (Turquie), 01-09-97. — 16318×29—75.

BOGAERT (Cyrille), Hooglede (Belgique), 25-03-97. — 17999×48—80.

BOGHOSSIAN, née NIKSARLIAN, Amassia (Asie Mineure), 15-05-20. — 2204×46—75.

BOGHOSSIAN (Ohannes), Amassia (Asie Mineure), 14-07-03. — 3304×46—75.

BOGOSSIAN (Haroutioum), Rodosto (Asie Mineure), 10-07-99. — 6742×47—75.

BONATO, née DALLA, Schio (Italie), 21-05-05. — 21520×48—75.

BONATO (François), Schio (Italie), 01-05-05. — 21520×48—75.

BONED (Mariano), Lanaja (Espagne), 14-04-18. — 3132×49—75.

BONELLO (Jacques), Lingueglietta (Italie), 09-01-95. — 22158×39—83.

BONELLO, née VERDA, Bestagno (Italie), 04-12-99. — 22158×39—83.

BONFELL (Mariano), Castelltersol (Espagne), 13-11-08. — 7996×49—11.

BONGIOVANNI (Gaetano), Alcamo (Italie), 13-06-05. — 7157×49—96.

BONGIOVANNI, née SCURTO, Alcamo (Italie), 18-08-15. — 7157×49—96.

BORBON (Felix), Lanaja (Espagne), 02-05-17. — 12193×48—64.

BORDIGNON (Antonio), Cassola (Italie), 08-08-06. — 7576×49—31.

BORDIGNON, née MERLO, Valrovina (Italie), 07-11-11. — 7576×49—31.

BORGO (Antonio), Zugliano (Italie), 12-07-86. — 18666×40—78.

BORGIO, née LONGHI, Thiene (Italie), 29-08-88. — 18666×40—78.

BOROWIAK (Felix), Herne (Allemagne), 08-09-19. — 34068×48—62.

BOROWIAK, née TRAWINSKI, Herne (Allemagne), 10-05-20. — 34068×48—62.

BORRISSER (Bonaventure), Banolas (Espagne), 08-09-07. — 7644×49—66.

BORRISSER, née OLIVA, Banolas (Espagne), 17-12-08. — 7644×49—66.

BORTOLAMI, née GALTAROSSA, Padoue (Italie), 26-08-03. — 7438×49—38.

BOSCH (Jose), Sabadell (Espagne), 05-03-18. — 7734×49—31.

BOTTASSO (Stefano), Peveragno (Italie), 12-08-12. — 7537×49—83.

BOURON, née WROBLEWSKIJ, Kornalowyce (Pologne), 28-11-05. — 11605×48—86.

BOZOUKLIAN (Dicran), Kirssehir (Turquie), 26-12-00. — 5349×49—38.

BOZOUKLIAN, née ADANIAN, Karpouth (Asie Mineure), 15-02-10. — 5349×49—38.

BOZZETTO (Lino), Casarsa (Italie), 11-09-96. — 10965×48—32.

BRACCHETTI (Antonio), Fabiano (Italie), 20-08-14. — 6951×48—33.

BRACCHETTI, née BOISARI, Ferrara (Italie), 27-05-21. — 6951×48—33.

BRAT (Jacob), Bedzin (Pologne), 16-06-09. — 19181×48—75.

BRAT, née RUDZYN, Magdebourg (Allemagne), 09-10-24. — 19181×48—75.

BREBBIA (Pierre), Travedona (Italie), 14-06-82. — 1729×48—68.

BRIGNONE, née FUGALLO, Monte San Giuliano (Italie), 21-07-96. — 7152×49—96.

BRIGNONE (Giovanni), Pantellaria (Italie), 26-02-95. — 7152×49—96.

BRONER, née GROSSTEIN, Dabie (Pologne), 13-02-29. — 11625×48—75.

BROVELLI (Angelo), Angera (Italie), 10-09-07. — 12632×48—45.

BRU, née EINAUDI, Stroppo (Italie), 14-02-12. — 7251×49—96.

BRUNEEL (Maurice), Gulleghem (Belgique), 30-11-99. — 7799×49—62.

BRUYERES (Victor), Baisieux (Belgique), 18-11-99. — 11695×48—59.

BURKI (Théophile), Fribourg (Suisse), 07-04-92. — 29554×38—69.

BURLON (Giordano), Belluno (Italie), 13-10-26. — 12403×48—78.

BURON (Albert), Sabadell (Espagne), 14-12-14. — 35719×47—75.

CABELLO (Gabriel), Alfacar (Espagne), 29-07-84. — 25952×47—66.

CABELLO, née MARTINEZ, Alfacar (Espagne), 22-05-92. — 25952×47—66.

CAGNANA (Louis), Seriate (Italie), 25-10-99. — 11755×48—78.

CAGNANA, née LONGHI, Seriate (Italie), 14-10-00. — 11755×48—78.

CAHANA (Chiva), Jassy (Roumanie), 16-02-91. — 7901×49—75.

CALCAGNO (Giacomo), Vado Ligure (Italie), 26-03-06. — 10513×48—77.

CAMACHO (Antonio), Cieza (Espagne), 22-03-12. — 6631×49—30.

CAMARASA (Vincent), Enguerra (Espagne), 11-03-05. — 20119×48—42.

CAMILIERI, née Violante, Tunis, 18-03-24. — 7158×49—96.

CAMISULI, née MURRU, Tunis, 05-09-23. — 7156×49—96.

CAMPAGNA (Vincent), Tunis, 27-12-11. — 7154×49—96.

CAMPAGNA, née LETIZIA, Tunis, 12-08-16. — 7154×49—96.

CANINO (Giovanni), Marsala (Italie), 23-04-24. — 12841×48—93.

CANINO, née DI IORIO, Barano (Italie), 19-10-23. — 12841×48—93.

CAPPELLI (Armand), Marradi (Italie), 17-11-95. — 12402×48—78.

CAPPELLARO, née Bayona, Mazzaron (Espagne), 12-01-08. — 7461×49—52.

CARDELLA (Sauveur), Caltanisetta (Italie), 05-11-17. — 16966×48—06.

CARDONA (Frederic), Barcelone (Espagne), 04-12-07. — 7688×49—66.

CARDONA, née BOMBARDO, Urtx (Espagne), 03-03-13. — 7688×49—66.

CARI (Arthur), Feltre (Italie), 11-10-08. — 12353×48—48.

CARI, née GORZA, Feltre (Italie), 02-06-10. — 12553×48—48.

CARPITELLA (Joseph), Tunis, 22-12-03. — 7155×49—96.

CARRARO (Michel), Galzignano (Italie), 07-12-24. — 8073×49—33.

CARRARO (Amadio), Martellago (Italie), 19-10-97. — 7606×49—31.

CARRARO, née MOGNO, Martellago (Italie), 06-05-00. — 7606×49—31.

CARTA (Dionigio), Oniferi (Italie), 02-10-20. — 5095×49—30.

CARTA, née CHERE, Oniferi (Italie), 11-03-20. — 5095×49—30.

CASANA (Thomas), Canfranc (Espagne), 17-11-02. — 5749×49—64.

CASAS, née ASNAR, Oran (Algérie), 30-08-93. — 8036×49—92.

CASIGLIO, née ALFONSI, Saint-Ingbert (Sarre), 15-04-09. — 12511×48—57.

CASIGLIO (Charles), Caravate (Italie), 01-10-04. — 12511×48—57.

CASSEL, née FOERDER, Berlin (Allemagne), 07-10-10. — 7927×49—65.

CASTELLARIN (Lucien), Casarsa (Italie), 17-06-19. — 7736×49—82.

CASTELLI, née MANZO, Cassis (Bouches-du-Rhône), 23-05-99. — 7336×48—13.

CASTELLI (Giuseppe), Seriate (Italie), 15-05-02. — 7767×49—54.

CASTELLI, née ACETI, Seriate (Italie), 15-08-06. — 7767×49—54.

CASTELL, née RAMOS, Cieza (Espagne), 03-04-20. — 7924×49—30.

CASTELL (Luis), Callosa de Segura (Espagne), 15-08-08. — 7924×49—30.

CASTELLO (Jean), Agost (Espagne), 18-02-04. — 11655×48—30.

CASTRUNIS (Kiriacos), Simi (Grèce), 18-02-09. — 7940×49—38.

CASTRUNIS, née MOSCO, Simi (Grèce), 03-10-11. — 7940×49—38.

CATALANO (Vito), Trapani (Italie), 09-08-15. — 7151×49—96.

CATALANO, née BELLASSAI, Tunis, 07-01-28. — 7151×49—96.

CAVALIERI (Joachim), la Goulette (Tunisie), 05-07-16. — 7247×49—96.

CAVALIERI, née ZAGARA, Sciacca (Italie), 06-06-21. — 7247×49—96.

CEOLA (Angelo), Arcugnano (Italie), 07-10-22. — 7747×49—75.

CERCHIARO (Attilio), Roverdo di Gua (Italie), 02-10-02. — 7693×49—25.

CERCHIARO, née LAZZARONI, Averara (Italie), 03-01-13. — 7693×49—25.

CHAIMOWICZ, née LANZMAN, Avritch (Pologne), 10-05-04. — 19812×47—75.

CHAIMOWICZ (Icchok), Lodz (Pologne), 16-07-01. — 19812×47—75.

CHALDJIAN (Gaguik), Ourmiah (Perse), 25-10-03. — 24384×48—13.

CHALDJIAN, née BOYADJIAN, Kutahia (Asie Mineure), 14-02-06. — 24384×48—13.

CHAPEL (Jean), Pontechianale (Italie), 30-04-13. — 5557×49—13.

CHAUSSOD (Adoré), Quart (Italie), 28-07-97. — 7528×49—24.

CHEMAVONIAN (Nazareth), Brousse (Asie Mineure), 23-05-07. — 11875×48—78.

CHERCHI, née CARTA, Sassari (Italie), 19-03-92. — 12711×48—20.

CHIALVA (Giuseppe), Alma (Italie), 11-03-06. — 25601×47—13.

CHIAVENNA (Umberto), Orsenigo (Italie), 29-07-00. — 29259×48—55.

CHOLAJDA (Jean), Zakrzewo (Pologne), 18-06-24. — 12542×48—57.

CHOMENTOWSKI (Isaak), Szydlowiec (Pologne), 10-03-10. — 7609×49—75.

CHOMENTOWSKI, née SZTARK, Skrzynne (Pologne), 00-00-20. — 7609×49—75.

CHOTYS (Jean), Tynioc (Pologne), 21-09-25. — 6719×49—94.

CHRIST (Marie-Thérèse), New York (U. S. A.) 23-08-23. — 4355×49—57.

CHRIST (Auguste), New York (U. S. A.). 18-07-26. — 4351×49—57.

CIACIO, née BUA, Marsala (Italie), 30-11-01. — 7237×49—96.

CIRIEN, née CANDEAGO, Trichiana (Italie), 02-06-99. — 8006×49—33.

CIRIEN (Giovanni), Trichiana (Italie), 02-08-97. — 8006×49—33.

CICCHELERC (Joseph), Valli del Pasubio (Italie), 08-07-90. — 18185×40—31.

CICCHELERC, née PIAZZA, Valli del Pasubio 22-02-01. — 18185×40—31.

CICCIONI (Anna), Cortona (Italie), 19-01-22. — 7610×49—06.

CIEPLUCHA (Stanislas), Iwanowice (Pologne), 20-11-10. — 5829×34—54.

CIEPLUCHA née SIKORA, Czesladz (Pologne), 31-08-14. — 4829×34—54.

CIVALLERO (Jacques), Moncalieri (Italie), 12-08-28. — 19010×48—13.

CKUJ (Maria), Zabaz (Russie), 21-02-07. — 18169×48—88.

CODINA (Juan), Badalona (Espagne), 03-03-96. — 8601×48—30.

CODINA, née CARO, Lorca (Espagne), 08-01-10. — 8601×48—30.

COELHO (Jean), Fundao (Portugal), 11-01-02. — 3235×48—96.

COELHO, née MARTINEZ, Sfax (Tunisie), 13-08-07. — 3235×48—96.

COHEN, née TAIEB, Kairouan (Tunisie), 00-10-07. — 2190×23—96.

COLLET (Giuseppe), Pieve di Soligo (Italie), 24-09-20. — 12351×48—43.

COLLEONI (Giuseppe), Curdono (Italie), 15-07-08. — 12141×48—47.

CONTANDIN (Giovanni), Meano (Italie), 16-09-81. — 19436×48—13.

CONTER, née EDOUIN, Hayange (Moselle), 12-03-83. — 15002×48—57.

CONTER (Pierre), Hayange (Moselle), 16-04-12. — 24041×48—57.

CONTI (Oreste), Langhirano (Italie), 26-05-07. — 26973×37—75.

COQUARD (Alfredo), Genève (Suisse), 02-11-99. — 4398×48—77.

CORBELLARI (André), Selva di Progno (Italie), 02-08-91. — 6441×49—57.

CORBELLARI, née RONCARI, Selva di Progno (Italie), 02-03-98. — 6441×49—57.

CORDARO (Giuseppe), Gafsa (Tunisie), 06-12-14. — 7010×49—96.

CORDARO, née FARRUGIA, Tunis, 18-02-16. — 7010×49—96.

CORREA (Francisco), Vila Verde (Portugal), 15-01-01. — 18261×40—54.

CORREIA, née RAINA, Sampeyre (Italie), 03-06-00. — 27506×37—04.

CORTES (José), Velez Rubio (Espagne), 18-01-23. — 11195×48—38.

CORTIZO (Emmanuel), Madrid (Espagne), 03-03-27. — 17290×48—13.

COSTALUNGA (Alexandre), Tretto (Italie), 11-05-14. — 7509×49—57.

COSTALUNGA, née PILIA, Muraverra (Italie), 15-01-16. — 7509×49—57.

COUFOULOUKAS, née CRITICOS, Coo (Grèce), 10-02-09. — 12451×39—78.

COUFOULOUKAS (Michel), Livissio (Grèce), 19-01-02. — 12451×59—78.

CRAVERO (Stefano), Moncalieri (Italie), 19-04-06. — 7902×49—84.

CUBELLS (José), Barcelone (Espagne), 04-02-09. — 6914×49—98.

CUTRANO (Vincenzo), Sousse (Tunisie), 02-01-10. — 6899×49—96.

CZYKAN, née HEHLI, Buchs (Suisse), 31-01-25. — 7612×49—75.

CZYKAN (Pierre), Dorozow (Pologne), 11-07-15. — 7612×49—75.

DA SILVA, née DANDRADE, Maia (Portugal), 08-08-85. — 48171×38—38.

DABROWSKI (Bronislaw), Toporow (Pologne), 28-07-24. — 12992×48—18.

DAKESSIAN (Bedros), Constantinople (Turquie), 09-01-23. — 7971×49—69.

DAL MOLIN (Luigi), Agordo (Italie), 03-09-02. — 7852×49—54.

DAL MOLIN, née CIBISCHINO, Talmassons (Italie), 13-10-13 — 7852×49—54.

DALMASSO (Antoine), Limone (Italie), 29-12-19. — 35290×38—06.

DALMASSO (Joseph), Limone (Italie), 28-02-24. — 1576×49—06.

DAMBOURADJIAN, née MINASSIAN, Malatia (A.-M.), 00-00-06. — 33556×37—26.

DAMBOURADJIAN (Sarkis), Malatia (Turquie), 31-12-06. — 33556×37—26.

DAIO ROSAIRE, Gabès (Tunisie), 02-07-08. — 7015×49—96.

DE GUIRCHITCH (Jean), Starobelsk (Russie), 20-09-14. — 7004×49—96.

DE JESUS (Manoël), Vila Boa (Portugal), 21-01-00. — 7925×49—80.

DE LA FUENTE (Julian), Navarredonda (Espagne), 19-02-27. — 7970×49—75.

DE LUCA (Guernerio), Helgoland (Allemagne), 08-02-14. — 23488×48—42.

DE LUCA (Simeone), Gaiarine (Italie), 05-02-86. — 25938×48—42.

DE LUCA (Louis), Aviano (Italie), 07-06-02. — 7353×48—74.

DE LUCA, née GOBBO, Prata di Pordenone (Italie), 03-10-02. — 7353×48—74.

DE MICHIEL, née PRATTA, Travesio (Italie), 20-08-03. — 45417×38—72.

DE MICHIEL (Luigi), Travesio (Italie), 07-12-98. — 45417×38—72.

DE NALE (Angelo), Arsie (Italie), 04-10-99. — 4502×49—38.

DE NALE, née BALBINOI, Fara d'Alpago (Italie), 13-09-99. — 4502×49—38.

DE SMET (Gustave), Hoofdplaat (Pays-Bas), 10-01-13. — 7844×49—27.

DE SMET, née WATTEYNE, Gits (Belgique), 20-11-11. — 7844×49—27.

DEBSKI (Thadée), Woll Filipowski (Pologne), 01-07-26. — 17300×48—68.

DEBSKI (Czeslaw), Wola (Pologne), 01-05-29. — 17302×48—68.

DEBSKI (Wladislas), Wola (Pologne), 12-01-28. — 17301×48—68.

DEIDDA (Antonio), Seui (Italie), 18-01-27. — 20874×48—13.

DELCROIX (Louis), Houthem (Belgique), 25-08-01. — 14429×47—59.

DELLA CASA (Alfred), la Spezia (Italie), 28-05-17. — 5710×48—06.

DELLA BIANCA (Léon), Sesto al Reghena (Italie), 31-07-03. — 9213×36—78.

DELMEE, née ATZENI, Garn Alfaya (Tunisie), 12-12-16. — 7083×49—96.

DENAX, née ANDRIAN, San Vito al Torre (Italie), 16-09-12. — 7617×49—32.

DERDERIAN (Katchaznoun), Smyrne (Turquie), 00-00-20. — 8011×49—75.

DESTAERKE (Norbert), Charleroi (Belgique), 18-08-13. — 7534×48—59.

DESTAERKE, née JENDRZCIEWSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 15-10-20. — 7534×48—59.

DI CARLO (Antoine), Tunis, 21-01-02. — 7210×49—96.

DI CARLO, née TUMBARELLO, Marsala (Italie), 06-05-02. — 7210×49—96.

DI CIOCO (Antonio), San Elia (Italie), 17-01-02. — 20169×48—75.

DI CICCO, née VERRECCHIA, Rive-de-Gier (Loire), 02-07-05. — 20169×48—75.

DI CRESCENZO, née CASAZZA, Oleggio (Italie), 11-04-96. — 20170×48—34.

DI GIOVANNI (Raffaële), Naples (Italie), 10-03-03. — 6000×49—06.

DI MASCIO (Armando), Vallerotonda (Italie), 20-01-29. — 7623×49—75.

DIAFERIA, née DIAFERIA, Corato (Italie), 15-11-11. — 12093×48—38.

DIAFERIA (Cataldo), Corato (Italie), 04-04-12. — 12093×48—38.

DIEGO (Antoine), Barcelone (Espagne), 12-07-14. — 11925×48—34.

DIEGO, née COLOME, Subirats (Espagne), 02-04-13. — 11925×48—34.

DINIACOPOULOS, née NICOLAS, au Caire (Egypte), 16-04-06. — 20810×27—13.

DINIACOPOULOS (Vinkentios), Constantinople (Turquie), 11-02-86. — 20810×27—13.

DITTERSDORF (Anita), Bratislava (Tchécoslovaquie), 12-10-27. — 27713×48—38.

DJAREHIAN (Sarkis), Malatia (Asie Mineure), 00-00-22. — 5320×49—26.

DOLECKI (Jean), Torum (Pologne), 07-11-21. — 7976×49—63.

DOMINGUEZ (Macario), Madrid (Espagne), 25-02-16. — 7318×49—94.

DONATI (Dominique), Lenna (Italie), 19-11-96. — 5995×49—83.

DONATI, née GOZZI, Lenna (Italie), 03-08-01. — 5995×49—83.

DRABIK, née KOCZENASZ, Stonne (Pologne), 01-05-05. — 7882×49—17.

DRON, née KRUSZELNICKI, Struson (Pologne), 22-08-23. — 7975×49—77.

DRON (Pierre), Radochonce (Pologne), 12-06-22. — 7975×49—77.

DRUESNE, née CEMPER, l'Hôpital (Moselle), 27-03-08. — 8012×49—75.

DUBOSC, née GASTEN, la Hulpe (Belgique), 29-03-07. — 837×21—24.

DUCOURTIL (Narciso), Nus (Italie), 07-05-29. — 7502×49—73.

DUDZIAK (Kazimierz), Lipiahka (Pologne), 19-04-10. — 8075×49—76.

DUMALIN (Willem), Bruges (Belgique), 31-01-16. — 31890×48—59.

DURBANO (Pierre), Saint Pietro (Italie), 16-01-20. — 53109×45—83.

ESPADA (Julio), Mas de Las Matas (Espagne), 27-08-99. — 12252×48—34.

ESPIT, née SZPIEK, Biezum (Pologne), 30-08-22. — 12251×48—38.

FACCIO, née MORATELLO, Saonara (Italie), 21-11-91. — 6756×48—10.

FACCIOLA, née PARRILLA, Ciro (Italie), 08-06-97. — 15746×30—83.

FACCIOLA (Louis), Carioti (Italie), 30-05-88. — 15746×30—83.

FALCO (Dominique), Corato (Italie), 27-01-23. — 7877×49—38.

FANCELLO (Angèle), Sassari (Sardaigne), 13-02-86. — 7715×49—20.

FANDOS (Jésus), Luco de Bordon (Espagne), 06-02-00. — 12341×48—09.

FANT (Louis), Sospirolo (Italie), 14-09-98. — 11815×48—38.

FANTIN, née ZANCANARO, Rocca d'Arsie (Italie), 31-08-97. — 47459×38—83.

FANTIN (Bartolo), Vallonara (Italie), 01-05-93. — 47459×38—83.

FANTOZZI (Giuseppe), Alvitto (Italie), 15-02-24. — 7677×49—75.

FAVOT (Secondo), Talange (Moselle), 17-07-14 17028×10—75.

FEDER (Reisla), Werchrada (Pologne), 00-00-03. — 12571×48—75.

FEDERSPIEL (Gabriel), Metz (Moselle), 24-04-99. — 7879×49—57.

FEDRIGO (Renzo), Ormelle (Italie), 25-04-21. — 7880×49—34.

FELDKLEIN (Maurice), Kalusz (Pologne), 04-12-06. — 33163×48—64.

FENIGER (Klemens), Berlin (Allemagne), 01-03-19. — 28935×48—75.

FENIGER (Wilhelm), Berlin (Allemagne), 21-11-14. — 28936×48—75.

FENOLO (Robert), Monaco, 05-08-29. — 6830×49—97.

FERNANDEZ (Casimir), Vilar Fangil (Portugal), 01-12-06. — 7360×49—54.

FERNANDEZ, née SAN JOSE, Laguna de Duero (Espagne), 11-11-96. — 7469×49—64.

FERNANDEZ (Francisco), Pobladura (Espagne, 20-01-89. — 7469×49—64.

FERRARA (Liborio), Djebel (Tripolitaine), 24-03-30. — 7316×49—93.

FERREIRA (Joao), Braga (Portugal), 23-08-98. — 7871×49—75.

FERREIRA, née VERDASCA, Olival (Portugal), 21-10-12. — 7871×49—75.

FERRO (Jacques), Tunis, 12-09-25. — 7018×49—96.

FICCI (Onofrio, Tunis, 01-01-22. — 7009×49—96.

FILATTIERA, née MOSET, Aulla (Italie), 24-05-03. — 12343×48—13.

FILATTIERA (Giovanni), Livourne (Italie), 29-01-01. — 12343×48—13.

FINK (Ignace), Sanok (Pologne), 10-10-12. — 34615×47—38.

FINK, née KAPLAN, Petrograd (Russie), 02-07-11. — 34615×47—38.

FIORILLO (Vincent), Tunis, 06-02-20. —7008×49—96.

FIORILLO, née CALZETTA, Tunis, 12-05-14. — 7008×49—96.

FITE (Emilio), Claret (Espagne), 13-01-06. — 5001×38—13.

FITOUSSI, née SCEMAMA, Tunis, 20-07-10. — 16377×49—96.

FLANCK (Edouard), Kairu (Russie), 16-06-91. — 11104×38—57.

FLUSS, née HALBERTHAL, Myzynice (Pologne), 01-04-08. — 10151×48—75.

FLUXA (Jean), Muro (Espagne), 25-07-09. — 14888×47—13.

FONT (Faustino), Verges (Espagne), 06-02-92. — 31213×36—78.

FONT, née HERNANDEZ, Madrid (Espagne), 19-10-96. — 31213×36—78.

FONTAINE (Alphonse), Fetigny (Suisse), 28-11-01. — 8055×49—52.

FONTANA (Ermanno), Arcisate (Italie), 05-08-99. — 11179×38—78.

FORNASIERE (Secondo), Collerado di Montalbano (Italie), 21-08-97. — 41929×48—02.

FORTUNATO (José), Loule (Portugal), 18-09-10. — 7681×49—31.

FORTUNATO, née MANUEL, Loule (Portugal), 16-12-06. — 7681×49—31.

FORZANINI (Marius), Rapallo (Italie), 27-09-09. — 7620×49—83.

FOURNIER, née DZIADURA, Korabina (Pologne), 06-04-12. — 7622×49—79.

FRANCES (Gabriel), Benejama (Espagne), 04-05-89. — 12738×38—34.

FRANCES, née MARTINEZ, Benejama (Espagne), 10-03-88. — 12738×38—34.

FRANCHITTI (Alberto), Filigrano (Italie), 28-04-07. — 629×49—75.

FRIEDLANDER (Isac), Siedlet (Roumanie), 15-05-09. — 2023×48—75.

FRIJA (Albert), Mogador (Maroc), 14-08-24. — 6703×49—75.

FRISCHMANN (Oskar), Lackenbach (Autriche), 05-10-11. — 32487×48—69.

FRYDMAN (Lejzor), Kock (Pologne), 30-10-95. — 32112×47—75.

FUSTELLINI (Giuseppe), Azzano (Italie), 14-11-18. — 11175×48—62

GAGGIOLI (Aldo), Granaglione (Italie), 11-06-12. — 28023×34—20.

GAGNIERE (Florentin), Giaglione (Italie), 08-01-21. — 7468×49—73.

GAJONI (Giorgio), Costa (Italie), 06-01-82. — 4913×49—16.

GAJONI, née BONFADINI, Pisogne (Italie), 12-01-85. — 4913×49—16.

GALECKI (Léopold), Katy (Pologne), 05-08-98. — 7828×49—34.

GALECKI, née KALICZ, Rozenthal (Tchécoslovaquie), 25-09-06. — 7828×49—34.

GANDOLFO (Onorato), Chiusa di Pesio (Italie), 04-10-21. — 6960×48—93.

GARAYZABAL (Bernard), Juana Arra Pontevedra (Espagne), 14-07-17. — 7219×49—06.

GARCIA (Serge), Arlesa de Segre (Espagne), 21-12-18. — 15739×18—81.

GARCIA (Enrique), Ayora (Espagne), 17-05-28. — 5572×49—91.

GARCIA (Angel), Caravaca (Espagne), 22-12-21. — 7603×49—92.

GASTALDI, née BAUDINO, le Muy (Var), 08-04-08. — 6845×18—06.

GASTALDI (Pierre), Chiusa Pesio (Italie), —11-09-07. — 6845×18—06.

GEERAERT (Théophile), Béthune (Pas-de-Calais), 21-08-03. — 35738×17—59.

GEERAERT, née DE BUYSERE, Saint-Pol-sur-Mer (Nord), 01-03-07. — 35738×17—59.

GEERAERT (Marcel), Quaregnon (Belgique), 22-04-28. — 7920×49—59.

GELBARD (Aleksander), Varsovie (Pologne), 15-07-16. — 7605×49—38.

GENETELLI (Baptiste), Chatou (Seine-et-Oise), 12-01-80. — 16119×18—75.

GERACHIOS (Schevoffaco), Calymnos (Grèce), 06-10-05. — 7921×49—13.

GERACHIOS, née CALCHUDIU, Calymnos (Grèce), 23-11-12. — 7921×49—13.

GEROTINA (Jacques), Berros (Espagne), 13-06-97. — 7862×49—17.

GEROTINA, née BLASI, Berros (Espagne), 25-06-04. — 7862×49—17.

GERVASONI (Antonio), San Giovanni (Italie), 17-03-11. — 11005×18—55.

GERVASONI, née TEPSIC, Stipan Ostrojin (Yougoslavie), 15-10-11. — 11005×18—55.

GHIRAUDO (Georges), Borgo San Dalmasso (Italie), 26-11-05. — 16157×18—06.

GIAFALDONI, née SIMONATTI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 23-02-96. — 11196×46—13.

GIL (Marcos), Pasqueradebro (Espagne), 15-07-91. — 7476×49—75.

GIL, née SANTAMARIA, Roquero (Espagne), 27-02-96. — 7476×49—75.

GILBERT (Georges), Istambul (Turquie), 18-12-17. — 3163×49—99.

GILBERT, née DESSIPRIS, Istambul (Turquie), 23-07-17. — 3163×49—99.

GIORDANO (Corrado), Robilante (Italie), 26-12-25. — 10312×18—83.

GIOS (Albino), Asiago (Italie), 21-10-08. — 11881×18—78.

GIOS, née MOCHI, Piombino (Italie), 20-11-12. — 11881×18—78.

GIRARDIN, née WLODARCZYK, Maliniec (Pologne), 14-11-21. — 11285×18—62.

GIRAUDO (Giuseppe), Sampeyre (Italie), 22-11-86. — 8049×49—78.

GIRAUDO, née GIRAUDO, Sampeyre (Italie), 06-01-95. — 8049×49—75.

GIUNTINI, née BUONAGUIDI, Viareggio (Italie), 02-04-93. — 7717×10—13.

GIUNTINI (Alfred), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-02-89. — 7717×10—13.

GLOWINSKI (Abram), Mjazd (Pologne), 14-11-11. — 21473×17—75.

GLOWINSKI, née ZYLBERBERG, Rawa (Pologne), 15-01-13. — 21473×17—75.

GLOYAN (Garabed), Nakhitchevan (Asie Mineure), 01-10-97. — 49078×38—13.

GLOYAN, née TOSIAN, Bitlis (Asie Mineure), 08-08-96. — 49078×38—13.

GOBATTO (Liberale), Montebelluna (Italie), 22-04-24. — 7531×49—17.

GODDERIS, née CORDINIO, Roulers (Belgique), 15-01-16. — 9431×18—60.

GODDERIS (André), Moorslede (Belgique), 14-02-13. — 9431×18—60.

GOLA (Jean), Somborn (Allemagne), 10-01-10. — 7796×49—62.

GOLA, née MYTKO, Eickel (Allemagne), 18-12-12. — 7796×49—62.

GOLBRAICH (Menachem), Varsovie (Pologne), 20-03-96. — 7448×49—75.

GOLBRAICH, née SCHWARZ, Tlumacz (Pologne), 01-01-07. — 7448×49—75.

GOLDMYC (Pesa), Tuszyn (Pologne), 01-07-22. — 7519×49—75.

GOMEZ (Vincent), Cofrentes (Espagne), 06-09-93. — 12281×18—12.

GOMEZ, née CANTO, Cofrentes (Espagne), 31-08-95. — 12281×18—12.

GONZALEZ (Cristobal), Mojacar (Espagne), 08-07-85. — 3371×49—13.

GONZALEZ, née NAVARRO, Mojacar (Espagne), 27-03-88. — 3371×49—13.

GRACIA (Pedro), Binies (Espagne), 13-05-87. — 11337×32—61.

GRAH (Jurij), Gornja (Yougoslavie), 29-03-08. — 11203×18—57.

GRANDO (Antonio), Chions (Italie), 28-03-10. — 5481×18—75.

GRASSALI (Albert), Freyburg (Allemagne), 31-03-15. — 8021×49—94.

GREGORIS, née BIN, Sesto (Italie), 02-09-92. — 50126×17—82.

GRIBAUDO, née RIBERO, Valgrana (Italie), 17-08-91. — 12372×18—06.

GRINBAUM (Abraham), Tuszyn (Pologne), 20-06-05. — 11061×18—75.

GRINBAUM, née GUTERMAN, Protrkosskie (Pologne), 05-01-98. — 11061×18—75.

GRINOVERO (Pietro), Udine (Italie), 20-12-16. — 9675×18—38.

GROSS (Marianne), Stiring-Wendel (Moselle), 15-10-31. — 7811×49—57.

GROSS (Eugène), Stiring-Wendel (Moselle), 31-07-30. — 7815×49—57.

GROSS, née BECKER, Miesenbach (Palatinat), 25-11-95. — 19681×18—57.

GROSS (Daniel), Schoeneck (Moselle), 08-07-02. — 19212×31—57.

GROSSI (Francesco), Stellanello (Italie), 14-01-95. — 7529×19—83.

GROSSI (Adelina), Lazzari (Italie), 07-11-01. — 10121×18—51.

GRUNBAUM (Mendel), Rozwadow (Pologne), 14-01-21. — 10252×18—81.

GRYCO (Edmond), Ostatni-Grosz (Pologne), 06-05-22. — 10911×18—75.

GRYNBERG, née SEMIATYEZ, Varsovie (Pologne), 05-09-99. — 4841×35—75.

GRYNBERG (Josef), Varsovie (Pologne), 27-10-99. — 4811×33—75.

GUADAGNA (Sauveur), Patti (Italie), 18-08-99. — 18259×18—06.

GUAGLIARDO (Loreto), Tunis, 01-10-96. — 7211×49—96.

GUAGLIARDO, née FORTI, Malte, 16-03-08. — 7211×49—96.

GUALMINI (Abramo), Polinago (Italie), 13-05-09. — 7691×49—20.

GUALMINI, née LOTTI, Prignano (Italie), 27-08-16. — 7691×49—20.

GUEVARA, née MIRAS, Cuevas (Espagne), 14-04-92. — 15657×18—13.

GUGLIELMETTO (Guy), Coazze (Italie), 20-07-84. — 10855×18—38.

GUILIANO (Maria), Corato (Italie), 26-02-29. — 7918×49—38.

GUIRADO (José), Tabernas (Espagne), 09-10-04. — 12182×18—13.

GULLI, née MURGIA, Tunis, 15-07-10. — 7005×49—96.

GUTTENBERG (Samuel), Hanovre (Allemagne), 24-10-22. — 13071×18—67.

GWIAZDA (Jacob), Varsovie (Pologne), 24-12-98. — 35123×17—75.

GWIAZDA née DANKOWSKA, Varsovie (Pologne, 15-12-99. — 35123×17—75.

HAAS (Isaac), Furfeld (Allemagne), 03-07-74. — 38689×38—38.

HAAS, née MORITZ, Gelnhausen (Allemagne), 24-11-82. — 38689×38—38.

HADJIS (Antoine), Castellorizo (Grèce), 10-12-04. — 5523×19—13.

HADJIS, née NASCOS, Castellorizo (Grèce), 07-09-11. — 5523×19—13.

HAESAERT (Honoré), Lophem (Belgique), 22-06-01. — 19338×18—80.

HALINIAK (Jean), Rzeczyca (Pologne), 30-11-04. — 7910×19—78.

HANTCHERLIAN (César), Heskin (Turquie), 26-12-10. — 5726×19—11.

HAPPERNEGG (Jean), Hasweith (Autriche), 05-11-00. —4929×19—62.

HAPPERNEGG, née HORAK, Neustraschutz, (Allemagne), 10-09-08. — 4929×19—62.

HAWRYLKO (Nicolas), Weremien (Pologne), 28-11-01. — 7458×19—25.

HAWRYLKO, née WERBOVYCZ, Hoczev (Pologne), 03-01-03. — 7458×19—25.

HERNANDO (Luis), Madrid (Espagne), 25-03-06. — 7658×19—64.

HERRERAS (Félix), Berbinzana (Espagne), 29-01-27. — 10091×18—09.

HERSZBAJN (Ita), Lodz (Pologne), 28-05-22. — 12302×18—75.

HERSZBAJN, née ENGIEL, Lodz (Pologne), 31-12-95. — 12301×18—75.

HEUGHEBAERT (Maurice), Ypres (Belgique), 22-02-99. — 38697×15—59.

HEYDEN (Urbain), la Gleize (Belgique), 22-04-00. — 7805×19—08.

HIRSCH (Ludwig), Wiesloch (Allemagne), 19-11-89. — 4355×16—12.

HORTOS (Baldomero), Gerona (Espagne), 12-10-77. — 23610×10—09.

HORTOS, née TEXIDOR, Gerona (Espagne), 18-12-76. — 23610×10—09.

HOU TE PIAO, Tsing-Kiang (Chine), 13-09-93. — 10975×18—38.

HUFNAGEL (Eliasz), Wuslow (Pologne), 17-10-07. — 6051×19—75.

HUFNAGEL, née RAPCZYK, Radzymin (Pologne), 11-01-08. — 6051×19—75.

IBANEZ (Gabriel), Felix (Espagne), 01-07-03. — 7313×19—92.

ILSKI (Théodore), Dortmund (Allemagne), 11-08-20. — 7517×19—59.

ILSKI, née DERA, Nette (Allemagne), 05-09-20. — 7517×19—59.

INGARGIOLA (Mathieu), Mazzara (Italie), 20-08-06. — 7003×19—96.

INGARGIOLA, née DAMICO, Tunis, 20-11-20. — 7003×19—96.

JACKSON (Szaja), Brest-Litowsk (Pologne), 02-01-08. — 28129×18—75.

JACKSON, née ROCHMAN, Varsovie (Pologne), 13-03-13. — 28129×18—75.

JAKUBOWICZ, née CUKIERMAN, Tomaszow Pologne, 30-09-05. — 7518×19—75.

JANIN, née ALISI, Terranuova (Italie), 28-05-24. — 2455×19—98.

JANKELOWITSCH, née HEILBRONNER, Ludwighaffen (Allemagne), 14-03-79. — 34843×46—12.

JEREMUS (Alexandre), Knutange (Moselle), 16-02-18. — 20149×18—57.

JOSE (Augusto), Almeida (Portugal), 17-05-96. — 17967×16—16.

JOSE, née RICARDINA, Almeida (Portugal), 09-03-98. — 17697×16—16.

JUNOD (Xavier), Avise (Italie), 28-09-05. — 12333×18—13.

JUNOD, née MARTIN, Arvier (Italie), 23-09-06. — 12333×18—13.

JURZYNSKI (Jean), Wzdol (Pologne), 16-01-16. — 20150×18—02.

KALAMAR, née PERSA, Izakovci (Yougoslavie), 16-09-07. — 7863×49—77.

KALAMAR (Ludvik), Dobrovnik (Yougoslavie), 09-06-13. — 7863×19—77.

KAPLON (Vitold), Privoz (Tchécoslovaquie), 10-05-22. — 7702×19—62.

KARCZEWSKI (Mieczyslaw), Agnieszkow (Pologne), 06-06-23. — 12272×18—78.

KAREZ, née FROSCHMAN, Varsovie (Pologne), 13-02-95. — 10123×18—75.

KAROLAK (Tadiusz), Rychawit (Pologne), 03-01-20. — 7526×19—02.

KATZENSTEIN (Walter), Berlin (Allemagne), 18-10-00. — 20763×17—32.

KATZENSTEIN, née TRZECIAK, Ludenscheid (Allemagne), 18-04-07. — 20763×17—32.

KECHICHIAN (Karn'k), Beloa, Turquie, 01-12-10. — 5751×32—84.

KECHICHIAN, née MGRODITCHIAN, Smyrne (Asie mineure), 04-01-20. — 5751×32—84.

KEKEDI (Zoltan), Krompachy (Tchécoslovaquie), 17-03-25. — 8046×49—70.

KEMERLIS (Christos), Aivaly (Asie mineure), 22-04-08. — 15821×38—83.

KENIGER (Joseph), Zamosc (Pologne), 14-06-01. — 20439×39—69.

KENIGER, née OSTROWIECKA, Kielce (Pologne), 10-12-07. — 20439×39—69.

KESELBRENER (Abraham), Varsovie (Pologne), 01-05-16. — 32338×48—75.

KESSEDJIAN (Carlo), Ankara (Asie mineure), 14-10-89. — 6691×49—78.

KESSEDJIAN, née SAKAYAN, Ankara (Asie mineure), 08-04-99. — 6691×49—78.

KETCHIAN, née MINTADJIAN, Constantinople (Turquie), 13-03-98. — 19288×48—13.

KETCHIAN (Haroutioum), Constantinople (Turquie), 30-05-95. — 19288×48—13.

KEUSSEIAN, née SEMERDJIAN, Constantinople (Turquie), 12-06-26. — 5243×47—13.

KNAPPEK (Charles), Brno (Tchécoslovaquie), 12-01-00. — 5473×37—75.

KNAPPEK, née EHRLICH, Cziesz (Roumanie), 29-10-03. — 5473×37—75.

KOMINEK (Ignace), Murzyniwo-Lesne (Pologne), 06-12-25. — 7548×49—59.

KOMINEK, née KUBICKA, Sroda (Pologne), 27-02-27. — 7548×49—59.

KOPEC (Maria), Dabrowica (Pologne), 07-09-12. — 5383×49—45.

KOSMALA, née DROSZCZ, Recklinghausen (Allemagne), 08-04-07. — 5709×49—62.

KOSMALA (François), Bobrowniki (Pologne), 26-09-00. — 5709×49—62.

KOSTRZEWSKI (Stanislas), Nekla (Pologne), 08-05-28. — 34775×47—62.

KOTCHIAN (Jirair), Constantinople (Turquie), 01-01-23. — 12263×48—78.

KOUYOUMDJIAN, née BEDROSSIAN, Constantinople (Turquie), 07-02-22. — 16986×48—13.

KOUYOUMDJIAN (Moyses), Kharpout (Asie mineure), 00-00-08. — 16986×48—13.

KOUZNETZOFF (Basile), Koulikovskii (Russie), 12-03-98. — 22211×34—91.

KOUZNETZOFF, née KHALEEFF, Grozny (Russie, 08-07-10. — 22211×34—91.

KOWALSKI, née KACZMAREK, Oberhausen (Allemagne), 27-04-08. — 9911×48—59.

KOWALSKI (Laurent), Wanne (Allemagne), 28-07-01. — 9911×48—59.

KOZAKIEWIEZ (Franciszek), Czurki (Pologne), 04-11-06. — 11595×48—52.

KUPIEC (François), Brzezowka (Pologne), 07-07-28 — 7986×49—31.

KURAJ (Zdzilaw), Grodziec (Pologne), 30-03-24. — 19168×48—55.

KURC (Etienne), Kamenna (Pologne), 05-01-02. — 6645×49—77.

KURC, née SOKOLOWSZI, Stepnie (Pologne), 23-03-11. — 6645×49—77.

KUREKDJIAN (Sarki), Kharpout (Asie Mineure), 03-07-03. — 5056×48—13.

KUREKDJIAN, née GUETCHOUDIAN, Kharpout (Asie Mineure), 14-05-07. — 5056×48—13.

LA PALMA (Malta), Tunis, 21-05-26. — 11694×48—93

LACORTE-BORRUEL (Jean), Burgase (Espagne), 26-06-88. — 7551×49—64.

LAMAKINE, née TUKORI, Des (Hongrie), 27-07-97. — 7600×49—75.

LAMBIDIS (Demetre), au Pirée (Grèce), 07-10-92. — 7466×49—75.

LAMONICA (Lorenzo), Le Kef (Tunisie), 04-04-08 — 7006×49—96.

LAMONICA, née SIRACUSA, Le Kef (Tunisie), 13-10-15. — 7006×49—96.

LANCIA (Marius), Colfelice (Italie), 26-09-19. — 53116×45—75.

LANDAU, née GHELMAN, Belgrad (Roumanie), 25-05-07. — 4637×49—75.

LANDAU (Dzon), Lodz (Pologne), 27-12-04. — 4637×49—75.

LANG (François), Nanzweiler (Palatinat), 03-12-94. — 11036×48—67.

LANG, née WEMMERT, Schoenenberg (Palatinat), 16-12-08. — 11035×48—67.

LANG (Pierre), Nassenwald (Moselle), 12-10-03. — 11035×48—67.

LATRE (Manuel), Buerba (Espagne), 26-03-98. — 8020×49—65.

LATRE, née GARCES, Fanlo (Espagne), 12-03-96. — 8020×49—65.

LEFEBVRE, née MAVICA, Bronte (Italie), 26-08-22. — 7792×49—78

LEO (Michel), Gafour (Tunisie), 16-03-27. — 7001×49—96.

LEO, née RAGONA, Tunis, 12-02-06. — 7002×49—96.

LEO (Pietro), Marsala (Italie), 28-02-98. — 7002×49—96.

LEPETOUKHA (Grégoire), Nikolaievka (Russie), 09-01-92. — 20592×40—14.

LEVY (Kurt), Annweiller (Allemagne), 16-07-30. — 6671×49—38.

LEZOWSKI (Jean), Dabrowa (Pologne), 11-07-22. — 11671×48—89.

LIBERMANN, née TRACHTENBERGER, Krzemienec (Pologne), 26-08-03. — 20214×48—69.

LIGEZA (Simon), Miedzno (Pologne), 18-10-91. — 8030×49—75.

LIS (Joseph), Sliwnica (Pologne), 09-09-00. — 1596×48—27.

LIS, née KIVIATCH, Jastrzabko (Pologne), 01-02-04. — 1596×48—27.

LISZKA (Louis), Wieliczka (Pologne), 13-08-02. — 10197×48—75.

LOMBARDO (Michèle), Crissolo (Italie), 27-08-05. — 30927×47—71.

LOOTENS (Omer), Ypres (Belgique), 03-05-11. — 18018×48—59.

LOPEZ (Salvador), Cartagene (Espagne), 06-05-25. — 8032×49—69.

LORENZI (Palmero), Bordighera (Italie), 17-11-29. — 16336×48—06.

LOUSSIGUIAN (Khoren), Divrik (Asie Mineure), 15-03-08. — 5896×49—75.

LOUSSIGUIAN, née NAZARETIAN, Ada Paza (Asie Mineure), 07-05-09. — 5896×49—75.

LOWY (Moritz), Teplitz (Tchécoslovaquie), 30-01-98 — 7874×49—75.

LOWY, née HERMANNOVA, Hildesheim (Allemagne), 04-02-14. — 7874×49—75.

LUCAS (Braz), Ourondo (Portugal), 28-09-03. —8104×49—16.

LUCAS, née RODRIGUES, Ourondo (Portugal), 21-02-06. — 8104×49—16.

LUMINA (Angelo), Pianico (Italie), 20-02-13. — 15870×48—78.

MAACK (Albert), Luxembourg (Allemagne), 09-07-05. — 21290×43—92.

MACALUSO (Mariano), Petralia (Italie), 02-02-88. — 6956×49—96

MACALUSO, née PIRRELLO, San Cataldo (Italie), 08-05-98. — 6956×49—96.

MACERA, née SFASCHETTA, Cappelle sul Tavo (Italie), 04-12-95. — 7832×49—54.

MACERA (Alfred), Castel de Sangro (Italie), 17-09-93. — 7832×49—54.

MAESTRE (Juan), San Bartolome (Espagne), 20-03-04. — 11317×48—04

MAFFOLINI (Angelo), Sale Marasino (Italie), 07-04-98. — 6158×49—32.

MAFFOLINI, née DE GANUTTO, San Vito (Italie), 21-10-09. — 6158×49—32.

MAGGI (Giovanni), Riomaggiore (Italie), 09-04-23. — 7261×49—13.

MAGNANI (Piétro), Montecreto (Italie), 29-06-94. — 7115×48—93.

MAGNANI, née MARTINELLI, Montecreto (Italie), 19-06-97. — 7115×48—93.

MAJCHRZAK, née KLOS, Wola Bacherna (Pologne), 02-11-16. — 41167×36—71.

MAJCHRZAK (Stanislaw), Lodz (Pologne), 30-04-12. — 41167×36—71.

MAKAWI (Samira), Caire (Egypte), 29-09-29. — 11995×48—75.

MALAMAND (Frima), Kichine (Russie), 30-09-18. — 8361×48—75.

MALLAH (Armand), Salonique (Grèce), 00-00-01. — 11702×33—75.

MAMAKOPOULOS (Christos), Constantinople (Turquie), 04-06-05. — 29350×47—75.

MANDELBAUM, née HOHENBAUM, Radom (Pologne), 15-02-00. — 4996×49—75.

MANDELBAUM (Wulf), Pritik (Pologne), 14-03-90. — 4996×49—75.

MANOU (Kiriakos), Leskovik (Albanie), 23-01-97. — 7655×49—06.

MANOUKIAN, née CHAMLIAN, Yozgad (Turquie), 00-00-89. — 33903×38—13.

MANOUKIAN (Artin), Yozgad (Turquie), 00-00-98. — 33903×38—13.

MANOYAN (Bokhos), Kharpout (Asie Mineure), 15-05-03. — 11155×48—13.

MANOYAN, née ADJEMIAN, Tchemchgazak (Asie Mineure), 27-04-03. — 11155×48—13.

MARAFICO (Adolphe), Mellaoui (Tunisie), 11-02-26. — 6896×49—96.

MARAMOTTI (Ermes), Reggio (Italie), 09-12-26. — 7491×49—24.

MARCHANT (Eugène), Seraing (Belgique), 10-08-06. — 13626×48—22.

MARCHESE (Ignazio), Tunis, 03-06-13. — 6954×49—96.

MARCHESE, née RANDAZZO, Tunis, 13-12-17. — 6954×49—96.

MARCHISIO (Jacques), San Michele Prazzo-29-03-92. — 29630×37—75.

MARCINIAK (Valentin), Castrop (Allemagne), 05-02-92. — 6649×49—57.

MARCINIAK, née SOBCZYK, Herne (Allemagne), 29-08-04. — 6649×49—57.

MARCZEWSKI (Jean), Varsovie (Pologne), 27-05-08. — 30006×48—75.

MARCZEWSKI, née WROBLEWSKA, Czestochowa (Pologne), 23-12-04. — 30006×48—75.

MARIN (Pierre), la Union (Espagne), 19-02-16. — 7665×49—38.

MARINELLO (Benito), Piacenza (Italie), 11-07-29. — 7661×49—27.

MARIOTTO (Luigi), Susegana (Italie), 14-08-07. — 7679×49—31.

MARIOTTO, née REDUZZI, Daniesville (Etats-Unis), 13-08-04. — 7679×49—31.

MARKOWSKI (Henryk), Molkowie (Pologne), 16-07-20. — 5297×49—71.

MARTIN, née MADERAL, Zamora (Espagne), 27-03-13. — 8016×49—38.

MARTIN (Angel), Majadas (Espagne), 02-10-06. — 8016×49—38.

MARTINEZ (Severiano), Ozcona (Espagne), 08-11-03. — 7492×49—64.

MARTINEZ (Luis), Albama (Espagne), 07-05-29. — 12791×48—62.

MARTINO (Jacques), Castelmagno (Italie), 24-04-00. — 24969×47—83.

MARTINO, née GORLA, San Damiano (Italie), 28-09-99. — 24969×47—83.

MARTINEZ (Solis), Gergal (Espagne), 07-10-16. — 18186×39—54.

MARTINS (Antonio), Palacoulo (Portugal), 17-03-95. — 5590×49—87.

MASIA (Sauveur), Ozieri (Italie), 21-11-80. — 30723×29—13.

MASIA, née PICUEZO, Ozieri (Italie), 29-10-85. — 30723×29—13.

MASINI (Guillaume), Algrange (Moselle), 29-10-10. — 47310×45—57.

MASRI (Haroun), Alexandrie (Egypte), 05-07-18. — 7013×48—99.

MATA (José), Arcusa (Espagne), 19-02-11. — 7687×49—63.

MATTARELLI (François), Varenna (Italie), 24-11-04. — 11145×48—54.

MATTIELLO (Pierre), Preganziol (Italie), 28-02-99. — 11955×48—02.

MATTIELLO, née BONDI, Sovizzo (Italie), 29-10-09. — 11955×48—02.

MATUSZEWSKI (Mathias), Varsovie (Pologne), 11-05-02. — 10817×35—59.

MAURIN, née SALVADOR, Valladolid (Espagne), 14-07-15. — 7360×49—30.

MENDES (Jean), Caria (Portugal), 07-06-97. — 11723×37—78.

MENEGATTI (Vittorio), Montelupo (Italie), 28-07-14. — 7791×49—78.

MEYER, née HAMBURGER, Mannheim (Allemagne), 29-12-05. — 42125×45—75.

MEYER (Ernest), Dusseldorf (Alemagne), 24-01-03. — 42125×45—75.

MEZZAROBBA (Florindo), Budoia (Italie), 29-02-28. — 19358×48—33.

MICHELETTI (Emile), Paladina (Italie), 07-05-09. — 45566×36—01.

MICHELETTI, née PASQUALINI, Trissino (Italie), 15-04-11. — 45566×36—01.

MIDOL, née GATTI, Borgo Valdi Taro (Italie), 09-03-24. — 7793×49—13.

MIGHYRDITCHIAN, née TCHERKESLIAN, Constantinople (Turquie), 00-00-16. — 7381×49—13.

MIGHYRDITCHIAN (Joseph), Angora (Asie Mineure), 08-04-12. — 7381×49—13.

MIGLIORE, née BALSAMO, Tunis, 07-01-22. — 6894×49—96.

MIGLIORE (Nunzio), Tunis, 23-05-22. — 6894×49—96.

MIHALKA, née BIELAK, Piatek Wielki (Pologne), 18-11-11. — 3463×48—10.

MIKAELIAN, née GURDJIAN, Constantinople (Turquie), 15-02-00. — 4587×48—12.

MIKOLAYZEYKOWNA (Aurélie), Glinach (Pologne), 30-05-26. — 6801×49—13.

MILANOLO (Jean-Pierre), Castellato (Italie), 17-10-00. — 25711×30—06.

MILAZZO, née SPARTA, Tunis, 13-01-14. — 7150×49—96.

MILAZZO (Antoine), Oued Ellil (Tunisie), 24-12-08. — 7150×49—96.

MILESI (Angelo), San Giovanni (Italie), 02-10-94. — 7710×49—83.

MINESSO (Aloise), Boltrop (Allemagne), 25-07-17. — 7405×49—57.

MISCAWI (Mario), Alexandrie (Egypte), 20-02-21. — 5401×48—99.

MOCCAFICO (François), Salussola (Italie), 09-11-89. — 44052×36—65.

MOINET, née HUNTSCHIK, Péreguinka (U. R. S. S.), 10-12-25. — 322246×46—02.

MOLESINI (Virginio), Soragna (Italie), 31-03-27. — 11984×48—75.

MOLESINI (Pierre), Soragna (Italie), 28-06-99. — 11983×48—75.

MOLESINI, née ZILIOTTI, Fidenza (Italie), 18-03-99. — 11983×48—75.

MOLINA (Pierre), Yecla (Espagne), 13-03-30. — 6311×49—34.

MONALDI, née BRACCO, Nucetto (Italie), 31-07-23. — 11985×48—06.

MONALDI (Eugène), Monte Santa Maria (Italie), 21-01-22. — 11985×48—06.

MONTEIRO (Antonio), Braganca (Portugal), 23-06-90. — 7126×49—75.

MONTEIRO, née DA COSTA, Montcorvo (Portugal), 21-07-99. — 7126×49—75.

MONTI (Pia), Cesena (Italie), 09-02-09. — 11245×48—78.

MONTORFANO (Renzo), Cantu (Italie), 21-10-03. — 11619×48—75.

MONTOYA (José), Nijar (Espagne), 01-09-26. — 7555×49—92.

MORANDINI (Bortolo), Bienno (Italie), 06-10-11. — 7742×49—50.

MORDKOWITSCH (Hugo), Vienne (Autriche), 19-01-10. — 11871×48—75.

MORGANTI (Jean), Gozzano (Italie), 27-06-05. — 12502×48—78.

MORGHESE (Charles), Trapani (Sicile), 10-01-98. — 7059×49—96.

MORGHESE, née SEVILLA, Sfax, 05-03-05. — 7059×49—96.

MORGHESE (Luigi), Sfax (Tunisie), 15-02-02. — 7188×49—96.

MORGHESE, née PIRRONE, Palerme (Italie), 29-11-08. — 7188×49—96.

MORO, née LOVADINA, Arcade (Italie), 01-03-12. — 7857×49—01.

MORO (Pierre), Sutrio (Italie), 01-09-07. — 7857×49—01.

MULLER (Leib), Ukmerges (Lithuanie), 15-11-02. — 10182×48—75.

MYSKOWIAK, née BYLERYL, Duisbourg (Allemagne), 03-06-17. — 7825×49—71.

MYSKOWIAK (Ladislas), Recklinghausen (Allemagne), 07-09-14. — 7825×49—71.

MAYA (Antonio), Ibieca (Espagne), 11-09-81. — 7686×49—33.

MAYA, née GROS, Liesa (Espagne), 31-10-86. — 7686×49—33.

NEDJIB (Henri), Constantinople (Turquie), 14-06-24. — 1514×49—75.

NEGRINOTTI (Louis), Solto (Italie), 24-02-06. — 15188×48—56.

NEGRONI, née STAGNITTO, Ravanusa (Italie), 10-01-89. — 2090×49—96.

NICOLETTA (René), Borgofranco (Italie), 10-04-28. — 6254×48—73.

NIERO (César), Mirano (Italie), 25-07-07. — 33034×37—84.

NIKOLYN (Basilius), Mezyrice (Pologne), 12-03-13. — 7198×49—51.

NIKOLYN, née KORDENSZ, Druznia (Pologne), 30-01-14. — 7198×49—51.

NOWAK (Joseph), Sodingen (Allemagne), 29-01-20. — 7794×49—71.

NOWAK, née KINOWSKI, Lutgendortmund (Allemagne), 25-09-21. — 7422×49—59.

NOWAK (Edmond), Nette (Allemagne), 24-09-19. — 7422×49—59.

NOWAKOWSKI, née ESS, Altenstadt (Autriche), 07-09-02. — 3520×49—21.

NOWAKOWSKI (Stanislaw), Krotozyn (Pologne), 05-11-00. — 3520×49—21.

NOWICKI (Thadée), Lubbersdorf (Allemagne), 17-10-18. — 7785×49—62.

OCHECKI, née KOSCIANSKI, Jaworck (Pologne), 23-06-27. — 972×49—62.

OCHECKI (Georges), Wlyn (Pologne), 01-01-25. — 972×49—62.

OCHOTNY (Hélène), Brambauer Allemagne), 10-08-17. — 11138×48—59.

OKONIEWSKA (Marianne), Galajk (Pologne), 14-07-26. — 15019×48—68.

OLIVARES (Ceferino), Siles (Espagne), 08-06-92. — 7185×49—38.

OLIVARES, née GARCIA, Penarubia (Espagne, 30-09-96. — 7185×49—38.

ORANTE (Philomène), Naples (Italie), 13-09-11. — 30728×47—75.

OSSOLA (César), Gavirate (Italie), 02-08-20. — 1356×40—75.

OSTROWSKI (Michel), Lodz (Pologne), 29-09-18. — 40678×45—62.

OTTARRINI (Jean), Lucca (Italie), 18-01-07. — 12256×48—20.

PACHIADAKIS (Emmanuel), Canaie Héraclès (Grèce), 17-09-95—6394×48—75.

PALANGA (Teresa), Sigillo (Italie), 13-05-23. — 7436×49—20.

PALOMO (Domingo), El Arenal (Espagne), 11-05-18. — 15426×48—33.

PALOMO (Benoit), Callanas (Espagne), 22-06-19. — 27252×46—65.

PANCHETTI, née FAVI, Citerna (Italie), 15-02-24. — 12492×48—06.

PANCHETTI (Adolphe), Citta di Castello (Italie), 06-03-20. — 12492×48—06.

PANTEL, née TISSERAND, Mollières (Italie), 26-10-88. — 4905×49—13.

PARACHINI (Ezio), Varallo-Pombia (Italie), 18-12-21. — 7802×49—54.

PARASKEVAS (Emmanuel), Smyrne (Turquie), 20-04-82. — 13160×48—13.

PAREDES, née APARICIO, Santa-Maria (Espagne), 31-01-13. — 7668×49—66.

PAREDES (Diégo), Mazarron (Espagne), 18-03-13. — 7668×49—66.

PARMENTIER (Marie), Wytschaete (Belgique), 08-08-24. — 7498×49—59.

PARTAL (Santiago), la Linea (Espagne), 04-12-11. — 7256×49—96.

PASIAN (Marco), Portogruaro (Italie), 22-10-21. — 7392×49—11.

PASQUON (Giovanni), Torre di Mosto (Italie), 21-06-03. — 11444×48—33.

PASQUON, née ANTONINI, Ceggia (Italie), 14-02-27. — 11444×48—33.

PASQUON (Anne), Fleix (Dordogne), 07-11-27. — 7625×49—33.

PASTERNAK (Edouard), Lubotyn (Pologne), 23-03-23. — 50630×45—19.

PASTOR (Jean), Buggio (Italie), 28-04-90. — 7669×49—06.

PATELLARO (Salvatore), Palermo (Italie), 30-04-97. — 53057×45—13.

PAWLAK (Adam), Czeszewo (Pologne), 24-12-10. — 7632×49—78.

PAYA (Juan), Petrel (Espagne), 18-02-16. — 6877×49—96.

PEIT (Benjamin), Sochocin (Pologne), 23-12-99. — 12612×48—87.

PENAS (Antonio), Alicante (Espagne), 30-10-27. — 7633×49—92.

PENNACCHIO (Vincent), Tunis, 24-01-09. — 6878×49—96.

PENNINCK (Vital), Schuyffers-Kapelle (Belgique, 27-04-91. — 12023×48—62.

PENNY (Mario), Wanze (Belgique), 06-06-25. — 8224×49—47.

PERA (Félix), Villa de Tirano (Italie), 17-12-10, 18077×48—82.

PEREIRA DA COSTA (Francisco), Villa Nova (Portugal), 02-10-08. — 10185×48—17.

PEREZ (Francisco), Villaramiel (Espagne), 02-01-16. — 7572×49—64.

PEREZ (Joachim), Lorca (Espagne), 02-07-24. — 4743×49—13.

PEREZ, née PUENTES, Totana (Espagne), 31-08-05. — 30895×48—13.

PEREZ (Raymond), Totana (Espagne), 31-10-99. — 30895×48—13.

PEREZ (Dolorès), Bilbao (Espagne), 30-03-28. — 7599×49—35.

PEREZ (Domingo), Montavemer (Espagne), 12-01-16. — 7700×49—36.

PERREMAN, née PIRON, Keckelberg (Belgique), 06-03-76. — 17316×48—75.

PERREMAN (Louis), Anderlecht (Belgique), 09-02-77. — 17346×48—75.

PEUGEOT, née CYRANIAK, Wrzesnia (Pologne), 18-07-05. — 7939×49—34.

PIACENTINO (Antoine), Mahdia (Tunisie) 01-07-09. — 7153×49×96.

PIACENTINO, née CICIRELLO, Tunis, 31-10-24. — 7153×49—96.

PICCOLO (Elda), Portogruaro (Italie), 24-11-30. — 7801×49—47.

PION, née BAZAN, Neterpinze (Pologne), 20-02-05. — 4372×48—62.

PIZZAGALLI (Béatrice), Locatello (Italie), 15-08-25. — 7938×49—01.

PLANA, née LLIVERIA, Bot (Espagne), 27-12-06. — 12950×37—11.

PLANA (Antoine), Morillo de Monclus (Espagne), 10-12-04. — 12950×37—11.

PLATINI (Attilio), Vernier (Suisse), 01-11-13. — 8205×49—73.

PLATTEEL (René), Reninghe (Belgique), 10-02-04. — 5669×49—02.

PLESSIAS (Vassilios), Agolinnitza (Grèce), 25-03-98. — 36670×47—75.

PLESSIAS, née ANTIPPA, Smyrne (Turquie), 15-01-00. — 36670×47—75.

POLI (Armando), Budrio (Italie), 09-10-03. — 56168×38—21.

POLI, née BENTIVOGLI, Budrio (Italie), 19-09-04. — 56168×38—21.

POLOUCHKINE, née DE BRETZEL, Petrograd (Russie), 30-04-93. — 29508×38—75.

POMIN, née ARNOLETTI, Crescentino (Italie), 01-05-10. — 12253×48—06.

POSNIAK (Pierre), Batoum (Russie), 03-11-99. — 7586×49—38.

PRAYAS (Evanghelos), Kymi (Grèce), 26-07-90. — 7670×49—42.

PREDIERI, née PERSICI, Bazzano (Italie), 19-03-01. — 15277×48—13.

PREDIERI (Emilio), Bazzano (Italie), 10-01-96. — 15277×48—13.

PROBST (Ernest), Huningue (Haut-Rhin), 02-12-05. — 14327×46—68.

PUIG (Emilio), Bosost (Espagne), 22-09-90. — 7639×49—34.

PYTEL, née BENRUBI, Thessaloniki (Grèce), 00-07-10. — 8039×48—79.

QUARETTI (François), Monchio (Italie), 12-01-01. — 11933×48—77.

RACZAK (Hélène), Bottrop (Allemagne), 09-06-09. — 4452×48—75.

RADOSZYCKI (Moszez), Lodz (Pologne), 08-02-19. — 12858×48—75.

RAIMONDO (Cosimo), Sancipirello (Italie), 06-08-02. — 7079×49—96.

RAIMONDO, née MISTRETTA, Sancipirello (Italie), 19-12-08. — 7079×49—96.

RAMIREZ, née DURAN, Albunuelas (Espagne), 05-08-99. — 5529×49—38.

RAMIREZ (Pedro), Sao Ipao de Rio Claro (Brésil), 30-10-98. — 5529×49—31.

RAMON (Joachin), Granja de Rocamora (Espagne), 23-01-29. — 7395×49—11.

RASOTTO (Gastone), Breganze (Italie), 23-10-19. — 11935×48—33.

RECHTMAN, née ORBACH, Varsovie (Pologne), 21-11-08. — 29785×37—75.

RECHTMAN (Jacob), Varsovie (Pologne), 18-09-03. — 29785×37—75.

REICH (Paul), Trebitsch (Tchécoslovaquie), 14-10-08. — 7123×49—75.

REICH, née STEINER, Vienne (Autriche), 24-12-09. — 7123×49—75.

REITER (Nicolas), Ingeldorf (Luxembourg), 04-11-99. — 7394×49—51.

REMPEL (Anna), Lovetch (Bulgarie), 17-02-26. — 5400×48—75.

RENIER (Harry), Pancras (Angleterre), 08-05-04. — 23504×40—42.

REVAH, née GABAY, Constantinople (Turquie), 30-06-01. — 3765×48—13.

REVELLO (Robert), Canelli (Italie), 15-12-29. — 8213×49—06.

REY (Joseph), Torgnon (Italie), 29-09-89. — 16267×33—73.

REY, née MUS, Chambave (Italie), 02-03-89. — 16267×33—73.

REZZOLA (Umberto), Santa Eufemia (Italie), 23-11-83. — 6487×49—78.

REZZOLA, née VELLI, Levrange (Italie), 25-04-85. — 6487×49—78.

RIERA, née CRAPANZANO, Tunis, 10-08-23. — 32758×44—96.

RINALDI (Luigi), Fossombrone (Italie), 28-06-02. — 7949×49—57.

RIPOLLES (Ramon), Cuevas de Vinroma (Espagne), 12-04-16. — 7634×49—11.

RITI (Cataldo), Corato (Italie), 12-05-89. — 5126×49—38.

RITI, née MININNO, Corato (Italie), 10-05-89. — 5126×49—38.

ROCCO (Autun), Split (Yougoslavie), 31-10-18. — 20802×48—75.

ROCCO, née PERCIN, Sebenik (Yougoslavie), 19-08-19. — 20802×48—75.

RODRIGUEZ (Antoine), Villoria Barco (Espagne), 08-11-00. — 12521×38—11.

RODRIGUEZ (Pedro), Cuevas (Espagne), 08-09-06. — 9251×48—30.

RODRIGUEZ (Marcelino), Bosost (Espagne), 08-03-29. — 6797×49—33.

ROJTMAN (Sura), Rawa (Pologne), 00-00-06. — 7887×49—75.

ROMANO (Roberto), Torino (Italie), 20-06-97. — 7636×49—35.

ROMANO (Laurent), Tunis, 14-08-08. — 7120×49—96.

ROMANO, née BERTOLINO, Tunis, 20-11-15. — 7120×49—96.

ROMERO (Cristobal), Malaga (Espagne), 06-06-17. — 7593×49—75.

RONCKA (Stephan), Nemgice (Tchécoslovaquie), 07-06-03. — 3610×49—88.

RONCKA, née NADORNY, Pleszew (Pologne), 11-04-05. — 3610×49—88.

RONCO, née MONTICONE, San Damiano (Italie), 15-09-11. — 6318×49—78.

ROQUI (Jean), Avinonet (Espagne), 14-06-25. — 6720×49—11.

ROSA (Giovanni), Tunis, 02-03-18. — 7078×49—96.

ROSA, née SAVONA, Tunis, 13-10-18. — 7078×49—96.

ROSELL (Jean), Alos de Balaguer (Espagne), 25-10-13. — 7699×49—17.

ROSSEEL (Hector), Zedelgem (Belgique), 25-02-12. — 8223×49—03.

ROSSI (Giovanna), Vertova (Italie), 26-08-26. — 12321×48—78.

ROYO, née GALLEGO, Aguedo (Espagne), 20-04-13. — 8093×49—65.

ROYO (Sylvestre), Abiego (Espagne), 31-12-10. — 8093×49—65.

ROZZA, née AVANCINI, Novaledo (Italie), 21-01-82. — 19622×47—24.

ROZZA (Paolo), Roncegno (Italie), 03-04-82. — 19622×47—24.

RUBIN (Ernest), Lausanne (Suisse), 15-03-14. — 11765×48—73.

RUBIO (Ciriaco), Carinena (Espagne), 04-05-98. — 21830×40—65.

RUBIO, née BUIL, Graus (Espagne), 13-08-02. — 21830×40—65.

RUFFINONI (Antonio), Cassiglio (Italie), 04-05-12. — 21430×46—10.

RUHNAU (Heinrich), Horde Dortmund (Allemagne), 25-01-04. — 7907×49—44.

RUIZ (Laurenzo), San Pedro (Espagne), 25-07—03. — 11725×48—06.

RUIZ, née RUIZ, Pontejos (Espagne), 07-08-03. — 11725×48—06.

RYBNIKOFF (Valerian), Pétrograd (Russie), 07-03-17. — 2646×49—75.

RZEPKA, née PAWLAK, Wilkanowo (Pologne), 28-09-17. — 1476×49—62.

RZEPKA (Stéphane), Hilarow (Pologne), 19-08-13. — 1476×49—62.

SABATELLI (Irma), Alexandrie (Egypte), 26-06-27. — 5132×49—78.

SABINO (Jean), Resina (Italie), 12-03-03. — 8800×35—15.

SAFFAH (Hay), Rabat (Maroc), 23-01-92. — 6935×49—49.

SAID BEN EL HOUCINE, Douar (Maroc), 00-00-19. — 6751×49—78.

SALADINO (Antonio), Saida (Tunisie), 15-05-23. — 6889×49—96.

SALADINO, née ZUCCARELLO, Saida (Tunisie), 24-08-24. — 6889×49—96.

SALATA (Stanislas), Piasek (Pologne), 01-12-17. — 11735×48—80.

SANCHEZ, née RAMIREZ, Aguilas (Espagne), 04-12-12. — 8133×49—07.

SANCHEZ (Martin), Navaluenga (Espagne), 29-07-06. — 8132×49—07.

SANCHEZ (Pilar), Irun (Espagne), 12-10-30. — 7428×49—64.

SANDOR (Jacques), Kosecke (Yougoslavie), 20-01-95. — 46791×15—96.

SANTAMBROGIO (Léopold), Buenos-Ayres (Argentine), 06-12-91. — 10175×48—75.

SARABIA (José), Barcelone (Espagne), 26-03-19. — 7773×49—75.

SARR (Malick), Foundiougne (Sénégal), 04-07-05. — 27012×48—98.

SARZINSKI (Joseph), Luderchagen (Pologne), 14-09-24. — 7725×49—02.

SARZINSKI, née DABROS, Zbierzow (Pologne), 21-11-25. — 7725×49—02.

SCARPONI, née PONTANI, Torrita (Italie), 07-01-03. — 7868×49—38.

SCHEMBRI, née GALAZZO, Lampedusa (Italie), 20-09-13. — 6887×49—96.

SCHIEL (Vincent), Rohrbach (Sarre), 30-04-03. — 8601×49—57.

SCHNEIDER (Jacques), Sarrebruck (Sarre), 24-09-06. — 12323×48—47.

SCHNEIDER, née SCHMOLZE, Saint-Jugbert (Sarre), 02-03-07. — 12323×48—47.

SCHOFFLER (Edward), Londres (Angleterre), 09-07-04. — 8000×49—57.

SCHON (Jean), Fontoy (Moselle), 16-12-99. — 6205×49—57.

SCHONSTEIN (Martin), Szeged (Hongrie), 19-07-89. — 35557×38—75.

SCHONSTEIN, née SCHON, Papa (Hongrie), 13-04-89. — 35557×38—75.

SCHWARZ (Elisabeth), Vienne (Autriche), 22-11-98. —29303×46—06.

SCHWEITZER (Henri), Emerange (Luxembourg), 24-12-08. — 11975×48—57.

SCIACCA, née ORATORE, Naples (Italie), 25-02-92. — 7071×49—13.

SCOLA, née ROTA, Carenno (Italie), 29-08-09. — 7648×49—01.

SCOLA (Giuseppe), Carenno (Italie), 14-03-09. — 7648×49—01.

SCUPELER (Bruno), Serralunga di Crea (Italie), 17-10-29. — 12423×48—06.

SEGAL (Chaim), Varsovie (Pologne), 03-11-07. — 20922×48—75.

SEGAL, née BRAFMAN, Varsovie (Pologne), 01-07-05. — 20922×48—75.

SEGALOV (Vitalis), Moscou (Russie), 06-04-18. — 2336×48—75

SEIFFERT (Alexandre), Neu Welzow (Allemagne), 26-01-97. — 5893×49—77.

SEMUS (Grzegorz), Czystohorb (Pologne), 28-07-07. — 4785×39—15.

SENKOFF (Athanas), Tirnovo (Bulgarie), 20-03-08. — 46990×36—75.

SERENA (Emmanuel), Costean (Espagne), 10-04-79. — 7728×49—32.

SERRI (Gino), Citta di Castello (Italie), 19-10-06. — 7729×49—06.

SEYWERT (Michel), Sandweiler (Luxembourg), 28-08-79. — 15644×47—54.

SEYWERT, née KREMER, Syren (Luxembourg), 10-11-73. — 15644×47—54.

SFORZI (Giulio), Serravalle de Pistoiese (Italie), 02-11-90. — 7749×49—66.

SFORZI, née MINCHERI, Pistoia (Italie), 16-04-96. — 7749×49—66.

SIKORSKI (Joseph), Jellen (Pologne), 08-12-95. — 7503×49—30.

SIMONIAN, née HELVADJIAN, Constantinople (Turquie), 24-11-23. — 7510×49—75.

SKALKA (Wladislav), Trzemesnia (Pologne), 18-03-21. — 12772×48—52.

SKALKA (Alexandre), Trzemesnia (Pologne), 24-02-97. — 12771×48—52.

SOBIACK (François), Chraplewo (Pologne), 04-11-22. — 7597×49—63.

SOLDEVILA, née RODRIGUEZ, Mahon (Espagne), 24-05-12. — 12491×48—34.

SOLINAS (Pietro), Nughe Saint Nicolo (Italie), 07-10-06. — 4791×49—84.

SOLINAS, née TERRAZZONI, la Maddalena (Italie), 27-10-09. — 4791×49—84.

SOMMACAL, née BIANCHET, Limana (Italie), 11-11-00. — 11703×48—38.

SPECOGNA, née FANTINI, Torreano (Italie), 17-12-11. — 7941×49—47.

SPEGOGNA (Pio), Torreano (Italie), 23-04-08. — 7941×49—47.

SPUGNINI, née MORELLI, Citta di Castello, 15-01-21. — 7759×49—06.

SROM (Ladislaw), Holic (Tchécoslovaquie), 16-01-21. — 7730×49—03.

SROM, née NOSEK, Bielitz (Pologne), 30-01-06. — 7730×49—03.

STANASZEK (Stéphane), Sucha (Pologne), 15-02-24. — 12421×48—78.

STANGANINI (Giovanni), Castiglione (Italie), 06-07-95. — 12412×48—13.

STANKOWITCH (Jean), Carquefou (Loire-Inférieure), 28-03-80. — 11268×48—17.

STEFANEC (Louis), Brotonci (Yougoslavie), 09-06-12. — 14323×40—77.

STEFANEC, née VIRAG, Mocenok (Tchécoslovaquie), 21-02-15. — 14323×40—77.

STEINBERG (Arnold), Bucarest (Roumanie), 04-11-04. — 5134×49—75.

STERCKX (Geneviève), Bruxelles (Belgique), 02-01-07. — 2075×42—96.

STRATIGOS, née ANGELAKI, Khartoum (Soudan anglais), 26-02-06. — 6824×49—98.

SUAREZ (Antoine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-03-20. — 6892×49—96.

SZCZEPANIAK, née LACZEWNA (Wolenice), Kratoszyn (Pologne), 18-12-96. — 26201×48—42.

SZCZPANIAK (Ignace), Unislaw (Pologne), 23-01-95. — 26201×48—42.

SZIGETI (Félix), Budapest (Hongrie), 04-05-93. — 209×49—75.

SZOTLAND (Fiszel), Lodz (Pologne), 10-03-05. — 7064×46—75.

SZWARCKOPF, née OFFERMAN, Varsovie (Pologne), 19-08-05. — 1157×49—75.

TALAGA (Félix), Gelsenkirchen (Allemagne), 15-04-18. — 7950×49—62.

TALL, née ORLOFF, Krivo Ozero (Russie), 19-03-90. — 7774×49—69.

TAMIETTI (Angelo), Bussoleno (Italie), 15-01-01. — 2218×40—78.

TAMMURELLO, née FRASCA, Mateur (Tunisie), 12-10-25. — 12751×48—96.

TARARAN (Giovanni), San Pietro in Gu (Italie), 30-07-24. — 3467×49—38.

TAVARES (Francisco), Argoncilhe (Portugal), 21-04-95. — 3939×49—61.

TAXIER (User), Balmaclia (Bessarabie), 22-04-01. — 32598×33—31.

TCHALEKIAN (Joseph), Brousse (Asie mineure), 05-01-23. — 12661×48—01.

TCHIFTDJIAN (Mariam), Adana (Turquie), 18-01-23. — 12003×48—38.

TCHILINGUIRIAN (Armenouhie), Batoum (Russie), 13-09-03. — 18189×48—75.

TCHOURUMOFF (Nime), Sofia (Bulgarie), 12-08-24. — 11407×46—75.

TETX (Ramon), Isil (Espagne), 18-04-98. — 6370×49—33.

THILTGES (Robert), Ottange (Moselle), 03-03-01. — 8155×35—57.

TINI (Eurosia), San Leo San Marin (République de), 07-07-21. — 7674×49—38.

TITONE (Antoine), Tunis, 21-06-07. — 7148×49—96.

TITONE, née XERRI, Malte, 06-01-13. — 7148×49—96

TKACZ (Franciszek), Teleszmca (Pologne), 15-07-03. — 6146×46—03.

TOBIA, née CONCAS, Beja (Tunisie), 06-09-15. — 7141×49—96.

TOCCHET (Egidio), Conegliano (Italie), 17-04-29. — 5601×49—75.

TOFFOLET (Dante), Sedico (Italie), 23-09-74. — 5160×49—75.

TOFFOLET, née MUSSOI, Sedico (Italie), 30-04-79. — 5160×49—75.

TOKARZ (Simon), Varsovie (Pologne), 18-12-05. — 31197×48—75.

TOMASSIAN, née TOMASSIAN, Brousse (Turquie), 07-01-09. — 5802×49—13.

TOMASSIAN (Maksoud), Brousse (Turquie), 07-08-93. — 5802×49—13.

TOMASSI, née ROSSI, Verviers (Belgique), 14-05-11. — 21597×29—75.

TOMEZZOLI (Mario), Avio (Italie), 05-12-99. — 6681×49—90.

TOMEZZOLI, née DAL PRA, Piovene (Italie), 25-02-09. — 6681×49—90.

TONELLI (Alphonse), Castelnovo (Italie), 10-07-07. — 20189×48—80.

TORRENS (Nadal), Palma (Espagne), 25-12-24. — 7908×49—91.

TOSI (Pierre), Zeri (Italie), 25-04-65. — 7592×49—20.

TRACHMAN (Israël), Kosina (Pologne), 05-03-01. — 3445×38—59.

TRAVAINI, née MARCHINI, Rivarolo (Italie), 01-03-01. — 7653×49—54.

TRAVAINI (Gaudenzio), Cattico (Italie), 11-02-87. — 7653×49—54.

TRAVISANI (Anna), Bologne (Italie), 01-03-29. — 8124×49—75.

TREVISAN (Angelo), Arsie (Italie), 23-08-00. — 12072×48—32.

TREVISAN, née COSTA, Taibon (Italie), 25-07-96. —12072×48—32.

TRIPIER, née MATYKA, Grebow (Pologne), 20-08-19. — 10285×48—80.

TRON, née GARRU, Praly (Italie), 07-04-03. — 7590×49—06

TRUTKOWSKA (Edwige), Klimontow (Pologne), 21-09-24. — 7761×49—59.

TUZES (Joseph), Lupeni (Roumanie), 23-10-22. — 30721×46—62.

TYMRAKIEWICZ (Ignacy), Halnszezunce (Pologne), 08-08-20. — 7675×49—16.

TYMRAKIEWICZ, née BANASZKIEWICZ, Poznan, 06-11-25. — 7675×49—16.

UNG VAN BANG, Quang Yen (Tonkin), 05-05-02. — 3192×49—13.

VALENTI, née SCHENINI, San Siro (Italie), 16-11-01. — 30897×44—78.

VALENTI (Emile), San Abbondio (Italie), 13-01-93. — 30897×44—78.

VALENTI (Henri), Zeri (Italie), 31-07-26. — 31440×48—06.

VALVERDE, née TUNEZ, Lumbreras (Espagne), 21-02-12. —7663×49—11.

VALVERDE (Pierre), Lumbreras (Espagne), 14-02-12. — 7663×49—11.

VAN-ECK (Geurt), Fiel (Allemagne), 16-10-01. — 32114×47—75.

VAN-ECK, née TEN SYTHOFF, Amsterdam (Hollande), 12-01-05. — 32114×47—75.

VAN-PARYS (Agnès), Bruxelles (Belgique), 30-10-19. —6453×48—75.

VAN-PARYS (Françoise), Bruxelles (Belgique), 20-02-29. — 6221×48—75.

VAN-PARYS (Geneviève), Bruxelles (Belgique), 12-01-21. — 6220×48—75.

VAN-STAEVEL, née MALYS, Berdechow (Pologne), 13-08-04. — 7661×49—59.

VARGA (Jean), Budinci (Yougoslavie), 20-12-07. — 7203×49—54.

VARGA, née KWOKA, Bratkowice (Pologne), 25-02-14. — 7203×49—54.

VARTANIAN (Edouard), Karpouth (Asie-Mineure), 00-00-06. — 8065×49—69.

VARTANIAN, née DEMIRDJIAN, Karpouth (Asie-Mineure), 00-00-08. — 8065×49—69.

VECCHIATO (Giuseppe), Bordoricco (Italie), 10-02-83. — 7836×49—31.

VECCHIATO, née GASPARINI, Borgoricco (Italie), 15-05-83. — 7836×49—31.

VENTURELLI (Pio), Gaggio (Italie), 30-04-22. — 15109×48—42.

VERCAYGNE, née PLATTEEUN, Saint-Jan (Belgique), 13-01-94. — 19418×48—59.

VERCAYGNE (Florent), Langemarck (Belgique), 14-07-90. — 19418×48—59.

VERHAEGHE (Jules), Westroozebeke (Belgique), 02-02-86. — 12591×48—60.

VERKEST (Charles), Passchendale (Belgique), 12-11-13. — 7434×49—45.

VIDAL (Alphonse), Agullana (Espagne), 07-10-14. — 7778×49—66.

VILLOIS (Stephane), Trinita (Italie), 10-06-05. — 18178×48—06.

VILLOIS, née SERVETTI, Bastia Mondovi (Italie), 25-09-08 — 18178×48—06.

VINCENZOTTO (François), Piavon (Italie), 19-07-27. — 7781×49—31.

VIVES (Antoine), Tarragone (Espagne), 05-06-05. — 7779×49—05.

VIVES, née CANUTO, Garrucha (Espagne), 03-02-08. — 7779×49—05.

WAKS (Israël), Kalisz (Pologne), 00-00-08. — 30051×47—75.

WEBER, née HETTIGER, Krozingen (Allemagne), 17-08-90. — 7676×49—57.

WEIC (Abram), Lutomiersk (Pologne), 08-07-01. — 16488×48—75.

WEIC, née HERCOK, Tomaszow (Pologne), 23-08-05. — 16488×48—75.

WEISS (Isaac), Bucarest (Roumanie), 13-04-96. — 11971×48—75.

WEISS, née MOISI, Lozna (Roumanie), 26-06-01. — 11741×48—75.

WEISSBART (Isak), Vienne (Autriche), 17-12-02. — 11741×48—75.

WIAZMITINOFF (Serge), Sousse (Tunisie), 10-05-23. — 7007×49—96.

WIGDOR (Salomon), Kutno (Russie), 23-09-95. 25776×33—75.

WILLMANN (Eugène), Przecieszyn (Pologne), 20-11-13. — 7224×49—62.

WILLMANN, née FILIPEK, Jnojnik (Pologne), 08-06-09. — 7224×49—62

WINTER (Georges), Varsovie (Pologne), 15-11-23. — 10789×48—75.

WISNIEWSKI, née PODSADNIAK, Nowomdomsk (Pologne), 01-09-04. — 30995×48—57.

WISNIEWSKI (Jean), Bradolin (Pologne), 10-05-03. — 30995×48—57.

WITTMANN (Joseph), Koragatch (Yougoslavie), 19-03-98. — 7859×49—78.

WITTMANN, née EVANGEHELIDES, Yedi (Turquie), 13-05-00. — 7859×49—78.

WITTULA (Eugène), Strasbourg (Bas-Rhin), 17-04-87. — 14745×39—67.

WNUK (Joseph), Sokolniki (Pologne), 18-10-07, 7678×49—77.

WOLLENBERG, née SOMENTHAL, Berlin (Allemagne), 29-05-84. — 18762×36—69.

WOLLENBERG (Martin), Breslau (Silésie), 12-08-76. — 18762×36—69.

WOLSZTYNIAK (Stanislas), Rusko (Pologne), 20-04-26. — 7826×49—59.

WYLLIE (Adrien), Dixmude (Belgique), 24-08-97. — 7980×49—78.

XIFRE, née FOLGUERA, Golmes (Espagne), 21-06-88. — 19703×48—66.

XIFRE (Raymond), Fondarella (Espagne), 31-08-89. — 19703×48—66.

YAKOUBOVITCH (Bernard), Novogueorguevsk (Russie), 08-10-99. — 680×32—75.

ZDROJEWSKI (Michel), Skorzewo (Pologne), 20-09-04. — 4723×49—68.

ZEITOUNI (Elie), Alexandrie (Egypte), 24-02-24. — 5162×48—99.

ZGADZAJ (Ladislaw), Sokolniki (Pologne), 17-01-05. — 4230×49—54.

ZGADZAJ, née SALVATOR, Traisa (Allemagne), 14-12-11. — 4230×49—54.

ZINGUILLI (Edmond), Constantinople (Turquie — 05-10-20. — 51757×45—78.

ZUCARO (Giusepe), Corato (Italie), 25-02-92. — 11794×48—21.

ZUCARO, née CURATELLA, Corato (Italie), 25-03-93. — 11794×48—21.

ZULIAN (Arduin), Rivolto (Italie), 08-03-22. — 7317×48—54.

ZYSMAN (Moszek), Czemierniki (Pologne), 07-12-27, — 11478×48—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ALBERT, née DUMONT, Warluis (Oise), 25-01-94. — 11675×48—60.

BADARIOTTI, née COMBAT, Genac (Charente), 14-01-83. — 7443×49—75.

BEGNIS, née CALVI, Peyruis (Basses-Alpes), 13-09-85. — 13968×48—04.

BIETTI, née FERAUD, Vallauris (Alpes-Maritimes), 01-03-93. — 18861×40—83.

BLASCO, née BERTRAND, Cournonterral (Hérault), 24-10-06. — 34337×45—34.

BONETTA (Suzanne), Tresses (Gironde), 10-12-15. — 5951×49—75.

BONTE, née PAYELLE, la Gorgue (Nord), 29-08-86. — 7515×49—02.

BONVIN, née CECILE, Briançon (Hautes-Alpes), 19-05-84. — 7755×49—75.

BRUNEEL, née DUQUESNE, Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), 01-12-01. — 7799×49—62.

BRUNNER, née ONDET, Chouzy (Loir-et-Cher), 11-02-99. — 20383×43—75.

BRUYERES, née NEUMANS, Quievrechain (Nord), 14-08-00. — 11695×48—59.

CAPPELLI, née GARNIER, Argenteuil (Seine-et-Oise), 12-10-04. — 12402×48—78.

CASALE, née GHILLINO, Bouligny (Meuse), 15-06-12. — 6721×49—06.

CAZZOLA, née FERRAGGIOLI, Soveria (Corse), 17-01-81. — 7580×49—20.

CHAUSSOD, née BONNAUD, Ladignac-le-Long (Haute-Vienne), 04-09-98. — 7528×49—24.

CHRIST (Auguste), Forbach (Moselle), 21-12-86. — 311312×45—57.

COQUARD, née DECOUDUN, Saint-Mard (Seine-et-Marne), 13-02-97. — 4398×48—77.

CORNET, née SELMES, Ambres (Tarn), 12-03-01. — 8125×49—81.

DANDOIS, née TURBEAU, Crépy (Aisne), 20-05-85. — 7561×49—75.

DELCROIX, née WERBROUCK, Linselles (Nord), 05-06-03. — 14429×47—59.

DUBOSC (Paul), Bruxelles (Belgique), 10-01-02. — 837×21—24.

DURK, née OTTMANN, Paris (5e), 11-05-93. — 543×42—78.

FIEVEZ, née ABRAHAM, la Neuville (Ardennes), 21-12-95. — 39328×45—08.

FIEVEZ (Ernest), Macon (Belgique), 16-10-00. — 39328×45—08.

FLINCK, née KAUPP, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), 12-06-95. — 11104×38—57.

FRANCO, née MORELLO, Cumiana (Italie), 22-05-95. — 16078×48—04.

FROST, née ESTEVANEZ, Paris, 11-02-96. — 24305×39—75.

GENETELLI, née LEMERLE, Paris, 07-07-88. — 16119×48—75.

GROSSI, née ROA, Roquebrune (Var), 23-02-02. — 7529×49—83.

HEYDEN, née HERBULOT, Amblimont (Ardennes), 24-11-98. — 7805×49—08.

KOTSEFF, née GENTY, Grenoble (Isère), 26-12-82. — 9958×48—38.

KREUS, née BOGAERT, Frelinghien (Nord), 06-08-97. — 7985×49—59.

LOPEZ, née LE BELLEGO, Paris, 24-12-84. — 35130×45—75.

MARBACH, née VIGNERON, Rombas (Moselle), 19-08-00. — 23872×32—57.

MAS, née CELDRAN, Sidi-bel-Abbès (Oran), 08-05-91. — 7656×49—92.

MOCCAFICO, née MARTIN, la Terrasse (Isère), 21-04-88. — 44052×36—65.

OBERSON, née GARAT, Espelette (Basses-Pyrénées), 16-03-79. — 7507×49—64.

ORTU, née CHARENTUS, Vorey (Haute-Loire), 20-09-08. — 7905×49—43.

PEIT, née SCHATZ, Strasbourg (Bas-Rhin), 28-12-93. — 12611×48—87.

PENNACCHIO, née MEYLAK, Porto-Farina (Tunisie), 03-01-13. — 6878×49—96.

PLANGERE, née THULAU, Pau (Basses-Pyrénées), 08-04-93. — 11714×48—75.

PLATTEEL, née LAMPIN, Premesques (Nord), 01-10-05. — 5669×49—02.

PUIG, née SALINES, Béziers (Hérault), 23-07-96. — 7639×49—34.

RAETS, née LACOMBE, Sainte-Eulalie (Cantal), 13-10-06. — 37440×45—75.

RAMELLA, née RENAULT, le Mans (Sarthe), 03-11-80. — 39277×27—78.

RESNIKOFF, née MOIN, Conflans-sur-Loing (Loiret), 21-10-20. — 7618×49—78.

ROUSSEAUX, née DIEULOT, la Louvière (Belgique), 18-02-97. — 7744×49—75.

SAYE, née LELEUX, Jeumont (Nord), 22-01-79. — 12622×48—59.

SCHON, née NEEF, Fontoy (Moselle), 27-09-04. — 6265×49—57.

SELLA PIAZZA, née CROS, Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 18-06-66. — 11915×48—75.

SERENA, née RIBERE, Cazaux (Gers), 16-01-84. — 7728×49—32.

STANGANINI, née ROUSSET, Marseille (Bouches-du-Rhône), 11-12-97. — 12412×48—13.

STEINBERG, née LEBOIS, Bonny-sur-Loire (Loiret), 21-01-99. — 5134×49—75.

STEUVE, née CASTEL, Tourcoing (Nord), 21-05-99. — 7757×49—59.

TIBAU, née ALCOUFFE, Céret (Pyrénées-Orientales), 29-07-86. — 7654×49—66.

TRACHMAN, née PREUVOT, Haulchin (Nord), 27-04-02. — 3445×38—59.

UGOLINI, née PEDEMONTE, Nice (Alpes-Maritimes), 11-05-85. — 17006×48—06.

VALLEE, née BILY, Malansac (Morbihan), 22-10-92. — 7673×49—77.

VANEUKEM, née GUENON, Lyoffans (Haute-Saône), 08-05-93. — 7942×49—70.

WYLLIE, née BRILLAULT, Perreux (Seine), 14-01-02. — 7980×49—78.

ZAMBARBIERT, née REGAZZI, Gravelines (Nord), 10-02-96. — 5526×49—59.

ZIEGEL, née GARGOET, Dimbsthal (Bas-Rhin), 28-09-84. — 6607×49—68.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ALFARO (Gines), Champ-sur-Drac (Isère), 21-12-36. — 8005×49—38.

AVEDIKIAN (Elise), Issy-les-Moulineaux (Seine), 16-10-47. — 1134×42—78.

AVEDIKIAN (Clément), Constantinople (Turquie), 15-08-29. — 1134×42—78.

AWAD (Alfife), Deir el Zor (Syrie), 18-04-12. — 7135×49—98.

AWAD (Francis), Tananarive (Madagascar), 14-11-16. — 7135×49—98.

BALOSETTI (Françoise), Dambelin (Doubs), 24-02-12. — 25382×47—25.

BARILLA (Fortuné), Grasse (Alpes-Maritimes), 10-08-43. — 41088×45—83.

BARILLA (Théodore), Grasse (Alpes-Maritimes), 22-09-44. — 41088×45—83.

BARILLA (Denise), Toulon (Var), 16-02-16. — 41088×45—83.

BATTIPAGLIA (Orsola), Torre Annunziata (Italie), 07-03-43. — 7384×49—13.

BATTIPAGLIA (Albert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 03-07-30. — 7384×49—13.

BATTIPAGLIA (Marcel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-07-37. — 7384×49—13.

BATTIPAGLIA (Carmen), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-01-34. — 7384×49—13.

BATTIPAGLIA (Ginette), Marseille (Bouches-du-Rhône), 02-07-39. — 7384×49—13.

BONATO (Gaston), Bry-sur-Marne (Seine), 14-02-32. — 21520×48—75.

BONATO (Simonne), Bry-sur-Marne (Seine), 18-12-46. — 21520×48—75.

BONFILL (Maria), Castelltersol (Espagne), 19-06-34. — 7996×49—11.

BONGIOVANNI (Angèle), Tunis, 01-06-34. — 7157×49—96.

BONGIOVANNI (Joseph), Tunis, 27-09-10. — 7157×49—96.

BONGIOVANNI (François), Tunis, 27-09-10. — 7157×49—96.

BONGIOVANNI (André), Tunis, 28-06-45. — 7157×49—96.

BORDIGNON (Hughes), Auterive (Haute-Garonne), 03-08-37. — 7576×49—31.

BORDIGNON (Armida), Cassola (Italie), 21-08-35. — 7576×49—31.

BOROWIAK (Jean), Hailliecourt (Pas-de-Calais), 24-02-19. — 34068×48—62.

BORRISSER (Joachim), Banolas (Espagne), 26-09-32. — 7644×49—66.

BRAT (Myriam), Montreuil (Seine), 03-03-48. — 19181×48—75.

CAGNANA (Louis), Seriate (Italie), 21-10-29. — 11755×48—78.

CAGNANA (Monique), Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise), 04-06-39. — 11755×48—78.

CAGNANA (Albert), Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise), 25-09-42. — 11755×48—78.

CAPPELLARO (Claudelle), Saint-Dizier (Haute-Marne), 10-06-46. — 7461×49—52.

CARDONA (Robert), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 20-02-49. — 7688×49—66.

CARDONA (Dolorès), Bolquéré (Pyrénées-Orientales), 31-03-44. — 7688×49—66.

CARDONA (Denis), Bolquéré (Pyrénées-Orientales), 03-04-48. — 7688×49—66.

CARI (Claude), Marvejols (Lozère), 29-12-44. — 12353×48—48.

CARI (Elda), Feltre (Italie), 10-04-31. — 12353×48—48.

CARI (Germain), Marvejols (Lozère), 01-06-35. — 12353×48—48.

CARI (Gérard), Marvejols (Lozère), 24-08-37. — 12353×48—48.

CARPITELLA (Marie), la Goulette (Tunisie), 23-03-31. — 7155×49—96.

CARRARO (Glalindo), Venise (Italie), 24-08-29. — 7606×49—31.

CASTELLI (Jacqueline), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 29-06-48. — 7767×49—54.

CASTRUNIS (Michel), Fontaine (Isère), 15-02-49. — 7940×49—38.

CAVALIERI (Léonard), Sciacca (Italie), 26-01-39. — 7247×49—96.

CAVALIERI (Jeannette), la Goulette (Tunisie), 24-03-40. — 7247×49—96.

CERCHIARO (Jean), Lods (Doubs), 21-08-41. — 7693×49—25.

CERCHIARO (Louis), Lods (Doubs), 18-04-45. — 7693×49—25.

CERCHIARO (Odette), Lods (Doubs), 02-02-41. — 7693×49—25.

CERCHIARO (Ferdinand), Lods (Doubs), 03-11-38. — 7693×49—25.

CERCHIARO (Marie), Lods (Doubs), 30-10-37. — 7693×49—25.

CIBIEN (Jeanne), Saint-Sauveur (Gironde), 19-09-32. — 8006×49—33.

CIBIEN (Angelo), Trichiana (Italie), 13-07-24. — 8006×49—33.

CICCHELERC (Bruno), Valli del Pasubio (Italie), 31-08-29. — 18185×40—31.

CICCHELERC (Jean), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 27-04-41. — 18185×40—31.

CICCHELERC (Honorina), Montsaunes (Haute-Garonne), 05-12-34. — 18185×40—31.

CIEPLUCHA (Anne), Art-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), 30-06-39. — 5829×34—54.

CIEPLUCHA (Josianne), Art-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), 06-02-46. — 5829×34—54.

CIEPLUCHA (Christian), Art-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), 09-10-41. — 5829×34—54.

CIEPLUCHA (Daniel), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 28-07-36. — 5829×34—54.

CHEPLUCHA (Vivianne), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 17-01-38. — 5829×31—51.

DATO (Caroline), Tunis, 14-03-36. — 7015×49—96.

DATO (Joseph), Tunis, 16-06-31. — 7015×49—96.

DE LUCA (Jean), Aviano (Italie), 21-11-28. — 7353×18—71.

DE LUCA (Anna), Aviano (Italie), 11-05-30. — 7353×18—71.

DE LUCA (Maurice), Annecy (Haute-Savoie), 21-02-38. — 7353×18—71.

DE MICHTEL (Ennio), Traversio (Italie), 04-03-32. — 45117×38—72.

DE MICHTEL (Dario), Traversio (Italie), 30-01-30. — 45117×38—72.

DE SMET (Marie-José), Sainte-Croix-sur-Aizier (Eure), 18-10-13. — 7811×49—27.

DE SMET (Marie), Sainte-Croix-sur-Aizier (Eure), 11-10-39. — 7811×49—27.

DE SMET (Jannine), Pont-Audemer (Eure), 19-09-46. — 7811×49—27.

DE SMET (Joseph), Sainte-Croix-sur-Aizier (Eure), 11-01-42. — 7811×49—27.

DE SMET (Elisabeth), Pont-Audemer (Eure), 10-02-48. — 7811×49—27.

DEL BIANCO (Alfred), Fiume Veneto (Italie), 10-10-30. — 6158×49—32.

DEL BIANCO (Agnese), Fiume Veneto (Italie), 20-01-34. — 6158×49—32.

DESTAERKE (Guy), Lambersart (Nord), 09-09-42. — 7321×48—59.

DI CICCO (Antonio), San Elia (Italie), 02-09-29. — 20169×48—75.

DONATI (Line), Martino de Calvi (Italie), 21-09-32. — 5295×49—83.

DRABIK (Jacques), Thors (Charente-Maritime), 24-07-31. — 7882×49—17.

DRON (André), Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), 15-01-48. — 7975×49—77.

DUBOSC (Mireille), Genval (Belgique), 18-11-30. — 837×21—24.

DUBOSC (Evelyne), Genval (Belgique), 30-10-29. — 837×21—24.

FACCIO (Bruno), Givors (Rhône), 05-06-28. — 6756×18—40.

FACCIO (Romano), Albetone (Italie), 27-02-30. — 6756×18—40.

FINK (Elisabeth), Neuilly (Seine), 25-01-48. — 31615×47—38.

FRANCHITTI (Michel), Bruxelles (Belgique), 21-12-33. — 629×49—75.

FRANCHITTI (Carmen), Bruxelles (Belgique), 09-06-37. — 629×49—75.

GERACHIOS (Marie), Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), 11-01-44. — 7921×49—13.

GEROTINA (Marcelle), Fumel (Lot-et-Garonne), 31-01-31. — 7862×49—47.

GERVASONI (Nicole), Verdun (Meuse), 16-09-46. — 11005×48—55.

GILBERT Norbert), Ankara (Turquie), 05-01-40. — 3163×49—99.

GILBERT (Hervé), Istambul (Turquie), 30-09-42. — 3163×49—99.

GILBERT (Anne-Marie), Tripoli-d'Afrique, 04-07-47. — 3163×49—99.

GILBERT (Antoine), Tripoli-d'Afrique, 05-12-48. — 3163×49—99.

GIOS (Claire), Paris (15e), 01-01-42. — 11881×48—78.

GIOS (Claude), Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 17-07-40. — 11881×48—78.

GIOS (Guy), Paris (15e), 02-09-36. — 11881×48—78.

GIOS (Lucienne), Boulogne-Billancourt (Seine), 25-09-32. — 11881×48—78.

GIOS (Martine), Yerres (Seine-et-Oise), 20-02-48. — 11881×48—78.

GODDERIS (Ginette), Catenoy (Oise), 06-03-46. — 9131×48—60.

GODDERIS (Agnès), Catenoy (Oise), 11-07-43. — 9131×48—60.

GOLA (Jeanne), Haillicourt (Pas-de-Calais), 12-03-32. — 7796×49—62.

GOLA (Jacques), Haillicourt (Pas-de-Calais), 11-12-39. — 7796×49—62.

GOLBRAICH (Hanni), Berlin (Allemagne), 28-12-32. — 7148×49—75.

GREGORIS (Maria), Sesto al Reghena (Italie), 24-07-29. — 50126×45—82.

GREGORIS (Palmira), Sesto al Reghena (Italie), 03-08-31. — 50126×45—82.

GREGORIS (Raymond), Moissac (Tarn-et-Garonne), 27-12-35. — 50126×45—82.

GUAGLIARDO (Marie), Tunis, 01-10-28. — 7211×49—96.

GUAGLIARDO (Jean), Tunis, 09-10-32. — 7211×49—96.

GUALMINI (Marie-Rose), Ajaccio (Corse), 05-09-12. — 7691×49—20.

GUALMINI (Victorine), Ajaccio (Corse), 30-08-38. — 7691×49—20.

GULLI (Ezio), Tunis, 08-08-38. — 7005×49—96.

GULLI (Humbert), Tunis, 21-12-35. — 7005×49—96.

GWIAZDA (Frajda), Varsovie (Pologne), 11-04-29. — 35123×47—75.

JOSE (Jacqueline), Moulardon (Charentes), 25-01-41. — 17697×46—16.

JUNOD (Ildo), Arvier (Italie), 07-09-29. — 12333×48—13.

KALAMAR (Jean), Vernenil-l'Etang (Seine-et-Marne), 27-06-45. — 7863×49—77.

KALAMAR (Vendel), Coulommiers (Seine-et-Marne), 11-12-41. — 7863×49—77.

KALAMAR (Anne), Vaudoy (Seine-et-Marne), 19-02-43. — 7863×49—77.

KECHICHIAN (Robert), Lyon (Rhône), 27-02-45. — 5751×32—84.

KOPEC (Jeanne), Bar-le-Duc (Meuse), 07-02-39. — 5383×49—45.

KOUZNETZOFF (Léonid), Oujda (Maroc), 01-06-34. — 22211×34—91.

KOUZNETZOFF (Tania), Alger, 14-08-45. — 22211×34—91.

KURC (Siegmond), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 15-05-29. — 6645×49—77.

LAMONICA (Joseph), le Kef (Tunisie), 23-06-33. — 7006×49—96.

LAMONICA (Jean), le Kef (Tunisie), 04-08-35. — 7006×49—96.

LAMONICA (Antonio), le Kef (Tunisie), 13-06-38. — 7006×49—96.

LAMONICA (Salvatore), le Kef (Tunisie), 28-02-40. — 7006×49—96.

LANG (Auguste), Dehlingen (Bas-Rhin), 11-12-38. — 11035×48—67.

LANG (François), Weiskirch (Moselle), 18-12-35. — 11035×48—67.

LANG (Gérard), Dehlingen (Bas-Rhin), 23-06-42. — 11035×48—67.

LATRE (Marie-Thérèse), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 26-12-38. — 8020×49—65.

LEO (Francoise), Bou Jaber (Tunisie), 21-12-30. — 7002×49—96.

LEO (Rosaria), El Meridj (Constantine), 02-01-35. — 7002×49—96.

LOUSSIGUIAN (Lida), Tananarive (Madagascar), 22-10-36. — 5896×49—75.

LOUSSIGUIAN (Pierre), Marovoay (Madagascar), 26-02-33. — 5896×49—75.

LOWY (Paul), Bois-Colombes (Seine), 17-08-47. — 7871×49—75.

LUCAS (Georgette), Lesterps (Charente), 22-01-18. — 8101×49—16.

LUCAS (Lucienne), Ansac-sur-Vienne (Charente), 08-10-35. — 8101×49—16.

LUCAS (Irène), Ansac-sur-Vienne (Charente), 21-11-37. — 8101×49—16.

LUCAS (Maurice), Ansac-sur-Vienne (Charente), 08-05-42. — 8101×49—16.

LUCAS (Ginette), Ansac-sur-Vienne (Charente), 08-10-35. — 8101×49—16.

LUCAS (Jean), Confolens (Charente), 08-06-46. — 8101×49—16.

LUCAS (Marie), Montseugny (Haute-Savoie), 13-12-29. — 8101×49—16.

LUCAS (Henri), Montseugny (Haute-Savoie), 28-02-31. — 8101×49—16.

LUCAS (Antonio), Montseugny (Haute-Savoie), 19-10-32. — 8101×49—16.

MACALUSO (Vincent), Beja (Tunisie), 10-04-29. — 6956×49—96.

MACALUSO (Joseph), Beja (Tunisie), 10-04-29. — 6956×49—96.

MACERA (Ginevra), Cappelle Sul Tavo (Italie), 13-07-30. — 7832×49—51.

MAFFOLINI (Angelo), Touget (Gers), 13-07-12. — 6158×49—32.

MAFFOLINI (Louis), Escorneboeuf (Gers), 10-10-38. — 6158×49—32.

MAFFOLINI (André), Monterransaves (Gers), 21-09-40. — 6158×49—32.

MAFFOLINI (Alexandre), Saint-Germier (Gers), 21-09-45. — 6158×49—32.

MAJCHRZAK (Robert), Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 22-07-37. — 44467×36—71.

MAJCHRZAK (Eliane), Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 23-02-44. — 44467×36—71.

MARCZEWSKI (Vitold), Strasbourg (Bas-Rhin), 08-03-31. — 30066×48—75.

MARIOTTO (Alice), Balma (Haute-Garonne), 27-02-35. — 7679×49—31.

MARIOTTO (Claude), Balma (Haute-Garonne), 06-09-36. — 7679×49—31.

MARIOTTO (Denis), Balma (Haute-Garonne), 14-04-40 — 7679×49—31.

MARIOTTO (Elda), Balma (Haute-Garonne), 31-03-43. — 7679×49—31.

MICHELETTI (Gisèle), Saint-Rambert (Ain), 11-04-48. — 45566×36—01.

MILAZZO (Rosine), Tebourba (Tunisie), 21-08-34. — 7150×49—96.

MILAZZO (Gaspard), Tebourba (Tunisie), 27-12-37. — 7150×49—96.

MOLESINI (Marcellina), Soragna (Italie), 17-01-29. — 11983×48—75.

MORGHESE (Joséphine), Sfax (Tunisie), 20-01-32. — 7059×49—96.

MORGHESE (Marie), Sfax (Tunisie), 05-03-33. — 7059×49—96.

MORO (Bruno), Hauteville (Ain), 07-08-35. — 7857×49—01.

MORO (Hélène), Hauteville (Ain), 11-06-39. — 7857×49—01.

MYSKOWIAK (Jean), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 02-01-38. — 7825×49—71.

MYSKOWIAK (Czeslas), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 19-07-39. — 7825×49—71.

MYSKOWIAK (Boleslas), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 04-11-46. — 7825×49—71.

NIKOLYN (François), Saint-Quentin-le-Verger (Marne), 09-01-45. — 7198×49—51.

NIKOLYN (Annie), Villeneuve-Saint-Vistre (Marne), 29-06-47. — 7198×49—51.

NOWAK (Françoise), Douai (Nord), 29-08-48. — 7122×49—59.

PASQUON (Antonio), le Fleix (Dordogne), 04-09-30. — 11441×48—33.

PASQUON (Yolande), Saint-Avit-du-Moiron (Gironde), 09-02-44. — 11441×48—33.

PENNACCHIO (Blaise), Tunis, 09-05-38. — 6878×49—96.

PENNACCHIO (Marie), Tunis, 04-08-39. — 6878×49—96.

PEREZ (Françoise), Tojana (Espagne), 01-12-28. — 30895×48—13.

POLI (Jean), Dijon (Côte-d'Or), 04-09-45. — 56168×38—21.

PREDIERI (Libera), Paris, 24-08-30. — 15277×48—13.

PYTEL (Bernard), Paris, 30-05-41. — 8039×48—79.

PYTEL (Elie), Paris, 30-05-41. — 8039×48—79.

RAIMONDO (Angeline), Aïn-el-Asker (Tunisie), 02-01-29. — 7079×49—96.

RAIMONDO (Antonina), Tunis, 22-02-33. — 7079×49—96.

RAIMONDO (Joseph), Tunis, 10-03-35. — 7079×49—96.

RAIMONDO (Philippe), Tunis, 03-08-37. — 7079×49—96.

RAIMONDO (Rosaria), Villejacques (Tunisie), 08-05-40. — 7079×49—96.

RONCKA (Anne-Marie), Rembervillers (Vosges), 06-08-46. — 3610×49—88.

ROYO (Angel), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 31-05-37. — 8093×49—65.

ROYO (Carmen), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 26-11-35. — 8093×49—65.

ROYO (Raymonde), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 17-03-39. — 8093×49—65.

SCHIEL (Georges), Rohrbach (Sarre), 31-12-32. — 8001×49—57.

SCHIEL (Clément), Rohrbach (Sarre), 26-10-34. — 8001×49—57.

SCHIEL (Paul), Rohrbach (Sarre), 17-05-38. — 8001×49—57.

SCHON (René), Besch (Allemagne), 06-05-44. — 6265×49—57.

SCOLA (Raymonde), Uzès (Gard), 17-06-43. — 7618×49—01.

SCOLA (Maryse), Seynes (Gard), 09-05-42. — 7618×49—01.

SCOLA (Gilberte), Seynes (Gard), 19-01-41. — 7496×49—01.

SCOLA (Dario), Carenno (Italie), 11-11-37. — 7618×49—01.

SOLINAS (Yolande), Bormes (Var), 01-01-44. — 4791×49—84.

SOLINAS (Henriette), Bormes (Var), 24-01-34. — 4791×49—84.

SOMMACAL (Maurice), Grenoble (Isère), 25-10-29. — 11703×48—38.

SPECOGNA (Odette), Agen (Lot-et-Garonne), 15-11-39. — 7941×49—47.

SPECOGNA (Lucien), Agen (Lot-et-Garonne), 24-07-37. — 7941×49—47.

STEFANEC (Bernard), Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), 03-11-38. — 14323×40—77.

STEFANEC (Anne), Biely (Tchécoslovaquie), 12-01-44. — 14323×40—77.

STEFANEC (Olga), Biely Kostol (Tchécoslovaquie), 24-01-45. — 14323×40—77.

STRATIGOS (Constantin), Addis-Abeba (Ethiopie), 01-05-30. — 6824×49—98.

TITONE (Sauveur), Tunis, 01-05-30. — 6824×49—98.

TITONE (Alphonse), Tunis, 06-11-31. — 7148×49—96.

TITONE (Marie), Tunis, 27-03-33. — 7148×49—96.

TOMEZZOLI (Laurent), Montricoux (Tarn-et-Garonne), 22-05-41. — 6681×49—90.

TOMEZZOLI (Benito), Piovene (Italie), 27-08-33. — 6681×49—90.

TOMEZZOLI (Alice), Montauban (Tarn-et-Garonne), 24-07-39. — 6681×49—90.

VALVERDE (Conception), Villelongue (Aude), 23-01-42. — 7663×49—11.

VALVERDE (Antoine), Carcassonne (Aude), 31-08-37. — 7663×49—11.

VALVERDE (Marie), Carcassonne (Aude), 22-12-35. — 7663×49—11.

VALVERDE (Pierrette), Villelongue (Aude), 02-05-48. — 7663×49—11.

VAN ECK (Gilles), Paris, 06-07-29. — 32114×47—75.

VARGA (Roger), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 03-08-41. — 7203×49—54.

VARGA (Jean), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 06-05-38. — 7203×49—54.

VARGA (Claude), Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle), 23-02-47. — 7203×49—54.

VARGA (Girard), Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle), 30-03-48. — 7203×49—54.

VIVES (Thérèse), Barcelone (Espagne), 12-08-31. — 7779×49—05.

VIVES (Isabelle), Barcelone (Espagne), 15-02-35. — 7779×49—05.

VIVES (Richard), Aspres (Hautes-Alpes), 25-11-47. — 7779×49—05.

VRACAS (Basile), Sfax (Tunisie), 18-09-28. — 3235×48—96.

WISNIEWSKI (Jean), Algrange (Moselle), 18-07-29. — 30995×48—57.

ZUCARO (Odette), Dijon (Côte-d'Or), 09-07-31. — 11794×48—21.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 16 juillet 1947 (*Journal officiel* du 27 juillet 1947): page 7329, 2e colonne, au lieu de: « Barocci (Elisa), veuve Banocchi, née le 29 mars 1883 à Pozzo Alto (Italie) », lire: Barocci (Elisa), veuve Ranocchi, née le 28 mars 1893 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 octobre 1947 (*Journal officiel* du 26 octobre 1947): page 10697, 2e colonne, au lieu de: « Munts (Jean), Estamarin (Espagne); Munts, née Solana, Estamarin (Espagne), 08-04-72 », lire: « Muns (Jean), Estimariu; Muns, née Solana, Estimariu (Espagne), 08-04-92 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 16 juillet 1948 (*Journal officiel* du 25 juillet 1948): page 7307, 3e colonne, au lieu de: « Tulula (Thomas), Jastrzebniki (Pologne), 06-12-05 », lire: « Tulula (Thomas), Jastrzebniki (Pologne), 05-12-05 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 février 1949 (*Journal officiel* du 13 février 1949): page 1644, 3e colonne, au lieu de: « Rak (Moszek), Wyszegrod (Pologne); Rak, née Friedman, Tarnow », lire: « Rok (Moszek), Wyszegrod; Rok, née Friedman ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 février 1949 (*Journal officiel* du 20 février 1949):

Page 1900, 1re colonne, au lieu de: « Ahmed Omar, Yemen (Somalis), 00-00-08 », lire: « Ahmed Omar, Yemen, 00-00-98 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Benvenuti (Rosario), Tunis, 17-09-08 », lire: « Benvenuto (Rosario), Tunis, 10-09-08 ».

Page 1902, 2e colonne, au lieu de: « Gonzalvez, née Gonzalvez, Cassinasco (Italie) », lire: « Gonzalvez, née Staro, Cassinasco ».

Page 1905, 1re colonne, au lieu de: « Santia (Faustan), Rome (Italie) », lire: « Santia (Fausto) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 18 février 1949 (*Journal officiel* du 27 février 1949): page 2129, 3e colonne, au lieu de: « Blanchara (Miguel), Garriga (Espagne) », lire: « Blanchard ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 25 février 1949 (*Journal officiel* du 6 mars 1949): page 2466, 2e colonne, au lieu de: « Santuari (Auguste), Montesover (Italie) », lire: « Santuari (Giuseppe) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er avril 1949 (*Journal officiel* du 10 avril 1949):

Page 3665, 1re colonne, après: « Ghigou (Maria), Bohlio », lire: « Ghougassian (Annik), Brousse (Turquie), 10-05-09. — 25356×36—42; Ghougassian, née Zarlarian ».

Page 3669, 2e colonne, au lieu de: « Strulovici, née Leibovici, Galaz », lire: « Strulovici, née Leibovici ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 avril 1949 (*Journal officiel* du 17 avril 1949):

Page 3944, 2e colonne, après: « Valenti, née Sperinde », au lieu de: « Vecchi (Joseph), Citta di Castello (Italie), 18-7331×48—06 », lire: « Valenti (Henri), Zeri (Italie), 18-04-93. — 7331×48—06 ».

Même page, même colonne, après: « Vecchi, née Meoni », au lieu de: « Vecchi (Joseph), Citta di Castello (Italie), 18-7331×48—06 », lire: « Vecchi (Joseph), Citta di Castello (Italie), 18-04-96. — 10296×48—06 ».

Même page, 3e colonne, après: « Wasik (Stanislaw) », au lieu de: « Wasik (Selma), Rome », lire: « Wassa (Selma), Rome (Italie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 avril 1949 (*Journal officiel* du 24 avril 1949):

Page 4123, 1re colonne, au lieu de: « Da-cruz (Joaquim), Paredes (Portugal); Dacruz, née de Sousa », lire: « Da Cruz Bessa (Joaquim); Da Cruz Bessa, née de Sousa ».

Page 4125, 3e colonne, au lieu de: « Krokowski (Boleslaw), Szczakowa (Pologne), 02-03-17 », lire: « Krokowski (Boleslaw), Szczakowa (Pologne), 21-03-17 ».

Page 4131, 3e colonne, au lieu de: « Di Vittorio (Marie), Tunis, 21-05-32 », lire: « Di Vittorio (Mario) ».

Page 4133, 3e colonne, article 3, après: « Vassilieff (Irène) », lire: « Vassilieff (Nina), Colombelles (Calvados), 27-05-38. — 3559×49—86 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 mai 1949 (*Journal officiel* du 5 juin 1949), page 5506, 3e colonne, au lieu de: « Chiappori (Pierre), Monaco », lire: « Chiappori (Pierre) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 14 juin 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Demande d'arbitrage de M. Hilaire Perdon sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et par la commission de l'agriculture sur la demande de discussion d'urgence de sa proposition de loi tendant à faire bénéficier les salariés des professions agricoles de la majoration aux allocations familiales accordée aux salariés des autres professions. (Nos 7352-7390 — Mme Marie Lambert, rapporteur.)

2. — Demande d'arbitrage de M. Nazi Boni sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et par la commission des territoires d'outre-mer sur la demande de discussion d'urgence de sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la Haute-Volta un crédit spécial pour le rééquipement de ses services publics. (No 7320.)

3. — Discussion des articles du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. (Nos 6894-7376-7377-7378 7379-7380-7381-7382-7383-7384-7385-7415.)

4. — Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisations d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement. — Opérations nouvelles). (Nos 6705-7177. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

5. — Suite de la discussion: I. du projet de loi complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale; II. du projet de loi complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale; III. de la proposition de loi de M. July et plusieurs de ses collègues tendant, en matière pénale, à substituer aux juridictions d'exception des juridictions normales. (Nos 5674-6571-6933-7360. — M. Grimaud, rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. (Nos 7218-7333-7359. — M. de Tinguy, rapporteur.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. (Nos 7213-7338. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

8. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les publications destinées à la jeunesse. (Nos 6690-7010-7365. — M. Gosset, rapporteur.)

9. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1er de la loi du 20 juillet 1895 relatif aux placements des fonds des caisses d'épargne; 2° de M. Paumier et plusieurs de ses collègues autorisant les caisses d'épargne à prêter une partie de leurs fonds à des collectivités et établissements publics et à des particuliers sous forme de prêts hypothécaires. (Nos 2648-3990-5200. — M. Gabelle, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions de l'article 204 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. (Nos 6079-6379. — M. Sion, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi portant application au personnel docker et assimilé des ports maritimes et fluviaux des dispositions de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée instituant des comités d'entreprise. (Nos 2587-7107. — M. Cayol, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi de M. July et plusieurs de ses collègues tendant à favoriser l'application du travail à mi-temps ou à temps réduit pour le personnel féminin chargé de famille. (Nos 2203-4040-4835. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Lucie Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application dans son intégralité l'article 9 de la loi du 13 août 1947 portant le n° 47-1496, relatif à la rémunération des élèves maîtres et des élèves maîtresses des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle, par l'inscription au budget de l'éducation nationale des crédits nécessaires à l'établissement de leurs traitements d'instituteurs stagiaires dès la première année de leur stage. (Nos 5777-6645. — M. Calas, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de M. Gosset tendant à transférer les études de notaire de l'Escarène, Lévens et Roquebillière à Nice et à y créer cinq études complémentaires. (Nos 2517-4206. — M. Minjoz, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi de MM. Emile Hugues et Delcos tendant à modifier les dispositions légales réglementant la rédaction des testaments authentiques et mystiques. (Nos 2656, 4001. — M. Minjoz, rapporteur.)

16. — Discussion: I. du projet de loi portant aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires; II. de la proposition de M. Eugène Rigal tendant à instituer au profit des départements et des communes une taxe locale frappant les ventes à la consommation et les prestations de service, obligatoire dans toutes les communes, au taux uniforme de 2 p. 100 (en remplacement des articles 250 et 251 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948). (Nos 6618, 6624, 6922. — M. Guillant, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 6082, 6915, 7171 — M. Charles Barangé, rapporteur général. — Rapporteur spécial: M. Eugène Rigal.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote: 1° du projet de loi concernant la prescription en matière pénale; 2° de la proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter l'article 1er de la loi du 29 mars 1912, validée par l'ordonnance du 28 octobre 1944 relative à la prescription de l'action publique et des peines. (Nos 5726, 6702, 7309. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi concernant l'assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer. (Nos 6986, 7065. — M. Cance, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Scrutin public à la tribune sur les conclusions du rapport de la commission des immunités parlementaires sur deux demandes en autorisation de poursuites concernant M. Morand.

5. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

I. — De M. Yves Péron sur: 1° les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre un terme à l'activité factieuse des groupes armés du R. P. F. encouragés par les mesures de clémence prises à l'égard des traîtres et les poursuites engagées et les condamnations prononcées contre des résistants; 2° les raisons qui ont amené le Gouvernement à ne pas sévir contre un complot connu dès le 20 mars dernier et aboutissant à l'arrestation d'éléments R. P. F. de Paris, Périgueux, Audierne, Nevers, etc.; 3° sur la nécessité d'assurer la sauvegarde des institutions républicaines par: *a*) la dissolution des groupes armés du R. P. F. et la répression de leurs menées antirépublicaines; *b*) le retrait des mesures d'amnistie prévues en faveur des complices de l'ennemi; *c*) la cessation des poursuites contre les résistants et l'amnistie de plein droit pour les travailleurs condamnés, notamment les mineurs.

II. — De M. Legendre sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme aux provocations policières organisées par M. le ministre de l'intérieur et susceptibles de troubler l'ordre public.

6. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

I. — De M. Quilici, sur la révélation, aussitôt après le départ du Parlement en vacances, d'accords déjà anciens livrant à des trusts étrangers les richesses pétrolifères de la Tunisie, sur les prolongements et les conséquences d'une telle politique en Algérie et au Maroc et, plus généralement, sur les positions éventuellement conservées par les alliés en Afrique du Nord et dans l'Union française, malgré la cessation des hostilités depuis quatre ans;

II. — De M. Jean Pronteau: 1° sur les accords que le Gouvernement a passés avec la société américaine Guef Oil Corporation et la société anglo-hollandaise Schell pour livrer, au mépris des intérêts français et tunisiens, la recherche et l'exploitation des gisements pétrolifères de Tunisie et du Fezzan, à ces trusts étrangers; 2° sur le rôle particulier joué par le ministre de l'intérieur dans ces tractations; 3° sur l'attitude que le Gouvernement entend observer, face à de nouvelles demandes de mainmise étrangère sur d'autres territoires de l'Union française;

7. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mardi 14 juin 1949, à seize heures (local de la commission n° 211):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 7410) de M. Poumadère et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder des prêts de 3 1/2 p. 100 à l'hôtellerie et à assouplir les formalités pour obtenir ces prêts; 2° à ne pas exiger le règlement des impôts des commerçants des stations thermales, avant la fin de saison.

La commission de la presse se réunira le mardi 14 juin 1949, à dix-sept heures (local de la commission n° 230):

Audition de M. Mitterrand, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, sur la loi du 11 mai 1946 et sur le statut de la presse.

La commision chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 14 juin 1949, à vingt et une heures (local n° 255):

Audition de M. le général Bertrand, ancien directeur du cabinet du général commandant en chef en Afrique du Nord.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 14 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission supérieure de la caisse nationale d'assurances sur la vie et d'un membre de la commission supérieure de la caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.

2. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Restat signale à M. le ministre de l'agriculture que l'accord franco-italien qui vient d'être conclu, autorisant l'entrée en France de produits agricoles risque d'être lourdement préjudiciable à l'agriculture nationale et plus particulièrement aux régions productrices de légumes et de tomates destinés à la conserve; que plus précisément l'extrait de tomate italienne serait offert sur le marché à des prix nettement inférieurs aux prix de revient de fabrication des conserveurs français; que la mévente des produits agricoles va se trouver accentuée et un inéluctable chômage sévira dans ces régions de production; et demande: 1° quelle est la portée exacte de l'accord conclu ainsi que les quantités de conserves de légumes prévues dans ces importations; 2° quelle est la politique agricole que le Gouvernement entend suivre en cette matière afin que les producteurs puissent prendre leurs dispositions en vue des plantations à effectuer. (N° 47.)

II. — M. Litaise demande à M. le président du conseil les raisons qui s'opposent à la publication des suites données au rapport de la cour des comptes et aux travaux de la « commission des gaspillages », publication qui devait être effectuée à la date du 1er février 1949. (N° 59.)

III. — M. Estève signale à M. le ministre de l'industrie et du commerce la crise très grave qui sévit depuis quelque temps déjà dans l'industrie du cuir et de la chaussure et demande quelles mesures il a prises ou compte prendre pour y remédier. (N° 60.)

3. — Suite de la discussion des propositions de résolution: 1° de M. Debré et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés tendant à modifier les articles 20 et 90 du Conseil de la République; 2° de MM. Léo Hamon, Ernest Pezet, de Menditte, Gaining, Grimal et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à la modification des articles 20 et 27 du règlement et à l'insertion d'un article 91 *bis*, 3° de Mme Devaud tendant à modifier l'article 75 du règlement du Conseil de la République; 4° de M. Colonna tendant à modifier les articles 87, 88, 89, 90 et 91 du règlement du Conseil de la République; 5° de M. Georges Pernot, Mme Devaud et des membres du groupe du parti républicain de la liberté tendant à modifier l'article 7 du règlement du Conseil de la République; 6° de M. Landry et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés tendant à l'insertion d'un article 42 *bis* dans le règlement. (N°s II-57, II-62, II-98, II-121, année 1948; 6, 16 et 202, année 1949. — M. Debré, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la reconstitution des listes d'ancienneté des officiers des différents corps et cadres de l'armée de l'air. (N°s 259 et 459, année 1949. — M. le général Corniglion-Molinier, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier. (N°s 444 et 451, année 1949. — M. Jean Berthoin, rapporteur général, et n° 461, année 1949. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Lodéon, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1949 — Avis de la commission du ravitaillement et des boissons. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Assaillit, jusques et y compris M. Bertaud.

Tribunes. — Depuis M. Jean Berthoin, jusques et y comrpis M. Claparède.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 15 juin 1949, à quatorze heures trente (local n° 201):

I. — Suite de l'examen officieux du projet de loi (n° 7166 A. N.) relatif à la ratification du statut du Conseil de l'Europe et à la désignation des représentants de la France à l'Assemblée consultative.

II. — Suite de l'examen officieux du projet de loi (n° 7168 A. N.) relatif à la ratification du pacte Atlantique.

La commission des finances se réunira le mercredi 15 juin 1949, à neuf heures trente (local de la commission):

Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de payement et de compensation monétaire du 16 octobre 1948 (n°s A. N. 5758, 6601; C. R. 306, année 1949). (M. Bolifraud, rapporteur.)

Projet de loi autorisant la cession à l'office national industriel de l'azote de l'usine sulfurique de Borde-Longue, dépendant de la poudrerie nationale à Toulouse (n°s A. N. 2269, 7013; C. R. 100, année 1949). (M. Alric, rapporteur.)

Projet de loi autorisant le ministère de l'éducation nationale à participer aux frais d'organisation d'une exposition de la Résistance (n°s A. N. 6795, 7232; C. R. 445, année 1949). (M. Auberger, rapporteur.)

Projet de loi portant ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949 (n°s 7301 A. N.). M. Boudet, rapporteur.)

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de MM. René Moreux, Schmitt et Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à instituer, dans le cadre de la loi du 23 février 1948, au sein du « Conseil supérieur de la marine marchande », des « Commissions d'études spécialisées » pour étudier tous les aspects du trafic entre la France, l'Afrique du Nord, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer. (N°s 469, année 1948, 112 et 153, année 1949. — M. René Moreux, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Giard, Guyard, Kemajou et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier le décret n° 47-2300 du 27 novembre 1947, réorganisant au Cameroun la justice de droit français (N°s 390, année 1948, et 44, année 1949. — M. Ebédé, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant prorogation et modification des dispositions du décret n° 48-1475 du 22 septembre 1948 réglementant au Cameroun les loyers des locaux d'habitation. (N°s 84 et 150, année 1949. — M. Antonini, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 14 juin 1949, à onze heures (local n° 217):

Projet de rapport de M. Destraves sur la proposition (n° 56, année 1949) de M. Aduy, invitant le Gouvernement à créer une université africaine dans les territoires associés.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 16 juin 1949, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Proposition de résolution (n° 145, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi intéressant les coopératives de production des territoires d'outre-mer à la formation de sociétés anonymes qui exercent leurs activités dans ces territoires et bénéficiant d'avantages particuliers de la puissance publique, présentée par M. Boussenot et plusieurs de ses collègues. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen du rapport de M. Themia, rapporteur pour avis, sur les demandes d'avis (n°s 25 et 26, année 1949) sur les projets de lois relatifs aux boissons alcooliques dans les territoires d'outre-mer et prévoyant l'imposition d'un contingent d'importation de ces boissons ou la prohibition de celles jugées nocives.

La commission de défense de l'Union française se réunira le mercredi 15 juin 1949, à dix heures trente (local n° 213):

Mise au point du programme de travail (programme général, organisation éventuelle de sous-commissions techniques).

La mission d'étude des S. A. R. en Algérie se réunira le mardi 14 juin 1949, à neuf heures trente, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Adoption de la méthode de travail.

II. — Mise en train de la rédaction du rapport.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 15 juin 1949, à quinze heures (local n° 213):

I. — Proposition (n° 504, année 1948) invitant le Gouvernement à doter la Haute-Volta des crédits nécessaires à la reconstruction et au rééquipement de ses services. — Projet d'avis de M. Schock, rapporteur provisoire pour avis.

II. — Proposition (n° 62, année 1949) relative à l'augmentation du contingent de devises attribué à l'Algérie. — Projet de rapport de M. Schock, rapporteur provisoire.

III. — Proposition (n° 106, année 1949) invitant le Gouvernement à augmenter les crédits afférents au secteur social des plans quadriennaux de la Martinique et de la Guadeloupe. — Projet de rapport de M. Themia, rapporteur provisoire.

IV. — Problèmes des industries de transformation en Afrique noire. — Exposé de M. René Moreux.

V. — Questions diverses.

Rectificatif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du plan le mercredi 15 juin 1949 à quinze heures (local n° 213):

V. — Proposition (n° 65, année 1949) relative au prolongement du chemin de fer du Dahomey jusqu'au Niger. — Nomination d'un nouveau rapporteur provisoire.

VI. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 15 juin 1949, à seize heures (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport fait par M. Gaignard sur les demandes d'avis (n°s 106 et 117, année 1948) les propositions de résolution (n°s 460 et 495, année 1948) se rapportant au régime électoral, à la composition, au fonctionnement et à la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances.

II. — Examen du projet de rapport fait par M. Dadet sur les demandes d'avis (n°s 447 et 248, année 1948) de la proposition (n° 370, année 1948) concernant l'organisation municipale en Afrique noire.

III. — Examen du projet de rapport fait par Mlle Autissier sur la proposition (n° 491, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à poursuivre les responsables des violences commises à Madagascar.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 15 juin 1949, à quatorze heures trente (local n° 217):

Suite de l'étude du rapport de Mme Lefaucheux sur la proposition (n° 51, année 1949) invitant le Gouvernement à rechercher, d'accord avec l'Assemblée de l'Union française, les mesures propres à associer les territoires sous tutelle et les territoires d'outre-mer aux travaux de l'U. N. E. S. C. O., conformément à la résolution votée à la conférence de Beyrouth, le 6 décembre 1949.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 13 juin 1949, à quatorze heures trente. — Commissions réunies de l'économie nationale, de la production industrielle et du travail: projet de loi n° 7084 concernant la réorganisation des sociétés nationales de construction aéronautique et de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Mardi 14 juin 1949, à neuf heures trente. — Commission du travail, de la santé et de la population: problème des allocations familiales.

Mardi 14 juin 1949, à quatorze heures trente. — Sous-commission pour la réforme de l'entreprise: réforme de l'entreprise.

Mardi 14 juin 1949, à quatorze heures trente. — Commissions réunies de l'économie nationale, de la production industrielle et du travail: même ordre du jour que le 13 juin 1949, à quatorze heures trente.

Mercredi 15 juin 1949, à neuf heures trente. — Commissions réunies de l'agriculture et du travail: enquête sur l'état du marché du travail et sur les conditions de rémunération et de logement des salariés agricoles.

Mercredi 15 juin 1949. — Commissions réunies de l'économie nationale, de la production industrielle et du travail: même ordre du jour que le 13 juin 1949, à quatorze heures trente.

Mercredi 15 juin 1949, à neuf heures trente. — Commission de l'économie de l'Union française: problèmes sociaux dans les territoires d'outre-mer.

Jeudi 16 juin 1949, à neuf heures trente. — Commission de la reconstruction, des travaux publics et de l'urbanisme: logement et habitat rural.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation.

(Modificatif à l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1948.)

I. — Sont supprimées de la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1948, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, qui peuvent désormais être exportées sans licence, sous réserve de la remise en douane d'engagements de change réglementaires.

NUMÉRO du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex. 156 O	Huile d'olive raffinée. Huiles d'amandes douces et de noyaux de fruits raffinées.

II. — Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1948, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, qui sont à nouveau soumises à la formalité de la licence d'exportation.

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
390 A	Hydroxyde de sodium: Soude caustique solide (1). Lessives de soude caustique (1).
993 A	Tissus unis de jute, de fibres assimilées ou de typha, purs ou mélangés (1).

(1) Les exportations effectuées sous le couvert d'engagements de change déjà visés par l'office des changes demeurent toutefois dispensées de la production de la licence.

Avis aux importateurs de biens non essentiels en provenance de Grande-Bretagne.

Le *Journal officiel* a publié, notamment dans ses numéros des 31 octobre, 25 décembre 1948, 26 février et 18 mai 1949, une série de listes de produits dont l'importation est autorisée en provenance de Grande-Bretagne dans le cadre des « importations de biens non essentiels ». Ces possibilités d'importation sont étendues aux produits suivants:

Postes.

301 Aiguilles à main à usage domestique; Aiguilles à main à usage industriel.
302 Casques mineurs.
303 Machines de bureau, y compris duplicateurs et machines comptables (à l'exclusion des machines à écrire).
304 Bougies d'auto.
305 Déchets et effilochés de laine.

La procédure d'importation de ces produits est celle qui est définie par l'avis au *Journal officiel* du 31 octobre 1948. — Les demandes de licences devront porter la mention « Importations non essentielles de Grande-Bretagne, poste n° ... »; elles devront être appuyées d'une facture *pro forma* visée par l'organisme britannique chargé d'assurer, entre les exportateurs du Royaume-Uni, la répartition de ces contingents. Ces organismes sont respectivement les suivants:

Postes.

301 Needlemakers' Association, « Beech House », Church Green East, Redditch.
302 Board of Trade.
303 Office Appliance Trades Association of Great Britain and Ireland, 11-13, Dowgate Hill, Cannon Street, London E.C.4.
304 Board of Trade.
305 Shoddy & Mungo Manufacturers' Association, 7-9, Hanover Street, Batley (Yorks.).

Les demandes de licences peuvent être déposées à l'office des changes dès la parution du présent avis.

Dans les conditions définies par l'avis au *Journal officiel* du 31 octobre 1948, les importateurs de biens non essentiels en provenance de Grande-Bretagne peuvent déposer à l'office des changes, dès la parution du présent avis, leurs demandes de licences d'importation pour les postes suivants.

Ces demandes d'autorisation d'importation devront porter la mention: « Importations non essentielles de Grande-Bretagne, poste n° ... », et être accompagnées de la facture *pro forma* visée par l'organisme britannique habilité désigné ci-après:

Postes.

7 Poterie. — British Pottery Manufacturers' Federation, Stoke on Trent (1).
84 Piles sèches. — Board of Trade (1).
85 Caoutchouc crêpe. — Board of Trade (1).

(1) Organismes britanniques habilités à viser les factures *pro forma* jointes aux demandes de licences.

Additif à l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 10 avril 1949.

Le *Journal officiel* a publié dans un avis aux importateurs paru le 10 avril 1949, les conditions de réalisation du contingent d'importation de tissus de laine en provenance de Grande-Bretagne.

Il y a lieu d'ajouter à la liste des organismes professionnels français habilités à répartir entre les importateurs français ce contingent, l'organisme syndical désigné ci-après:

« Fédération nationale des syndicats de maîtres tailleurs de France et des colonies, 1, rue des Italiens, Paris (11e) ».

Cet organisme visera, dans la limite de la répartition qu'il aura faite, les factures *pro forma* qui doivent être jointes aux demandes de licences d'importation.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales d'Allemagne.

Rectificatif au texte publié au *Journal officiel* du 2 juin 1949, page 5434:

Titre I. — Produits importés par groupement.

Supprimer le poste: « 83 Fonte spéciale de Siegerland. — Groupement d'importation des produits sidérurgiques ».

Titre II. — Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure.

Supprimer la ligne suivante:

« 74 Traverses de bois feuillus. — Réservées aux mines de la Sarre ».

Le remplacer par le texte ci-après:

« 71 Bois de mines. — Réservés aux mines de la Sarre ».

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

Les importateurs et exportateurs sont avisés que, par décret n° 49-682 du 19 mai 1949, sont transférées au ministère de l'agriculture, à compter du 1er juin 1949, les attributions antérieurement dévolues en matière de ravitaillement au président du conseil des ministres en ce qui concerne les denrées suivantes:

Vins et boissons.
Fruits et légumes
Produits de basse-cour.
Poissons d'eau douce.

Sous réserve des affaires en cours, est également transférée au ministre de l'agriculture, la compétence en matière d'importation et d'exportation de produits laitiers et du bétail et produits dérivés.

En conséquence, à partir du 1er juin 1949, les importateurs et exportateurs devront se mettre en rapport avec le ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 78, rue de Varenne, Paris, pour toutes les opérations concernant les produits ci-dessus énumérés.

Toutefois, les affaires relatives à l'importation et à l'exportation des produits laitiers et du bétail et produits dérivés, qui auront été présentées avant cette date aux services

du haut commissariat au ravitaillement et instruites par leurs soins ou auront fait l'objet d'avis aux importateurs ou aux exportateurs publiés avant le 1er juin 1949 au *Journal officiel* sous le timbre du haut commissariat au ravitaillement, resteront du ressort de cette administration jusqu'à leur complet dénouement.

La liste des produits, classés par numéros du tarif des droits de douane d'entrée, qui font l'objet du transfert d'attribution visé ci-dessus, s'établit comme suit:

NUMERO du tarif des droits de douane d'entrée.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1 B	Chevaux destinés à la boucherie.
3	Animaux de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle, à l'exception des animaux reproducteurs de race pure.
4	Animaux de l'espèce ovine (agneaux, béliers, brebis et moutons) autres que les animaux reproducteurs de race pure.
5	Animaux de l'espèce caprine (chevreaux, boucs et chèvres).
6	Animaux de l'espèce porcine (autres que les animaux reproducteurs de race pure).
7	Lapins domestiques vivants.
Ex 8 A	Volailles vivantes.. Pigeons autres que voyageurs.
Ex 8 B	Volailles vivantes.. Autres.
13	Viandes fraîches ou congelées des espèces bovine, ovine, porcine, chevaline, asine et mulassière.
14	Abats comestibles, frais ou congelés, présentés isolément.
15	Volailles mortes (y compris les foies frais des espèces autres que l'oie ou le canard).
16	Foies d'oies ou de canards (foies gras).
17	Gibier mort.
18	Lapins domestiques morts.
19	Viandes fraîches ou congelées d'autres espèces.
20	Lard
22	Viandes salées, fumées, séchées, cuites ou simplement préparées d'une autre manière.
23	Poissons d'eau douce frais (vivants ou morts) ou conservés à l'état frais.
26 B	Crustacés frais (vivants ou morts) ou simplement cuits, salés ou séchés; autres; écrevisses, etc.
28	Laits non concentrés, ni sucrés.
29	Crème de lait, fraîche ou pasteurisée, non concentrée, ni sucrée.
30	Laits concentrés, y compris les babeurres, le lactosérum et la crème concentrés.
31	Beurre frais, fondu ou salé.
32	Fromages de toutes sortes.
33	Œufs d'oiseaux.
34	Miel naturel.
67	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou assimilé, à l'exception des pommes de terre de semence.
68	Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés ou évaporés.
69	Légumes à cosses secs autres que les légumes secs de semence.
70	Racines et tubercules à haute teneur en amidon, mêmes séchés ou débités en morceaux.
71	Fruits des pays tropicaux, frais ou secs.
72	Agrumes, fraîches ou sèches.
73	Figues.
74	Raisins.
75	Fruits à coques frais ou secs.
76	Pommes, poires et coings frais, à l'exception des pommes à cidre et des poires à poiré.
77	Fruits à noyau frais.
78	Baies comestibles fraîches.
79	Autres fruits frais.
80	Pommes, poires, coings, fruits à noyau, baies et autres fruits, séchés ou tapés, mêmes coupés en morceaux et en tranches.
160	Saucisses, saucissons et similaires autres que de foie.
161	Foies conservés au naturel, saucissons de foie, pâtés, purées et mousses de foie de toute espèce, en boîtes, terrines, croûtes ou autres formes, avec ou sans mélange d'autres viandes ou denrées.
195	Jus de fruits de baies ou de légumes, concentrés ou non.
210	Eaux minérales naturelles, eaux minérales artificielles, eaux gazeuses, non aromatisées, ni sucrées.
211	Glace (eau congelée) naturelle ou artificielle.
214	Vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisin frais.
215	Vins de liqueur, mistelles ou vins mutés à l'alcool, provenant exclusivement de raisins frais ou du jus de raisin frais.
216	Vins mousseux.
217	Vermouths et apéritifs à base de vin.
218	Cidres et poirés, mousseux ou non.
219	Hydromel.
220	Eaux-de-vie.
222	Boissons alcooliques non dénommées ni comprises ailleurs.
223	Alcool éthylique, même dénaturé.

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours portant recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1949.

Pour 1949, il est ouvert un recrutement de 230 apprentis mécaniciens de l'armée de l'air dans les conditions fixées ci-après:

Admission en première année école de Saintes, admission en deuxième année école de Rochefort, admission en troisième année école de Rochefort. 230 places.

I. — Conditions générales d'admission

Les conditions générales d'admission à ces deux écoles en qualité d'apprenti mécanicien sont les suivantes:

Etre Français, naturalisé Français ou Français musulman d'Algérie;

Etre célibataire sans enfant;

Etre âgé de quinze ans au moins et de dix-neuf ans au plus au 1er octobre 1949, selon les conditions particulières précisées pour chaque année scolaire;

Etre titulaire du certificat d'études primaires ou d'un certificat d'un directeur de lycée ou de collège attestant que l'intéressé a subi avec succès l'examen d'admission à la classe de cinquième des lycées et collèges;

Présenter les meilleures garanties de conduite, de moralité et satisfaire aux conditions d'aptitude physique constatées par un médecin militaire de la garnison la plus proche du domicile.

II. — Admission en première année (année préparatoire)

Ecole de Saintes

A. — *Conditions particulières d'admission*

Etre âgé au minimum de quinze ans et au maximum de dix-sept ans à la date du 1er octobre 1949;

Satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées ci-dessus.

B. — *Admission sans concours et par priorité.*

Orphelins dont les pères faisaient carrière dans l'armée de l'air et sont morts en service aérien ou sont décédés étant titulaires d'une pension de retraite proportionnelle ou d'ancienneté ou d'invalidité;

Enfants dont les pères ou les mères appartiennent à un personnel relevant du département de l'air, en activité de service ou jouissant d'une pension de retraite ou d'invalidité;

Orphelins dont les pères ou les mères sont morts en service aérien commandé dans l'aéronautique civile;

Ensuite, parmi les élèves des écoles militaires d'enseignement général.

C. — *Admission après concours.*

Parmi les jeunes gens qui satisfont à un examen d'instruction générale d'un niveau intermédiaire entre le certificat d'études primaires et le brevet élémentaire.

Les connaissances professionnelles constatées par un essai pratique facultatif annexé à l'examen accordent une majoration de points valable pour l'admission à l'école.

III. — Admission en deuxième année

Ecole de Rochefort

A. — *Conditions particulières d'admission.*

Etre âgé au minimum de seize ans et au maximum de dix-huit ans à la date du 1er octobre 1949;

Satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées ci-dessus.

B. — *Admission sans concours et par priorité.*

Orphelins dont les pères faisaient carrière dans l'armée de l'air ou sont morts en service aérien commandé dans l'aéronautique civile, ou enfant dont les pères et les mères appartiennent à un personnel relevant du département de l'air, tels qu'ils sont définis aux conditions d'admissions sans concours en première année, sous réserve de plus, qu'ils soient titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (section industrielle).

Ensuite élèves ou anciens élèves des centres d'apprentissage et des écoles techniques relevant des départements de l'air, de la guerre et de la marine, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (section industrielle).

C. — *Admission après concours.*

Parmi les jeunes gens qui satisfont à un examen d'instruction générale, technique et professionnelle du niveau de fin de la première année de l'école de Rochefort.

Une majoration de 25 points sera accordée aux orphelins visés au paragraphe B ci-dessus.

IV. — Admission en troisième année (année de spécialisation)

École de Rochefort

L'admission en troisième année spécialisation a lieu sans concours:

Parmi les jeunes gens âgés de dix-sept ans au moins et de dix-neuf ans au plus au 1er octobre 1949, qui satisfont aux conditions générales de l'article 1er ci-dessus et aux conditions particulières ci-après:

Provenir des écoles militaires préparatoires techniques de l'armée de terre et posséder le diplôme d'élève breveté de ces écoles;

Dans la limite des places disponibles:

a) Provenir des écoles nationales professionnelles ou des écoles nationales d'horlogerie et posséder le diplôme d'élève breveté de ces écoles;

b) Provenir d'un collège technique relevant de l'autorité du ministre de l'éducation nationale et posséder le diplôme de sortie de ce collège.

V. — Organisation des concours

Les concours d'admission en première année et deuxième année auront lieu les 24, 25, 26 août 1949 dans les centres fixés par les généraux commandants de région aérienne, autorités chargées de l'organisation de ces concours et de la convocation des candidats.

VI. — Inscriptions au concours

Les jeunes gens candidats sur concours pour l'admission en première et deuxième année doivent adresser leur demande aux généraux commandants les régions aériennes désignés ci-après pour le 5 août 1949, terme de rigueur.

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes, établies sur papier libre:

Une demande d'inscription au concours;

Un extrait de l'acte de naissance, ayant moins de trois mois de date s'il a été délivré en France, et moins de six mois de date, s'il a été délivré dans un territoire d'outre-mer ou par un consulat;

Un certificat de bonne vie et mœurs;

Un certificat de nationalité française ou copie légalisée du décret de naturalisation;

Le consentement du père, de la mère ou du tuteur, légalisé par le maire ou le commissaire de police;

Un certificat du maire attestant que le candidat est célibataire;

Une copie légalisée du certificat d'études primaires ou du certificat attestant que le candidat a subi avec succès l'examen d'admission à la classe de cinquième des lycées et collèges;

Un certificat médical (modèle 8) délivré par le médecin militaire de la garnison la plus proche du domicile du candidat;

Un certificat mentionnant les vaccinations déjà subies par le candidat;

Éventuellement, un engagement des parents ou tuteurs relatif au remboursement des frais de voyage en cas de non-admission ou de renvoi (pour les candidats d'outre-mer);

Pour les jeunes gens qui peuvent prétendre à la majoration de 25 points prévue pour l'admission en deuxième année, ils devront joindre à leur dossier une attestation délivrée par le maire.

VII. — Candidatures a l'admission sans concours

Les jeunes gens désireux d'être admis sans concours à ces écoles, doivent adresser leur dossier aux généraux commandants des régions aériennes ou grands commandements désignés au paragraphe VIII, pour le 5 août 1949, terme de rigueur.

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes établies sur papier libre:

Une demande du candidat;

La totalité des pièces énumérées au paragraphe 1er précédent: extrait d'acte de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, certificat de nationalité, consentement des parents ou tuteurs, certificat de célibat, copie des diplômes, certificat médical, engagement relatif au remboursement des frais;

En outre, une pièce légalisée faisant la preuve que l'intéressé entre dans la catégorie des candidats susceptibles d'être admis sans concours (acte de décès des parents, attestations de leur appartenance au département de l'air, diplômes).

VIII. — Autorités chargées d'instruire les dossiers

Régions aériennes ou grands commandements.

Marne, Meuse, Bas-Rhin, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Aube, Yonne, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Jura, Doubs, Haute-Saône, territoire de Belfort, Nièvre, Moselle. — 1re région aérienne, Dijon (Côte-d'Or), état-major, 3e bureau.

Ardennes, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Loiret, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne, Orne, Calvados, Manche, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire. — 2e région aérienne, 35, rue Saint-Didier, Paris (16e), état-major, 3e bureau.

Vendée, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Loire-et-Cher, Cher, Vienne, Indre, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Gironde, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Gers, Dordogne, Corrèze, Tarn-et-Garonne. — 3e région aérienne, Bordeaux, état-major, 3e bureau.

Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Drôme, Isère, Ardèche, Lozère, Aveyron, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard, Vaucluse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Corse, Savoie. — 4e région aérienne, Aix-en-Provence, état-major, 3e bureau.

Algérie, Maroc, Tunisie, Oran, Constantine. — 5e région aérienne, Alger, état-major, 3e bureau.

Pour les éléments stationnés en Allemagne ou en Autriche. — 1re division aérienne S. P. 99.113, B. P. M. 510, état-major, 3e bureau.

Air Afrique occidentale française. — Commandement de l'air en A. O. F., Dakar.

Air Afrique équatoriale française. — Commandement de l'air en A. E. F., Brazzaville.

Air Afrique orientale française. — Commandement de l'air en A. Or. F., Tananarive.

Air Côte française des Somalis. — Commandement de l'air à Djibouti.

Air en Extrême-Orient. — Commandement de l'air à Saïgon.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt et unième semaine du 21 au 27 mai 1949.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1949 — Recettes évaluées	1948 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1949 — En valeur absolue	1949 — Pourcentage	1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.090.670	931.287	159.383	17,1	»	»
Bagages et consigne	24.230	21.065	3.165	15	»	»
Colis postaux, petits colis	152.420	171.160	»	»	18.740	10,9
Marchandises (détail et wagons)	3.114.920	3.384.755	»	»	269.835	8
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.382.240	4.508.267	»	»	126.027	2,8

II. — **Evaluation des recettes au 27 mai 1949.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mars 1949	RECETTES évaluées 1er avril au 27 mai 1949	TOTAL des recettes du 1er janvier au 27 mai 1949	RECETTES comptables du 1er janvier au 27 mai 1948	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1949 — En valeur absolue	1949 — Pourcentage	1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	12.250.339	9.838.400	22.097.739	18.715.232	3.382.507	18,1		
Bagages et consigne	296.284	218.503	514.784	433.412	78.372	18,1		
Colis postaux, petits colis	2.252.803	1.448.133	3.700.936	3.526.506	174.430	4,9		
Marchandises (détail et wagons)	49.094.312	28.593.762	77.688.074	68.284.670	9.403.404	13,8		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	63.899.735	40.098.798	103.998.533	90.959.820	13.038.713	14,3		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* Pierre Cassagneau.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société anonyme des Etablissements François

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 24 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
55, RUE BOURBAKI, TALENCE (GIRONDE)
R. C.: Bordeaux 2695 B

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1945.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société anonyme des Etablissements François a racheté, en Bourse, 186 obligations à amortir le 1er juillet 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachats en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 28 juillet 1945.)

Etablissements ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
63, AVENUE PASTEUR, TROYES (AUBE)

Emprunt 4 1/4 0/0 1942.

Septième tirage des obligations à amortir.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société des Etablissements économiques troyens a fait procéder au rachat en Bourse d'une partie des 143 obligations 1942 4 1/4 0/0 dont l'amortissement est prévu pour le 15 juillet 1949.

118 obligations dudit emprunt 4 1/4 0/0 1942 ayant été rachetées à la date du 15 avril 1949, date du tirage, il a été procédé au tirage du complément, soit 25 obligations portant les numéros suivants:

413 734 906 1.460 1.495 1.678 1.817 2.144
2.281 2.726 2.813 2.962 3.177 3.263 3.299 3.452
3.783 4.021 4.239 4.563 4.660 4.767 4.800 4.808
4.823.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

206 265 713 744 947 990 1.007 1.186
1.428 1.831 2.102 2.488 3.200 3.208 3.693 4.592
5.097 5.096.

Etablissements ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A TROYES, 63, AVENUE PASTEUR

Emprunt obligataire 5 3/4 0/0 1948.

Liste des obligations amorties au tirage du 15 avril 1949 et remboursables à compter du 15 juillet 1949.

1.766 1.767 1.768 1.769 1.770 1.771 1.772 1.773
1.774 1.775 1.776 1.777 1.778 1.779 1.780 1.781
1.782 1.783 1.784 1.785 1.786 1.787 1.788 1.789
1.790 1.791 1.792 1.793 1.794 1.795 1.796 1.797
1.798 1.799 1.800 1.801 1.802 1.803 1.804 1.805
1.806 1.807 1.808 1.809 1.810 1.811 1.812 1.813
1.814 1.815 1.816 1.817 1.818.

Ateliers de Mécanique du Centre

CAPITAL SOCIAL: 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, CLERMONT-FERRAND
R. C.: Clermont-Ferrand n° 14591.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1942 DE 1.000 F

Liste des 128 obligations sorties au tirage du 20 avril 1949 et remboursables à partir du 1er juin 1949.

133 1.050 1.546 1.553 1.559 1.563 2.265 2.275
2.280 2.288 2.291 2.293 2.392 2.703 2.704 2.710
2.711 2.712 2.714 2.715 2.716 2.719 2.801 2.809
2.811 2.813 2.815 2.817 2.820 2.833 2.840 2.847
2.903 2.906 2.908 2.910 2.912 2.915 2.916 2.917
2.922 2.928 2.929 2.933 2.934 2.939 2.940 2.941
2.947 2.948 2.949 2.952 2.955 2.956 2.960 2.961
2.965 2.968 2.972 2.975 2.976 2.983 2.987 5.011
5.012 5.013 5.014 5.019 5.029 5.030 5.042 5.043
5.046 5.049 5.050 5.051 5.053 5.059 5.060 5.061
5.068 5.071 5.074 5.075 5.079 5.080 5.085 5.086
5.087 5.092 5.095 5.098 5.099 5.100 5.103 5.104
5.111 5.112 5.114 5.116 5.118 5.119 5.163 5.166
5.167 5.168 5.169 5.352 5.354 5.359 5.360 5.361
5.362 5.363 5.369 5.370 5.371 5.372 5.467 5.468
5.469 5.520 5.666 5.673 5.679 5.691 5.707 5.749

Numéros des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

Tirage du 26 avril 1943.

5.144 5.180.

Tirage du 25 avril 1944.

5.452.

Tirage du 28 avril 1945.

876 5.179.

Tirage du 26 avril 1948.

877 849 961 1.073 1.197 1.399
2.300 5.553 5.709.

Ateliers de Mécanique du Centre

CAPITAL SOCIAL: 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, CLERMONT-FERRAND
R. C.: Clermont-Ferrand n° 14591.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1946 DE 5.000 F

Troisième amortissement.

Liste numérique des 52 obligations sorties au tirage au sort du 20 avril 1949 et remboursables à partir du 1er juin 1949.

2.324 à 2.375.

Les deux autres obligations complémentaires prévues pour le troisième amortissement ont été rachetées en Bourse, suivant la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission.

Obligations sorties au tirage du 26 avril 1948 et non encore remboursées.

1.249 à 1.251 — 1.261 et 1.262 — 1.266
et 1.267 — 1.272 à 1.299.

CHANTIERS NAVALS DE LA PALLICE

(Anciennement Chantiers navals De'mas-Vieljeux.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 67.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 35, RUE LÉONCE-VIELJEUX,
LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME)
R. C.: la Rochelle n° 273 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

AVIS

Quatrième amortissement.

Les rachats en Bourse effectués depuis le dernier tirage ayant porté sur un nombre d'obligations supérieur à celui prévu par le tableau d'amortissement, il ne sera pas effectué de tirage, ni d'amortissement par remboursement pour l'échéance du 15 juillet 1949.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 9 juin 1946.)

Liste des titres sortis au premier tirage du 12 juin 1946 et non encore présentés au remboursement (échéance 15 juillet 1946).

3.371 3.372 3.373 3.374 3.378 3.379 3.380.

Le remboursement de ces obligations a lieu au pair aux caisses suivantes:

Union maritime et financière, 16, rue Le Peletier, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque L. Pilard, à la Rochelle.

Les amortissements des années 1947 et 1948 ont été effectués par rachats.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 106-108, BOULEVARD HAUSSMANN

Obligations 7 0/0 1924.

MM. les porteurs d'obligations 7 0/0 1924 sont informés que la société, usant de la faculté que lui accordent les décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935, procède au remboursement par anticipation de la totalité de ces obligations à la date du 15 juillet 1949.

Le remboursement de ces obligations sera effectué aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 106-108, BOULEVARD HAUSSMANN

Obligations 4 1/2 0/0 1911.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1911 sont informés que la société, usant de la faculté que lui accordent les décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935, procède au remboursement par anticipation de la totalité de ces obligations à la date du 15 juillet 1949.

Le remboursement de ces obligations sera effectué aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

AVIS DIVERS

Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens

(Anciennement BONE-GUELMA)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAVOISIER, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 120260.

Avis aux actionnaires.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le coupon n° 2 des actions de capital nouvelles sera mis en payement à partir du 30 juin 1949, à raison de 59 F pour les actions nominatives et au porteur déposées à la C. C. D. V. T.

Le coupon n° 23 des actions de jouissance sera, d'autre part, mis également en payement à partir du 30 juin 1949, à raison de 38 F pour les actions nominatives et au porteur déposées à la C. C. D. V. T.

Ces coupons seront payés au siège social de la compagnie, 8, rue Lavoisier, à Paris, et à ses bureaux de Tunis.

Ils seront, d'autre part, payés sans frais aux guichets des établissements ci-après énumérés et de leurs agences, savoir:

Crédit lyonnais;
Société générale;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Compagnie algérienne;
Société marseillaise de crédit;
Crédit du Nord;
Crédit commercial de France.

Electricité de Strasbourg

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS

1, RUE DU 22-NOVEMBRE, A STRASBOURG

R. C.: Strasbourg 193.

MM. les actionnaires sont convoqués au siège social, 1, rue du 22-Novembre, à Strasbourg, le mardi 28 juin 1949, à onze heures, en **assemblée générale mixte** avec l'ordre du jour suivant:

1° Rapport du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 1948; approbation du bilan réévalué et du compte de pertes et profits de cet exercice;
2° Approbation des conventions relevant de l'article 10 de la loi du 4 mars 1943;
3° Décharge aux administrateurs;
4° Augmentation du capital social par incorporation partielle de la réserve spéciale de réévaluation;
5° Mise au nominatif obligatoire des actions;
6° Modifications à apporter aux statuts;
7° Répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 1948;
8° Renouvellement statutaire d'une partie du conseil d'administration;
9° Nomination d'un troisième commissaire aux comptes.

En application des articles 31 et 35 de la loi du 24 juillet 1867, tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués à l'assemblée, seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Il est rappelé que conformément à l'article 33 des statuts:

a) Les titulaires d'actions nominatives, depuis cinq jours au moins avant l'assemblée, peuvent assister à celle-ci sans formalité préalable;

b) Les propriétaires d'actions au porteur doivent, comme condition d'assistance à l'assemblée, déposer leurs titres au moins cinq jours avant la réunion soit au siège de la société, soit dans un des établissements de banque désignés ci-dessous, où il leur sera remis une carte nominative personnelle indiquant le nombre d'actions et la quantité de voix à laquelle ils ont droit:

Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris;
Banque populaire de la région économique de Strasbourg, à Strasbourg;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg;
Caisse d'épargne de la ville de Strasbourg, à Strasbourg;
Banque Ernest Asch et Cie, à Strasbourg;
Banque Léon Schwartz, à Strasbourg;
Crédit commercial de France, à Paris;
Crédit lyonnais, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, en France, à Paris;
Crédit suisse, à Zurich,

et leurs succursales.

Le conseil d'administration.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C.: Seine n° 276148 B.

SERVICE DES TITRES: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

Montant net des coupons et des remboursements mis en payement le 1er juillet 1949.

VALEURS	NUMÉROS des coupons payables.	COUPON net porteur et nominatif.	MONTANT net des titres remboursables.	OBSERVATIONS
		francs.	francs.	
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 500 F....	13	9		
	14 (1)	9	»	
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 2.000 F..	13	35		
	14 (1)	35	»	
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 de 10.000 F..	13	175		Rachats en Bourse.
	14 (1)	175	»	
S. N. C. F. 4 0/0 1947 de 5.000 F.....	2	200	»	
S. N. C. F. 4 0/0 1947 de 50.000 F.....	2	2.000	»	
Est 2 1/2 0/0.....	107	5		
	108	5	483	
	(1) (2)			
Lyon 5 0/0.....	61	10	482	
Nord 3 0/0 anciennes.....	(3)	»	474	
Nord 4 0/0.....	(3)	»	487	Remboursement anticipé.
Orléans 3 0/0 anciennes.....	193	6		
	194 (1)	6	»	
Ouest 3 0/0 anciennes.....	(3)	»	465	
Ouest 4 0/0.....	(3)	»	501	Remboursement anticipé.
Bourbonnais 3 0/0.....	(3)	»	462	Remboursement anticipé.
Départementales du Midi, actions capital 1re série.....	35	7	»	
Départementales du Midi, actions capital 2e série.....	35	8	»	
Dieuze 3 0/0.....	(3)	»	458	
Genève 3 0/0 1855.....	189	6	461	
Genève 3 0/0 1857.....	185	6	458	
Méditerranée 3 0/0 1852.....	(3)	»	478	Remboursement anticipé.
Méditerranée 3 0/0 1855.....	(3)	»	460	
Rhône-et-Loire 3 0/0.....	(3)	»	465	
Rhône-et-Loire 4 0/0.....	(3)	»	604	

(1) Coupons pairs payés par anticipation (art. 8 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948).
(2) Pour cette valeur, le payement sur certificats nominatifs de deux « coupons » jumelés doit faire l'objet de deux bordereaux ou fiches d'estampille distincts.
(3) Le coupon du 1er juillet a été mis en payement par anticipation le 1er janvier 1949.

Le payement des coupons et le remboursement des titres amortis seront effectués, dans les conditions habituelles, à partir du 1er juillet 1949, aux guichets de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, aux guichets des établissements de crédit agréés, ainsi qu'aux guichets des comptables du Trésor.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ville de Reims.

SERVICES MUNICIPAUX D'ARCHITECTURE

HOTEL DE VILLE

Réseau téléphonique de l'hôtel de ville et des services annexes.

CONCOURS

en vue de l'exécution des travaux de réfection.

MM. les entrepreneurs qui désireraient concourir en vue de l'exécution des travaux et fournitures faisant l'objet du concours ci-dessus désigné, sont invités à adresser, en l'accompagnant des pièces réglementaires, une déclaration d'intention de soumissionner (comportant leur engagement, s'ils sont admis à concourir, de déposer au moins un projet et une soumission) au maire de la ville de Reims, hôtel de ville, jusqu'au lundi 20 juin 1949 à douze heures. Passé ce délai aucune demande ne sera admise.

On peut prendre connaissance du dossier de ces travaux ainsi que de la nomenclature des pièces à produire à l'appui de la demande d'admission à concourir, tous les jours non fériés, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, sauf le samedi après-midi, à l'hôtel de ville, architecture (1er étage, salle n° 30).

Ville de Reims.

CONCOURS

en vue du remplacement des générateurs de chauffage central et de leur équipement par brûleurs automatiques.

Déclaration d'intention de soumissionner (comportant engagement du concurrent, s'il est admis à concourir, de déposer au moins un projet et une soumission) au maire pour le lundi 20 juin 1949, à douze heures.

Dossiers techniques et soumissions à déposer à la mairie, en séance de réception des offres, le mercredi 20 juillet 1949, à dix-huit heures quinze, ou à envoyer pour le lundi 18 juillet 1949, avant douze heures.

Renseignements: hôtel de ville, services d'architecture, 1er étage, salle n° 30.

Demandes de changement de nom

M. Grunapfel (Joseph-Jacques), né le 10 janvier 1917 à Paris (11e), demeurant villa Armand, n° 4, à Paris (18e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de changer son nom patronymique en celui de Grimaud.

M. Halbgewachs (Jean-Pierre), né à Kanfen le 17 février 1918, demeurant à Veckring cité, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Roblin.

M. Malichevski (André), né le 4 novembre 1910 à Gurzuf (Russie), démineur-chef au barrage de l'Oued-Kébir (Tunisie), demeurant au barrage de l'Oued-Kébir, dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant en son nom personnel, qu'en celui de sa fille mineure, Leila-Edith, née le 4 septembre 1947 à Menton (Alpes-Maritimes), à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Maly.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

12 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Amicale des Corses et amis de la Corse de la région limousine. But: entr'aide entre ses adhérents. Siège social: 4, avenue Georges-Dumas, à Limoges.

12 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association hellénique des Castoriens L'Orestias. Modification dans la composition du bureau et transfert du siège social du 18, rue de Montmorency, au 40, rue d'Hauteville, Paris.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Association d'éducation populaire de Kerlouan. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Skol ar Groaz, Kerlouan.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. Vélo-Club tulettien. But: développer le sport cycliste et cyclotouristique dans la région. Siège social: café du Commerce, route de Nyons, Tulette.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Amicale des fêtes des villas rémoises, Fonds-Paté et Octroi. But: organiser des fêtes populaires, kermesses, concerts, bals et manifestations sportives pour entr'aide. Siège social: 328, avenue de Laon, Reims.

16 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'Association départementale des prisonniers de guerre de la Vienne change son titre et devient Association des combattants prisonniers de guerre du département de la Vienne. Siège social: quartier Dalesmes, Poitiers.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Amicale artistique du livre et de la presse Art-Vie-Travail. But: encourager les arts dans la corporation du livre et de la presse. Siège social: 6, boulevard Poissonnière, Paris.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Comité de défense des propriétaires et commerçants des quartiers Capevaire et Béalet. But: défense des intérêts des adhérents. Siège social: bar Idéal, route de Marseille, à Berre.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. Section civile d'Epernay de la Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux. But: provoquer une étroite solidarité entre les tuberculeux civils; les assister, eux, leurs veuves, orphelins, ascendants et descendants, auprès des organismes locaux et départementaux. Siège social: dispensaire, place Bachelin, à Epernay.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Nice. Motor-Yacht-Club de la Côte-d'Azur. But: développer le tourisme et le yachting automobile et, en général, tous les sports nautiques s'y rattachant. Siège social: port Mycca, Palm-Beach, Cannes.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Comité sanvicais d'action sociale. But: créer, promouvoir et gérer toutes activités sociales d'assistance, d'éducation et d'œuvres médico-sociales. Siège social: 8, rue Alexandre, Sanvic.

19 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. Amicale des sapeurs-pompiers. But: perfectionnement et instruction du corps; secours de maladie à ses membres. Siège social: mairie de Mouthe.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. Union des familles de Guyans-Vennes. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Guyans-Vennes.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des mutilés de guerre marchands au carreau du Temple. But: défense des intérêts de ses membres. Siège social: 9, rue Dupetit-Thouars, Paris.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. Union sportive peyrolaise. But: par la pratique des exercices physiques (athlétisme, football, natation), préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Saint-Julien-de-Peyrolas.

21 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. L'Enfance a la mer. But: faciliter le séjour à la mer d'enfants des deux sexes. Siège social: mairie de Gravelines.

21 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. L'Intrépide. But: organiser et contrôler l'éducation physique des membres actifs et, conjointement, dans tout l'institut La Croix, à Saint-Quentin, ainsi que la pratique des sports féminins (basket, volley, natation, etc.). Siège social: institut La Croix, 49, rue du Gouvernement, à Saint-Quentin.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. La Gaule joyeuse. But: répression du braconnage, constatation et répression des délits, repeuplement du poisson. Siège social: au domicile du président, M. Kug (Paul), à Hennezel-Clairey.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association d'entr'aide et d'éducation populaire des quartiers Roquette, Sainte-Marguerite et Saint-Ambroise. But: études sociales. Siège social: chez M. Trédan, 131, boulevard Diderot, à Paris.

21 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. Amicale des anciens élèves de Bernes. But: maintenir et resserrer des liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves sur les bancs de l'école. Siège social: mairie de Bernes.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. Association familiale de Murat. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles; respect et moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial. Siège social: mairie de Murat.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Association familiale rurale de Brains-sur-les-Marches. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie de Brains-sur-les-Marches.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité d'entr'aide aux vieux de Mehun-sur-Yèvre. But: apporter une aide tant matérielle que morale aux personnes âgées nécessiteuses. Siège social: mairie de Mehun-sur-Yèvre.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association interprofessionnelle des familles de Reyssouze. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels; création et gestion de tous services d'intérêt familial. Siège social: mairie de Reyssouze.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Avenir sportif de Fourchambault-Union sportive nivernaise (A. S. F.-U. S. N.) (fusion des sections d'athlétisme de l'Avenir sportif de Fourchambault et de l'Union sportive nivernaise). But: pratique de l'athlétisme et du cross-country. Siège social: centre municipal d'éducation physique, boulevard Bolgues, Fourchambault.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. HARMONIE-FANFARE LIBRE DE NANGIS. But: enseignement public, gratuit, individuel et collectif de la musique; diffusion de la musique populaire en dehors de toutes questions sociales, politiques ou religieuses; créer entre ses membres une fraternelle solidarité. Siège social: hôtel de ville de Nangis.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FAMILLES DE SAINT-CYR-SUR-MENTHON. But: représentation officielle des familles; défense de leurs intérêts moraux et matériels; création et gestion de tous services d'intérêt familial. Siège social: mairie de Saint-Cyr-sur-Menthon.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. UNION DÉPARTEMENTALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES DE LA HAUTE-LOIRE. But: défense des intérêts communs aux professions libérales et à toutes les activités professionnelles libres. Siège social: 12, boulevard Clément-Charbonnier, le Puy.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LA BONNE RUSSE. But: promouvoir et favoriser les institutions d'éducation populaire. Siège social: 15, avenue Edouard-VII, à Menton.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS. But: entr'aide mutuelle. Siège social: mairie d'Azille.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES BROCANTEURS DU MARCHÉ PAUL-BERT. But: toutes études techniques, économiques et commerciales concernant le développement du marché Paul-Bert, ainsi que sa représentation auprès de toutes chambres syndicales, éventuellement des pouvoirs publics, de tous tiers, y compris le propriétaire du terrain sur lequel est édifié le siège social, 18, rue Paul-Bert, à Saint-Ouen.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DES EAUX. But: provoquer, animer ou coordonner tous travaux de documentation et toutes recherches concernant les problèmes pratiques qui sont posés par les utilisations des eaux, selon les divers besoins humains, agricoles ou industriels. Siège social: 9, rue de Phalsbourg, Paris.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. SOCIÉTÉ DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE. But: assurer le gardiennage et l'alevinage annuel des cours d'eau. Siège social: chez M. Jean Montial, aux Quatre-Routes.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Amiens. ASSOCIATION DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DU COLLÈGE TECHNIQUE D'AMIENS. But: resserrer entre associés les liens affectueux contractés à l'école. Siège social: 106, rue Louis-Thuillier, à Amiens.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Constantine. UNION SPORTIVE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT DE CONSTANTINE. But: pratique des sports. Siège social: maison des syndicats, Constantine.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. GROUPEMENT DES PROFESSIONS LIBÉRALES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES DE FISMES ET ENVIRONS. But: adhésion de ses membres à un service médical du travail. Siège social: hôtel de ville de Fismes.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES. But: aide aux mères de famille. Siège social: mairie d'Epierre.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. AVENIR CYCLISTE DE SAINT-SATURNIN. But: perfectionnement du sport cycliste. Siège social: café d'Orient, Saint-Saturnin-les-Avignon.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. SYNDICAT DE DÉFENSE DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÉTANG DE TOURBES ET DE PÉZENAS. But: protéger le vignoble contre les gelées. Siège social: mairie de Pézenas.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ALLIANCE MONDIALE D'UNITÉ RELIGIEUSE ET SOCIALE. But: grouper toutes les personnes des deux sexes en vue d'une action commune pour le renouvellement de la compréhension religieuse. Siège social: 49 *bis*, avenue Michel-Bizot, Paris.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. FOOTBALL-CLUB DE PAMIERS (F.C.P.). But: pratique du football et de tous les sports. Siège social: Achille-Bar, rue Gabriel-Péri, à Pamiers.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA RÉGION DE LATOUR-D'AUVERGNE. But: développer le tourisme et les activités économiques dans la région de Latour-d'Auvergne. Siège social: mairie de Latour-d'Auvergne.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. CHAMBRE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET ARTISANALE DE THONON. But: étude et centralisation des questions et renseignements professionnels et développement de toute action tendant à la défense et à la prospérité des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: café Jacquier, place des Arts, à Thonon.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POPULAIRE DE MÉDÉA. But: création, gestion et contrôle de la Maison des jeunes et de la culture populaire. Siège social: salle municipale des réunions et bibliothèques du Cercle médéen de la ligue de l'enseignement, Médéa.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. COMITÉ OFFICIEL DES FÊTES ET DE LA PROPAGANDE DE LA VILLE D'ANTIBES, JUAN-LES-PINS, LE CAP. But: organisation, coordination, subvention de fêtes, diffusion de la propagande dans le but de favoriser le développement du tourisme et pour maintenir et améliorer le renom de la ville d'Antibes, Juan-les-Pins, le Cap. Siège social: mairie d'Antibes.

27 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. CLUB SPORTIF DE DIZY. But: pratique de tous les sports. Siège social: salle des fêtes de Dizy.

27 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Beauvais. ETOILE-CLUB DE VILLIERS-SAINT-SÉPULCRE. But: pratique du football association. Siège social: mairie de Villiers-Saint-Paul.

27 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. CLUB DE LA CIGALE. But: réunir des amateurs de musique qui veulent étudier et propager le chant folklorique dans un esprit de joie et d'entr'aide. Siège social: 36, boulevard de Strasbourg, Arras.

28 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE. But: subvenir aux frais de la compagnie des sapeurs-pompiers et accorder des avantages à ses membres. Siège social: mairie de Saint-Geoire-en-Valdaine.

28 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE CLAUDE PAZ ET SILVA. But: pratique des exercices physiques et, notamment, du football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 8, rue Cognacq-Jay, Paris.

28 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ART ET PAIX. But: faire connaître et aider les artistes de toutes nationalités. Siège social: 6, rue Edmond-Valentin, Paris.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brossuire. SOCIÉTÉ LE BROCHET DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY. But: lutte contre le braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Martin-de-Sanzay.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Orléans. LES AMIS DE LA CLIQUE DES POMPIERS. But: aider au développement de la clique. Siège social: chez le président, les Auvernats, Saint-Denis-en-Val.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION INTERDÉPARTEMENTALE DE SAVOIE—HAUTE-SAVOIE DU CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET DU PLEIN AIR. But: assurer aux jeunes travailleurs la meilleure utilisation de leurs loisirs, en particulier par le développement des auberges de jeunesse laïques. Siège social: 2, route de Bassens, à Chambéry.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. GROUPEMENT SPARNACIEN DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT POUR LA RECONSTRUCTION. But: entreprendre en commun des travaux de reconstruction. Siège social: 36, rue de Verdun, à Epernay.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. UNION SPORTIVE AURIACAISE. But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie d'Auriac-sur-Vendinelle.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Gironde. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER BORDEAUX-DOCKS. But: resserrer les liens de solidarité entre les habitants du quartier; examiner, étudier et défendre leurs intérêts; obtenir des pouvoirs publics l'assainissement et l'embellissement dudit quartier. Siège social: 261, cours Balguerie-Stuttenberg, Bordeaux.

30 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux, sociaux et civiques des familles rurales. Siège social: rue Pierre-Rameil, à Perpignan.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. ASSOCIATION DES CHASSEURS DU BOURG DE SAINT-LAURENT-D'ANDENAY. But: régularisation de la chasse pour les chasseurs du bourg; répression du braconnage; repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Saint-Laurent-d'Andenay.

30 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. CLUB DES SUPPORTERS CYCLISTES. But: aider au développement du cyclisme. Siège social: café Grimbert-Lechon, rue de Pernes, à Lillers.

31 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. LES TROUVÈRES. But: interprétation de pièces de théâtre par un groupement amical d'amateurs. Siège social: 18, rue de Plante, à Argenteuil.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture du Nord. CLUB DES LIBELLULES. But: instruction et éducation physique et morale de ses membres par des réunions d'études, séances récréatives, cours professionnels, dispensaires, colonies de vacances, etc. Siège social: 25, rue de la Cloche, Tourcoing.

1er juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE D'ÉTUDES COMPARÉES D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE. But: étude des philosophies comparées orientale et occidentale dans leurs relations historiques, linguistiques et culturelles, par tous les moyens appropriés. Siège social: 45, rue de Douai, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

6 novembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 21 mai 1949.) Union des sociétés polonaises catholiques en France (section de Bully-les-Mines), dénommée SOCIÉTÉ SAINT-JOSEPH. But: entr'aide. Siège social: salle Janicki, Bully-les-Mines.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.